

SAUVER  
DES VIES  
CHANGER  
LES VIES

Evaluation décentralisée pour la prise de décisions basée sur les preuves

# Evaluation Décentralisée

## Contribution du Programme Alimentaire Mondial au Système de Protection Sociale Adaptative (SPSA) en Mauritanie depuis 2018

Janvier 2021

Commissioné par le Bureau Pays du PAM en Mauritanie

Gestionnaire de l'évaluation : Papa-Gormack Ndiaye

Préparé par

Carol Watson, Gaëlle Perrin, Mohamed Lemine Selmane

Pierre Leguéné (Chef d'équipe)



Programme  
Alimentaire  
Mondial

iram

## **Remerciements**

L'équipe d'évaluation de l'IRAM remercie toutes les personnes et institutions qui ont contribué à la réalisation de cette évaluation de la contribution du PAM au système de protection sociale adaptative en Mauritanie. Cette évaluation s'est déroulée dans le contexte particulier de la crise du Covid-19 et l'équipe d'évaluation est particulièrement reconnaissante pour la disponibilité et le temps dédié par toutes les personnes consultées pour répondre à ses questions. De même l'équipe d'évaluation souhaite remercier chaleureusement le Bureau Pays du PAM pour l'appui essentiel apporté pour l'organisation de tous les entretiens réalisés à distance.

## **Clause de non-responsabilité**

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'Equipe d'évaluation, et ne reflètent pas nécessairement celles du Programme Alimentaire Mondiale (PAM). La Responsabilité des opinions exprimées dans ce rapport appartient uniquement à ses auteurs. La publication de ce document ne signifie pas que le PAM appuie les opinions exprimées.

Les dénominations utilisées et la présentation de matériel dans les cartes n'implique en aucun cas l'expression d'opinion de la part du PAM en ce qui concerne le statut juridique ou constitutionnel de tout pays, territoire, ou zone maritime, ou en ce qui concerne la délimitation des frontières.

## Table des Matières

<b>Résumé Exécutif</b> .....	<b>i</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>1</b>
1.1 Vue d'ensemble du sujet de l'évaluation.....	2
1.2 Contexte.....	4
1.3 Méthodologie de l'évaluation et limitations .....	7
<b>2 Résultats de l'Évaluation</b> .....	<b>9</b>
2.1 Question d'évaluation 1 .....	9
2.2 Questions d'évaluation 2 et 4 .....	20
2.3 Question d'évaluation 3.....	32
2.4 Question d'évaluation 5.....	37
2.5 Question d'évaluation 6.....	40
<b>3 Conclusions et Recommandations</b> .....	<b>42</b>
3.1 Revue Générale/Conclusions.....	42
3.2 Leçons Retenues et Bonnes Pratiques .....	44
3.3 Recommandations.....	44
Annexe 1 : Termes de Référence .....	49
Annexe 2 : Résultats stratégiques et activités des PSP 2018 et 2019-2022 couverts par l'évaluation .....	74
Annexe 3 : Principaux produits et résultats planifiés et obtenus, PSP 2018 et 2019-2022 .....	75
Annexe 4 : Zones d'action du PAM .....	83
Annexe 5 : Logique d'intervention de l'appui du PAM au SPSA .....	84
Annexe 6 : Recommandations de l'évaluation du portefeuille de pays 2011-2015.....	85
Annexe 7 : Questions d'évaluation .....	87
Annexe 8: Matrice d'évaluation.....	89
Annexe 9 : Liste des personnes rencontrées.....	102
Annexe 10: Bibliographie.....	104
Annexe 11 : Propositions pour renforcer l'articulation et la pertinence de l'appui du PAM au SPSA vis-à-vis des cadres conceptuels et programmatiques internationaux de la protection sociale adaptative et réactive aux chocs .....	117
Annexe 12 : Évolution de la place accordée à la protection sociale dans les PSP 2018 et 2019-2022 .....	122
Annexe 13 : Rapport de l'étude de capitalisation Covid-19.....	129
<b>Liste des Acronymes</b> .....	<b>153</b>

## Liste des figures

Figure 1: "Social Protection Playbook" pour le PAM en Afrique de l'Ouest et Centrale .....	16
--	----

## Liste des tableaux

Tableau 1: Produits et effets enregistrés sur la composante alerte précoce.....	21
Tableau 2: Niveau de mobilisation des ressources par domaines d'intervention du PAM en 2018 et 2019 (Dollars US).....	34
Tableau 3: Résultats stratégiques et activités des PSP 2018 et 2019-2022 couverts par l'évaluation.....	74
Tableau 4: Produits planifiés et atteints : PSPI 2018 .....	75
Tableau 5: Résultat atteints (effets) : PSPI 2018.....	75
Tableau 6: Produits planifiés et atteints : PSPI 2019 .....	78
Tableau 7: Résultat atteints (effets) : PSPI 2019.....	79
Tableau 8: Conceptualisation de la protection sociale et les interventions du PAM en Mauritanie selon les quatre dimensions de prévention, protection, promotion et transformation.....	117
Tableau 9: Cadre conceptuel et programmatique pour la protection sociale adaptative et apports du PAM en Mauritanie .....	118
Tableau 10: Typologie d'options pour l'adaptation des systèmes de protection sociale en réponses aux chocs et positionnement du PAM et partenaires en Mauritanie.....	120
Tableau 11: Évolution de la place accordée à la protection sociale dans les PSP 2018 et 2019-2022 .....	122

# Résumé Exécutif

## Introduction

1. Le Bureau Pays du Programme Alimentaire Mondial (PAM) en Mauritanie a confié à l'Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM) l'évaluation décentralisée thématique de sa contribution à la mise en place du Système de Protection Sociale Adaptative (SPSA) en Mauritanie, de 2018 à 2020.<sup>1</sup> L'évaluation a pour objectif de rendre des comptes sur les résultats obtenus et de tirer des leçons de cette expérience et faire des recommandations pour optimiser les résultats de l'action du PAM. Elle inclut une étude de capitalisation sur la réponse à la crise du Covid-19. Les utilisateurs sont le bureau pays, ses partenaires impliqués dans le SPSA<sup>2</sup>, le bureau régional et le siège du PAM.

2. La contribution du PAM au SPSA comprend l'appui aux 5 piliers d'un système de protection sociale réactif aux chocs et les activités d'assistance alimentaire inscrites dans ses Plans Stratégiques de Pays (PSP) 2018 et 2019-2022. Ces 5 piliers sont 1) alerte précoce, 2) préparation et planification des réponses, 3) ciblage, 4) financement des réponses, 5) modalités d'assistance. Les activités d'assistance alimentaire comprennent les transferts saisonniers, l'alimentation scolaire, la nutrition, l'appui à la résilience et la promotion de l'intégration du genre dans les systèmes nationaux. L'évaluation porte sur la contribution du PAM à la mise en place du SPSA au niveau national. Les activités d'assistance alimentaire ne sont prises en compte que sous l'angle de leur pertinence. Les budgets du PSP 2018 et PSP 2019-2022 pour les années 2018, 2019 et 2020 s'élevaient respectivement à 61 millions, 36 millions et 85 millions de dollars US. Ils ont été financés à hauteur de 39 millions, 30 millions et 64 millions.

3. Du fait de l'épidémie de Covid-19, la phase de collecte des données, initialement prévue en avril 2020, a eu lieu en novembre et décembre 2020 à distance et a essentiellement couvert le niveau national. La méthodologie est basée sur 6 critères<sup>3</sup> et sur des méthodes mixtes qualitatives et quantitatives qui incluent la révision des données secondaires et des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes du SPSA. Les principales limites sont liées à la réalisation de l'évaluation à distance, qui a limité sa portée au niveau national.

## Contexte

4. Le contexte du pays est marqué par la volonté affichée du gouvernement actuel de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

5. L'insécurité alimentaire et la malnutrition demeurent des problèmes importants et sont largement répandues dans le pays. Les régions du sud sont les plus touchées. La sévérité de la situation varie entre les saisons – la période de soudure a normalement lieu de juin à septembre - et d'une année sur l'autre. En 2018, 14,4% de la population était en insécurité alimentaire en période de soudure selon le Cadre Harmonisé. En 2019 ce taux a baissé à 13,3%, mais en 2020, en raison de la sécheresse, les projections pour la période de soudure estimaient que 14,9% de la

---

<sup>1</sup> Le concept de protection sociale adaptative met en lumière les contributions que des programmes de protection sociale (comme les transferts d'espèces, les programmes d'emploi temporaire ou l'assurance sociale indexée sur les conditions météorologiques) peuvent apporter pour aider les populations à s'adapter aux changements climatiques et réduire les risques de catastrophes. La conception de la protection sociale adaptative est très proche de celle de la 'protection sociale réactive aux chocs' mais avec quelques nuances et différences d'accent. Voir détails en annexe 11.

<sup>2</sup> Ceux-ci comprennent le gouvernement (Commissariat à la Sécurité Alimentaire - CSA, Ministère de l'Économie et de l'Industrie - MEI, Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille - MASEF, Agence Tadamoune, Ministère de l'Éducation - ME), la Banque Mondiale, les ONG membres du Groupe de Sécurité Alimentaire (GSA), notamment ACF, Oxfam et World Vision, le système des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Bureau International du Travail (BIT), et les donateurs du SPSA, notamment ECHO, l'USAID, l'AECID, la BMZ et DFID.

<sup>3</sup> Pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité et cohérence.

population serait en insécurité alimentaire sévère si aucune mesure n'était prise entre temps.<sup>4</sup> La pandémie du Covid-19 et les mesures prises pour l'endiguer ont ajouté environ 300.000 personnes à ces estimations.

6. Malgré les efforts nationaux en matière de promotion du statut des femmes, la plupart des indicateurs économiques et sociaux sont marqués par des disparités basées sur le genre.<sup>5</sup> L'indice d'inégalité de genre (IIG) place la Mauritanie au 151<sup>ème</sup> rang sur 162 pays en 2019.

### **Résultats clés de l'évaluation**

#### *Pertinence de l'appui du PAM au SPSA*

7. L'insécurité alimentaire est déterminée par des facteurs structurels et conjoncturels qui entraînent des variations du niveau de sévérité d'une année sur l'autre tout en maintenant un niveau élevé chaque année. Cette situation justifie l'objectif de mettre en place un système permanent et institutionnalisé de réponse aux chocs qui permette d'analyser la sévérité de la situation et de concevoir, planifier, financer et mettre en œuvre des réponses cohérentes et coordonnées sous le leadership des institutions nationales. Cet objectif est pertinent avec les priorités nationales, les politiques corporatives et les orientations régionales du PAM.

8. L'appui du PAM à la mise en place du SPSA, qui intègre la dimension de réponse aux chocs et une approche plus large au travers des activités d'assistance alimentaire incluses dans le PSP, est pertinente au regard de la combinaison de facteurs structurels et conjoncturels interconnectés qui affectent la sécurité alimentaire et la nutrition. Néanmoins, il n'existe pas encore de cadre national qui intègre tous ces éléments.

9. Les 5 piliers du système réactif au choc sont pertinents. Lors de la formulation des PSP, le système d'alerte précoce (SAP) existant ne permettait pas d'analyser la situation de manière continue et à un niveau de désagrégation suffisant. Faute de dispositif opérationnel de préparation et de planification des réponses, chaque acteur intervenait selon ses priorités géographiques et sans approches communes de ciblage et de mise en œuvre de l'assistance, et selon des modalités de prise de décision, de coordination et d'intervention ad hoc. Le financement des réponses manquait de prévisibilité et était incertain. Tout cela affectait l'efficacité, l'efficacités et la cohérence des interventions, et en définitive la couverture des besoins et l'équité entre bénéficiaires.

10. Le PSP 2019-2022 a reçu un marqueur d'intégration du genre de 4. Toutes les activités d'assistance du PAM sont sensibles au genre, mais le PSP ne présente pas comment le PAM entend contribuer à l'intégration du genre dans les systèmes nationaux.

#### *Efficacité et impact de l'appui du PAM au SPSA*

11. **Alerte précoce :** La réalisation d'un diagnostic des besoins en renforcement des capacités de l'Observatoire de Sécurité Alimentaire (OSA) a permis de lancer le processus de mise en place du SAP. Les principaux résultats enregistrés comprennent la mise en place d'un réseau de sites sentinelles en partenariat avec les ONG Oxfam et Action Contre la Faim (ACF), la désagrégation au niveau Moughataas (départements) des enquêtes Food Security Monitoring System, la mise en place d'un système de veille pastorale, l'élaboration d'un modèle de projection de l'insécurité alimentaire et l'amélioration du système de suivi des prix sur les marchés. Des défis importants existent pour l'opérationnalisation du SAP, en particulier la mise en cohérence des différents éléments et les capacités limitées de l'OSA.

---

<sup>4</sup> CSA-CILSS (2019) Cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire – Mauritanie

<sup>5</sup> OECD Dev (2019) Social Institutions & Gender Index – SIGI – Mauritania

12. **Préparation et planification des réponses :** Le PAM contribue à la création d'un dispositif national de préparation et de réponse aux crises. Son officialisation prévue en juillet 2020 a été retardée du fait du Covid-19 et de contraintes liées au turn-over institutionnel. Ce dispositif devrait permettre au pays d'être mieux apte à préparer et planifier sa réponse et de disposer d'un cadre intégrateur de planification. Le PAM a également contribué à l'élaboration de plans nationaux de réponse depuis 2018 sous la direction du CSA et avec la participation et l'adhésion de tous les membres du Groupe de sécurité alimentaire. Ces plans ont contribué à une meilleure coordination, harmonisation, cohérence et efficacité des réponses, à un meilleur positionnement des acteurs en fonction des besoins, et en définitive à une meilleure couverture des besoins.

13. **Ciblage :** L'appui du PAM a contribué à l'adoption par le Groupe de sécurité alimentaire d'une approche commune basée sur le registre social et un ciblage complémentaire. Cet appui a inclus l'appui à l'amélioration du registre social afin de le rendre plus pertinent pour le ciblage des réponses aux chocs. Le PAM a aussi appuyé l'amélioration de la méthode utilisée par les Comités Départementaux (CODEP) pour le ciblage géographique au niveau commune et village. L'utilisation du registre social dans le contexte du Covid-19 a été particulièrement utile. Parmi les défis qui subsistent on note la fréquence insuffisante de l'actualisation du registre social et l'application de quotas de ménages au niveau des villages.

14. **Financement des réponses :** Le PAM a centré son appui sur l'amélioration des paramètres techniques d'Africa Risk Capacity. Un décaissement de 167.000 dollars en 2020 suite à une sécheresse a permis une réponse précoce et confirmé la prévisibilité de ce mécanisme. L'objectif de la collaboration entre le PAM et la Banque Mondiale de l'élaboration d'un mécanisme national de financement des réponses n'a pas encore progressé.<sup>6</sup>

15. **Modalités d'assistance :** des progrès importants ont été réalisés pour l'harmonisation des approches au sein du Groupe de sécurité alimentaire, relatives aux montants transférés, à la taille des ménages prise en compte, aux périodes d'assistance et à la fréquence des transferts. Ces résultats sont susceptibles de contribuer à une meilleure couverture des besoins et à plus d'équité entre bénéficiaires. D'autres éléments n'ont pas encore été abordés, comme les plateformes transfert de l'assistance, l'articulation entre les filets sociaux ou les approches sensibles à la nutrition et au genre au sein des filets sociaux gouvernementaux.

16. L'action du PAM a contribué au rapprochement des acteurs humanitaires et de développement, notamment les membres du Groupe de sécurité alimentaire et ECHO d'une part, et le CSA, le registre social et la Banque Mondiale de l'autre. Pendant la période évaluée le PAM a structuré son action de promotion de l'intégration du genre dans le SPSA. Celle-ci s'est centrée au niveau des travaux du Groupe de sécurité alimentaire, qui a notamment réfléchi sur la prise en compte du genre dans le ciblage.

#### Efficiences de l'appui du PAM au SPSA

17. Les progrès réalisés sur les différents piliers sont inégaux. Les piliers du ciblage et des modalités d'assistance sont les plus avancés. L'officialisation du dispositif national de réponse aux chocs a pris du retard mais devrait intervenir en février 2021. Il devra ensuite être opérationnalisé. Il reste beaucoup à faire pour la mise en place du SAP, notamment en termes de renforcement des capacités individuelles au sein de l'OSA, et pour l'élaboration d'un mécanisme de financement des réponses pour le gouvernement.

---

<sup>6</sup> La priorité a été donnée à la mise en place du dispositif national de préparation et de réponse aux chocs, auquel le mécanisme de financement des réponses sera rattaché.

18. Le bureau pays du PAM s'est restructuré sur la période évaluée avec la création d'une unité d'appui institutionnel au SPSA, l'intégration de deux assistants techniques pour la coordination du Groupe de sécurité alimentaire, l'appui à ARC et la création du dispositif national de réponse aux chocs, et d'une chargée de genre, et le renforcement de l'équipe en charge des transferts monétaires. Cela a contribué à ajuster la capacité du bureau pays aux objectifs d'appui au SPSA. L'assistance technique externe au SAP s'est révélée insuffisante. L'approche adoptée pour la mise en place du réseau de sites sentinelles ne met pas suffisamment en avant les acteurs nationaux qui devront gérer ce réseau dans l'avenir.

19. Le bureau régional et le siège ont apporté un appui important pour structurer les activités de renforcement des capacités. Le bureau pays de Mauritanie est parmi les plus avancé de la région pour l'appui à la protection sociale et, de ce fait, est plus sollicité pour partager son expérience qu'il ne reçoit d'appui. Le système de suivi et évaluation est parvenu à mesurer l'essentiel des indicateurs de produits et effets inclus dans le PSP, mais n'est pas adapté pour mesurer des progrès en termes de renforcement des capacités. Le bureau pays a toutefois mis en place un système hors indicateurs corporatifs qui lui permet de mesurer les progrès réalisés sur les plans de renforcement des capacités de l'OSA et du CSA.

20. L'appui du PAM repose sur son partenariat privilégié avec le CSA, ce qui est pertinent pour la mise en place de la composante réactive au choc du SPSA compte tenu du mandat du CSA. La prise en compte d'une vision plus large nécessite toutefois le renforcement des partenariats avec d'autres institutions, comme la Délégation Taazour.

#### Durabilité des acquis

21. L'objectif de prise en charge effective et durable du SPSA par le gouvernement est au cœur de l'action du PAM. La stratégie du PAM pour cela est basée sur le renforcement des capacités des institutions nationales et un engagement financier croissant de l'État dans le financement du SPSA. Des résultats probants ont été atteints sur le renforcement des capacités, même si beaucoup reste à faire, mais pas sur l'engagement financier du gouvernement. Cela représente un des facteurs les plus importants qui limite les perspectives de durabilité. De même, l'élaboration d'un cadre et d'une vision claire pour le SPSA par le gouvernement est un élément clé manquant. La révision de la SNPS représente une opportunité pour promouvoir la définition de ce cadre.

#### Cohérence de l'appui au SPSA avec les facteurs contextuels et les principes humanitaires

22. L'appui du PAM au SPSA prend bien en compte, ou de manière croissante, des facteurs contextuels clés, comme la récurrence des chocs climatiques et leur dimension saisonnière, les vulnérabilités spécifiques des grandes catégories de moyens d'existence, et les inégalités basées sur le genre. L'intégration des réfugiés maliens dans le système national de protection sociale a été engagée, en particulier sur le volet ciblage.

23. Au travers de son rôle dans la coordination et le leadership au sein du Groupe de sécurité alimentaire, le PAM contribue à l'adoption par les membres du Groupe de sécurité alimentaire de mesures visant le respect des principes humanitaires et la redevabilité. Cela inclut les efforts collectifs pour identifier et cibler les plus vulnérables, délivrer une assistance adaptée aux besoins, mettre en place des outils et indicateurs de suivi pour une approche de redevabilité harmonisée que le gouvernement peut s'approprier.

#### **Conclusions Générales**

24. L'évaluation a confirmé la pertinence de l'orientation prise par le PAM vers un modèle de coopération centré autour de la protection sociale adaptative, avec les besoins de la population et aux vues des déficiences identifiées des mécanismes existants de réponse aux chocs. Des progrès

significatifs ont été enregistrés sur plusieurs éléments clés de la composante réactive aux chocs comme la préparation et la planification des réponses, l'harmonisation des modalités d'assistance et le ciblage. Les piliers de l'alerte précoce et du financement des réponses ont également progressé, mais des défis importants subsistent et limitent les perspectives de prise en charge durable par les acteurs nationaux.

25. Le PAM contribue à la protection sociale adaptative au-delà de sa composante réactive aux chocs au travers de ses activités de nutrition, résilience et alimentation scolaire. Toutefois cette approche plus large manque toujours d'articulation au niveau national et nécessite l'établissement de partenariats diversifiés avec les institutions impliquées dans les différentes activités considérées. L'actualisation de la SNPS qui doit avoir lieu prochainement représente une bonne opportunité pour promouvoir l'élaboration de ce cadre intégré de la SPSA et, en préalable, pour le PAM de définir son propre cadre.

## **Recommandations**

### Recommandations stratégiques

1. Améliorer l'intégration des actions du PAM au sein d'une vision plus large de la protection sociale adaptative et réactive aux chocs et appuyer l'intégration de cette vision dans la nouvelle SNPS. *Niveau de priorité : moyen-long terme.*
2. Poursuivre et élargir les partenariats stratégiques avec les acteurs clés de la protection sociale adaptative, notamment la Délégation Taazour. *Niveau de priorité : moyen termes.*
3. Renforcer le plaidoyer pour l'engagement financier du gouvernement pour la prise en charge du dispositif de réponse et pour la clarification des rôles et responsabilités des institutions concernées par el SPSA *Niveau de priorité : court et moyen termes.*

### Recommandations techniques et opérationnelles

4. Poursuivre et ajuster les actions de renforcement des capacités, notamment pour l'appui au SAP. *Niveau de priorité : court, moyen et long termes.*
5. Poursuivre l'appui à l'amélioration du registre social comme base de ciblage des réponses aux chocs en étudiant les éventuels effets négatifs de l'unification du ciblage au niveau communautaire et l'utilisation potentielle des informations sur les actions des autres utilisateurs. *Niveau de priorité : moyen et long terme.*
6. Poursuivre l'appui à l'harmonisation des modalités d'assistance et à la recherche et la promotion d'une meilleure articulation entre les différents filets sociaux existants. *Niveau de priorité : moyen-long terme.*
7. Continuer à promouvoir l'intégration du genre dans toutes les activités du Groupe de sécurité alimentaire, en intégrant des indicateurs de genre dans les plans nationaux de réponse aux chocs et en étudiant, documentant et partageant les bonnes pratiques. *Niveau de priorité : moyen long-terme.*

# 1 Introduction

1. Ce rapport présente les résultats de l'évaluation de la contribution du Programme Alimentaire Mondial (PAM) à la mise en place et à l'opérationnalisation du Système de Protection Sociale Adaptative (SPSA) en Mauritanie, de 2018 à 2020. Cette évaluation a été commissionnée par le Bureau Pays du PAM en Mauritanie et conduite par l'Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM).

2. Tel que défini dans les Termes de Référence de l'évaluation (voir annexe 1), l'évaluation porte sur l'appui du PAM aux cinq fonctions essentielles du SPSA, et sur les objectifs et activités prévues et mises en œuvre par le PAM en appui au SPSA dans le cadre de son Plan Stratégique Pays Intérimaire (PSPI) 2018 et de son PSP 2019-2022 (voir détails au chapitre 1.1 *Vue d'ensemble du sujet d'évaluation*). Ces cinq fonctions essentielles sont : 1) Alerte précoce. 2) Dispositif de préparation et de réponse aux chocs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. 3) Financement de la réponse aux chocs. 4) Priorisation géographique et ciblage des ménages. 5) Modalités d'assistance. L'évaluation devait initialement couvrir la période de janvier 2018 à mars 2020. Toutefois, du fait de la pandémie du Covid-19, sa mise en œuvre a été prolongée jusque fin 2020 et elle couvre par conséquent toute l'année 2020. Le bureau pays du PAM a commissionné cette évaluation courant 2020 afin qu'elle contribue à l'évaluation intermédiaire du PSP 2019-2022 prévue en 2021.

3. L'évaluation a deux objectifs comme définis dans les termes de référence :

- **Redevabilité** : L'évaluation devait analyser et rendre compte aux parties prenantes du SPSA de la performance et des résultats de l'appui du PAM à sa mise en place et à son opérationnalisation.
- **Apprentissage** : L'évaluation devait analyser les points forts et les faiblesses de l'intervention du PAM, et déterminer les raisons pour lesquelles certains résultats ont été obtenus ou non, afin de tirer des leçons et identifier les bonnes pratiques qui pourront être répliquées par le PAM et les parties prenantes du SPSA.

4. Les principaux utilisateurs sont le bureau pays du PAM et ses partenaires impliqués dans le SPSA. Il s'agit notamment du gouvernement mauritanien<sup>7</sup>, de la Banque Mondiale, de l'Équipe Pays des Nations Unies (UNCT en anglais)<sup>8</sup>, des ONG et les Partenaires Techniques et Financiers impliqués dans le SPSA.<sup>9</sup> Ces acteurs utiliseront l'évaluation pour identifier les forces et faiblesses de l'appui du PAM au SPSA, capitaliser les expériences et leçons apprises et prendre des décisions sur l'appui du PAM et les partenariats qui les lient. Le Bureau Régional et le siège du PAM utiliseront les résultats de l'évaluation pour appuyer les autres pays où le PAM développe des activités similaires, pour l'apprentissage au sens large et pour la redevabilité, y compris interne au travers de comptes rendus préparés par le Bureau de l'Évaluation. Les donateurs qui soutiennent le PAM pourront utiliser l'évaluation pour prendre des décisions sur leur appui financier.

---

<sup>7</sup> Ministère de l'Économie et de l'Industrie, Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, Agence Tadamoune, Ministère de l'Éducation, et Commissariat à la Sécurité Alimentaire

<sup>8</sup> en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF en anglais), le Bureau International du Travail (BIT), l'Agence des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO en anglais), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), et l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

<sup>9</sup> Action Contre la Faim, Oxfam, World Vision International, DFID, BMZ, AECID, ECHO, USAID.

## 1.1 Vue d'ensemble du sujet de l'évaluation

5. Tel que défini dans les termes de référence, *l'évaluation porte sur la contribution du PAM à la mise en place et l'opérationnalisation du système national de protection sociale adaptative en Mauritanie depuis 2018*. Il s'agit d'une évaluation thématique. Cette contribution a été planifiée et mise en œuvre par le bureau pays du PAM d'une part au travers des processus de planification stratégique et opérationnelle du PAM en Mauritanie sur la période couverte (PSPI 2018 et PSP 2019-2022), et d'autre part dans le cadre du Protocole d'accord entre le PAM et la Banque Mondiale pour la période 2019-2022.

6. Le concept de protection sociale adaptative (PSA) met en lumière les contributions que des programmes de protection sociale (comme les transferts d'espèces, les programmes d'emploi temporaire ou l'assurance sociale indexée sur les conditions météorologiques) peuvent apporter pour aider les populations à s'adapter aux changements climatiques et réduire les risques de catastrophes. La PSA cherche – entre autre – à renforcer la résilience des ménages et des populations vulnérables aux chocs. La conception de la protection sociale adaptative est très proche de celle de la 'protection sociale réactive aux chocs' (PSRC), mais avec quelques nuances et différences d'accent. Il y a un intérêt croissant pour envisager la protection sociale comme instrument de réponse à des crises, qui protège la consommation des ménages tout en favorisant la demande et en préservant la croissance au niveau macroéconomique. La PSRC est perçue comme pouvant remplir différents objectifs, en se concentrant sur le court, le moyen et le long terme, afin de répondre aux besoins nés d'une crise et de développer les capacités futures en cas de crise (voir annexe 11 sur les concepts et définitions de la PSA et la PSRC).

7. **Les PSP 2018 et 2019-2022** ont été élaborés suite à la Revue Stratégique Faim Zéro conduite en 2017 et ont pris en compte les recommandations de l'évaluation du portefeuille du PAM en Mauritanie de 2011 à 2015. Les deux PSP placent l'appui à la mise en place d'un SPSA comme l'une des principales priorités du PAM dans le pays. Ils contiennent 5 domaines d'intervention<sup>10</sup> couverts par l'évaluation, structurés en résultats stratégiques et activités, présentés en annexe 2. A cela s'ajoutent deux résultats non couverts par l'évaluation relatifs à l'assistance aux réfugiés maliens et à la fourniture de service logistique aérien. Le PSP 2019-2022 a fait l'objet d'une révision budgétaire approuvée en juillet 2020, dont l'objet principal est de répondre à la Crise du Covid-19<sup>11</sup>. Les principaux produits et résultats planifiés des PSP 2018 et 2019-2022 et obtenus sont présentés en annexe 3. L'intégration du genre selon l'approche transformatrice genre est une priorité transversale dans le PSP. Le PSP 2018 prévoyait 516.172 bénéficiaires dont 53% de femmes. Quarante-trois pourcent de ces bénéficiaires ont été atteints. Le PSP 2019-2022 prévoyait initialement 444.566 bénéficiaires, augmentés à hauteur de 680.642 dans la révision budgétaire, dont 50% de femmes (bénéficiaires atteints présentés en annexe 3). Le PSP 2019-2022 cible 5 régions identifiées comme étant les plus affectées par les chocs et l'insécurité alimentaire et une région comme étant affectée par une insécurité alimentaire récurrente et par les afflux de réfugiés du Mali<sup>12</sup>. Toutefois, cette couverture a été élargie à la région de Nouakchott dans le cadre de la réponse au Covid-19 (voir carte des interventions du PAM en annexe 4).

---

<sup>10</sup> 1. Appui saisonnier aux ménages en insécurité alimentaire, 2. Alimentation scolaire, 3. Nutrition, 4. Résilience, 5. Appui institutionnel et développement des capacités.

<sup>11</sup> Deux activités ont été ajoutées au PSP dans cette révision budgétaire : L'activité 8, "Fournir une aide alimentaire et une alimentation complémentaire aux ménages touchés par la pandémie", a été prévue pour apporter un appui au gouvernement à sa demande, et n'a pour le moment pas été mobilisée. L'activité 9 a permis un appui logistique du PAM au gouvernement et autres acteurs humanitaires, notamment par la location d'entrepôts pour stocker denrées et matériel médical nécessaires pour faire face au COVID.

<sup>12</sup> Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh el Gharbi, Tagant et Hodh el Chargui.

**8. Le Protocole d'accord entre le PAM et la Banque Mondiale pour la période 2019-2022**

s'inscrit dans le cadre de la collaboration stratégique au niveau global signée entre les 2 institutions en mars 2018. Il fait suite à un rapprochement opéré par les deux institutions qui vise à améliorer les capacités de résilience nationale et locale face aux chocs et crises cycliques. Le protocole vise à appuyer le gouvernement dans la mise en place d'un SPSA et intègre cinq piliers d'action : 1) Alerte précoce ; 2) Préparation et planification des réponses ; 3) Ciblage ; 4) Financement des chocs ; 5) Modalités de distribution.

9. **L'évaluation couvre** les 5 domaines thématiques décrits dans le tableau 3 (Annexe 2) et les 5 piliers d'actions inscrits dans le Protocole d'accord avec la Banque Mondiale, avec une vue transversale sur l'intégration des dimensions genre au problème de la protection sociale adaptative. Toutefois, tel que défini dans les termes de référence et pendant la phase préparatoire de l'évaluation, celle-ci porte essentiellement sur la contribution du PAM à la mise en place du SPSA au niveau national, et n'a pas pour objet d'analyser les résultats des actions du PAM sur le terrain auprès des bénéficiaires finaux. De ce fait, les activités 2, 3, 4, 5 et 8 du PSP 2019-2022 et leurs équivalentes du PSPI 2018 ont été prises en compte en termes de pertinence et de contribution à la mise en place du système au niveau national uniquement.

10. Le PSPI 2018 et le PSP 2019-2022 reposent sur des cadres logiques qui détaillent leurs objectifs stratégiques, effets et produits attendus, et activités, structurés autour des 5 domaines d'intervention présentés en annexe 2. Bien que l'appui au SPSA est présenté comme un des objectifs principaux des PSP, ces cadres logiques ne sont pas construits autour de cet objectif, et en particulier de ses 5 piliers. L'équipe d'évaluation a reconstitué la logique d'intervention à partir du PSP 2019-2022 en relation avec les 5 piliers du SPSA (voir annexe 5).

11. Les partenaires institutionnels du PAM et qui bénéficient de son appui pour la mise en place du SPSA, sont le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), le Registre Social, le Ministère de l'Économie et de l'Industrie (MEI) le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), le Ministère de l'Éducation (ME), le Ministère du Développement Rural (MDR), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et la Délégation Taazur. Outre la Banque Mondiale, les autres partenaires opérationnels œuvrant pour la mise en place du SPSA sont les agences membres de l'UNCT (FAO, UNICEF, BIT)<sup>13</sup> et des Organisations Non Gouvernementales, en particulier OXFAM, Save the Children et Action Contre la Faim (ACF).

12. Les budgets du PSPI 2018 et PSP 2019-2022 pour les années 2018, 2019 et 2020 s'élevaient respectivement à 61 millions, 36 millions et 85 millions de dollars US. Ils ont été financés à hauteur de 39 millions, 30 millions et 64 millions. Le budget total du PSP 2019-2022 s'élevait initialement à 132 millions de dollars US. Il a été augmenté à hauteur de 164 millions de dollars dans le cadre de la révision budgétaire de juillet 2020. Le budget de l'activité 6 du PSP 2019-2022 qui constitue le sujet principal de l'évaluation, représente respectivement 1,7% et 4,8% du budget du PSP 2018 et du PSP 2019-2022. Les principaux contributeurs ont été l'Allemagne, la Commission européenne (ECHO), les États Unis et le Royaume Uni.

---

<sup>13</sup> L'UNICEF et le BIT constituent des partenaires privilégiés du PAM dans le domaine de la protection sociale, notamment au travers d'un programme conjoint financé par le Fonds SDG.

## 1.2 Contexte

### 1.2.1 Contexte national

13. **Vue d'ensemble** : La Mauritanie est un pays sahélo-saharien dont plus de deux tiers du territoire sont désertiques.<sup>14</sup> L'exode rural a fait doubler le taux d'urbanisation: en 2019, plus de la moitié (55%) de la population mauritanienne, de 4,5 millions de personnes, vivait en milieu urbain.<sup>15</sup> La population est caractérisée par sa jeunesse, une diversité ethnique, et une diversité de moyens d'existence.<sup>16</sup> Le flux de migrants a également connu une augmentation sensible à cause des crises diverses touchant la sous-région: aujourd'hui la Mauritanie accueille plus de 60.000 réfugiés maliens dans l'est du pays.<sup>17</sup>

14. **Pauvreté monétaire et multidimensionnelle** : La Mauritanie est au 157<sup>ème</sup> rang parmi 189 pays et territoires dans l'indice de développement humain (IDH).<sup>18</sup> Le taux de pauvreté a enregistré une diminution continue, passant de 51% en 2000 à 31 % en 2014, accompagné, pour la première fois, par une baisse du nombre de pauvres entre 2008 et 2014.<sup>19</sup> Pourtant, des disparités énormes persistent – surtout entre milieu rural et milieu urbain (taux de pauvreté de 44,4% et 16,7% respectivement) et entre zones géographiques du pays.<sup>20</sup> Le ménages dirigés par des femmes sont moins touchés par la pauvreté que ceux dirigés par des hommes.<sup>21</sup>

15. **Insécurité alimentaire** : Classé 23<sup>ème</sup> pays le plus vulnérable aux changements climatiques, les risques naturels en Mauritanie sont des défis à long terme<sup>22</sup>. La production céréalière est structurellement déficitaire et ne couvre qu'environ 30% des besoins alimentaires annuels.<sup>23</sup> Les cycles répétés de sécheresse et la dégradation des ressources naturelles affectent profondément les capacités productives.<sup>24</sup> L'insécurité alimentaire est majoritairement rurale et touche en particulier les régions du sud et sud-est.<sup>25</sup> En 2018, un quart de la population était en insécurité alimentaire : même si ce taux a baissé à 13,3 % en 2019, les projections initiales pour la période de soudure de 2020 estimaient que 609.180 personnes (14,9%) seraient en insécurité alimentaire sévère si aucune mesure n'était prise entre temps.<sup>26</sup> Le PAM a réévalué cette estimation à 901.811 personnes du fait de l'impact du Covid-19.<sup>27</sup>

16. **Insécurité nutritionnelle** : La malnutrition chronique (enfants <5 ans) est stationnaire autour de 21 %, avec des disparités entre localités. La prévalence de la malnutrition aiguë montre encore une variation significative en fonction des saisons, avec des prévalences au niveau national

---

<sup>14</sup> AGIR, Priorités résilience pays – Mauritanie, rapport provisoire sans date

<sup>15</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=MR>

<sup>16</sup> SNU (2018) CPDD 2018-2022 ; FEWS NET (2015) Profil des moyens d'existence ; RIM (2019) Revue nationale des objectifs de développement durable (ODD) Stratégie de croissance accélérée et prospérité partagée (SCAPP); ONS (2015) Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2013, Ch. 12

<sup>17</sup> <https://data2.unhcr.org/fr/country/mrt>

<sup>18</sup> UNDP (2020) Rapport sur le Développement Humain (RDH), Mauritanie

<sup>19</sup> RIM (2019) Revue ODD/SCAPP

<sup>20</sup> SNU (2018) CPDD 2018-2022, citant l'Enquête Permanent sur les Conditions de Vies des Ménages (EPCV 2014). Les résultats de la dernière EPCV en 2019 sont encore attendus

<sup>21</sup> L'Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages de 2014 a relevé que 23,2% des ménages dirigés par des hommes sont pauvres contre 20,2% des ménages dirigés par des femmes

<sup>22</sup> SNU (2019) Mauritanie : Lutter contre la chronicité

<sup>23</sup> PAM (2018) Projet de plan stratégique de pays – Mauritanie (2019-2022)

<sup>24</sup> MEF (2016) Plan stratégique multisectoriel de nutrition (PSMN) 2016-2025

<sup>25</sup> AGIR priorité résilience pays

<sup>26</sup> CSA-CILSS (2019) Cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risqué et des populations en insécurité alimentaire – Mauritanie

<sup>27</sup> Information transmise par le BUREAU PAYS du PAM

ou régional dépassant parfois des seuils d'urgence surtout en période de soudure.<sup>28</sup> En 2018, la malnutrition aiguë globale (MAG) au niveau national a été évaluée à 11,6%, avec un taux de cas sévères (MAS) de 2% - dépassant le seuil d'urgence nutritionnelle.<sup>29</sup> Les causes de la malnutrition sont multidimensionnelles. Elle comprennent la persistance de l'insécurité alimentaire, les pratiques alimentaires inadéquates, la fréquence des maladies chez les enfants, les difficultés d'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement approprié, la pauvreté et le manque d'investissement dans les secteurs clés.<sup>30</sup>

17. **Inégalités et vulnérabilités liées au genre :** Malgré les efforts nationaux en matière de promotion du statut de la femme, la plupart des indicateurs économiques et sociaux sont marqués par des disparités basées sur le genre. L'indice d'inégalité de genre (IIG) place la Mauritanie au 151<sup>ème</sup> rang sur 178 pays en 2019. 12,7 % des femmes adultes ont suivi au moins des études secondaires (contre 25% des hommes); et le taux d'activité féminine est de 28,9% (contre 63,1% pour les hommes).<sup>31</sup> Les mariages précoces (35,2% avant l'âge de 18 ans) et les grossesses précoces (21,5%) persistent. La mortalité maternelle reste élevée. Le taux de prévalence global des violences basées sur le genre (VBG) s'élève à 68,1% et l'excision affecte presque deux tiers des femmes. L'indice de parité en alphabétisation est de 0,86 en faveur des hommes et le taux net de scolarisation des filles et des garçons – comparable au niveau fondamental - montrent des écarts aux niveaux secondaire et supérieur. Tous ces indicateurs au niveau national cachent des disparités énormes selon le milieu et le niveau de bien-être du ménage.<sup>32</sup>

18. **Covid-19.** L'épidémie de Covid-19 a affecté significativement le contexte et la situation de sécurité alimentaire en Mauritanie en 2020 (Voir information détaillée dans note de capitalisation en annexe 13).

## 1.2.2 Politiques nationales

19. **La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS, 2013)** est le document cadre pour la protection sociale. Elle prévoit la mise en place d'un système intégré de protection sociale en s'articulant autour de cinq axes stratégiques dont le premier cherche à « *contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les changements climatiques* ». <sup>33</sup>

20. Pour contribuer à la mise en place d'un système de protection sociale, un registre social a été créé pour donner à tous les programmes de protection sociale un mécanisme pour cibler les pauvres et les plus vulnérables d'une manière efficace et transparente. Un programme national de filets sociaux - *Tekavoul* – est mis en œuvre par la Délégation Générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (TAAZOUR), qui a remplacé l'agence *Tadamoun*. Il consiste en un transfert monétaire régulier et pluriannuel aux populations les plus pauvres, conditionné par la participation des bénéficiaires à des séances de sensibilisation sur l'hygiène, la santé et la prise en charge des enfants.<sup>34</sup> En fonctionnement depuis 2017, *Tekavoul* couvre actuellement 30.000 ménages dans quatre *wilayas* (régions) du sud du pays et a récemment introduit un volet pour

---

<sup>28</sup> SNU (2018) CPDD 2018-2022

<sup>29</sup> RIM (2019) Revue ODD/SCAPP

<sup>30</sup> RIM (2019) Revue ODD/SCAPP; et MEF (2016) PSMN

<sup>31</sup> UNDP (2020) Human Development Report 2020

<sup>32</sup> SNU (2018) CPDD 2018-2022

<sup>33</sup> MAED (2013) SNPS.

<sup>34</sup> RIM (2019) Revue ODD/SCAPP

promouvoir la résilience des ménages pauvres, renforçant ainsi l'approche de protection sociale adaptative.<sup>35</sup>

21. Le programme Emel, mis en œuvre initialement par le CSA et initié suite à la sécheresse de 2011/12, consiste en un réseau de boutiques de produits alimentaires vendus à prix subventionnés. Ce programme est désormais géré par la Délégation Taazour. Depuis 2017, le CSA, en partenariat avec l'agence Tadamoun, a démarré l'exécution du programme pilote « *El Maouna* », conçu comme programme de protection sociale réactive aux chocs. Il consiste à fournir des transferts monétaires aux ménages identifiés au travers du registre social dans des communes jugées particulièrement affectées par l'insécurité alimentaire.<sup>36</sup>

22. Le Programme prioritaire élargi du Président de la République vient renforcer la prise en compte de la protection sociale dans les politiques publiques du gouvernement. Il s'articule autour de six axes : (i) Développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; (ii) Amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande ; (iii) valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ;(iv) Appui au secteur privé (formel et informel) ; (V) Reboisement, Création d'Emplois (vi) Gouvernance et mise en œuvre du programme. Le deuxième axe porte sur la mise à niveau des secteurs sociaux et de soutien à la demande. Il fait de l'amélioration des conditions de vie des citoyens, notamment les plus démunis, la principale priorité du gouvernement.

23. La mise à jour de la SNPS est prévue depuis plusieurs mois et a pris du retard. Elle est nécessaire du fait d'une certaine fragmentation dans le domaine de la protection sociale et d'un manque de clarté conceptuelle sur les différentes dimensions de la protection sociale et leur inter connectivité, ce qui se traduit également par une certaine fragmentation institutionnelle et un manque de coordination au niveau national.

24. Les autres politiques de référence sont présentées au chapitre 2.1.2

### 1.2.3 Cadres de partenariat

25. **Le Cadre de partenariat pour le développement durable en Mauritanie (CPDD)** intègre la planification de l'aide humanitaire et du développement des agences de l'ONU et de six ONG internationales autour de trois priorités : contribution à la croissance inclusive ; renforcement du capital humain et des services sociaux de base ; appui à la gouvernance. Trois zones de convergence ont été identifiées pour ce cadre de partenariat (Hodh Ech Chargui, Guidimakha et Nouakchott périurbain).<sup>37</sup>

26. **La Banque mondiale** appuie depuis 2015 le gouvernement à établir le système national de filets sociaux, à créer le registre social et à fournir des transferts monétaires aux ménages extrêmement pauvres.<sup>38</sup> Son programme d'appui s'inscrit dans le cadre du programme régional de Protection Sociale Adaptative au Sahel.<sup>39</sup> **D'autres partenaires** (tels que l'Union Européenne, la Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes (ECHO), l'USAID et autres) interviennent également dans les domaines pertinents de la sécurité alimentaire, la nutrition, la réponse aux chocs et la résilience en Mauritanie. En 2017 et 2018, la Mauritanie a reçu une

---

<sup>35</sup> World Bank (2017) R World Bank (2019) Implementation Status & Results Report Mauritania Social Safety Net System; et Tekavoul, <http://www.tekavoul.gov.mr/>

<sup>36</sup> IRAM (2019) Fiche de repère : Stratégie de protection sociale en Mauritanie, Journée d'études IRAM

<sup>37</sup> SNU (2018) CPDD 2018-2022 et SNU (2019) Lutter contre la chronicité.

<sup>38</sup> Banque mondiale (2015) République Islamique de Mauritanie. Projet d'appui au système de filets sociaux

<sup>39</sup> Banque mondiale <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/770531524555807930/Programme-de-protection-sociale-adaptative-au-Sahel>

aide au développement représentant respectivement 19% et 28% de son revenu national brut.<sup>40</sup>

### 1.3 Méthodologie de l'évaluation et limitations

27. L'évaluation a cherché à répondre aux **questions d'évaluation** définies dans les termes de référence, puis modifiées par l'équipe d'évaluation et le bureau pays du PAM au cours de la phase préparatoire (voir annexe 7) Ces questions sont structurées autour des **critères** reconnus au niveau international de la **pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité et la cohérence**<sup>41</sup>. Comme défini dans le rapport de phase préparatoire de l'évaluation, l'impact est analysé en termes de renforcement des capacités et de mise en place d'outils et de procédures. Il ne couvre pas l'impact au sens plus large sur les populations prises en charge par le SPSA. Pour cela, et pour faciliter la lecture de ce rapport, un seul chapitre présente les questions relatives à l'efficacité et à l'impact.

28. L'approche méthodologique et le calendrier de mise en œuvre de l'évaluation ont été largement influencés par les restrictions imposées par la pandémie du Covid-19. Le plan de travail prévoyait initialement une mission d'évaluation au mois d'avril 2020 qui devait couvrir les niveaux national, régional (*wilayas*) et local. Elle n'a pas pu avoir lieu et, après une interruption de plusieurs mois dans le processus, il a été décidé de conduire l'évaluation à distance et de ne couvrir que les niveaux national et régional. La crise du Covid-19 a également représenté une opportunité pour tirer des leçons sur la mesure dans laquelle les progrès réalisés au niveau du SPSA ont contribué à la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la réponse à cette crise. Pour capturer ces leçons, une étude de capitalisation de la réponse a été réalisée au cours de l'évaluation. Elle est présentée en annexe 13.

29. L'équipe d'évaluation a utilisé une méthodologie basée sur des **méthodes mixtes, quantitatives et qualitatives**. Cependant, la collecte d'informations primaires a été essentiellement qualitative, alors que les informations quantitatives proviennent de sources secondaires documentaires. L'équipe d'évaluation a élaboré une **matrice d'évaluation** (annexe 8) qui définit les indicateurs et l'information à collecter pour pouvoir répondre aux questions et sous-questions d'évaluation, de même que les sources et **méthodes de collecte et d'analyse**. Les méthodes de collecte ont été déterminées pour permettre la triangulation des preuves. Elles sont : 1) Révision des données secondaires dans la documentation disponible. 2) Entretiens qualitatifs semi-structurés avec les parties prenantes. La triangulation des informations a été réalisée au travers de la multiplicité des sources d'information. L'équipe d'évaluation n'a pas rencontré de problèmes majeurs de fiabilité.

30. L'évaluation a utilisé une **approche du genre** transversale. Cela s'est traduit par l'intégration d'éléments spécifiques dans les sous-questions d'évaluation, avec des questions permettant d'appliquer l'approche du genre à tous les critères d'évaluation, la matrice, les outils de collecte d'information et le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation a utilisé des données

---

<sup>40</sup>[https://public.tableau.com/views/OECDACAidataglancebyrecipient\\_new/Recipients?:embed=y&:display\\_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=no](https://public.tableau.com/views/OECDACAidataglancebyrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=no)

<sup>41</sup> Pertinence : Mesure selon laquelle les objectifs du projet sont consistants au regard des besoins des plus vulnérables et du pays, des priorités organisationnelles et des politiques et pratiques des partenaires. Efficacité : Mesure selon laquelle les objectifs de l'intervention ont été atteints et les résultats obtenus ont permis de générer les effets prévus. Efficience : Mesure des résultats en relation avec les ressources disponibles. Impact : effets plus larges du projet – sociaux, économiques, techniques, environnementaux – sur les individus, le genre, les communautés et les institutions. Durabilité : Poursuite des bénéfices de l'intervention au-delà de sa mise en œuvre. Cohérence : Relations entre le sujet de l'évaluation et le contexte politique, sécuritaire, de développement, du commerce et militaire, de même qu'avec les politiques humanitaires. Source : *Note Technique, Questions et critères d'évaluation ; PAM, août 2007.*

désagrégées par sexe lorsque cela était possible et réalisé des entretiens avec des parties prenantes ayant un intérêt particulier pour les questions d'égalité et de promotion de l'autonomisation des femmes.

31. L'évaluation a été réalisée en **trois phases distinctes** : 1) Phase préparatoire (de mars à octobre 2020). 2) Collecte de données (début novembre à mi-janvier 2021). 3) Rédaction du rapport d'évaluation (mi-janvier à fin février 2021). Au cours de la phase de collecte de données, l'équipe d'évaluation a consulté 52 personnes<sup>42</sup>, dont 17 femmes et 35 hommes, (voir liste des personnes rencontrées en annexe 9). Chaque phase de l'évaluation a fait l'objet d'un **contrôle de qualité** qui a suivi les normes définies dans les Système d'Assurance Qualité des Évaluations Décentralisées du PAM (DEQAS en anglais). L'évaluation a suivi des normes d'éthique en accord avec le code de conduite applicable aux évaluations au sein du système des Nations Unies.<sup>43</sup> L'équipe d'évaluation n'a pas identifié de problèmes liés à l'éthique quant aux actions et au comportement du PAM et de ses partenaires en Mauritanie.

32. **Les principales limites** de l'évaluation sont liées à sa réalisation à distance, qui a limité la portée et la perception des évaluateurs de certains processus et résultats atteints. La portée incluait initialement les niveaux national, régional et local. Le niveau local a été supprimé avec l'adoption de l'approche à distance pour des questions de faisabilité. Pour ce qui est du niveau régional, seuls deux entretiens ont pu être obtenus avec des chefs de sous-bureaux du PAM. Par conséquent, la prise en compte des perceptions des acteurs régionaux est limitée. L'absence de mission en Mauritanie limite la perception des évaluateurs de certains aspects car les entretiens à distance ne permettent pas de créer un certain niveau de confiance et de complicité avec les interlocuteurs, et l'interaction gestuelle. De même, une mission aurait permis à l'équipe d'enrichir les preuves collectées au travers de l'observation directe. L'impact de ces limites sur les résultats de l'évaluation est relatif, puisque, même si la portée incluait initialement les trois niveaux, la mise en place du SPSA comprend des processus qui ont surtout lieu au niveau national, comme cela est reconnu dans les termes de référence de l'évaluation.

---

<sup>42</sup> Dont 18 personnes du bureau pays du PAM, 6 personnes du bureau régional, 12 personnes des institutions gouvernementales, 6 personnes du système des Nations Unies, 5 personnes des donateurs et 5 personnes d'ONG.

<sup>43</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>

## 2 Résultats de l'Évaluation

### 2.1 Question d'évaluation 1

***Dans quelle mesure l'appui du PAM au SPSA est-il pertinent pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, et approprié pour atteindre les résultats prévus ?***

#### 2.1.1 Pertinence vis-à-vis des besoins des populations les plus vulnérables

33. La Revue Stratégique Faim Zéro réalisée en 2017<sup>44</sup> et sur laquelle s'est basée la conception des PSP 2018 et 2019-2022 a identifié plusieurs facteurs structurels, locaux ou macroéconomiques qui affectent la disponibilité et l'accès physique et économique à l'alimentation. L'insécurité alimentaire qui en résulte suit des tendances saisonnières avec une augmentation du nombre de personnes en insécurité alimentaire en période de soudure, décalée entre les zones agricoles et les zones pastorales. La sévérité de l'insécurité alimentaire pendant les périodes de soudure est influencée par des facteurs conjoncturels surtout liés à la pluviométrie. Ainsi, la Revue Stratégique Faim Zéro note « *une très forte variabilité interannuelle et saisonnière au cours des période de sécheresse au Sahel* ». Cela se traduit par des variations significatives du nombre de personnes en insécurité alimentaire d'une année sur l'autre.

34. Ces données indiquent que l'insécurité alimentaire est déterminée par une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels et qu'au cours des 5 dernières années elle a varié de manière significative tout en restant à des niveaux de sévérité élevée (chaque année plusieurs centaines de milliers de personnes ont besoin d'une assistance immédiate en période de soudure pour ne pas souffrir de déficits énergétiques importants et/ou détruire leurs moyens d'existence). Cette situation justifie la nécessité que le pays dispose d'un système permanent et institutionnalisé de réponse aux chocs qui permette d'analyser chaque année la sévérité de l'insécurité alimentaire et de concevoir, planifier, financer et mettre en œuvre des réponses cohérentes et coordonnées.

35. L'appui du PAM à la mise en place du SPSA qui intègre non seulement la dimension de réponse aux chocs mais également une approche plus large de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, notamment avec l'appui à la résilience des populations, est pertinent compte tenu de cette combinaison de facteurs structurels et conjoncturels interconnectés qui déterminent l'insécurité alimentaire et la malnutrition. L'annexe 12 inclut deux tableaux qui présentent la typologie des interventions du PAM par rapport aux différentes dimensions de la protection sociale, aux différentes fonctions de la protection sociale adaptative et aux différentes logiques (appui direct ou appui au système).

#### 2.1.2 Pertinence vis-à-vis des politiques et des priorités nationales

36. D'une manière générale, les actions du PAM en appui à la protection sociale adaptative sont pertinentes avec les priorités et les politiques nationales. Les interventions du PAM contribuent à la mise en œuvre des stratégies nationales et à l'atteinte de leurs objectifs stratégiques. En ce sens la protection sociale adaptative concourt à la réalisation des objectifs nationaux de protection sociale, de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et nutrition, d'institutionnalisation de

---

<sup>44</sup> Revue Stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour l'atteinte de l'Objectif « Faim Zéro » à l'horizon 2030. République de Mauritanie, Décembre 2017.

l'approche genre et de renforcement des capacités de résilience des systèmes et des communautés. Cette pertinence se traduit dans les principaux documents de politique et de stratégie suivants.

37. La **Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030)** est le cadre qui détermine les objectifs nationaux en matière de développement économique, social et institutionnel. L'une des grandes priorités stratégiques de la SCAPP est la protection sociale retenue comme outil de promotion de l'inclusion et de lutte contre l'exclusion sociales. La SCAPP reconnaît explicitement le lien étroit entre la sécurité alimentaire et nutritionnelle et intègre un objectif stratégique qui vise une meilleure résilience des populations les plus vulnérables. Il s'agit d'«*assurer la protection sociale des populations vulnérables, à augmenter leur résilience à l'insécurité alimentaire et à réduire les écarts de genre*». Par ailleurs la SCAPP fixe explicitement comme priorité la mise en place d'un Dispositif national permanent de préparation et de planification de la réponse aux chocs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. L'appui à la mise en place d'un tel dispositif est l'une des activités principales du PAM en appui au SPSA.

38. La **Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2013)** est le document cadre pour la protection sociale. Son objectif stratégique global est de «*contribuer à l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de la vie*». Elle prévoit la mise en place d'un système intégré de protection sociale et s'articule autour de cinq axes stratégiques dont le premier cherche à «*contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les changements climatiques*». L'appui du PAM au SPSA contribue directement à cet axe. Par ailleurs, la SNPS est un cadre multidimensionnel qui intègre les dimensions de la protection sociale adaptative. Le PAM appuie le SPSA et contribue à améliorer ce système aux travers de ses contributions aux méthodologies de ciblage, les transferts monétaires et en vivres et le renforcement des capacités nationales pour la prévision, la réponse et la gestion des crises.

39. La **Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (2015-2030)** et son programme national d'investissement agricole (PNIA), ont pour objectif principal de «*permettre aux populations les plus vulnérables d'avoir à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive*». Les actions de protection sociale adaptative sont cohérentes avec cet objectif et contribuent à sa réalisation. Plus spécifiquement, les actions du PAM en appui au SPSA sont pertinentes avec les axes stratégiques de la SNSA, notamment la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de lignes de défense permettant de répondre rapidement aux besoins alimentaires de groupes de population en cas d'urgence.

40. Le **Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (2015-2025)** est sans doute l'un des instruments nationaux où la pertinence des interventions de protection adaptative est la plus manifeste. Stratégiquement, ces interventions sont des outils d'opérationnalisation de certaines composantes du PSMN notamment la lutte contre la malnutrition, le renforcement de la nutrition communautaire et de la mobilisation sociale, la nutrition en milieu scolaire et l'amélioration des dispositifs de coordination des programmes de nutrition. Le PAM appuie ces axes dans le cadre de son PSP.

41. La **Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire (2016)** poursuit des objectifs multiples d'alimentation scolaire, de promotion de l'accès à l'éducation, notamment de santé, d'hygiène et de nutrition, et d'appui à l'économie locale au travers de l'approvisionnement auprès de petits producteurs locaux. Les cantines scolaires mises en place avec l'appui du PAM sont pertinentes et cohérentes avec ces objectifs.

42. La **Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre** (2011) définit les axes d'intervention pour institutionnaliser le genre d'une manière transversale dans les différents domaines d'intervention en vue de la promotion de l'égalité et de l'équité genre et de garantir la promotion des femmes. Les actions entreprises dans le cadre de la protection sociale adaptative du PAM dans les domaines de la nutrition, des appuis monétaires, d'organisation communautaire contribuent à la promotion des femmes et leur habilitation. Elles sont donc pertinentes par rapport à la SNIG.

43. Le **document national Priorités Résilience Pays** (2016) poursuit, entre autres objectifs, un objectif d'amélioration de la protection sociale des communautés et des ménages les plus vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence s'articulant autour des filets sociaux et des réserves alimentaires et l'accès aux services sociaux de base. Le PAM appuie ces objectifs dans le cadre de son PSP.

44. Le **programme prioritaire élargi** du Président de la République vise la mise en place des conditions d'une reprise économique suivant une approche durable, inclusive et innovante à travers un rôle accru du secteur privé en tant que moteur de la croissance et une meilleure valorisation du potentiel en ressources naturelles, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière. Bien que ce programme ait été élaboré après le PSP du PAM, l'appui du PAM au SPSA est particulièrement cohérent avec le deuxième axe du programme qui porte sur la mise à niveau des secteurs sociaux et de soutien à la demande et qui fait de l'amélioration des conditions de vie des citoyens, notamment les plus démunis, la principale priorité du Gouvernement.

### **2.1.3 Pertinence de l'appui du PAM aux cinq piliers prioritaires du SPSA**

#### ***Alerte Précoce***

45. La Revue Stratégique Faim Zéro, de même que la SCAPP, a relevé la nécessité de mettre en place des mécanismes d'alerte précoce et de réponse aux chocs performants compte tenu de l'exposition de larges zones du pays aux risques climatiques et sécuritaires liés aux tensions régionales dans le Sahel. Parmi les faiblesses des mécanismes existants, la Revue Stratégique Faim Zéro relevait l'absence d'un cadre institutionnel pour un Système d'Alerte Précoce (SAP) officiel. D'après les entretiens avec les parties prenantes, aussi bien les institutions gouvernementales que le PAM et les autres partenaires clés, l'absence d'un système formel contribue au manque de cohérence entre les différents outils existants pour l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et au manque de coordination entre les acteurs impliqués. D'autres contraintes mentionnées par ces mêmes parties prenantes sont le retard dans la réalisation des diagnostics, le fait que les outils existants, notamment les enquêtes Food Security Monitoring Systems (FSMS) et le Cadre Harmonisé, apportent une photographie figée tous les 6 mois alors que la situation peut évoluer entre temps, et le niveau insuffisant de désagrégation des informations produites pour le ciblage (niveau Wilaya). Par ailleurs, le bureau pays du PAM souligne le manque d'articulation entre l'analyse de l'information de sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'élaboration des plans nationaux de réponse, de même que l'absence presque totale de financement de l'État au SAP.

46. Dans le cadre de son appui au SPSA, le PAM appuie la création d'un mécanisme formel d'alerte précoce intégré à un dispositif national de réponse aux chocs. Un tel mécanisme devrait permettre de répondre à plusieurs des contraintes clés identifiées, notamment : a) la création d'un système institutionnalisé avec un comité d'analyse des besoins qui permettrait de coordonner et planifier les activités du SAP et de mettre en cohérence les outils existants et créer les outils

manquants ; b) l'amélioration des outils du SAP pour permettre un système d'analyse continue et plus désagrégée.

### **Préparation et planification des réponses**

47. La Revue Stratégique Faim Zéro a noté l'inexistence d'un dispositif opérationnel permanent de préparation et de réponse aux urgences. Plus spécifiquement, des contraintes ont trait à la faible prise en compte des résultats des cadres analytiques, à l'absence de réponse systématique et à l'absence d'une coordination gouvernementale. D'après les entretiens avec le PAM, les partenaires gouvernementaux et les membres du Groupe de Sécurité Alimentaire, les réponses aux chocs sont planifiées et gérées de manière ad hoc, en dehors de tout dispositif permanent, ce qui affecte leur efficacité. L'absence de mécanisme institutionnel de coordination conduit les acteurs à interagir avec le CSA de manière bilatérale et crée des problèmes de coordination des interventions des différentes institutions gouvernementales. Cela affecte l'efficacité et la couverture des besoins car les partenaires se positionnent sur leurs zones habituelles d'intervention, laissant des zones très affectées non couvertes, alors que la limitation des ressources disponibles nécessite une meilleure priorisation des actions.

48. L'objectif de l'appui du PAM sur cette composante est la création d'un dispositif national de réponse aux crises qui intègre le mécanisme d'alerte précoce et un mécanisme de planification et de coordination des réponses. Cet objectif est jugé pertinent au regard des limites identifiées pour la planification et la mise en œuvre des réponses.

### **Ciblage**

49. Les réponses de sécurité alimentaire étaient basées jusqu'à la création du Registre Social sur l'approche de l'économie des ménages (HEA en anglais) pour cibler les ménages bénéficiaires. D'après le bureau pays du PAM et les membres du groupe de sécurité alimentaire, la répétition de ces exercices chaque année en dehors de tout système de ciblage institutionnalisé pose un problème d'efficacité (temps et ressources investies chaque année). De plus, cette approche n'a pas été adoptée officiellement par le gouvernement.

50. Le PAM s'est engagé dans l'appui à la création du registre social en 2011-2012 lors d'une intervention d'assistance à des populations urbaines à Nouakchott. La Banque Mondiale a appuyé la mise en place du Registre Social dans le programme du filet social Tekavoul. Le PAM s'est ensuite engagé rapidement dans l'appui au Registre Social pour son utilisation dans le cadre des réponses aux chocs dans le domaine de la sécurité alimentaire. Celle-ci posait des problèmes liés à l'adéquation des critères de sélection des ménages, aux problèmes d'inclusions et exclusions qui en découlent, et au manque de mise à jour du Registre Social. L'objectif de l'appui du PAM sur le volet ciblage est l'amélioration du Registre Social comme mécanisme de ciblage performant dans le cadre des réponses aux chocs, et son adoption par les acteurs de la sécurité alimentaire. Cet objectif est jugé pertinent compte tenu des contraintes d'efficacité des méthodes de ciblage utilisées par ces acteurs et de la nécessité d'institutionnaliser un mécanisme.

### **Financement des réponses aux chocs**

51. La Revue Stratégique Faim Zéro note que le financement des réponses aux chocs est essentiellement de court terme, ce qui affecte la prédictibilité des ressources. Les entretiens avec les parties prenantes du gouvernement et les partenaires techniques et financiers ont confirmé cela. Par ailleurs, d'après le bureau pays du PAM, le niveau de financement des besoins estimés chaque année pour la réponse de soudure se situe autour de 40-50%. Pour aborder ces contraintes, le PAM s'est engagé dans deux voies principales : l'appui à l'assurance Africa Risk Capacity (ARC)

au travers de la contractualisation de ARC Replica, et l'appui au gouvernement pour l'élaboration d'un mécanisme de financement des réponses aux chocs. Ces deux initiatives ont pour but d'obtenir des financements plus sûrs et prévisibles et de promouvoir le leadership du gouvernement pour le financement des réponses, ce qui est jugé pertinent au regard des contraintes identifiées.

### **Modalités de distribution**

52. D'après les entretiens réalisés avec les membres du Groupe de Sécurité Alimentaire et de l'Alliance Cash, par le passé chaque acteur définissait seul certains paramètres de l'assistance apportée aux ménages pour répondre à des chocs, notamment lors de l'assistance de période de soudure. De ce fait des approches différentes pouvaient être mises en œuvre pour déterminer plusieurs aspects comme la taille des rations alimentaires ou les montants transférés par personne, la taille des ménages, le nombre, la fréquence ou la période couverte par les transferts. Il résultait de cela une couverture inégale des besoins des personnes affectées par les chocs (manque d'équité) ainsi que beaucoup d'inefficience (délais) dans la réponse.

53. L'objectif du PAM dans le cadre de son appui au SPSA est de soutenir l'harmonisation de ces paramètres ou modalités d'assistance, en particulier de la valeur des rations et de la durée et de la fréquence de l'assistance, et de promouvoir des modalités d'intervention plus sensibles à la nutrition et au genre. De manière général, le PAM a adopté une approche de 'shadow alignment'<sup>45</sup> entre partenaires pour – par la suite – chercher à avancer ensemble avec le gouvernement. Cet objectif est jugé pertinent car il contribue à la construction d'un système cohérent de protection sociale réactive aux chocs qui répond de façon appropriée aux besoins des plus vulnérables.

## **2.1.4 Articulation entre l'appui du PAM au SPSA et les actions incluses dans le Plan Stratégique Pays et avec les politiques sectorielles du PAM**

### **Articulation entre l'appui au SPSA et le Plan Stratégique Pays**

54. On remarque une évolution entre les deux PSP du PAM en Mauritanie, de 2018 et de 2019-2022 en ce qui concerne : la place réservée à la protection sociale au sein des effets stratégiques directs ; la prise en compte explicite des dimensions de prévention, protection et promotion ; le développement des activités en détail ; et la reconnaissance de l'importance d'une coordination avec les programmes Tekavoul et El Maouna ainsi qu'avec le Registre Social. En tant qu'effets stratégiques directs, par exemple, le PSP intérimaire de 2018 prévoit uniquement le renforcement des capacités nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, tandis que le PSP 2019-2022 y ajoute *'et de protection sociale, y compris un système de protection sociale adaptative (réactif face aux chocs)'*.<sup>46</sup> Par ailleurs, le PSP intérimaire offre déjà une formulation assez claire d'un *'système national de protection sociale adaptative qui inclut les transferts saisonniers récurrents, les cantines scolaires, et un mécanisme d'alerte précoce, et de préparation et réponse d'urgence'*<sup>47</sup> et tente de lier certains aspects des autres activités du PSP au système de protection sociale adaptative (par exemple, les cantines scolaires et les programmes d'appui aux activités productives et chaînes de valeurs) (voir l'analyse comparative de la prise en compte de la protection sociale dans les PSP 2018 et 2019-2022 en annexe 12).

---

<sup>45</sup> Le 'shadow alignment' figure parmi les différentes options pour l'adaptation des systèmes de protection sociale en réponses aux chocs (voir tableau 10, annexe 12 pour une présentation du positionnement du PAM et de ses partenaires par rapport à ces différentes options).

<sup>46</sup> PAM Mauritanie, CSP 2019-2022

<sup>47</sup> PAM Mauritanie, T-ICSP 2018

55. Tout ceci montre une progression dans la réflexion sur la thématique de la protection sociale, accompagnée d'une orientation accrue pour positionner le PAM surtout autour des aspects liés à l'un de ses avantages comparatifs que représentent les dimensions réactives aux chocs. Cette orientation a été intensifiée et délimitée au travers du protocole d'accord passé avec la Banque Mondiale pour la période 2019-2022 (voir chapitre 1.1).

56. On constate à la lecture des documents de travail du PAM élaborés pendant la phase de préparation du PSP<sup>48</sup>, des documents de formulation des PSP et au travers des entretiens avec les interlocuteurs clés du PAM qu'un travail énorme a été fait pour identifier les principales composantes de la stratégie du PAM en appui à la mise en place d'un système national de protection sociale adaptatif. Cela inclut l'identification des différents blocs d'intervention servant i) une fonction de filet de sécurité protectif ou productif et ii) un appui institutionnel (voir tableaux en annexe 13). Dans les faits, le défi qui reste est de renforcer l'opérationnalisation de cette vision aussi bien au sein du programme qu'en partenariat avec le gouvernement et les autres acteurs clés. Les tableaux 8 et 9 présentés en annexe 12 de ce rapport tentent de contribuer à cet effort, au travers d'une cartographie des différentes activités du PSP par rapport à différentes dimensions de la protection sociale, à différentes fonctions de la protection sociale adaptative, et à différents niveaux ou degrés d'appui au système. Ces tableaux incluent des suggestions pour le renforcement de ces approches.

57. Dans le domaine de la nutrition, à l'instar de la politique globale du PAM en matière de nutrition<sup>49</sup>, le PSP 2019-2022 reconnaît l'importance de la contribution potentielle de « *la protection sociale à la réalisation de résultats en matière de nutrition au moyen d'approches prenant en compte la dimension nutritionnelle* » et note que la nutrition figure comme matière thématique importante dans la Stratégie Nationale de Protection Sociale. Les effets stratégiques directs liés à la nutrition (3) et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (3) sont en fait articulés en tant que « *contribution du PAM à la fonction protectrice du système national de filets de sécurité réactif face aux chocs* »<sup>50</sup>. La distribution de suppléments nutritionnels aux ménages bénéficiaires de transferts saisonniers ayant des femmes enceintes ou allaitantes ou des enfants en bas âge constitue en fait une approche appelée 'cash plus' qui est de plus en plus utilisée comme mécanisme de protection sociale. Mais au niveau opérationnel, selon l'un des interlocuteurs clés du PAM « *documents à part, la compréhension du rôle de la nutrition en tant que protection sociale n'est pas encore tout à fait là* ». Selon un autre interlocuteur du PAM, il manque une vision claire sur i) comment influencer les filets sociaux du gouvernement pour qu'ils soient plus sensibles à la nutrition ; et ii) comment inscrire la supplémentation alimentaire ciblée (TSF) dans un système national, étant donnée la fragmentation du secteur de la nutrition en Mauritanie.

58. Pour ce qui est de la résilience, le PSP 2019-2022 établit un lien direct entre les activités de résilience et la protection sociale adaptative.<sup>51</sup> Ceci est conforme avec tous les cadres conceptuels au niveau international qui réservent une place importante à la résilience au sein de la protection sociale adaptative. Mais, tout comme pour la nutrition, des efforts accrus seront nécessaires dans l'avenir pour mieux délimiter ces liens et les opérationnaliser en soutien au système de protection sociale adaptative en Mauritanie.

---

<sup>48</sup> WFP Mauritanie (2017) Concept note : Draft WFP vision for Mauritania 2018-2022

<sup>49</sup> Politique du PAM en matière de nutrition 2017-2021

<sup>50</sup> PAM Mauritanie PSP 2019-2022

<sup>51</sup> « *Les activités menées au titre de cet effet direct stratégique contribueront à la fonction productive du système national de filets de sécurité. Elles porteront sur les points suivants : aider les communautés à s'adapter au changement climatique et à réduire leur exposition aux catastrophes naturelles ; et permettre aux petits paysans et aux pasteurs de progresser dans la chaîne de valeur en augmentant durablement la production, en diminuant les pertes après récolte et en participant aux marchés.* » PAM Mauritanie PSP 2019-2022.

59. Les secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence sont intégrés aux Plans nationaux de réponse pendant les périodes de soudure. Cette intégration est présentée comme principe directeur du Plan de réponse 2020.<sup>52</sup> Toutefois, l'essentiel du travail du Groupe de sécurité alimentaire – ainsi que de l'appui du PAM aux 5 piliers du système de réaction aux chocs - semble se centrer sur l'assistance alimentaire en réponse à l'insécurité alimentaire. Pourtant, après l'assistance d'urgence, le deuxième objectif du Plan de réponse est de « *Protéger les moyens d'existence des populations affectées par l'hivernage 2019 au travers d'activités de relèvement* ». Il s'agit surtout des distributions d'intrants agro-pastoraux par le Ministère du Développement Rural (MDR) et de la FAO. Mais cette articulation est difficilement perçue et par ailleurs, les activités du PAM autour de la résilience visent une intervention plutôt à long terme qui n'est pas prise en compte dans les plans de réponse. Ces activités manquent donc d'articulation avec les réponses du fait de l'absence d'un système national plus intégré (réponse aux chocs et résilience) et du fait du niveau apparemment embryonnaire de l'appui des partenaires au nexus entre l'humanitaire et le développement.

60. Le besoin d'une plus grande intégration entre les réponses aux chocs de soudure et l'appui aux moyens d'existence en situation d'urgence a été identifié par le Groupe de sécurité alimentaire. L'une des recommandations de l'atelier de capitalisation de la réponse de soudure 2019<sup>53</sup> portait sur le développement « *d'une articulation cohérente entre la réponse de soudure et les activités de transfert monétaire contre travail (résilience) en vue de renforcer/protéger les moyens d'existence et les actifs communautaires en année de choc.* » De même, le Plan de réponse 2020<sup>54</sup> prévoit une meilleure articulation avec « *les efforts engagés relatifs à la mise à l'échelle des actions en appui à la résilience communautaire, notamment à travers la mise en place d'interventions convergentes et intégrées telles que promues par le CPDD.* » Mais dans les faits, il y a encore une fragmentation assez forte entre le Groupe de sécurité alimentaire et les autres groupes de coordination axés sur le développement rural à plus long terme.

### ***Pertinence de l'appui du PAM au SPSA avec la stratégie régionale de Protection Sociale.***

61. Le bureau régional du PAM à Dakar a formulé une feuille de route pour la protection sociale adaptative dans la région<sup>55</sup> et a analysé les progrès réalisés en 2019.<sup>56</sup> A la suite de cela, le bureau régional a élaboré une 'playbook' pour guider l'action du PAM (voir figure ci-dessous). La feuille de route identifie deux approches inter-liées de la protection sociale adaptative qui cherche à : 1) renforcer la résilience des ménages les plus vulnérables aux chocs ; et 2) accroître la capacité des programmes de protection sociale de répondre aux besoins accrus après les chocs. La protection sociale adaptative sert de complément aux filets sociaux de sécurité à long terme, avec des ajustements qui leur permettent d'apporter des réponses d'urgence aux chocs ponctuels.

62. La feuille de route identifie quatre dimensions opérationnelles pour l'appui du PAM aux systèmes nationaux de protection sociale et filets sociaux de sécurité. Il s'agit de renforcer les programmes existants en les rendant plus sensibles à la nutrition et à la sécurité alimentaire, plus capables de répondre aux chocs, plus liés aux programmes de résilience et de moyens d'existence, et davantage capables d'intégrer les cantines scolaires aux programmes nationaux de protection sociale.

---

<sup>52</sup> Plan national réponse 2020 Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gouvernement et partenaires

<sup>53</sup> GSA (2020) Rapport de l'atelier de capitalisation de la réponse de soudure 2019

<sup>54</sup> Plan national réponse 2020 Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gouvernement et partenaires

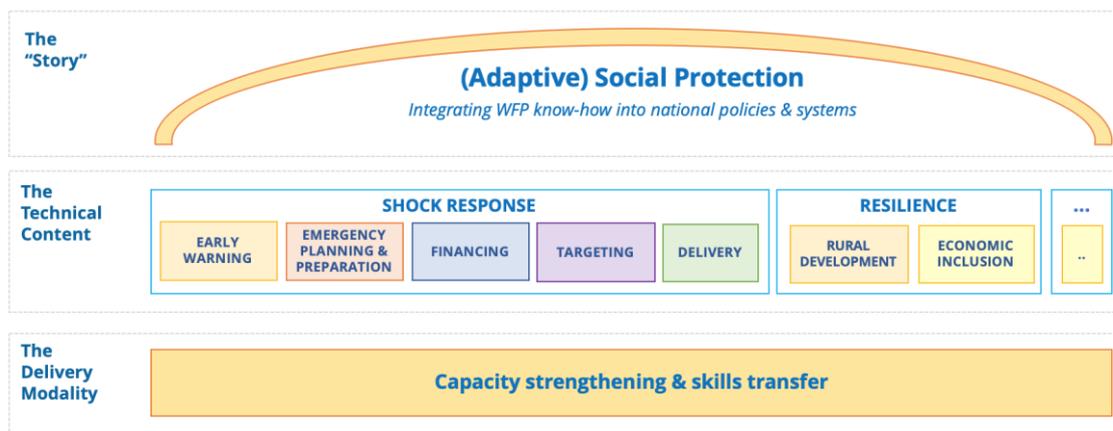
<sup>55</sup> WFP BRD (2019a) 'Social protection and safety nets roadmap. World Food Programme, West and Central Africa.' Dakar Regional Bureau, July

<sup>56</sup> WFP RBD (2019b) 'Annual Report 2020 Roadmap' Dakar, Regional, Bureau, Social Protection Unit, December

Des progrès significatifs ont été enregistrés sur les deux premières dimensions, alors que les chantiers relatifs à l'intégration de la résilience et de l'alimentation scolaire restent à engager.

63. Le bureau régional, de même que la documentation disponible et notamment une étude de cas qui illustre les points forts de l'engagement du PAM autour de la protection sociale adaptative en Mauritanie<sup>57</sup>, montrent que la Mauritanie est le pays le plus avancé dans la région pour l'appui à la protection sociale, en particulier sur la dimension de réponse aux chocs du SPSA.

**Figure 1: "Social Protection Playbook" pour le PAM en Afrique de l'Ouest et Centrale**



Source : WFP RBD (2019b) '2019 Annual Report and 2020 Roadmap'

### **Pertinence vis-à-vis des politiques sectorielles du PAM**

64. **Politique de Protection Sociale** : Le PAM ne dispose pas encore d'une politique globale de protection sociale. Par le passé, l'accent a été surtout mis sur le rôle des filets sociaux.<sup>58</sup> Toutefois, la portée de l'action menée par le PAM en appui aux filets de sécurité a été progressivement élargie,<sup>59</sup> et la protection sociale figure clairement en tant que domaine privilégié dans le Plan Stratégique global du PAM (2017-2021)<sup>60</sup> auquel le PSP en Mauritanie adhère étroitement. Au travers du Plan Stratégique 2017-2021, le PAM s'engage à renforcer les capacités des gouvernements à mettre en place les mesures de protection sociale portant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle; de soutenir la consolidation de systèmes de protection sociale ; d'intensifier des programmes de transferts sociaux monétaires liés aux systèmes nationaux de protection sociale ; et de renforcer les capacités nationales notamment dans les secteurs de la protection sociale et de la réduction des risques de catastrophe. Tous ces engagements font partie des objectifs stratégiques du PAM en Mauritanie, aussi bien au travers des actions directes d'assistance alimentaire et nutritionnelle (Effets stratégiques 1 à 4 du PAP 2029-2022), que de l'appui au système de protection sociale adaptative réactive aux chocs et ses 5 piliers (effet stratégique 5 du PSP 2019-2022).

65. **Politique d'alimentation scolaire** : La Politique du PAM en matière d'alimentation scolaire de 2013<sup>61</sup> stipule clairement que l'alimentation scolaire « est un élément important des systèmes

<sup>57</sup> WFP (2019) WFP's strategic engagement on adaptive social protection: A case study of WFP and World Bank Partnership in Mauritania (Dec. 2019)

<sup>58</sup> WFP (2012) Update of WFP's safety nets policy; WFP (2014) WFP Safety Nets Guidelines. Modules A, B and C.

<sup>59</sup> WFP (2019) Rapport succinct de l'évaluation de la suite donnée au point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité

<sup>60</sup> WFP (2016) 'WFP Strategic Plan 2017-2021.' Rome: World Food Programme

<sup>61</sup> Révision de la Politique en matière d'alimentation scolaire : Promouvoir l'innovation pour favoriser la prise en main des programmes dans les pays, PAM, 2013.

*nationaux de protection sociale* » en contribuant au transfert de revenu fiable à des familles vulnérables. En ligne avec ce rôle reconnu de l'alimentation scolaire, le PSP 2019-2022 indique que le programme de cantines scolaires en Mauritanie complète le programme de filet social Tekavoul pour encourager les parents à maintenir leurs enfants à l'école. Le PSP intègre également d'autres éléments clés de l'approche stratégique du PAM pour l'alimentation scolaire, comme l'appui à l'approvisionnement basé sur la production locale et à la transition vers un programme national mis en œuvre par le gouvernement. Les entretiens avec les parties prenantes, notamment le bureau pays du PAM, ont toutefois montré que d'une part la place de l'alimentation scolaire dans le système de protection sociale en Mauritanie n'était pas clairement définie, et d'autre part, faute d'un engagement fort du gouvernement, la transition vers le programme national et vers un approvisionnement des cantines scolaires basé sur la production locale n'est pas clairement engagée.

66. **Politique de développement des capacités** : Le Plan stratégique du PAM 2017-2021 positionne clairement le PAM sur l'appui au développement des capacités des pays pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), au travers de son objectif stratégique 2 liée à l'ODD 17. Le PSP 2019-2022 est clairement aligné avec cet objectif au travers de son action pour « *renforcer les capacités institutionnelles pour transférer graduellement au gouvernement les programmes, outils et processus de protection sociale adaptative* ». Le PAM possède une Politique de développement des capacités élaborée en 2004 et actualisée en 2009.<sup>62</sup> Cette politique met l'accent sur l'adoption par le PAM d'une approche plus systématique pour le développement des capacités, notamment articulée autour de trois niveaux complémentaires d'action : 1) favoriser un environnement favorable ; 2) développer les capacités institutionnelles ; 3) développer les capacités individuelles. Dans son activité 6, le PSP 2019-2022 prévoit des interventions aux trois niveaux pour la mise en place du système de protection sociale réactive aux chocs, l'appui au programme national d'alimentation scolaire, l'intégration de mesures sensibles à la nutrition dans les filets sociaux, la mise à l'échelle d'approches communautaires d'adaptation aux changements climatiques, et l'institutionnalisation de mesures de transformation de genre. Les entretiens avec les parties prenantes gouvernementales au cours de l'évaluation ont révélé que l'action du PAM jusque fin 2020 s'est surtout située au deux premiers niveaux de l'approche de développement des capacités, et que des besoins importants doivent être abordés au niveau des capacités individuelles (voir chapitre 2.2). Le PAM complète ses actions d'appui à la mise en place d'un système national en intégrant ses activités d'assistance directe à son appui au système.

67. **Politique de genre et d'appui à l'autonomisation des femmes** : La politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes<sup>63</sup> vise à promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les activités du PAM, en s'articulant autour de quatre objectifs : i) une assistance alimentaire adaptée aux besoins différents ; ii) la participation égale des femmes et des hommes à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes ; iii) la prise de décision des femmes et des filles autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et iv) la protection et le respect des droits à travers une assistance alimentaire qui ne nuit pas à la sécurité, la dignité ou l'intégrité des bénéficiaires. Une évaluation récente de la mise en œuvre de la politique au niveau global<sup>64</sup> souligne également l'importance du ciblage des femmes dans les transferts monétaires, le rôle des femmes dans la planification communautaire participative et la

---

<sup>62</sup> WFP Policy on Capacity Development, An Update on Implementation, PAM, 2009.

<sup>63</sup> WFP (2015) Politique en matière de problématique hommes-femmes 2015-2020

<sup>64</sup> WFP (2020) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) (WFP/EB.A/2020/7-B)

gestion et le contrôle des comités chargés des distributions de vivres et les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs.

68. Le PSP du PAM en Mauritanie est aligné avec tous ces aspects. L'intégration du genre au travers de l'approche transformatrice est une priorité transversale du PSP qui fixe l'objectif que « *l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes progressent au sein des populations bénéficiant de l'assistance du PAM* »<sup>65</sup> et un plan d'action pour y arriver a été élaboré. Le bureau pays participe au programme global du PAM de transformation genre (Gender Transformation Programme – GTP) qui sert de mécanisme pour promouvoir l'intégration du genre dans toutes les activités et pour atteindre les objectifs fixés d'égalité genre.

69. **Politique de Préparation aux urgences :** La Politique de préparation aux urgences du PAM s'inscrit dans le contexte de la gestion des risques de catastrophe et vise à développer les capacités nécessaires pour gérer efficacement tous les types d'urgence et soutenir la transition de la réponse vers un relèvement soutenable. La politique s'articule autour de trois dimensions liées au renforcement des outils existants et de la préparation des réponses au sein du PAM, au renforcement des capacités des gouvernements et des communautés pour la préparation et les réponses, à la consolidation et l'extension des partenariats considérés comme essentielle pour concevoir et mobiliser des actions complémentaires de préparation aux urgences. L'appui du PAM au SPSA avec ces trois dimensions. Selon les entretiens avec les interlocuteurs clés du PAM, des partenaires et du gouvernement, ainsi que la documentation issue du groupe de sécurité alimentaire, l'importance de la dimension genre au sein d'un système de protection sociale adaptative est reconnue, et les efforts accrus pour y intégrer sont fournis.

70. **Politique de Nutrition :** La politique globale du PAM de Nutrition (2017-2021)<sup>66</sup> engage le PAM à i) rendre toutes ses activités sensibles à la nutrition en complément des activités spécifiques à la nutrition (prévention et traitement de la malnutrition) ; ii) mettre l'accent sur les groupes les plus vulnérables (enfants et femmes) ; iii) intégrer la nutrition à la préparation et réponse aux chocs en tant que mesure importante de résilience ; et iv) renforcer les programmes nationaux de protection sociale en tant que plateformes pertinentes pour traiter les causes sous-jacentes de la malnutrition.

71. En lien avec ces objectifs, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables est un objectif transversal du PSP du PAM en Mauritanie. Le PSP intègre un effet stratégique dédié à la nutrition. Parmi les activités clés qui doivent contribuer à cet effet, on note : i) l'intégration de la distribution d'aliments nutritifs spécialisés pour les enfants de 6-23 mois et les femmes enceintes et allaitantes aux transferts saisonniers ; ii) le traitement des cas de malnutrition aiguë modérée (MAM) parmi les enfants de 6-59 mois pendant la période de soudure ; et iii) des activités de formation et de sensibilisation sur les bonnes pratiques nutritionnelles au niveau communautaire.

72. **Politique de résilience :** La politique de résilience du PAM<sup>67</sup> vise à améliorer les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation face aux chocs, et intègre des interventions multisectorielles à multiples niveaux. L'analyse et la planification multidimensionnelles sont basées sur une approche à trois niveaux : une analyse intégrée du contexte ; une programmation saisonnière basée sur les moyens d'existence ; et une planification communautaire participative. La politique souligne le lien direct entre la résilience et la protection sociale, cherchant surtout à

---

<sup>65</sup> PAM Mauritanie CSP 2012-2022

<sup>66</sup> WFP (2017) Nutrition Policy (WFP/EB.1/2017/4-C)

<sup>67</sup> WFP (2015) Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (WFP/EB.A/2015/5-C)

soutenir et renforcer la capacité pour la mise en œuvre des filets sociaux productifs. Toutefois, une évaluation globale de la mise en œuvre de la politique a soulevé « *la tendance au "cloisonnement" du travail qui limite l'intégration de la résilience dans les différentes approches adoptées* » et le manque de « *synergies entre les interventions appuyées par l'organisation.* »<sup>68</sup> D'après le PAM, le PAM cherche à surmonter ce cloisonnement au niveau régional, notamment entre la protection social adaptative et l'approche résilience intégrée.

73. Le concept de résilience dans le PSP du PAM en Mauritanie est assez large et transversal, et englobe les activités de nutrition, alimentation scolaire, transferts monétaires saisonniers et le soutien à la création des actifs communautaires. Dans la mesure du possible, le PAM cherche à mener toutes ses activités au sein d'un 'paquet intégré' dans les 'zones de convergence' identifiées par les Nations Unies et ses partenaires<sup>69</sup> pour maximiser l'impact ensemble avec d'autres acteurs. Cela est pertinent avec la politique de résilience, de même que la mise en œuvre de « l'approche 3A »<sup>70</sup> pour cibler et planifier les activités de résilience, et l'intégration de la dimension genre selon les analyses intégrées du contexte.

74. Par ailleurs, l'appui du PAM au SPSA est cohérent avec les recommandations de l'évaluation du portefeuille de pays du PAM en Mauritanie réalisée en 2015.<sup>71</sup> Cette évaluation avait notamment recommandé de « rechercher des nouvelles complémentarités avec le programme national de filets de sécurité sociale Tekavoul », d'intégrer le Registre Social pour le ciblage de ses activités, et de continuer à renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide.

### **2.1.5 Prise en compte de la dimension Genre et Autonomisation des femmes dans l'appui du PAM au SPSA**

75. Une évaluation récente indique que le bureau pays a satisfait 36 des 39 critères de référence identifiés dans le Gender Transformation Programme.<sup>72</sup> Le PSP 2019-2022 a reçu un marqueur d'intégration du genre de 4, le plus haut niveau possible, qui indique que la prise en compte du genre et des groupes d'âge dans le PSP est optimale. Le bureau régional reconnaît ce haut niveau d'intégration dans le PSP.

76. Cela se traduit par la prise en compte du genre dans l'analyse du contexte, et surtout par la définition ambitieuse de la promotion de la construction d'un SPSA intégrant l'objectif de transformation de genre. Cela s'inscrit dans la transition opérée par le PAM vers l'objectif de contribution à la construction de systèmes nationaux adaptés aux besoins et durables.

77. Toutes les activités de l'assistance directe du PAM incluent la mise en œuvre d'une approche sensible au genre. Le PSP prévoit que le ciblage des bénéficiaires des transferts saisonniers soit sensible au genre. L'un des objectifs explicites de l'alimentation scolaire est d'atteindre la parité garçons/filles à l'école et de réduire les discriminations basées sur le genre. Les activités de nutrition ciblent spécifiquement les femmes et les enfants. Les activités de résilience prévoient la promotion de l'accès aux actifs productifs pour les femmes et l'élaboration de plans de travail communautaires qui permettent aux femmes de participer à la construction des actifs.

---

<sup>68</sup> WFP (2019) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience (WFP/EB.1/2019/7-A)

<sup>69</sup> Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Système des Nations Unies (2018) Cadre de partenariat pour le développement 2018-2022

<sup>70</sup> L'approche 3<sup>a</sup> – 3 prong approach en anglais – intègre des activités d'analyse et de planification au niveau national (analyse intégrée du contexte), régional (planification des moyens d'existence) et local (planification participative communautaire).

<sup>71</sup> Evaluation du portefeuille de pays ; Mauritanie, une évaluation du portefeuille du PAM (2011-2015) ; Baastel, PAM, 2016.

<sup>72</sup> WFP (2021) Gender Transformation Programme Assessment Mission : Mauritania Country Office (Summary Report)

78. L'intégration du genre dans l'appui à la construction des systèmes nationaux est également mentionnée dans le PSP 2019-2022 sans pour autant apporter de détail sur des objectifs et une démarche plus précis. Néanmoins, le bureau pays vient d'engager un partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Famille (MASEF) qui est un acteur clé dans le domaine de la protection sociale.

#### **Résultats clés et conclusions – Question 1**

- Les objectifs de l'appui du PAM au SPSA sont pertinents vis-à-vis des besoins en termes de manifestation et nature de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- La priorisation des 5 piliers du système réactif aux chocs appuyés par le PAM est pertinente étant donné les déficits constatés dans les systèmes de réponse aux chocs.
- L'appui du PAM au SPSA est aligné avec les principales politiques et priorités nationales, de même qu'avec les politiques corporatives du PAM pertinentes et la feuille de route régionale du PAM pour la protection sociale.
- Le PAM a élaboré un cadre global qui intègre son appui au système de réponse aux chocs et ses autres contributions (nutrition, alimentation scolaire, résilience) à un SPSA plus large, mais ce cadre n'est pas encore opérationnalisé.
- Les objectifs d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes sont bien pris en compte dans le PSP, même si le PSP ne détaille pas comment le PAM entend contribuer à l'intégration du genre dans les systèmes nationaux. Mais la participation du bureau pays au programme global du PAM de transformation du genre – GTP – représente un facteur favorable pour la progression vers les objectifs d'égalité de genre.

## **2.2 Questions d'évaluation 2 et 4**

***Dans quelle mesure les actions menées par le PAM ont-elles contribué à renforcer les capacités institutionnelles, les outils et procédures nécessaires au fonctionnement du SPSA ?***

***Quelles sont les perspectives que l'appui du PAM à la mise en place et l'opérationnalisation du SPSA contribue à une assistance plus lisible, cohérente et prévisible aux ménages et personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ?***

### **2.2.1 Résultats obtenus pour le pilier *Alerte Précoce***

79. Comme indiqué au chapitre 2.1.3, l'objectif de l'appui du PAM à la composante alerte précoce du SPSA vise la mise en place d'un système institutionnalisé et intégré au dispositif national de réponse aux chocs, qui apporte des informations en temps voulu et suffisamment désagrégées pour identifier les besoins et appuyer la planification des réponses.

80. Pour progresser vers cet objectif sur la période 2018-2022, le PAM a mis en œuvre une série d'activités qui ont produit les résultats présentés dans le tableau 1.

**Tableau 1: Produits et effets enregistrés sur la composante alerte précoce**

Produits/activités		Résultats /Effets/impacts générés
1	Diagnostic des besoins de renforcement des capacités et du système de gestion de l'information de l'OSA	Connaissance détaillée des besoins en renforcement des capacités. Élaboration d'un plan d'appui à l'OSA
2	Appui à la concertation sur le SAP (appui à l'organisation de tables rondes)	Mise en place d'une dynamique de travail au niveau national pour l'amélioration des mécanismes d'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle
3	Appui à la création du volet alerte précoce du dispositif national de réponse aux chocs	Texte juridique pour la création du dispositif national avec la composante alerte précoce rédigés et validés techniquement, intégrant la création d'un comité national d'analyse des besoins. En attente de validation politique
4	Appui à la création d'un système de collecte et d'analyse au niveau régional	Mise en place d'un réseau de pilote de sites sentinelles dans 4 wilayas (107 sites créés dans 15 Moughataas et 61 communes). Bulletins régionaux trimestriels de sécurité alimentaire élaborés
5	Contribution et leadership en matière de collecte et d'analyse de données SA	Amélioration du suivi des prix sur les marchés Réalisation d'enquêtes FSMS 2 fois par an et des analyses du Cadre Harmonisé au niveau moughataa. Amélioration du ciblage géographique au niveau des Moughataas. Missions de suivi des campagnes agro-pastorales.
6	Mise en place d'un système de veille pastorale	
7	Appui à la mise en place d'un outil de projection de l'insécurité alimentaire	
8	Appui à l'amélioration de l'outil Africa RiskView pour la modélisation de l'impact de l'hivernage	
9	Mise en œuvre du mVAM en réponse aux restrictions du Covid	Collecte et analyse d'informations dans le contexte du Covid.
10	Appui au renforcement des ressources humaines et équipements de l'OSA	Recrutement en cours de personnel clé à l'OSA et achat en cours d'un serveur informatique

Source : élaboré par l'équipe d'évaluation sur la base des entretiens réalisés avec les parties prenantes et des rapports annuels d'activités (ACR) 2018 et 2019.

81. L'appui au volet alerte précoce s'est basé sur la réalisation d'un diagnostic des besoins en renforcement des capacités au niveau de l'Observatoire de Sécurité Alimentaire (OSA) fin 2018. Cet exercice a permis d'analyser en profondeur les contraintes existantes pour la mise en place d'un système fonctionnel et d'adapté d'alerte précoce, et de planifier son appui au renforcement des capacités de l'OSA sur cette base. Les contraintes identifiées relèvent en particulier :

- De la nécessité de mettre à jour le cadre juridique qui régule les activités d'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle créé en 2002.
- De la multiplicité de systèmes d'alerte précoce parallèle et faiblement coordonnés et du manque de clarté sur le rôle et les responsabilités des institutions concernées pour la mise en place d'un système unifié et cohérent.

- De l'insuffisance des canaux de diffusion et communication des analyses de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la prise de décision sur les réponses à apporter.
- Du positionnement et du leadership de l'OSA au niveau institutionnel.
- De l'absence d'un système de gestion et de partage de l'information au sein de l'OSA et de la dépendance vis-à-vis d'organisations externes, notamment le PAM, pour la collecte, analyse et le partage de l'information.
- De déficits relatifs à la conception et aux outils techniques du système existant, notamment le niveau de désagrégation insuffisant de l'analyse et l'absence de système de suivi permanent ou régulier de la situation.
- De l'inadéquation des moyens matériels (informatiques et logistiques) et humains au sein de l'OSA.
- De l'absence de planification et budgétisation stratégique de l'analyse de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

82. Cette dynamique, de même que le travail réalisé pour la création du dispositif national, et en particulier l'élaboration des textes juridiques établissant sa création, sont appelés à répondre à plusieurs des contraintes identifiées dans le diagnostic des besoins en renforcement des capacités. L'approbation officielle de ces textes et la création du dispositif de réponse aux chocs, prévue initialement en février 2021, représenteront une avancée clé et les fondations pour la mise en place d'un SAP coordonné entre les différentes institutions participantes, bénéficiant d'une planification stratégique et budgétaire, et connecté aux instances de prise de décision pour les réponses aux chocs. L'ensemble des activités mises en œuvre sur ce volet l'ont été conjointement avec la Banque Mondiale.

83. La création d'un réseau de sites sentinelles contribuera à la désagrégation de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et au suivi continu de l'évolution de la situation. Cent sept sites ont été créés dans 4 wilayas<sup>73</sup> avec l'appui de ACF et de Oxfam avec qui le PAM a établi un partenariat pour cette activité, sur 218 prévus dans le cadre du projet DIPECHO qui appuie cette activité sur la période mi 2018 à mi 2021. Dans ces 4 wilayas des informations sont collectées par des comités communautaires et transmises par téléphone mobile au niveau régional. Ces informations sont ensuite analysées dans le cadre d'ateliers régionaux trimestriels qui rassemblent les acteurs concernés, et des bulletins régionaux également trimestriels sont rédigés.

84. D'après les entretiens avec le bureau pays du PAM, l'OSA et les partenaires impliqués, le système fonctionne dans les 4 wilayas et contribue au suivi de la situation dans ces wilayas. Les informations collectées ont contribué aux analyses du Cadre Harmonisé qui ont eu lieu depuis la création du système. Cela représente un résultat important par rapport aux objectifs fixés, même s'il est prévisible que les 218 sites sentinelles prévus ne seront pas créés à la fin du projet DIPECHO mi 2021. Toutefois, les entretiens avec des informateurs clés ont montré qu'une nouvelle phase de ce projet pourrait être décidée et permettre l'extension du réseau.

85. Pendant la période évaluée, l'appui du PAM à l'OSA a permis d'atteindre un autre résultat important au travers du produit 5 présenté dans le tableau 1. Depuis 2019, et grâce à l'appui de la Banque Mondiale, les enquêtes FSMS sont représentatives au niveau des Moughataas, alors qu'elles étaient réalisées au niveau wilayas jusqu'alors. Cela contribue à la désagrégation de

---

<sup>73</sup> Wilayas du Hodh El Chargui, Guidimakha, Gorgol et Brakna

l'analyse de l'insécurité alimentaire, notamment dans le cadre du Cadre Harmonisé qui a également pu être conduit au niveau moughataa depuis 2019.

86. En définitive, plusieurs résultats significatifs ont été atteints depuis 2018 pour la mise en place d'un SAP fonctionnel et performant. Le système est sur le point d'être officialisé, une dynamique nationale a été engagée, un mécanisme permettant le suivi de la situation à un niveau désagrégé a été créé, et l'analyse de l'insécurité alimentaire est dorénavant réalisée au niveau des moughataas.

87. Les entretiens avec le CSA, le PAM, les membres du Groupe de sécurité alimentaire et les partenaires techniques et financiers ont montré que des défis importants subsistent toutefois pour l'opérationnalisation et la pérennisation de ce système. Il s'agit surtout des capacités limitées de l'OSA, qui ne lui permettent pas jusqu'à maintenant de gérer les différentes composantes du système. Le réseau de sites sentinelles est géré par ACF et Oxfam, qui réalisent directement la collecte des informations, coordonnent leur analyse et rédigent les bulletins trimestriels régionaux, sans ni leadership de l'OSA au niveau régional. Le PAM continue de jouer un rôle de leadership pour la conduite des enquêtes FSMS, notamment pour la formation des enquêteurs, l'analyse des données et la rédaction des rapports. La participation de l'OSA dans ce processus reste secondaire faute de capacités adaptées. Les actions du PAM de renforcement des capacités de l'OSA ont été insuffisantes. Elles ont essentiellement consisté en de l'assistance technique externe, mise en œuvre par l'unité VAM du bureau pays, alors qu'une approche d'assistance technique permanente intégrée à l'OSA serait probablement plus adaptée.

#### **Capitalisation de l'expérience COVID**

**Un déploiement pilote du dispositif mVAM qui pourrait être mobilisé dans des situations similaires, sous condition d'une qualité satisfaisante des données.** Le bureau pays a également bénéficié d'un programme pilote pour déployer le dispositif mVAM, d'enquête des ménages à distance, avec le soutien du siège et du bureau régional. Deux vagues d'enquêtes ont été réalisées, mais la qualité des résultats n'a pas permis, pour le moment, leur utilisation pour la prise de décisions opérationnelles. Le travail se poursuit avec le prestataire en charge des enquêtes pour améliorer la qualité des données. S'il aboutit, ce dispositif permettrait de compléter les dispositifs existants et d'être mobilisé dans le cas de futures restrictions d'accès aux populations, ainsi que pour des enquêtes légères à haute fréquence, pour détecter des chocs soudains. A terme, ces enquêtes pourraient potentiellement remplacer des études type FSMS.

### **2.2.2 Résultats obtenus pour le pilier *Préparation et planification des réponses***

88. L'objectif de l'appui du PAM pour cette composante est de permettre la création d'un dispositif national de réponse aux chocs. Comme indiqué au chapitre précédent, ce dispositif intègre le SAP et un mécanisme de préparation et de planification des réponses. Selon les responsables du CSA, « l'existence d'un tel mécanisme permettrait à l'État de disposer chaque année d'un diagnostic concerté de la situation de sécurité alimentaire et de nutrition, d'un dispositif formalisé de revue et d'approbation des priorités en matière de réponse, et de produire et superviser la mise en œuvre de plans de riposte annuels consolidés et cohérents sous l'égide du Gouvernement ». Le PAM a accompagné ce processus par la fourniture d'appui technique (mobilisation d'un consultant détaché à temps plein auprès du CSA), financier et logistique au comité préparatoire.

89. Les actions suivantes ont été entreprises :

- Organisation, d'un atelier retraite de réflexion réunissant les représentants des principaux acteurs de sécurité alimentaire et de nutrition, qui a identifié une approche consensuelle de mise en place du dispositif et défini une feuille de route pour les futures étapes.
- Comme pour le volet SAP, réalisation d'un diagnostic de besoins en renforcement des capacités du CSA, suivi de l'élaboration d'un plan de d'action pour le renforcement des capacités des directions du CSA concernées par la mise en place du dispositif et dont la mobilisation du financement est à un stade avancé.
- L'organisation d'ateliers de capitalisation des réponses de soudure en 2018, 2019 et 2020 réunissant l'État et les partenaires concernés.
- L'organisation d'un atelier national de lancement du processus officiel de mise en place du dispositif, tenu le 14 mars 2019 à Nouakchott.
- L'organisation en mars 2019 d'un voyage d'études dans 2 pays du Sahel qui disposent déjà de Dispositifs opérationnels (Niger et Sénégal), et ce au profit d'une douzaine de représentants des départements concernés, dont 5 responsables du CSA.
- La mise en place du groupe de travail technique multisectoriel (GTT) chargé de proposer le schéma et les projets de textes juridiques et règlementaires du futur dispositif.
- La proposition du schéma du futur dispositif ainsi que des missions et composition de ses organes.
- L'organisation début décembre 2019 sous l'égide du GTT, d'ateliers dans les différentes régions du pays de consultation et de partage autour du Dispositif.
- L'élaboration des textes juridiques définissant les missions, la composition et le fonctionnement du dispositif. Ces textes sont actuellement en cours d'adoption par le Gouvernement.
- L'élaboration sous le leadership du CSA et de manière coordonnée au sein du groupe de sécurité alimentaire de plans nationaux de réponse pour la période de soudure en 2018, 2019 et 2020 et d'un guide de la réponse qui pourra être adopté une fois le dispositif officiellement créé.

90. En termes d'effet, il est attendu du processus de mise en place de ce dispositif de permettre au pays d'être mieux apte à préparer et planifier sa réponse et de disposer d'un cadre intégrateur de planification ; outil efficace de préparation et de mise en œuvre. En outre ce processus permet de lever des goulots et des contraintes qui ont toujours pénalisé la capacité du pays à faire face aux chocs et aux crises. Le mécanisme en cours de mise en place constitue une condition essentielle pour garantir une aide alimentaire et nutritionnelle aussi ciblée, harmonisée, prévisible et opportune que possible. Il constituera un outil de mise en cohérence des interventions des différents acteurs et de renforcement de la coordination, des synergies et des complémentarités dans la réponse tout en fournissant les informations pour un ciblage spatial et socioéconomique plus précis. En ce sens, le mécanisme est susceptible d'améliorer l'efficacité, l'efficience des réponses et l'optimisation des ressources mobilisées.

91. D'après les entretiens réalisés avec les parties prenantes, en particulier les membres du groupe de sécurité alimentaire, les plans de réponse élaborés depuis 2018 sous le leadership du CSA ont permis une meilleure coordination de la réponse de soudure et un meilleur positionnement des acteurs en fonction des besoins identifiés. Cela peut potentiellement conduire à une meilleure couverture des besoins si des ressources suffisantes sont mobilisées, une meilleure

efficacité par l'adoption de procédures ex ante, et à une meilleure équité par l'adoption de modalités d'intervention harmonisée.

92. Le processus de mise en place du dispositif national avec l'appui du PAM contribue à renforcer le leadership du CSA dans la coordination et la planification de la réponse. D'après le bureau pays du PAM et les membres du groupe de sécurité alimentaire, le PAM joue toujours un rôle important, mais le CSA assume progressivement ce leadership.

93. Parmi les défis qui restent à relever pour que le dispositif national permette réellement une meilleure planification, coordination et mise en œuvre des réponses aux chocs, demeure la question du positionnement du dispositif et son articulation avec les organes de prise de décision en Mauritanie. D'après le diagnostic des besoins en renforcement des capacités du CSA réalisé fin 2018, le mandat du CSA est reconnu par les acteurs nationaux pour l'alerte précoce et la coordination opérationnelle et le suivi de la réponse. Le PAM a plaidé pour l'ancrage du dispositif à la primature, où les décisions sont prises pour la planification opérationnelle et budgétaire. Finalement, le dispositif sera ancré au CSA mais les plans nationaux des réponses devront être validés par la primature, ce qui devrait favoriser l'articulation avec la prise de décision opérationnelle et budgétaire. Toutefois, cela pourrait nuire à la capacité de mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, notamment les autres départements nationaux.

### **Capitalisation de l'expérience COVID**

**Une coordination difficile des acteurs pour faire face au COVID.** Le bon fonctionnement du groupe de sécurité alimentaire a permis une bonne coordination de l'extension des réponses soudure des partenaires, de manière harmonisée et concertée, et dans des délais courts. Cependant, au-delà de cette coordination, les collaborations avec les agences gouvernementales ont été limitées. L'agence Taazour a mené sa première réponse d'appui aux ménages sans réelle concertation avec les partenaires et les tentatives de coordination du bureau du coordinateur résident des Nations Unies autour du pilier socioéconomique n'ont pas permis la coordination des activités. Le dispositif El Maouna n'a pas été mobilisé par l'Etat pour faire face à la crise, et il n'est pas certain qu'il ait pu passer à l'échelle tel que requis dans le contexte de ce choc affectant l'ensemble de la population. La réponse COVID a été fortement politique, et non technique, et la nécessité d'une réponse rapide et à grande échelle, a, dans un premier temps, pris le dessus sur les enjeux de coopération opérationnelle. La rapidité et ampleur de l'action de l'Etat, via Taazour avec le soutien du CSA et de l'armée, est néanmoins à saluer. Début 2020, alors que le nombre de cas augmente à nouveau, le dialogue s'est renforcé entre les acteurs de la protection sociale et de la sécurité alimentaire et l'agence Taazour, qui a pu également renforcer ses compétences techniques par la gestion de cette crise, une première depuis sa création.

### **2.2.3 Résultats obtenus pour le pilier Ciblage**

94. L'appui du PAM sur le volet ciblage s'est centré sur l'appui au Registre Social et sur le rapprochement entre le groupe de sécurité alimentaire et le Registre Social.

95. Les activités mises en œuvre depuis 2018 sont :

- L'animation d'un dialogue au sein du groupe de sécurité alimentaire sur le ciblage, notamment dans le cadre des ateliers de capitalisations des réponses de soudures réalisés fin 2018, fin 2019 et fin 2020. L'atelier de 2018 avait notamment permis d'identifier des contraintes importantes

quant à l'efficacité du ciblage basé sur l'approche HEA et sur la capacité des partenaires pour mettre en œuvre cette approche. De même le gouvernement a plaidé pour l'utilisation du registre social comme base du ciblage de tous les programmes sociaux. Sur cette base, le rapprochement avec le Registre Social avait été proposé.

- Réalisation d'une étude, puis d'un guide méthodologique par l'IRAM en 2018 et 2019<sup>74</sup> pour l'utilisation du Registre Social pour le ciblage des ménages lors des réponses aux chocs. Ce guide dont la réalisation a été appuyée le PAM et la Banque Mondiale a permis de définir les modalités d'utilisation du Registre Social par les membres du groupe de sécurité alimentaire.
- Amélioration du ciblage des communes et des villages au travers de Comités Départementaux (CODEP) avec la revue complète de l'outil de ciblage.

96. L'approche adoptée par le PAM, basée sur la promotion du dialogue entre acteurs et sur un processus itératif qui a inclus des innovations chaque année et des exercices de capitalisation pour réfléchir collectivement sur les résultats obtenus et les prochaines étapes est jugée pertinente. Cette approche a contribué à instaurer une relation de confiance entre les acteurs impliqués.

97. Le principal effet de l'action du PAM sur ce volet a été l'adoption à partir de 2019 par les membres du groupe de sécurité alimentaire d'une approche commune de ciblage basée sur une priorisation géographique jusqu'au niveau communal et le principe de continuité territoriale au niveau village (tous les ménages en insécurité alimentaire d'une commune sélectionnée sont assistés). Le registre social a été adopté comme outil commun de ciblage des ménages en insécurité alimentaire au travers de l'application de filtres communs (ou critères harmonisés). Cette approche est complétée par des vérifications sur le terrain afin de limiter les erreurs d'inclusion et les cas d'exclusion. De plus, l'amélioration de l'approche des CODEP pour le ciblage au niveau inférieur à la moughataa (depuis 2019 le Cadre Harmonisé définit le nombre de personne en phase 3 et 4 dans chaque moughataa) a permis de réaliser un ciblage plus objectif des communes et villages les plus affectés. Tout cela contribue à une meilleure couverture des besoins.

98. Plusieurs défis liés au Registre Social existent et sont bien identifiés par le PAM, le Registre Social et les membres du groupe de sécurité alimentaire. Il s'agit en particulier de l'actualisation du Registre Social, en théorie tous les 3 ans et qui n'a pas encore eu lieu, ce qui est jugé insuffisant, et de la répartition des quotas entre les localités d'une commune, qui prend en compte la taille de la localité (poids démographique) et non pas le niveau de pauvreté (et donc de besoin) de cette dernière

99. Par ailleurs, l'IRAM a identifié des effets pervers potentiels sur la cohésion sociale<sup>75</sup>. La méthode HEA dans laquelle les ménages bénéficiaires sont identifiés chaque année lors d'un processus participatif, permet aux communautés d'inclure différents ménages et de répartir ainsi l'assistance entre les ménages. Le processus de ciblage du Registre Social, qui établit une liste de ménages pour une durée de 5 ans, peut réduire cette rotation des ménages bénéficiaires, qui sera limitée au ciblage complémentaire, et potentiellement conduire à une insatisfaction des ménages exclus, notamment si l'ensemble des besoins existants ne sont pas couverts par les différentes interventions de protection sociale.

100. Enfin, en lien avec le point précédent, l'adoption du Registre Social pour le ciblage des réponses aux chocs ne valorise pas encore tous ses bénéfices potentiels. D'après le Registre Social,

---

<sup>74</sup> Etude en vue de la préparation d'un guide méthodologique pour l'utilisation du Registre Social pour le ciblage des interventions de réponse aux chocs en Mauritanie, Rapport Méthodologique, IRAM, 2019. Guide méthodologique pour l'utilisation du Registre Social pour le ciblage des interventions de réponse aux chocs en Mauritanie, 2019.

<sup>75</sup> Dans le cadre d'une étude en cours sur l'amélioration des procédures du registre social qui traite de ces enjeux.

13 institutions l'utilisent pour le ciblage de filets sociaux, pour les réponses aux chocs et pour d'autres actions de développement. D'après le PAM, les membres du groupe SA utilisent l'information sur les ménages ciblés par le programme Tekavoul, mais pas sur les bénéficiaires des autres actions de développement. Cette information pourrait être utile pour faire converger les interventions, par exemple pour promouvoir la résilience des ménages, en prenant en compte l'ensemble des bénéfices de chaque ménage pour dimensionner l'assistance qui leur est distribuée. Pour cela il serait nécessaire que les utilisateurs fassent un retour au Registre Social sur les activités mises en œuvre et les transferts réalisés aux ménages une fois l'assistance distribuée. Cela n'est pas le cas jusqu'à maintenant.

### **Capitalisation de l'expérience COVID**

**Le Registre social : un outil efficace pour la réponse aux chocs.** L'utilisation du registre social a grandement facilité la réponse de Taazour et des différents partenaires en permettant une identification des ménages pauvres à appuyer prioritairement extrêmement rapide après les annonces gouvernementales liées à la gestion de la crise du COVID. Dans un contexte de choc sanitaire où les interactions et rassemblements doivent être limités, les procédures de ciblage complémentaire (celles menées par le PAM et ses opérateurs ainsi que par Taazour dans les cas de Nouakchott et Nouadhibou qui ne sont pas encore couverts par le registre) montrent plusieurs limites en termes de qualité des données (forte pression sur les enquêteurs qui doivent réaliser le travail d'enquête dans un temps record, pas de validation des listes par la communauté, vérification très partielle des listes et à distance, données de suivi de la situation des ménages par téléphone non satisfaisante) mais également en termes de redevabilité (un système de correction des listes plus faible, le risque d'incompréhension des populations et de tensions communautaires augmentent) et de protection des données collectées rapidement. Ainsi, le registre social permet de limiter les difficultés liées à la réalisation en urgence de procédures de ciblage. L'extension de la couverture du Registre Social à Nouakchott et Nouadhibou, prévue en 2021, viendra renforcer cette logique. Si le dispositif du Registre Social est intéressant en contexte de crise, il doit cependant relever plusieurs défis. Le principal concerne le capital confiance nécessaire pour les acteurs qui utilisent des bases de données du registre sur lesquelles ils n'auraient plus la main ou moins de possibilité pour corriger les listes. Les questions de données obsolètes et des erreurs d'inclusion se posent. Un second défi concerne le risque de superposition des aides sociales exceptionnelles du gouvernement et celles des partenaires pour la soudure : le cumul des aides sociales sur les mêmes ménages crée de grandes frustrations au niveau local. Un troisième défi concerne l'adéquation des données présentes dans le registre vis-à-vis des besoins des acteurs qui doivent répondre à des chocs particuliers. Les critères présents dans le Registre Social pour caractériser la pauvreté des ménages peuvent ne pas suffire pour faire ressortir les ménages touchés le plus fortement par une crise.

### **2.2.4 Résultats obtenus pour le pilier *Financement des réponses***

101. L'action du PAM sur le pilier financement des réponses se centre sur l'appui à la mise en place de Africa Risk Capacity au travers de ARC Replica, et sur l'appui à la définition d'un mécanisme de financement des réponses aux chocs pour le gouvernement. Ce second point, mis en œuvre sous le leadership de la Banque Mondiale, n'a pas progressé significativement sur la période

évaluée, étant donné que la priorité a été donnée à la création du dispositif national de réponse aux chocs auquel le mécanisme de financement sera rattaché.

102. ARC Replica est mis en œuvre en Mauritanie depuis 2018. L'assistance technique du PAM a inclus l'appui à la constitution d'un groupe travail national, qui a travaillé sur l'amélioration des paramètres en 2020 et sur l'intégration du pastoralisme dans le modèle.

103. Un décaissement de 167.000 dollars a eu lieu en 2020 à la suite d'une sécheresse pendant la période des pluies 2019. Bien que limité au regard des besoins d'assistance identifiés, le montant de ce décaissement était connu dès décembre 2019, ce qui a permis de planifier une réponse précoce, au mois de mai 2020, destinée à mitiger l'effet de ce choc sur l'accès à l'alimentation de 4.000 personnes touchées pendant la soudure 2020. Cela représente une avancée compte tenu des contraintes identifiées de manque de prévisibilité des financements des réponses aux chocs.

### **2.2.5 Résultats obtenus pour le pilier *Modalités de distribution***

104. L'appui du PAM sur ce pilier vise à promouvoir une meilleure harmonisation de l'assistance fournies par les membres du groupe sécurité alimentaire, pour favoriser une meilleure couverture des besoins et équité entre bénéficiaires de différentes organisations. Le PAM a adopté une stratégie basée sur le 'shadow alignment' (voir chapitre 2.1.3) visant l'alignement entre les acteurs humanitaires et les filets sociaux réactifs aux chocs du gouvernement enfin d'harmoniser les approches, avant de pouvoir ensuite avancer ensemble sur une amélioration qualitative des modalités d'intervention. Le PAM favorise cette harmonisation au travers de sa position de leader du groupe de sécurité alimentaire.

105. Sur la période évaluée, des progrès significatifs ont été enregistrés pour l'harmonisation des montants transférés par personne, des tailles de ménages pris en compte, de la période couverte par l'assistance, et du nombre de transferts réalisés pendant cette période :

- Les montants des transferts visent à couvrir 70% des besoins en kilocalories. Cela équivalait à 400 MRU par personne (équivalent à 10,8 dollars) en 2019 et 450 MRU (12,3 dollars) en 2020.
- A partir de 2019 une approche commune a été mise en œuvre pour la prise en compte de la taille des ménages, basée sur des intervalles de nombres de membres (1-4 personnes, 5-7, 7-10 et plus de 10 personnes). On note que l'impact de l'adoption de cette mesure sur l'efficacité de la réponse en termes d'effet sur l'insécurité alimentaire n'a pas été étudié. Le CSA et des partenaires dans quelques départements ont adopté une autre approche basée sur le nombre exact de membres des ménages. L'atelier de capitalisation de la soudure 2020 prévu en décembre de cette année devait donner lieu à une analyse comparative des deux méthodes. Toutefois, le Groupe de sécurité alimentaire a convenu d'adopter des rations individuelles à partir de 2021.
- Les membres du Groupe de sécurité alimentaire se sont accordés sur une couverture de 4 mois pour les réponses de soudure, de juin à septembre, avec 4 distributions mensuelles. On note qu'en 2020, du fait des restrictions imposées en réponse à l'épidémie de Covid-19, deux distributions couvrant les besoins alimentaires pour deux mois ont été réalisées.

106. Certains défis ou éléments à approfondir ont été identifiés au travers des entretiens avec les parties prenantes gouvernementales et partenaires du PAM. Par exemple, la communication auprès des ménages sur l'assistance distribuée et le fait que certains ménages bénéficient de

transferts supplémentaires lorsqu'ils sont ciblés par plusieurs programmes (par exemple Tekavoul et la réponse de soudure) est insuffisante, ce qui peut créer une confusion, voir des conflits.<sup>76</sup>

107. On note qu'il n'y a pas eu de progrès enregistrés concernant l'harmonisation des plateformes de livraison de l'assistance, un élément qui avait pourtant été prévu dans le protocole d'accord entre le PAM et la Banque Mondiale ainsi que dans le PSP, qui prévoyait par exemple « *la recherche de services financiers et l'introduction de modalités de transfert dématérialisées, comme les cartes multifonctions et les transferts mobiles.* »<sup>77</sup> Faute de réseau téléphonique ou de points de débit généralisés sur le territoire, le système de « mobile money » n'est pas encore vu comme une option, et la plupart des acteurs, y compris le PAM, restent donc sur la livraison directe en espèces par les opérateurs des institutions financières. Les rapports divers et les informateurs clés du gouvernement indiquent que le projet El Maouna utilise la même plateforme que Tekavoul – ce qui constitue un exemple 'd'accrochage' dans la typologie d'ajustements identifiés pour la mise en place des réponses aux chocs à partir des programmes existant de protection sociale. Mais pour le moment, les autres acteurs mettent en place leurs propres systèmes de distribution – ce qui pourrait constituer un risque et accroître les coûts opérationnels.

108. Aucune étude analytique n'a été menée pour mettre en évidence les avantages comparatifs des transferts monétaires vis-à-vis des transferts en nature, une activité qui pourtant avait été prévue dans le protocole d'accord entre le PAM et la Banque Mondiale et dans les deux PSP du PAM. Dans son PSP 2019-2022, le PAM s'engage à porter à 60%-70% le pourcentage de transferts monétaires dans l'assistance alimentaire là où les études de marché montrent que cela est pertinent. Le PSP prévoyait également des revues régulières de la sélection des modalités et une évaluation en 2019 de l'utilité des critères associés aux transferts en nature et monétaires. En 2019, d'après les informateurs clés, la totalité des transferts effectués par le PAM (à part les suppléments nutritionnels) était monétaire. On note que les exercices de Post-Distribution Monitoring (PDM) conduits par le PAM montrent un haut niveau de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des transferts monétaires ainsi qu'une amélioration significative des indicateurs de sécurité alimentaire.

## **2.2.6 Développement de synergies et intégration entre les acteurs du développement et des acteurs humanitaires**

109. L'appui du PAM au SPSA a contribué au développement de synergies entre acteurs du développement et acteurs humanitaires. Néanmoins, pour certaines parties prenantes interrogées, en particulier les partenaires techniques et financiers, le nexus urgence-développement reste au mieux théorique. Dans les faits, il y a peu de coordination entre acteurs humanitaires et de développement, notamment entre donateurs.

110. Le partenariat entre le PAM, qui se définit comme la plus grande agence humanitaire, et la Banque Mondiale en est le premier exemple. Ce partenariat vise l'intégration des réponses aux chocs dans des systèmes nationaux sous le leadership du gouvernement mauritanien.

111. Les membres du Groupe de sécurité alimentaire sont des acteurs humanitaires dont la première vocation est de satisfaire les besoins de la population dans les situations de crise. Plusieurs d'entre eux, comme ACF, Oxfam et Save the Children reçoivent une partie de leurs financements pour répondre aux chocs en Mauritanie de ECHO. Le PAM, au travers de son leadership du Groupe de sécurité alimentaire a joué un rôle important pour faire adhérer ces acteurs à cet objectif d'intégration des systèmes de réponse aux chocs auxquels ils prennent part

---

<sup>76</sup> GSA (2020) Rapport de l'atelier de validation de la réponse de soudure 2019.

<sup>77</sup> PAM Mauritanie CSP 2019-2022

dans des systèmes nationaux. Ces acteurs ont contribué collectivement à certaines avancées significatives, comme l'élaboration de plans de réponse nationaux sous le leadership du CSA ou l'adoption du Registre Social. ECHO a également indiqué avoir fait évoluer sa stratégie en Mauritanie, basée par le passé sur le financement de réponses ponctuelles, vers l'appui à la construction des systèmes nationaux. Le projet DIPECHO d'appui à la mise en place du dispositif national de réponse aux chocs illustre ce changement de stratégie.

112. Le Groupe de sécurité alimentaire a engagé un dialogue avec d'autres acteurs de développement et notamment le programme de filets sociaux permanents Tekavoul et l'agence Taazour, au travers de leur participation dans les ateliers de capitalisation des réponses de soudure et d'un dialogue bilatéral. D'après le PAM, un partenariat avec la délégation Taazour est actuellement à l'étude.

113. Des partenaires techniques et financiers ont regretté le manque de participation du Groupe de sécurité alimentaire et du PAM dans les mécanismes de coordination de la SNPS. D'après ces acteurs, le Groupe de sécurité alimentaire travaille de manière autonome sur le volet réactif aux chocs et ce volet n'est pas suffisamment intégré dans le suivi de la SNPS.

114. On note que des mécanismes de coordination ad hoc ont été créés pour la réponse Covid-19 au niveau du système des Nations Unies, sans articulations avec les mécanismes existants (voir annexe 13).

### **2.2.7 Implication des filles et des femmes dans le processus d'appui au SPSA**

115. Depuis 2018, le bureau pays du PAM a œuvré à renforcer et à structurer son action en faveur de l'égalité genre et de l'autonomie des femmes. Le bureau pays compte avec une stratégie de parité de genre pour la période 2019-2021<sup>78</sup>, un plan d'action genre, et avec une chargée de genre qui partage sa fonction avec celle de point focal protection.

116. Le PAM a cherché à favoriser l'intégration de l'objectif d'égalité dans les travaux du Groupe de sécurité alimentaire. Le Groupe de sécurité alimentaire compte avec un sous-groupe genre et protection qui formule des recommandations pour la prise en compte du genre dans les réponses aux chocs, notamment pour le ciblage. Le sous-groupe a décidé de ne pas recommander le ciblage particulier des femmes chefs de ménages en absence de corrélation de ce critère avec l'insécurité alimentaire. Par ailleurs les transferts ne sont pas spécifiquement réalisés aux femmes également en l'absence de preuve sur les effets éventuels –positifs ou négatifs.

117. Les indicateurs de suivi des progrès vers l'égalité genre et l'autonomisation des femmes tels que définis dans le PSP portent surtout sur les activités liées à l'assistance alimentaire fournie par le PAM : i) la proportion de ménages au sein desquels les décisions au sujet de l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux ; ii) la proportion de femmes parmi les membres des entités prenant des décisions au sujet de l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.) ; et iii) Le type de transferts (vivres, espèces, bons ou absence de rémunérations) reçus par les personnes participant aux activités du PAM (ventilés par sexe et type d'activité).<sup>79</sup>

118. Les statistiques désagrégées dans les rapports annuels du PAM<sup>80</sup> montrent que les femmes et les filles représentent plus de la moitié des bénéficiaires des programmes du PAM (53% en 2018 et 52% en 2019). En 2018, 61% des ménages assistés par le PAM étaient dirigés par des femmes.

<sup>78</sup> WFP Mauritania Gender Parity Strategy (2019 – 2021)

<sup>79</sup> PAM Mauritanie, PSP 2019-2022

<sup>80</sup> PAM Mauritanie, Rapports annuels 2018 et 2019

Le PAM encourage la participation égale des femmes et des hommes dans les comités locaux de ciblage et de gestion : cela a atteint 42% en 2018 et 50% en 2019. Le suivi des transferts alimentaires et monétaires au niveau des bénéficiaires montre que dans 59% des ménages bénéficiaires en 2018 et 43% en 2019, les femmes et les hommes prennent des décisions conjointes sur l'utilisation de l'assistance.

119. Les activités en nutrition menées par le PAM touchent en priorité les femmes enceintes et allaitantes et les enfants. Des activités de sensibilisation sur l'égalité genre sont menées au niveau communautaire autour des Centre de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire pour Modérés (CRENAM) soutenus par le PAM, encourageant les femmes et les hommes à participer activement à la promotion nutritionnelle des femmes. Les « Groupes d'apprentissage et de suivi des pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant » (GASPA) sont également soutenus et des auxiliaires communautaires – femmes et hommes – sont formés. Il y a également une prise en compte spécifique des rôles des femmes dans les activités 3A<sup>81</sup> – surtout dans le maraichage - ; et les cantines scolaires visent l'égalité entre filles et garçons, avec 50% des enfants bénéficiaires des filles rapportés en 2019<sup>82</sup>

120. L'activité 6 du PSP 2019-2022 prévoit le renforcement du système national de filets sociaux de manière à le rendre davantage réactif aux chocs, capable de prendre en compte la nutrition, et transformateur par rapport aux relations genre.<sup>83</sup> Toutefois, des indicateurs précis sur le genre ne sont pas définis. Par exemple, en ce qui concerne le renforcement des capacités, le nombre d'agents du gouvernement et des partenaires bénéficiant d'une assistance technique et de formations s'élevait à 65 en 2019, mais ce chiffre n'est pas désagrégé par sexe.<sup>84</sup> D'après le PAM, une stratégie claire de promotion du renforcement de la sensibilité au genre des filets sociaux du gouvernement n'a pas encore été établie.

121. Comme pour les interventions d'assistance alimentaire propres au PAM, les informateurs clés attestent que la plupart des bénéficiaires des transferts saisonniers dans la réponse nationale de soudure sont des femmes. Pourtant, les données sur les bénéficiaires ne semblent pas être désagrégées dans le Plan National de Réponse, rendant la vérification difficile. Il en est de même pour la ventilation des données sur les membres des comités locaux de ciblage et de gestion de l'assistance alimentaire, ce qui indique que tous les membres du Groupe de sécurité alimentaire auront encore beaucoup de travail, avec l'appui du PAM, pour développer des indicateurs de suivi concernant les efforts en matière d'égalité genre.

#### **Résultats clés et conclusions – Question 2 et 4**

- L'appui du PAM au SPSA a produit des résultats significatifs susceptibles de contribuer à une meilleure couverture des personnes affectées par les chocs et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle :
  - Une dynamique a été initiée pour la mise en place du SAP, un réseau de sites sentinelles fonctionnel avec l'élaboration de bulletins trimestriels dans 4 régions a été créé, les analyses de sécurité alimentaire sont plus désagrégées, ce qui contribue à une meilleure estimation des besoins.
  - L'architecture d'un dispositif national de réponse aux crises a été conçue et le dispositif devrait être officialisé bientôt, des plans de réponse de soudure sont élaborés depuis 2018 sous le

<sup>81</sup> 3A : Assistance Alimentaire pour la Création d'Actifs

<sup>82</sup> PAM Mauritanie, Rapport annuel 2019

<sup>83</sup> PAM Mauritanie, PSP 2019-2022

<sup>84</sup> PAM Mauritanie, PSP 2019-2022

leadership du CSA et contribuent à une meilleure coordination des acteurs du Groupe de sécurité alimentaire.

- Une approche commune de ciblage pour le Groupe de sécurité alimentaire a été adoptée, basée sur un Registre Social et des ciblages complémentaires, la méthode de ciblage au niveau des communes et villages par les CODEP a été améliorée.
- Les paramètres techniques de ARC ont été améliorés et ce mécanisme a confirmé sa prévisibilité et son utilité pour mettre en œuvre des réponses précoces.
- Plusieurs aspects clés de l'assistance ont été harmonisés au sein du Groupe de sécurité alimentaire ce qui contribue à améliorer la couverture et l'équité des réponses.
- Des défis importants subsistent sur plusieurs piliers :
  - Les capacités de l'OSA sont limitées et affectent les perspectives de transfert du SAP.
  - Les modalités d'actualisation du RS sont jugées insuffisantes et l'application de quotas au niveau local est insatisfaisante.
  - L'élaboration d'un mécanisme de financement n'a pas été initiée.
  - Des éléments de l'assistance restent à harmoniser, comme les plateformes de distribution.
- L'action du PAM a contribué au rapprochement des acteurs humanitaires et de développement, notamment les membres du Groupe de sécurité alimentaire et ECHO d'une part, et le CSA, le Registre Social et la Banque Mondiale de l'autre.
- le PAM a structuré son action de promotion de l'intégration du genre dans le SPSA. Celle-ci s'est centrée au niveau des travaux du Groupe de sécurité alimentaire, qui a notamment réfléchi sur la prise en compte du genre dans le ciblage.

## 2.3 Question d'évaluation 3

***Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre des interventions du PAM ont-elles influencé l'atteinte des résultats probants***

### 2.3.1 Mise en œuvre des activités en temps opportun

122. Les progrès réalisés sur les différents piliers sont inégaux. Les piliers du ciblage et des modalités d'assistance sont les plus avancés. Comme on l'a exposé au chapitre précédent, le Groupe de sécurité alimentaire a adopté une approche commune de ciblage basée sur le Registre Social et un ciblage complémentaire, et les modalités d'assistances ont été harmonisées en ce qui concerne les montants de transferts monétaires, la prise en compte de la taille des ménages, la durée d'assistance et le nombre de transferts. Même si des défis subsistent pour ces deux piliers, ces résultats obtenus sur la période évaluée sont conséquents.

123. La mise en place du dispositif national de réponse aux chocs a pris du retard. D'après des informateurs clés, il devait y avoir une communication en août 2020 au conseil des ministres avec la promulgation d'un décret officialisant la création du dispositif. D'après les informateurs clés, ce retard est dû d'une part à la crise du Covid-19, qui a mobilisé les énergies au sein des administrations gouvernementales, et d'autre part au turn-over institutionnel. Comme indiqué au chapitre précédent, le nouveau commissaire a remis en question l'ancrage du dispositif à la primature, ce qui a occasionné un dialogue supplémentaire sur ce point. L'élaboration de plans nationaux de réponse sous le leadership du CSA fonctionne après trois expériences, même si la présence du PAM au côté du CSA reste essentielle.

124. Les piliers les moins avancés sont la mise en place du SAP et les mécanismes de financement des réponses aux crises. Pour ce qui est du SAP, comme on l'a dit au chapitre précédent, des

nouveaux outils ont été créés (réseau de sites sentinelles) et des progrès ont été réalisés sur la désagrégation de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, mais le volet de renforcement des capacités institutionnelles et individuelles au niveau de l'OSA a peu progressé, de même que la mise en cohérence des outils du SAP et l'élaboration d'une planification opérationnelle et budgétaire annuelle pour le SAP. Cela représente une menace pour la fonctionnalité et la pérennité du SAP et des efforts importants devront être engagés sur ce volet au cours de la prochaine période. Concernant la mise en place du réseau de sites sentinelles, elle a été conduite par les ONG partenaires du PAM qui continuent de gérer le système avec une participation et un leadership insuffisant de l'OSA.

125. Sur le pilier du financement des réponses, des progrès ont été enregistrés sur ARC, mais l'élaboration d'un mécanisme de financement pour le gouvernement n'a pas encore été initiée.

### **2.3.2 Facteurs de gestion**

126. **Capacités du bureau pays.** Pendant la période évaluée, et pour adapter ses capacités aux objectifs d'appui au SPSA, le bureau pays s'est restructuré. Une unité d'appui institutionnel en matière de protection sociale adaptative a été créée, du personnel a été recruté pour en faire partie, et deux assistants techniques ont été recrutés pour appuyer la mise en place du dispositif national de réponse aux chocs, animer la coordination du Groupe de sécurité alimentaire et appuyer le CSA pour la paramétrisation de ARC. Le bureau pays compte également avec une chargée de genre et protection. D'après le bureau pays du PAM et les partenaires concernés, les assistants techniques ont joué un rôle essentiel dans les progrès réalisés. Leur compétence et savoir-faire sont salués, de même que la connaissance des institutions et de personnes clés en leur sein pour ce qui est de l'assistant technique mauritanien qui appuie la mise en place du dispositif de réponse aux chocs. La présence de cet assistant technique a permis d'impliquer dans le processus ces personnes clés et d'obtenir le projet d'ancrage du dispositif à la primature. L'assistant technique en charge de la coordination du Groupe de sécurité alimentaire joue également un rôle clé pour la planification des réponses, l'harmonisation des modalités et la capitalisation au travers des ateliers de capitalisation des réponses de soudure. Les capacités et l'expertise en protection sociale au sein du bureau pays restent limitées et concentrées sur un nombre limité au sein du bureau, ce qui rend les progrès réalisés au niveau conceptuel et stratégique fortement dépendants de ces personnes.

127. Comme indiqué auparavant, l'assistance technique du PAM pour la mise en place du SAP est réalisée par l'unité VAM du bureau pays. Cela s'est révélé insuffisant compte tenu des besoins très importants de renforcement des capacités de l'OSA et du fait que les capacités de cette unité sont elles-mêmes limitées, avec un fort turn-over du poste de chef d'unité et des postes non couverts.

128. **Appui du bureau régional et du siège.** D'après le bureau pays, l'appui du bureau régional et du siège a été essentiel sur deux aspects clés de l'appui du PAM au SPSA : la mobilisation des ressources financières pour financer les activités prévues et la réalisation des diagnostics des besoins en renforcement des capacités du CSA et de l'OSA, pour lesquels le siège a fourni et appuyer la mise en œuvre d'une méthodologie bien structurée. Le bureau pays a reçu peu d'appui pour élaborer et mettre en œuvre son approche de protection sociale. D'après le bureau régional et le bureau pays, la Mauritanie est le pays le plus avancé de la région, et les capacités du PAM au niveau régional sont limitées. Le bureau pays a d'ailleurs été sollicité à plusieurs reprises par le bureau régional et le siège pour partager son expérience. Le bureau pays n'a pas utilisé les outils élaborés par le siège et le bureau régional pour gérer la crise du Covid-19, étant donné qu'en Mauritanie la réponse du PAM a consisté en une mise à l'échelle de sa réponse de soudure.

129. **Suivi et évaluation.** Les entretiens avec le bureau pays et la revue des rapports ACR 2018 et 2019 montrent que le bureau pays est parvenu à mesurer l'essentiel des indicateurs de produits et d'effets inclus dans le cadre logique des PSP. Le système inclut également un suivi des processus réalisés par les agents de terrain. Les capacités des sous-bureaux, jugés insuffisants par le passé, ont été renforcées en 2020. Le cadre logique des PSP n'inclut pas d'indicateurs permettant de mesurer les progrès obtenus en termes de renforcement des capacités. Cela reflète un déficit reconnu au niveau global, sur lequel le siège du PAM travaille actuellement. Pour cela, une unité de renforcement des capacités a été récemment créée au siège et l'amélioration du système de suivi et évaluation est une de ses priorités. Le bureau pays a toutefois mis en place un système de suivi des progrès enregistrés dans les plans de renforcement des capacités du CSA et de l'OSA avec l'appui du siège. Ce système permet de mesurer le pourcentage d'avancement des activités incluses dans les plans. En 2000, pour la première fois, un monitoring post-distribution conjoint au Groupe de sécurité alimentaire a été mis en œuvre pour la réponse de soudure.

### 2.3.3 Mobilisation des ressources

130. Le niveau de mobilisation des ressources pour les domaines d'intervention inscrits dans les PSP 2018 et 2019-2022, pour 2018 et 2019, est présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 2: Niveau de mobilisation des ressources par domaines d'intervention du PAM en 2018 et 2019 (Dollars US)**

Domaines d'intervention	2018			2019		
	Besoins estimés	Ressources allouées	%	Besoins estimés	Ressources allouées	%
Appui saisonnier aux ménages en insécurité alimentaire (activité 1 du PSP 2018 et 3 du PSP 2019-2022)	29.779.462	14.431.987	48%	6.439.273	4.273.758	66%
Alimentation scolaire (activité 2 du PSP 2018 et du PSP 2019-2022)	4.088.824	901.846	22%	2.541.215	2.204.900	87%
Nutrition (Activité 5 du PSP 2018 et 4 du PSP 2019-2022)	151.945	0	0%	1.387.597	381.947	27%
3A (activité 6 du PSP 2018 et 5 du PSP 2019-2022)	2.931.416	3.636.479	124%	4.186.509	5.294.871	126%
Appui institutionnel et développement des capacités (activité 8 du PSP 2018 et 6 du PSP 2019-2022)	956.991	1.078.749	113%	2.358.878	3.470.320	147%

Source : ACR 2018 et 2019

131. On observe que le niveau de financement des ressources nécessaires estimées a été faible en 2018 pour la réponse saisonnière, l'alimentation scolaire et la nutrition. Le niveau de financement de la nutrition est resté faible en 2019. Les activités de résilience et d'appui institutionnel et de développement des capacités sont très bien financées. La contribution du PAM au SPSA est tributaire de ces niveaux de mobilisation des ressources qui varient selon les domaines d'intervention. La disponibilité des ressources pour l'appui aux 5 piliers du volet réactif aux chocs, inclus dans l'appui institutionnel et le développement des capacités, a été un facteur très favorable. Le bureau pays du PAM a confirmé le très bon niveau de disponibilité des ressources pour les

activités d'appui institutionnel et de développement des capacités. Il a également souligné que des difficultés liées aux ressources disponibles se sont plutôt manifesté en termes de capacité du BUREAU PAYS pour exécuter ces ressources. Cela est corroboré par le niveau d'utilisation des ressources allouées en 2018 et 2019 pour les activités de développement des capacités, respectivement de 42% et 33%.<sup>85</sup> Comme indiqué au chapitre 2.3.2, le bureau pays s'est restructuré et a augmenté ses capacités au cours de la période évaluée.

132. Cela se traduit notamment par le financement DIPECHO pour appuyer la mise en place du dispositif national de réponse aux chocs. Ce financement couvre la période de juin 2018 à juin 2021 avec une contribution de 2.296.506 euros. D'autres contributions substantielles aux activités de renforcement des capacités sont le projet conjoint PAM-UNICEF-BIT financé par le fond des objectifs de développement durable (660.000 dollars pour le PAM) et le projet ARC (167.133 dollars).

### **2.3.4 Ancrage institutionnel, partenariats et coordination**

133. Le premier partenaire intentionnel du PAM en Mauritanie est le CSA, ce qui est tout à fait logique compte tenu du mandat du CSA pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire et pour la contribution à la lutte contre la pauvreté.<sup>86</sup> Les activités d'assistance alimentaire saisonnière, de résilience, et de nutrition sont mises en œuvre en partenariat avec le CSA. L'appui du PAM au SPSA se focalise surtout sur les 5 piliers du volet réactif aux chocs liés à l'insécurité alimentaire pendant les périodes de soudure. Il est donc logique que le CSA soit le partenaire privilégié pour cet appui, et que l'OSA soit le partenaire pour le pilier alerte précoce. Le CSA accueille également ARC et est chargé de la mise en œuvre d'El Maouna – le programme gouvernemental de réponse aux chocs.

134. Le CSA préside le Groupe de sécurité alimentaire, et le PAM est le co-lead avec la FAO. C'est au sein de ce groupe – au travers de ses sous-groupes multiples, notamment l'Alliance Cash - que beaucoup de travail sur la cohérence et l'harmonisation de la préparation et la réponse de soudure a lieu. Le PAM y joue un rôle de coordination important, en appui au CSA, et a créé un partenariat solide avec les ONG internationales membres du Groupe de sécurité alimentaire qui possèdent une grande expertise technique des domaines abordés.

135. Tout en confirmant la pertinence de ce soutien important apporté au CSA, certaines faiblesses et limitations peuvent être observées vis-à-vis de la protection sociale dans toutes ses dimensions. Celles-ci qui pourraient entraver les engagements du PAM dans l'avenir, si le PAM ne cherche pas à élargir ses partenariats stratégiques avec d'autres institutions clés pour la protection sociale. Le PAM collabore avec d'autres acteurs gouvernementaux sur le terrain pour la mise en œuvre des activités du PSP d'alimentation scolaire, de nutrition et de résilience, et il serait important de réfléchir sur les avantages potentiels qui pourraient être tirés d'accords formalisés au niveau national avec des institutions gouvernementales au-delà du CSA. Cela pourrait inclure éventuellement des arrangements tripartites et permettre mieux ancrer le soutien du PAM au SPSA dans les institutions responsables des différentes dimensions de ce système.

136. Le nouveau Mémoire d'accord entre le PAM et le gouvernement pour 2020<sup>87</sup> prévoit dans ce sens que différentes institutions nationales « *pourront être activement impliquées dans la mise en œuvre du PSP en fonction de leur champ de compétences propres* ». Cette disposition ouvre

---

<sup>85</sup> D'après les rapports ACR 2018 et 2019, les dépenses réalisées pour les activités d'appui institutionnel et de développement de capacités ont été de 455.567 dollars en 2018 et 1.165.242 dollars en 2019.

<sup>86</sup> <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/mau69260.pdf>

<sup>87</sup> Mémoire d'accord entre le PAM et le Gouvernement, 2020

la porte à une collaboration plus étroite avec des institutions identifiées pour chaque effet stratégique du PSP, notamment la délégation Taazour et les ministères chargés de la santé, de l'éducation et des affaires sociales, du développement rural, de l'environnement et de l'hydraulique.

137. Le PAM collabore déjà étroitement et depuis longtemps avec certaines de ces institutions. C'est le cas du Ministère de l'Éducation pour le programme d'alimentation scolaire. Les entretiens avec le bureau pays du PAM ont montré que, malgré un appui constant qui a compris la réalisation d'un atelier SABER<sup>88</sup>, des visites d'échanges au centre d'excellence du PAM au Brésil, et l'appui à la formulation de la Politique Nationale d'Alimentation Scolaire, la mise en place d'un programme national d'alimentation scolaire n'avance pas faute de leadership et d'intérêt du Ministère de l'Éducation. Étant donné le rôle reconnu au niveau international de l'alimentation scolaire comme filet de protection sociale, le PAM devrait chercher des nouveaux leviers pour promouvoir un leadership national renouvelé pour la création de ce programme et son inscription parmi les programmes prioritaires de la SNPS.

138. Le PAM a un partenariat solide avec la Banque mondiale (qui soutient le programme national de filets sociaux – Tekavoul – ainsi que le Registre Social et El Maouna). Un protocole d'accord a été établi entre le PAM et la Banque Mondiale<sup>89</sup>. Il comprend un plan d'action conjoint qui définit les actions de soutien aux 5 piliers du système de protection sociale réactif aux chocs et sert de modèle de collaboration dans la région. Le PAM a également un partenariat important avec l'UNICEF et le BIT autour d'un projet pilote de protection sociale intégrée sur fonds Sustainable Development Goals (SDG) dans la wilaya du Guidimakha<sup>90</sup>. Ce projet, qui est en phase d'initiation, cherchera à créer un modèle d'intégration pour informer et contribuer à la révision de la SNPS actuellement en cours. Le PAM est responsable de l'axe 1 du projet (articulation des filets sociaux protectifs et productifs) au travers d'un appui à la mise en œuvre des filets sociaux, du renforcement de la cohérence dans le ciblage, le contenu et les modalités de l'assistance, et de l'amélioration du Registre Social en vue d'une meilleure inclusion des ménages difficiles à atteindre.

139. La révision de la SNPS, sous l'égide du Ministère de l'Économie et de la Promotion des Secteurs Productifs (MEPSP) est soutenue principalement par l'UNICEF et mise en œuvre par un comité intersectoriel auquel les partenaires clés seront associés.<sup>91</sup> Ce processus offre une opportunité de recréer et renforcer les cadres de coordination autour de la protection sociale et d'y intégrer la protection sociale adaptative, réactif aux chocs et sensible à la nutrition et au genre. Selon les informateurs clés du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, les comités de pilotage de la SNPS et son comité technique ont perdu leur fonctionnalité et sont obsolètes tandis que le comité de révision de la SNPS – qui vient d'être mise en place – n'a pas encore lancé ses travaux. Le PAM n'a pas de lien direct avec le MEPSP mais participera au processus de consultation autour de la nouvelle stratégie. Dans ce cadre, le PAM a été chargé par le bureau du coordinateur résident du Système des Nations Unies de rédiger la fiche thématique « protection sociale » pour le Bilan Commun Pays qui alimentera le prochain Cadre de partenariat pour le développement durable (CPDD) pour le pays.<sup>92</sup> Il serait important pour l'avenir de mener une réflexion sur les cadres de coordination des partenaires financiers et techniques (PTF) autour de la protection sociale, afin de créer des synergies positives en appui à la nouvelle stratégie nationale.

---

<sup>88</sup> "System Approach for Better Results" est une démarche élaborée par la Banque Mondiale pour évaluer la solidité et la pérennité des systèmes d'éducation. Une version a été adaptée par le PAM pour l'alimentation scolaire et le SABER fait partie des approches courantes du PAM pour appuyer les programmes d'alimentation scolaire nationaux.

<sup>89</sup> Protocole d'accord entre le Programme Alimentaire Mondial et la Banque Mondiale en Mauritanie pour la période 2019-2022

<sup>90</sup> Joint SDG Fund 'Developing an integrated social protection model in the region of Guidimakha, Mauritania (2020-2024)

<sup>91</sup> TDR draft réactualisation SNPS 2020.

<sup>92</sup> Note thématique – Protection sociale et Bilan Commun Pays 2020

Une meilleure articulation et coordination avec l'agence Taazour et ces différents programmes de filets sociaux serait également souhaitable.

### Résultats clés et conclusions – Question 3

- Les piliers du ciblage et des modalités d'assistance sont les plus avancés, alors qu'il reste beaucoup à faire pour le renforcement des capacités de l'OSA pour le SAP, et pour l'élaboration d'un mécanisme de financement des réponses.
- Le bureau pays du PAM s'est restructuré sur la période et a renforcé ses capacités en protection sociale, en renforcement des capacités et en genre.
- L'approche de renforcement des capacités pour le SAP ne favorise pas le transfert de compétences.
- Le système de suivi et évaluation est parvenu à mesurer l'essentiel des indicateurs de produits et effets inclus dans le PSP, mais n'est pas adapté pour mesurer des progrès en termes de renforcement des capacités. L'unité programme utilise toutefois un système qui lui permet de mesurer les progrès réalisés.
- Le partenariat privilégié avec le CSA est pertinent pour le système réactif aux chocs mais la prise en compte d'une vision plus large nécessite le renforcement des partenariats avec d'autres institutions, comme la Délégation Taazour.

## 2.4 Question d'évaluation 5

***Dans quelle mesure les acquis liés à l'appui du PAM perdureront sur le long terme ?***

### 2.4.1 Adéquation des choix stratégiques pour assurer la prise en charge effective et durable du SPSA par le gouvernement

140. L'objectif de prise en charge effective et durable du SPSA est au cœur de l'action du PAM sur la période évaluée, qui vise à appuyer la création d'un système national de réponse aux chocs sous l'égide du gouvernement et à « *réduire la dépendance vis-à-vis de l'assistance externe* ». <sup>93</sup> Les choix stratégiques du PAM ont en conséquence été orientés vers cet objectif.

141. Le PSP 2019-2022 inclut une stratégie de transition et de sortie basée sur le renforcement des capacités des institutions nationales. Il stipule qu'à mesure que les capacités seront développées, les interventions du PAM seront intégrées dans les programmes nationaux, et le budget du PAM pour l'assistance directe diminuera au profit d'un travail de « maintenance des capacités ». Le document du PSP indique que cette transition nécessitera un engagement financier croissant de la part de l'État, qui sera accordé activité par activité.

142. L'analyse des résultats de l'appui du PAM au SPSA présenté au chapitre 2.2 montre que le processus de renforcement des capacités a été engagé, que des résultats probants ont été atteints, et que le processus doit être poursuivi avec certains ajustements sur la stratégie de renforcement des capacités (voir plus bas). Les entretiens avec le bureau pays du PAM et les partenaires techniques et financiers ont montré que l'objectif d'engagement financier croissant du gouvernement n'a pour le moment pas enregistré de progrès. Comme on l'a dit au chapitre 2.3.1, le pilier *financement des réponses aux chocs* est parmi les moins avancés, l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des réponses n'a pas encore été engagée. Cela devrait être priorisé dans la période à venir étant donné qu'il s'agit d'un élément clé de la stratégie du PSP pour

<sup>93</sup> PAM : Document de formulation du PSP 2019-2022

la durabilité du SPSA et que le niveau d'engagement du gouvernement sur ce point reflètera sa volonté réelle de prendre en charge de manière durable le SPSA.

143. Comme on l'a vu au chapitre 2.3.4, le partenariat avec le CSA est un choix stratégique pertinent compte tenu du mandat de ces institutions. Le PAM a promu le leadership de ces institutions dans la coordination du Groupe de sécurité alimentaire, l'élaboration des plans de réponse et la mise en place du SAP, ce qui constitue un élément important pour la durabilité du système mis en place. Comme on l'a vu au chapitre 2.3.4, le PAM devra toutefois élargir ses partenariats stratégiques avec d'autres institutions appelées à jouer un rôle clé dans le système de protection sociale, notamment la délégation Taazour. A cet égard, l'une des priorités institutionnelles est la mise en place d'un mécanisme de dialogue et de concertation avec la Délégation Taazour pour l'engager et promouvoir son leadership pour être un levier de soutien institutionnel aux actions de PSA du PAM. La Délégation Taazour est nouvel acteur de la protection sociale et occupe une place importante dans le dispositif institutionnel aussi du fait de ses attributions pour la lutte contre la précarité et la mise en place des programmes des filets sociaux, que du fait de son implication croissante dans la réponse aux chocs. Il existe une convergence d'intérêt et de thématiques autour de la protection sociale entre Taazour et le PAM, mais le niveau de coordination et de partenariat ne reflète pas les impératifs de prise en compte de cette convergence. On note que le PAM a initié l'élaboration d'un partenariat formel avec Taazour, ce qui est jugé pertinent compte tenu son émergence comme un acteur clé.

144. Au niveau du renforcement des capacités, le PAM a adopté une approche d'assistance technique qui a donné des résultats positifs pour plusieurs piliers du SPSA. On peut citer notamment, comme on l'a dit, le leadership croissant du CSA au sein du Groupe de sécurité alimentaire et la création/l'amélioration d'outils pour les 5 piliers du SPSA. Les entretiens avec le bureau pays du PAM, les partenaires techniques et financiers et les organisations impliquées dans le SAP ont toutefois montré que des progrès insuffisants ont été enregistrés pour le renforcement des capacités de l'OSA pour la gestion du SAP et sur la cohérence de l'ensemble du système (outils et acteurs). De ce fait, malgré le rattachement du SAP au dispositif national de préparation et de réponse aux chocs, qui représente un élément important, la pérennité du système est un défi majeur. D'une part, l'approche basée sur une assistance technique externe fournie par l'unité VAM semble avoir été moins efficace que l'approche basée sur le détachement d'un assistant technique au sein de l'institution. Au niveau régional et local, pour la mise en place du réseau de sites sentinelles et sa gestion au niveau régional, les ONG partenaires du PAM portent intégralement les activités sans co-leadership ni coresponsabilité de l'OSA, et sans stratégie apparente de transfert des responsabilités à l'OSA. D'autre part, l'appui du PAM s'est centré sur la mise en place/l'amélioration d'outils et sur le renforcement des capacités institutionnelles (identification des besoins en personnel supplémentaire, serveur informatique) alors qu'un besoin important de renforcement des capacités individuelles au sein de l'OSA est mentionné par les mêmes informateurs.

145. Les choix stratégiques liés à l'adoption du Registre Social pour le ciblage des réponses aux chocs et des transferts monétaires sont jugés pertinents pour favoriser une prise en charge durable par le gouvernement. Le choix du Registre Social crédibilise et légitime le Registre Social et concourt au développement des méthodologies d'analyse, de ciblage et de programmation des programmes de lutte contre la pauvreté, de protection sociale et de réponse aux urgences. L'option des transferts monétaires est pertinente au regard de la stratégie de lutte contre la précarité et de la politique de protection sociale. La priorité accordée par le Gouvernement aux transferts monétaires comme filet social et les capacités développées dans ce domaine font que le choix

stratégique du PAM d'appuyer les transferts monétaires profite logiquement à la prise en charge de la protection sociale adaptative par les acteurs nationaux.

#### **2.4.2 Niveau d'appropriation, d'implication et d'engagement de la contrepartie nationale**

146. D'après le bureau pays du PAM et d'autres informateurs clés, il existe au niveau du gouvernement une forte volonté politique pour la mise en place de filets sociaux réactifs aux chocs et du SAP. Cela se traduit par le leadership croissant du CSA décrit précédemment. La rotation des commissaires a néanmoins affecté les progrès réalisés pour la création du dispositif national de réponse aux chocs. Cela ne se traduit pas dans le leadership de l'OSA dans la mise en place du SAP et notamment du réseau de sites sentinelles, dans lequel l'OSA joue un rôle secondaire. La question des capacités humaines au sein de l'OSA est posée par les parties prenantes du SAP, et le PAM devra renforcer ses activités de renforcement des capacités individuelles et son plaidoyer pour que les ressources de l'OSA soient adaptées aux besoins pour la gestion durable du SAP. Il y a également un engagement incertain des autres ministères sectoriels concernés par le SAP, notamment le Ministère de la Santé (pour ce qui concerne surtout la nutrition) et le Ministère du Développement Rural (autour d'appui à la résilience et aux moyens d'existence).

147. Cela ne se traduit pas encore par un engagement du gouvernement pour financer le dispositif et le SAP, ou même les réponses aux chocs. Comme on l'a vu au chapitre précédent, cet élément est fondamental pour la stratégie de sortie et de pérennisation établie par le PAM dans son PSP 2019-2022, et il sera important de prioriser le pilier de financement des réponses.

148. Au-delà de la composante réactive aux chocs du SPSA, comme on l'a indiqué au chapitre 2.1.4, il n'existe pas encore de cadre au niveau national qui intègre les activités du PAM au sein d'un système plus large de protection sociale adaptative. Le manque de fonctionnement des instances de pilotage de la SNPS et le retard dans le lancement du processus de révision de la stratégie d'élaboration d'une nouvelle vision contribuent à ce constat. On note l'absence de leadership du gouvernement pour le programme d'alimentation scolaire, tant au niveau de sa contribution financière, inexistante, qu'au niveau programmatique et technique. D'après le bureau pays, du fait de ressources insuffisantes pour appuyer la mise en place du programme d'alimentation scolaire au niveau national, le PAM centre désormais ses activités comme composante de l'approche intégrée de résilience dans les communes de convergence, et l'avenir d'un hypothétique programme national est peu claire. Pour ce qui est de la résilience, les entretiens avec le bureau pays du PAM et les partenaires gouvernementaux ont montré qu'il n'existe pas de cadre qui explicite les orientations nationales. D'après le bureau pays, l'approche du PAM vise à démontrer la validité de son approche intégrée au niveau local avant de s'engager dans l'appui au renforcement des capacités au niveau national.

#### **2.4.3 Autres facteurs favorisant ou affectant les perspectives de durabilité**

149. L'évolution du contexte national est marquée par la volonté affichée du gouvernement en place d'intensifier la lutte contre la pauvreté. Cela s'est traduit par la création de l'Agence Taazour, l'augmentation significative des ressources du budget national pour les programmes sociaux et l'extension du Registre Social, le processus de généralisation de la couverture d'assurance maladie et l'intégration de plus en plus importante des questions de résilience dans les politiques publiques. Ce contexte représente un facteur favorable pour la durabilité du système appuyé par le PAM.

150. L'émergence de la délégation Taazour a contribué à une certaine instabilité et manque de clarté quant aux mandats de certaines institutions clés pour la protection sociale. Bien que les

mandats entre la délégation Taazour et le CSA semblent être bien délimités, Taazour étant responsable de la lutte contre la pauvreté et de la résilience et le CSA des réponses aux chocs, dans les faits en 2020 et dans le contexte du Covid-19, il y a eu un manque de clarté concernant la planification, la prise de décision et la coordination de la réponse. D'après le bureau pays du PAM, le PAM, l'UNICEF et la Banque Mondiale réalisent un plaidoyer commun pour clarifier la situation. Comme on l'a mentionné précédemment, la rotation des commissaires du CSA contribue également à cette instabilité relative.

151. Par ailleurs, la SNPS nécessite d'être actualisée. Des éléments clés ont émergé depuis sa formulation en 2013, notamment le Registre Social et l'Agence Taazour. Comme on l'a dit précédemment, les mécanismes de coordination de la SNPS ne fonctionnent pas. D'après un informateur clé, des termes de référence ont été élaborés pour son actualisation il y a 18 mois, mais ce processus n'a pas encore été engagé faute de leadership. Cela contribue à représenter un élément clé qui contribue au manque d'une vision large de la protection sociale au niveau national et d'une vision claire pour l'intégration du volet réactif au choc et d'autres éléments de la protection sociale adaptative comme la nutrition et l'alimentation scolaire.

#### **Résultats clés et conclusions – Question 5**

- La stratégie du PAM pour le transfert et la gestion durable du SPSA par le gouvernement est basée sur le renforcement des capacités des institutions nationales et un engagement financier croissant de l'État dans le financement du SPSA.
- Des résultats probants ont été atteints sur le renforcement des capacités mais pas sur l'engagement financier du gouvernement. Cela représente un des facteurs les plus importants qui limite les perspectives de durabilité.
- L'obsolescence de la SNPS et le manque de fonctionnement de ses instances de pilotage constituent une limitation importante pour la définition d'un cadre qui intègre tous les éléments de la protection sociale appuyés par le PAM
- La durabilité du SAP est un défi du fait des capacités et de l'engagement insuffisant de l'OSA.
- Une certaine instabilité institutionnelle et un manque de clarté sur les mandats de certains acteurs pourraient affecter les résultats et leur durabilité

## **2.5 Question d'évaluation 6**

***Dans quelle mesure d'appui au SPSA tient compte des considérations, principes et normes humanitaires et participe à la cohérence entre les interventions des différents acteurs ?***

### **2.5.1 Prise en compte des facteurs contextuels dans la conception et mise en œuvre de l'appui du PAM**

152. L'action du PAM en appui au SPSA prend en compte plusieurs facteurs contextuels qui déterminent des besoins spécifiques dans ses objectifs et sa mise en œuvre.

153. L'appui à la mise en place d'un système de protection sociale réactif aux chocs est adapté à la récurrence des chocs climatiques qui affectent la sécurité alimentaire et nutritionnelle et est adapté à la dimension saisonnière de certains des chocs les plus importants comme la sécheresse. La prise en compte des chocs d'occurrence rapide est moins claire, toutefois la mise en place d'éléments comme le réseau de sites sentinelles, le suivi des prix sur les marchés, la veille pastorale

ou les enquêtes mVAM permettra la prise en compte et la mise en place de réponses adaptées à ces chocs.

154. D'après les entretiens avec le bureau pays du PAM et les membres du groupe de sécurité alimentaire, le système réactif aux chocs prend de plus en plus en compte les vulnérabilités spécifiques liées aux différents types de moyens d'existence, notamment les pasteurs et les agriculteurs. Cela se traduit par l'appui à la mise en place d'une assurance pastorale dans le cadre de ARC et la prise en compte de ces différents grands types de moyens d'existence dans le SAP.

155. Comme indiqué dans les PSP, le PAM a pour objectif l'appui à la mise en place d'un SPSA qui favorise la transformation des relations de genre et qui prenne en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes. Comme on l'a vu au chapitre 2.2.6, l'accent a surtout été mis jusqu'à présent dans le renforcement des capacités du bureau pays en genre et l'application d'objectif de genre dans les activités d'assistance du PAM.

156. Les PSP du PAM inclut des activités d'assistance aux réfugiés maliens installés dans le camp de Bassikounou dans la wilaya du Hodh el Chargui. Dans le cadre de l'appui au SPSA, le PAM, le HCR et la Banque Mondiale travaillent ensemble pour l'intégration des réfugiés dans le système de protection sociale. Cela répond à un objectif conjoint global du PAM et du HCR. Un travail a été réalisé pour l'intégration des réfugiés dans le Registre Social, prévue pour février 2021. L'objectif d'intégration des réfugiés dans le système d'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et dans les plans de réponse aux chocs est fixé pour le long terme. Le processus n'a pas encore été engagé.

## **2.5.2 Conformité avec les principes humanitaire et prise en compte de la protection**

157. Les principes fondamentaux humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance opérationnelles sont au cœur des opérations du PAM, comme cela est articulé dans plusieurs politiques corporatives du PAM<sup>94</sup>. Dans sa politique corporative relative à la protection et la redevabilité,<sup>95</sup> le PAM s'engage à intégrer ces considérations dans toutes ses opérations afin de répondre aux besoins de sécurité alimentaire en protégeant et respectant la dignité et les droits des bénéficiaires.

158. Les PSP considèrent la protection et la redevabilité en tant que principes transversaux. D'après les rapports ACR 2018 et 2019, la capacité des bénéficiaires d'accéder à l'assistance dans un environnement sûr était de 95% pour les réfugiés Maliens et 98% pour les communautés locales en 2018, et de 100% en 2019. Des mesures ont été entreprises avec les partenaires pour sécuriser les centres de distribution et pour réduire l'attente. Le ciblage engage les membres des communautés (y compris les femmes) pour plus de participation et transparence. La conduite systématique de Post-Distribution Monitoring (PDM) assure un canal de communication sur les niveaux de satisfaction des bénéficiaires, de même qu'un mécanisme de plaintes qui comprend un comité de gestion des plaintes et une 'ligne verte' pour enregistrer et traiter les plaintes. Tout cela est conforme aux engagements du PAM dans les politiques corporatives mentionnées plus haut. Mais il reste un chantier considérable en ce qui concerne le transfert de ces standards vers les programmes du gouvernement.

159. Au travers de son rôle dans la coordination et le leadership au sein du Groupe de sécurité alimentaire, le PAM contribue à l'adoption par les membres du Groupe de sécurité alimentaire de

---

<sup>94</sup> WFP (2004) WFP Policies on Humanitarian Principles; WFP (2012) WFP's Humanitarian Protection Policy ; WFP (2012) WFP's Commitments to Accountability to Affected Populations (2012)

<sup>95</sup> WFP (2020) WFP protection and accountability policy

mesures visant le respect des principes humanitaires et la redevabilité. Cela inclut les efforts collectifs pour identifier et cibler les plus vulnérables, délivrer une assistance adaptée aux besoins, mettre en place des outils et indicateurs de suivi pour une approche de redevabilité harmonisée que le gouvernement peut s'approprier. L'harmonisation du système de suivi est toujours en cours, et chaque acteur continue d'utiliser ses propres indicateurs, mais les résultats ont été synthétisés pour la première fois dans un rapport commun entre partenaires en 2019. Aussi, l'harmonisation en cours ne concerne que les partenaires du Groupe de sécurité alimentaire hors gouvernement, et son élargissement aux programmes gouvernementaux reste un défi.

160. Un sous-groupe du Groupe de sécurité alimentaire dirigé par Oxfam travaille également sur l'harmonisation des approches de communication auprès des bénéficiaires et redevabilité, pour mieux communiquer aux bénéficiaires les mécanismes de ciblage et d'assistance, et mettre en place des mécanismes de plaintes simples communs.

#### **Résultats clés et conclusions – Question 6**

- L'appui du PAM au SPSA prend en compte des facteurs contextuels clés comme la récurrence des chocs climatiques, les vulnérabilités spécifiques liées aux moyens d'existence et les inégalités basées sur le genre.
- L'intégration des réfugiés maliens dans le système national de protection sociale a été engagée, en particulier sur le volet ciblage.
- Le PAM contribue à l'adoption par le Groupe de sécurité alimentaire de mesures visant le respect des principes humanitaires et la redevabilité. Cela inclut les efforts collectifs pour identifier et cibler les plus vulnérables, délivrer une assistance adaptée aux besoins, mettre en place des outils et indicateurs de suivi pour une approche de redevabilité harmonisée que le gouvernement peut s'approprier.

## **3 Conclusions et Recommandations**

### **3.1 Revue Générale / Conclusions**

161. Le PAM en Mauritanie s'est orienté progressivement vers un modèle de coopération centré autour de la protection sociale adaptative et réactive aux chocs, et visant de plus en plus un appui au système national. L'évaluation a confirmé que cette orientation était pertinente aussi bien avec les besoins de la population, affectée de manière récurrente par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les chocs climatiques, qu'aux vues des déficiences observées dans les systèmes existants de réponse aux chocs et de prise en charge de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les 5 piliers du système réactif aux chocs appuyés par le PAM sont pertinents compte tenu de ces déficiences.

162. L'appui du PAM au SPSA est également bien aligné avec les politiques et priorités nationales et avec les politiques et orientations stratégiques du PAM au niveau global et régional.

163. Beaucoup de progrès ont été enregistrés par le biais de l'effet direct stratégique 5 du PSP 2019-2022 qui vise directement le renforcement des capacités et du système de préparation et de réponse aux chocs ; mais aussi au travers des autres effets stratégiques du PSP qui orientent le

PAM dans ses propres activités dans les domaines de l'assistance alimentaire, la nutrition, l'alimentation scolaire et la résilience.

164. Des progrès significatifs ont ainsi été réalisés en termes d'implication et de leadership du CSA pour la coordination du Groupe de sécurité alimentaire et la planification des réponses, d'élaboration d'un dispositif national de réponse aux chocs, qui reste toutefois à officialiser, de ciblage, avec l'adoption d'une approche commune au sein du Groupe de sécurité alimentaire basée sur le Registre Social, et d'harmonisation des modalités d'assistance, ce qui contribue probablement à une meilleure couverture des besoins et plus d'équité entre les bénéficiaires de différentes organisations. Le PAM a contribué à un rapprochement entre les acteurs humanitaires, notamment les membres du Groupe de sécurité alimentaire mais aussi l'un des principaux donateurs des réponses aux chocs, et les institutions nationales qui possèdent le mandat sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et pour les filets sociaux. Cela a permis la création d'une dynamique commune à laquelle adhèrent tous les acteurs concernés.

165. Des progrès ont également été enregistrés sur le pilier de l'alerte précoce, avec l'amélioration de plusieurs outils et l'intégration du SAP dans le dispositif national de préparation et de réponse aux chocs, et sur le pilier du financement des réponses, avec l'amélioration des paramètres de ARC, qui a confirmé sa prévisibilité et son utilité pour mettre en œuvre des réponses précoces. Néanmoins ces deux piliers sont ceux qui présentent les plus grands défis. Le leadership et les capacités de l'OSA sont limitées, le transfert des différentes fonctions du SAP pour une gestion durable par l'OSA est incertain, et les différents outils existants doivent être mis en cohérence. L'engagement du gouvernement dans le financement du dispositif national de réponse aux chocs et l'élaboration d'un mécanisme national de financement des réponses sont des éléments essentiels de la stratégie de pérennisation et de désengagement du PAM, mais il n'y a pas eu d'avancée sur ce point au cours de la période évaluée. Les résultats insuffisants en termes de renforcement des capacités de l'OSA pour envisager un transfert et une gestion durable du SAP appellent à une intensification des efforts dans ce sens et à une révision de l'approche mise en œuvre. Des défis subsistent également sur le pilier du ciblage, notamment liés à l'actualisation et à l'application de quotas au sein du Registre Social et sur le pilier des modalités d'assistance, avec les questions de l'articulation entre les filets sociaux existants et de l'harmonisation des plateformes de réalisation des transferts.

166. Le PAM s'est fixé comme objectif de promouvoir une approche transformatrice du genre dans le SPSA. Au cours de la période évaluée, l'accent a surtout été mis sur la structuration de l'action du PAM pour travailler sur cet objectif avec l'élaboration d'une stratégie de parité et d'un plan d'action genre. Le PAM a également contribué à la prise en compte du genre au sein du Groupe de sécurité alimentaire, notamment dans les travaux sur le ciblage.

167. L'appui du PAM au SPSA prend en compte des facteurs contextuels clés comme la récurrence des chocs climatiques, les vulnérabilités spécifiques liées aux moyens d'existence et les inégalités basées sur le genre. Cela inclus les réfugiés maliens, dont le processus d'intégration dans le système national de protection sociale a été engagée avec l'appui du PAM. Le PAM contribue également à la promotion du respect des principes humanitaires et de redevabilité au sein du SPSA.

168. Parmi les facteurs qui ont favorisé l'obtention des résultats observés, on note la pertinence de certains choix stratégiques et opérationnels réalisés par le PAM, notamment l'appui au CSA comme acteur central du dispositif de réponse aux chocs, ou l'assistance technique mise en œuvre pour la coordination du Groupe de sécurité alimentaire et l'élaboration du dispositif national de réponse aux chocs. L'émergence de la Délégation Taazour appelle néanmoins à un élargissement

des partenariats stratégiques du PAM. Parmi les facteurs qui ont affecté les résultats ou représentent des menaces pour leur pérennisation, on peut citer l'approche de renforcement des capacités pour le SAP qui ne favorise pas le transfert de compétences, et le manque de clarté dans les rôles et responsabilités des institutions œuvrant dans la protection sociale. Enfin, le système de suivi et évaluation du PAM est parvenu à mesurer l'essentiel des indicateurs de produits et effets inclus dans le PSP, mais n'est pas adapté pour mesurer des progrès en termes de renforcement des capacités.

169. L'évaluation a observé que, même si tous les éléments du PSP du PAM sont en lien direct avec la protection sociale – par rapport aux différentes dimensions définies par les cadres conceptuels et programmatiques au niveau mondial – il n'y a pas encore de cadre national qui intègre tous ces éléments. Cela représente une contrainte pour progresser vers la mise en place d'un système national. L'actualisation programmée de la SNPS est une opportunité clé pour promouvoir la création d'un tel cadre.

### **3.2 Leçons Retenues et Bonnes Pratiques**

170. Pour le renforcement des capacités, l'approche basée sur la mise en œuvre directe, en opposition avec l'approche d'assistance technique mettant en avant les acteurs sensés pérenniser les actions sur le long terme rend plus difficile la responsabilisation, le leadership et le transfert des compétences aux acteurs nationaux et régionaux (Mise en place du réseau de sites sentinelles).

171. Le protocole d'accord et le plan d'action conjoint avec la Banque Mondiale basé sur le 5 piliers du système de réponse aux chocs est un bon exemple de collaboration inter-agence. L'élaboration d'autres protocoles et plans d'action conjoints avec d'autres acteurs clés autour d'autres aspects de la protection sociale adaptative plus large pourrait être considérée (par exemple, avec UNICEF autour de la nutrition).

172. Le leadership technique du PAM au sein du Groupe de sécurité alimentaire est apprécié par tous les acteurs et est un des éléments clés des progrès enregistrés. Ce leadership a été appliqué tout en faisant la promotion d'un leadership croissant du CSA. Cette formule a montré des bons résultats et pourrait être appliquées ou intégrer d'autres dimensions de la protection sociale adaptative au travers de sous-groupes (résilience, nutrition...).

### **3.3 Recommandations**

173. Les recommandations présentées ci-dessous sont basées sur les constats réalisés au cours de l'évaluation et visent à renforcer les résultats positifs observés et proposer des alternatives pour les éléments qui ont limité les résultats atteints par le PAM. Elles sont structurées entre recommandations stratégiques et opérationnelles, et comporte une indication sur leur niveau de priorité.

#### ***Recommandations stratégiques***

**1. Améliorer l'intégration des actions du PAM au sein d'une vision large de la protection sociale adaptative et réactive aux chocs et soutenir l'intégration de cette vision dans la nouvelle SNPS. Niveau de priorité : moyen-long terme (courant 2021 et 2022). Bureau pays du PAM avec l'appui du bureau régional et du siège.**

1.1 Continuer à renforcer le cadre conceptuel identifiant les liens entre les différentes activités du programme pays PAM et la protection sociale adaptative/réactive aux chocs, en se basant sur le travail déjà effectué dans ce sens et en y intégrant des orientations

stratégiques du siège du PAM quand celles-ci sont disponibles (voir aussi propositions détaillées additionnelle en annexe 12); et former, orienter, sensibiliser tous les membres du bureau sur ce cadre et sur la contribution de chacun à la protection sociale.

- 1.2 Appuyer, avec l'UNICEF et les autres partenaires, la révision par le gouvernement de la SNPS et la formulation d'une nouvelle stratégie en œuvrant pour que les concepts, programmes et approches relatifs à une protection sociale adaptative, réactive aux chocs, sensible à la nutrition et transformatrice du genre, et liés à la résilience soient bien intégrés dans la vision nationale. A court terme, réaliser un plaidoyer pour que l'actualisation de la SNPS soit engagée au plus vite.
- 1.3 Renforcer, au travers du cadre conceptuel et de l'opérationnalisation sur le terrain, l'articulation entre les mécanismes de réponse aux chocs et les autres aspects plus larges de la protection sociale adaptative (par exemple la résilience, la nutrition). A cet égard, le projet de protection sociale intégrée/fonds SDG présente une opportunité excellente.
- 1.4 Renforcer les capacités aux niveaux sous-nationaux (PAM, partenaires de mise en œuvre, collectivités locales) en matière de conceptualisation, mise en œuvre, et suivi/évaluation des différents programmes/activités de protection sociale (adaptative et réactive aux chocs).
- 1.5 Intensifier les efforts d'évaluation et de documentation des bonnes pratiques et de développement des modèles de protection sociale adaptative prometteurs, et renforcer le plaidoyer basé sur les preuves pour leur mise à l'échelle au niveau national (exemples : approches 'cash plus+' qui consiste pour le PAM en la distribution de suppléments nutritionnels aux ménages bénéficiaires des transferts saisonniers ayant des femmes enceintes et allaitantes et des enfants); rôle des cantines scolaires en tant que filet sociale ; Approche 3A en tant que contribution à l'agenda résilience selon le modèle de travaux à haute intensité de main d'œuvre comme mécanisme de protection sociale assez répandu dans la région) (voir aussi annexe 12).
- 1.6 Continuer à appuyer l'intégration du genre à l'interne et auprès du gouvernement. Renforcer les capacités internes pour sa prise en compte effective dans chaque activité du programme qui touche à la protection sociale et intégrer les analyses qualitatives aux indicateurs quantitatifs de la participation des femmes/hommes et des filles/garçons dans les filets sociaux/activités de protection sociale et les effets sur leurs vies. Continuer à renforcer les capacités du gouvernement dans ce sens (en s'appuyant notamment sur le travail déjà entamé au sein du Groupe de sécurité alimentaire et sur le partenariat potentiel avec le MASEF).
- 1.7 Renforcer le plaidoyer pour la création d'un programme national d'alimentation scolaire intégré au système de protection sociale, et bénéficiant d'un leadership fort des institutions nationales et de ressources apportées par le gouvernement.
- 1.8 Envisager l'intégration d'une dimension régionale et locale de l'appui du PAM au SPSA qui prenne en compte les missions dévolues aux communes et/ou aux Conseils Régionaux nouvellement créés pour certaines composantes de la protection sociale. Un partenariat éventuel avec la dynamique Association des Maires de Mauritanie pourrait constituer une expérience positive en ce sens.
- 1.9 Renforcer la prise en compte de l'élevage et du pastoralisme dans le dispositif d'alerte précoce et de réponse aux chocs.

**2. Poursuivre et élargir les partenariats stratégiques avec les acteurs clés de la protection sociale adaptative. Niveau de priorité : moyen termes (courant 2021). Bureau pays du PAM en collaboration avec les institutions pertinentes**

- 2.1 Continuer d'assumer le rôle de coordination technique du Groupe de sécurité alimentaire tout en renforçant les capacités du CSA pour la promotion de son leadership.
- 2.2 Contribuer à une meilleure intégration et coordination des acteurs impliqués dans le système de réponse aux chocs (CSA, Al Maouna, ONG) et dans le système plus large de protection sociale et les filets sociaux (Taazour, Tekavoul et autres programmes), notamment au travers d'une participation accrue dans les mécanismes de coordination de la SNPS.
- 2.3 Considérer l'élargissement des partenariats gouvernementaux au niveau national au-delà ou en complémentarité avec le CSA pour une meilleure concertation et coordination de la contribution des différents secteurs thématiques importants pour la protection sociale (nutrition, développement rural/résilience/environnement, éducation, genre...). Cela concerne notamment la Délégation Taazour, qui émerge comme un acteur clé de la protection sociale. Ceci pourrait se faire dans le cadre du nouveau Mémoire d'accord entre le PAM et le gouvernement pour 2020 qui présente des domaines potentiels de collaboration avec des différents départements gouvernementaux. Ces partenariats pourraient être développés avec plus de précision autour de leurs engagements dans de la nouvelle stratégie nationale de protection sociale, une fois le processus entamé.
- 2.4 Élargir les partenariats autour de la protection sociale au sein du système des Nations Unies (sur la base du partenariat avec l'UNICEF et le BIT), mais aussi avec d'autres, en proposant la création d'un groupe thématique des PTF de la protection sociale. A cet égard, le rôle du PAM relatif à la protection sociale auprès des partenaires du système des Nations Unies a déjà fourni une bonne base (préparation de la note thématique 'protection sociale' pour le Bilan Commun Pays du CPDD).
- 2.5 Promouvoir l'intégration des thématiques liées à la protection sociale dans les autres cadres de partenariats sectoriels (par exemple les initiatives SUN et REACH pour la nutrition), en définissant d'une façon très claire leur contribution au système national de protection sociale.

**3. Renforcer le plaidoyer pour l'engagement financier du gouvernement pour la prise en charge du système de réponse aux chocs et pour la clarification des rôles et responsabilités des institutions concernées par el SPSA. Niveau de priorité : court et moyen termes (2021). Bureau pays du PAM en collaboration avec les partenaires techniques et financiers clés (Banque Mondiale, UNICEF notamment).**

- 3.1 Prioriser les activités d'appui au pilier financement des réponses, notamment l'élaboration d'un mécanisme de financement pour le gouvernement.
- 3.2 Plaider, notamment dans le cadre de la mise à jour de la SNPS, pour la clarification des rôles et de responsabilités des différentes institutions impliquées et concernées par le SPSA.

**Recommandations techniques et opérationnelles**

**4. Poursuivre et ajuster les actions de renforcement des capacités Niveau de priorité : court, moyen et long termes (dès la première partie de 2021 et de manière continue) Bureau pays du PAM et siège**

- 4.1 Revoir l'approche de renforcement des capacités de l'OSA pour le SAP en intensifiant les activités de renforcement des capacités individuelles du personnel et organisationnelles et en appuyant la mise en cohérence de tous les éléments du SAP. Pour cela, positionner un assistant technique au sein de l'OSA.
  - 4.2 Réaliser un plaidoyer pour l'adaptation des ressources humaines de l'OSA aux besoins de l'objectif de gestion pérenne du SAP.
  - 4.3 Apporter un soutien technique à moyen terme au dispositif national de réponses aux chocs lorsqu'il aura été mis en place.
  - 4.4 Renforcer le système de suivi et évaluation des actions de renforcement des capacités pour pouvoir mesurer les progrès réalisés et réaliser des ajustements dans la mise en œuvre des activités.
- 5. Poursuivre l'appui à l'amélioration du Registre Social comme base de ciblage des réponses aux chocs Niveau de priorité : moyen et long terme (2021 et 2022) Bureau pays du PAM en collaboration avec le Groupe de sécurité alimentaire et le Registre Social.**
- 5.1 Réaliser une étude détaillée sur la satisfaction des communautés sur l'unification des approches de ciblage des filets sociaux, autres programmes de développement et des réponses aux chocs, et sur les éventuels impacts négatifs au niveau local, par exemple sur la cohésion sociale au niveau communautaire.
  - 5.2 Étudier le potentiel d'utilisation des informations sur la couverture des bénéficiaires des réponses de soudures par d'autres programmes (filets sociaux permanents, autres programmes de développement) pour dimensionner l'assistance ou promouvoir une convergence des interventions. Pour cela, faire un retour au Registre Social sur les activités et les transferts réalisés à l'issue des réponses de soudure.
  - 5.3 Continuer de promouvoir le dialogue sur l'amélioration du Registre Social et la prise en compte des contraintes subsistantes identifiées comme l'actualisation du Registre Social ou l'application de quotas au niveau des villages.
- 6. Poursuivre l'appui à l'harmonisation des modalités d'assistance et à la recherche et la promotion d'une meilleure articulation entre les différents filets sociaux existants Niveau de priorité : moyen-long terme (2022) Bureau pays du PAM en collaboration avec le Groupe de sécurité alimentaire**
- 6.1 Appuyer l'identification de plateformes novatrices pour la réalisation des transferts monétaires (téléphones mobiles, cartes de bénéficiaires...).
  - 6.2 Renforcer les critères d'analyse et de choix entre transferts monétaires et assistance en nature en prenant en compte des aspects comme le niveau de satisfaction des ménages, les effets multiplicateurs, les coûts, les implications sur le genre, etc.
- 7. Continuer à promouvoir l'intégration du genre dans toutes les activités du Groupe de sécurité alimentaire Niveau de priorité : moyen long-terme (2021, 2022) Bureau pays du PAM en collaboration avec le Groupe de sécurité alimentaire.**
- 7.1 Soutenir la mise en place d'un système intégré de suivi et évaluation commun à tous les acteurs du Groupe de sécurité alimentaire (gouvernement et partenaires) et promouvoir le développement d'indicateurs de genre pour le suivi des plans de réponse aux chocs.

7.2 Réaliser des études/exercices analytiques sur les différentes dimensions du genre qui ont un impact sur les résultats sur le terrain, notamment sur les effets potentiels de la réalisation des transferts aux femmes au sein des ménages.

7.3 Documenter et partager les bonnes pratiques.

## Annexe 1 : Termes de Référence

### Termes de Référence

#### de l'évaluation décentralisée de la contribution du PAM au Système de Protection Sociale Adaptative (SPSA) en Mauritanie depuis 2018

#### Programme Alimentaire Mondial (PAM) Mauritanie

#### Table des Matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>51</b>
<b>2. Raisons de l'évaluation .....</b>	<b>52</b>
2.1. Logique .....	52
2.2. Objectifs .....	53
2.3. Participants et Utilisateurs .....	53
<b>3. Contexte et sujet de l'évaluation .....</b>	<b>56</b>
3.1. Contexte .....	56
3.2. Sujet de l'évaluation .....	58
<b>4. Approche de l'évaluation .....</b>	<b>59</b>
4.1. Champ .....	59
4.2. Critères d'évaluation et Questions .....	59
4.3. Disponibilité des données .....	62
4.4. Méthodologie .....	63
4.5. Assurer la qualité .....	64
<b>5. Phases et Produits à Délivrer .....</b>	<b>65</b>

<b>6. Organisation de l'évaluation et questions d'éthique .....</b>	<b>68</b>
6.1. Conduite de l'évaluation.....	68
6.2. Composition et Compétences de l'équipe.....	68
6.3. Considérations de Sécurité .....	69
6.4. Ethique.....	70
<b>7. Rôles et Responsabilités des Parties Prenantes .....</b>	<b>70</b>
<b>8. Communication et budget .....</b>	<b>72</b>
8.1 Communication .....	72
8.2 Budget.....	72

# 1. Introduction

1. Ces Termes de Référence (TDR) sont élaborés pour l'évaluation de la contribution du Programme Alimentaire Mondial (PAM) à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un Système de la Protection Sociale Adaptative (SPSA) en Mauritanie depuis 2018. Cette évaluation est demandée par le bureau de pays du PAM Mauritanie et couvrira la période 2018 à mars 2020. Le développement d'un système intégré de protection sociale est une priorité du Gouvernement Mauritanien reflétée dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) (2016-2030) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNSP), dans le but de protéger et d'accompagner les populations les plus vulnérables du pays face aux défis que constituent la pauvreté structurelle et les chocs conjoncturels, notamment ceux d'ordre naturel. Dans un contexte fortement marqué par les effets du changements climatiques, la mise en place de filets sociaux réactifs aux chocs efficaces, adossés à des dispositifs d'alerte, de prises de décision et de financement rapide constituent des jalons importants pour renforcer la résilience tant au niveau national que local. De tels mécanismes sont nécessaires pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), en particuliers les ODD 1 et 2.
2. Depuis janvier 2019, le PAM Mauritanie met en œuvre son *Plan Stratégique Pays* (PSP) 2019-2022 qui prévoit un repositionnement du Programme Alimentaire Mondial en appui à la mise en place d'un système national de protection sociale adaptative, combiné à la mise en œuvre d'interventions intégrées et pluriannuelles de renforcement de la résilience communautaire en faveur des populations locales et réfugiées, ainsi qu'au maintien de solides capacités de réponse aux crises.
3. Le PAM travaille avec des partenaires des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau International du Travail (BIT), Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et avec la Banque Mondiale (BM), de manière concertée, depuis 2016, pour appuyer la mise en place des outils et capacités requises au fonctionnement du SPSA de la Mauritanie. Cette priorité constitue un élément-clé du PSP du PAM.
4. Cette évaluation représente une opportunité pour le PAM de documenter les réalisations liées au renforcement des outils et capacités du SPSA émergent, sur les cinq composantes essentielles suivantes : (i) l'alerte précoce, (ii) le dispositif de préparation et de réponse aux chocs, (iii) le financement de la réponse aux chocs, (iv) la priorisation géographique et le ciblage, et (v) les modalités d'assistance. L'évaluation, qui sera conduite entre octobre 2019 (phase de préparation) et juillet 2020 (phase de compte rendu), est gérée par un comité d'évaluation (CE) formé par l'unité de suivi et évaluation du bureau pays (BP) du PAM et de l'unité évaluation du bureau régional (BR) du PAM à Dakar (en appui au BP du PAM en Mauritanie).
5. Ces TDR ont été préparés par le CE en se basant sur la revue des documents et sur la consultation des participants en suivant le modèle standard du PAM. Le but de ces TDR est double : d'une part, ils fournissent des informations importantes aux membres de l'équipe de l'évaluation et les aident à guider le processus d'évaluation  
; et d'autre part, ils fournissent des informations importantes aux participants sur l'évaluation proposée.
6. Les TDR définissent entre autres la finalité, la portée et les objectifs de l'évaluation. Un ensemble de questions clés ont également été proposées afin de mieux définir les objectifs et la méthodologie

à utiliser lors des différentes étapes de cet exercice. Les questions, la méthodologie et les outils d'évaluation seront ultérieurement affinés par l'équipe au cours de l'évaluation.

## 2. Raisons de l'évaluation

7. Les raisons de la commande de cette évaluation sont présentées ci-dessous.

### 2.1 Logique

8. L'évaluation du portefeuille de pays du PAM (2011-2015) recommandait de poursuivre la recherche et la mise en œuvre des complémentarités et synergies avec le programme national de filets sociaux et recommandait aussi de poursuivre les efforts de renforcement des capacités de la Mauritanie dans le suivi de conjoncture et d'alerte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette évaluation, au même titre que la revue nationale de l'ODD 2 (Faim Zéro) réalisée en 2017, a constitué la base à partir de laquelle les orientations du PSP ont été définies.
9. En 2020, le PSP 2019-2022, qui prévoit le renforcement de la capacité du PAM, du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers à sauver des vies et à protéger les moyens d'existence, sera dans sa 2<sup>e</sup> année de mise en œuvre.
10. Par ailleurs, le PAM et la BM, qui travaillent en étroite collaboration depuis 2017, ont renforcé et structuré leur collaboration à travers un protocole d'accord pour la période 2019-2022, qui définit le cadre, les objectifs et les modalités de leurs collaborations. Le protocole identifie l'appui au SPSA comme priorité commune et inclus un plan d'action conjoint.
11. La présente évaluation permettra de faire le point sur le travail déjà accompli par le PAM à mi-parcours de son PSP et de sa collaboration avec la BM, d'apprécier sa contribution au processus de mise en place du SPSA, puis de réajuster et de réorienter les priorités stratégiques et opérationnelles. Sa réalisation est prévue au titre du plan stratégique pays 2019-2022 du PAM.
12. Les conclusions et recommandations de l'évaluation seront utilisées par le PAM en Mauritanie pour apprécier le niveau de réalisation et les ajustements stratégiques et opérationnels requis sur chacune des cinq composantes du SPSA, à savoir : (i) l'alerte précoce, (ii) le dispositif de préparation et de réponse aux chocs, (iii) le financement de la réponse aux chocs, (iv) la priorisation géographique et le ciblage, et (v) les modalités d'assistance.
13. L'évaluation informera les parties prenantes de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de la durabilité, de la cohérence et de l'appropriation des résultats et montrera dans quelle mesure le PAM a eu un impact significatif dans la mise en place et dans la fonctionnalité des systèmes opérationnels. Elle permettra également d'engager des efforts de plaidoyer coordonnés en faveur de la mise en place du SPSA.

## 2.2 Objectifs

14. Les évaluations ont deux objectifs qui se renforcent mutuellement, la redevabilité et l'apprentissage mais l'accent sera particulièrement mis sur l'apprentissage pour améliorer les actions à venir :
15. **Redevabilité** – L'évaluation analysera et rendra compte au Gouvernement, aux autorités nationales de Mauritanie, aux donateurs du PAM de la performance et des résultats de l'appui apporté à la mise en place du SPSA en Mauritanie depuis janvier 2018.
16. **Apprentissage** – L'évaluation analysera les points forts des interventions, les points nécessitant des améliorations et déterminera les raisons pour lesquelles certains résultats sont survenus ou non, afin de tirer des leçons, des meilleures pratiques, et des indications pour apprendre. Elle fournira des conclusions qui reposent sur des preuves pour éclairer le processus de décisions opérationnelles. Les observations seront diffusées de façon active et les leçons seront incorporées dans les systèmes appropriés de partage des leçons. Les conclusions, recommandations et enseignements tirés par l'évaluation pourront ainsi être pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des futurs plans d'action afin de renforcer l'impact des interventions.

## 2.3 Participants et Utilisateurs

17. Un nombre de participants internes et externes au PAM sont intéressés par les résultats de l'évaluation et certains d'entre eux seront consultés durant tout le processus d'évaluation et joueront un rôle dans la conception et la mise en œuvre de cette évaluation. Le Tableau 1 ci-dessous fournit une description préliminaire des participants, qui devrait être approfondie par l'équipe d'évaluation lors de la phase de démarrage.
18. **La redevabilité envers les populations affectées** est liée aux engagements du PAM d'inclure les bénéficiaires en tant que participants importants dans le travail du PAM. Ainsi, le PAM est engagé à s'assurer de l'égalité des sexes (genres), et de l'engagement des femmes dans le processus d'évaluation de façon appropriée, avec la participation et la consultation des femmes, hommes, garçons et filles de différents groupes.

**Tableau 1 : Analyse Préliminaire des Participants**

Participants	Intérêt dans l'évaluation et utilisations probables du rapport d'évaluation par les parties prenantes
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	
<b>Bureau de Pays (BP) – PAM - Mauritanie</b>	Responsable de la planification et de la mise en œuvre des interventions au niveau du pays, il est directement impliqué dans l'évaluation et son intérêt est de tirer des leçons sur la base de son expérience afin d'éclairer la prise de décision. Il est également amené à rendre des comptes sur les résultats de ses interventions en interne, ainsi qu'à ses bénéficiaires, donateurs et partenaires.

<b>Bureau Régional (BR) PAM Dakar</b>	Responsable à la fois de la supervision des Bureaux de Pays (BPs), de l'encadrement et de l'appui technique, la direction du Bureau Régional a grand intérêt à prendre connaissance d'un bilan indépendant des choix arrêtés en matière de positionnement stratégique et de la performance opérationnelle des actions engagées. L'équipe évaluation du Bureau Régional (BR) fournit un soutien à la direction du BP et du BR pour assurer une évaluation de qualité, crédible et utile.
<b>Siège du PAM</b>	Le siège du PAM, en particulier son équipe en charge de la protection sociale, est intéressé par les leçons qui émergeront de cette évaluation, en particulier celles concernant les choix arrêtés en matière de positionnement stratégique.
<b>Bureau de l'Évaluation du PAM</b>	Le Bureau de l'évaluation du PAM est intéressé à assurer que les évaluations décentralisées fournissent des évaluations de qualité, crédibles et utiles qui respectent les dispositions d'impartialité ainsi que les rôles et les responsabilités de divers participants aux évaluations décentralisées tel qu'identifiées dans la politique d'évaluation.
<b>Conseil d'Administration du PAM</b>	L'organe directeur du PAM est intéressé par les informations sur l'efficacité des opérations de l'agence. Cette évaluation ne sera pas présentée au Conseil d'Administration mais ses observations peuvent être incluses dans les synthèses annuelles et dans les processus d'apprentissage d'ensemble.
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>En tant que bénéficiaires ultimes de l'aide alimentaire (ménages vulnérables pendant la période de soudure, femmes et enfants en situation de malnutrition aigüe et modérée, enfants scolarisés dans le primaire dans des zones vulnérables, ménages vulnérables participant à la création d'actifs communautaire), l'enjeu pour le PAM est de déterminer si son aide est appropriée et efficace.</p> <p>Ainsi, le niveau de participation dans l'évaluation de femmes, hommes, garçons et filles de différents groupes sera déterminé et leurs perspectives respectives seront recherchées.</p>
<b>Gouvernement</b>	Le Gouvernement, en particulier <b>le Ministère de l'Économie et de l'Industrie et le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille</b> qui co-pilotent la <b>Stratégie nationale de protection sociale (SNPS)</b> , mais également <b>l'Agence Tadamoune, le Ministère de l'Éducation et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)</b> , ont
	un intérêt direct dans cette évaluation. Leur intérêt sera de s'assurer que les activités du PAM dans le pays sont conformes à leurs priorités, harmonisées avec l'action de d'autres partenaires et atteignent les résultats attendus. Les problèmes liés au développement des capacités, au passage de responsabilité et à la durabilité sont particulièrement importants.

<p><b>Equipe Pays des Nations Unies (UNCT)</b></p>	<p>L'action harmonisée de l'équipe pays des Nations Unies, articulés dans le cadre du Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD), doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement du gouvernement. Le bureau de la Coordination des NU et les différentes agences qui composent l'équipe-pays ont par conséquent un intérêt à s'assurer que l'action du PAM contribue efficacement aux efforts communs des Nations Unies en matière de Protection Sociale. Il s'agit en particulier de <b>l'UNICEF, du BIT, de la FAO, de l'OIM et du HCR.</b></p>
<p><b>ONGs</b></p>	<p>Les ONGs sont partenaires du PAM, à la fois dans la mise en œuvre de certaines activités et à travers leurs propres programmes. Celles-ci sont impliquées dans la thématique Protection Sociale, et constituent des acteurs incontournables en matière d'alerte précoce et d'assistance saisonnière (à travers le groupe sécurité alimentaire), contribuant de fait au volet « réactif au choc » du SPSA. L'évaluation sera d'intérêt pour les ONG car elle portera sur des dimensions stratégiques et opérationnelles sur lesquelles elles sont pleinement impliquées.</p>
<p><b>Donateurs</b></p>	<p>Les opérations du PAM sont financées par plusieurs donateurs (notamment DFID, BMZ, KfW, ECHO, USAid, etc.). Ces acteurs sont intéressés de savoir si leurs financements ont été dépensés de façon efficace et ont permis de contribuer à répondre à la fois à des besoins immédiats mais également à l'impératif de construction de systèmes nationaux permettant au Gouvernement d'intervenir de manière plus autonome et pérenne.</p>

19. Les utilisateurs primaires de cette évaluation seront :

- Le Bureau du PAM Mauritanie et leurs partenaires stratégiques, notamment lié à la mise en œuvre du SPSA ;
- Le Bureau Régional (BR) dans l'utilisation des conclusions et recommandations de l'évaluation, pour fournir des conseils stratégiques sur des programmes de protection sociale dans d'autres pays et tirer les leçons ;
- Le Siège du PAM pour l'apprentissage au niveau de l'organisation au sens large, et pour la redevabilité ;
- Le bureau de l'évaluation du PAM (OEV), le cas échéant, pour enrichir les synthèses des évaluations et pour informer les compte-rendu annuels au Conseil d'Administration ;
- Le Gouvernement et tous les ministères impliqués dans le SPSA pour identifier les forces et les faiblesses à partager avec toutes les parties prenantes, pour améliorer la mise en œuvre du SPSA et les axes de collaboration, pour capitaliser les expériences et les leçons apprises et pour utiliser les conclusions et recommandations dans le cadre de plaidoyer ;
- Les donateurs pour la prise de décisions sur le financement des prochaines phases du programme ;

### 3. Contexte et sujet de l'évaluation

#### 3.1 Contexte

20. La Mauritanie est une république indépendante depuis 1960. Le pays est d'une superficie de 1 030 700 km<sup>2</sup> et est essentiellement désertique, abritant une population de près de 4,4 millions d'habitants (femmes : 50,4 % et hommes : 49,6 %) dont 57% ont moins de 20 ans, la moitié vivent en milieu urbain, moins de 2 % mènent encore une vie nomade et 32 % des ménages sont dirigés par des femmes<sup>96</sup>. Le taux de croissance annuel moyen de la population était de 2,8 % entre 2000 et 2013. La situation socioéconomique se caractérise par une forte proportion démographique de jeunes (sous-qualifiés et sous-employés), des inégalités entre les sexes et un accès limité aux services sociaux de base. Avec un PIB par habitant de 1 270 USD, la Mauritanie est un pays à revenu intermédiaire et à déficit vivrier. Il se classe 159<sup>e</sup> sur 189 pays selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2018.
21. La Mauritanie a un Indice mondial de la faim de 25,2 (IFPRI, 2017) et se classe au 83<sup>e</sup> rang sur 119 pays. Les moyens d'existence dépendent principalement de l'agriculture et de l'élevage.
22. Malgré des réductions significatives de la pauvreté, de la malnutrition et de la mortalité infantile, la Mauritanie se classe 159<sup>ème</sup> au classement de l'indice de développement humain (IDH). Elle est confrontée à d'importants défis structurels et liés aux chocs en ce qui concerne l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD). La pauvreté est passée de 42% en 2008 à 31% en 2014, mais il existe de grandes disparités d'une région à l'autre en termes de sexe, d'âge et de statut professionnel ; 74% des pauvres - essentiellement des agriculteurs, des éleveurs et des femmes et jeunes sans terre ou non rémunérés - vivent dans les zones rurales<sup>97</sup>.
23. La Mauritanie est un pays à déficit vivrier : la production céréalière ne couvre que 30 % de la demande nationale. La disponibilité n'est généralement pas un problème, mais les marchés sont vulnérables aux fluctuations des prix alimentaires mondiaux, et l'accès peut être difficile parce que la population est dispersée et certaines zones sont parfois inaccessibles durant la saison des pluies.
24. La situation en matière de sécurité alimentaire est préoccupante. En moyenne, 959 400 Mauritaniens - 195 525 hommes, 268 082 femmes, 232 462 filles et 263 331 garçons - souffrent régulièrement d'insécurité alimentaire, et les variations saisonnières sont considérables. L'insécurité alimentaire varie généralement entre 19 % après la récolte et 26 % pendant les périodes de soudure. Cependant, en août 2017, 28 % de la population dans son ensemble, 31 % des ménages dirigés par des femmes et 26% des ménages dirigés par des hommes étaient en insécurité alimentaire (source FSMS). Environ 60% des personnes en situation d'insécurité alimentaire vivaient dans des zones rurales. Les femmes rurales sont touchées de façon disproportionnée parce qu'elles ont peu d'opportunités d'emploi, possèdent peu d'actifs productifs et ont des capacités d'adaptation limitées.
25. Une analyse intégrée du contexte (AIC) réalisée en 2017 a conclu que cinq régions - Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh el Gharbi et Tagant - étaient les plus exposées aux chocs naturels fréquents et à

---

<sup>96</sup> United Nations department for Economic and Social Affairs, 2017. World Population Prospects (disponible à <https://esa.un.org/undp/wpp>) ; Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2013 (disponible à [www.ons.mr/index.php/publications/operations-statistiques/16rgph-2013](http://www.ons.mr/index.php/publications/operations-statistiques/16rgph-2013)).

<sup>97</sup> Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages), 2008 and 2014 (disponible à [www.ons.mr/index.php/publications/operations-statistiques/17-epcv-2014](http://www.ons.mr/index.php/publications/operations-statistiques/17-epcv-2014) et [www.ons.mr/index.php/publications/operations-statistiques/16-rgph-2013](http://www.ons.mr/index.php/publications/operations-statistiques/16-rgph-2013)).

l'insécurité alimentaire et une sixième - Hodh Ech Chargui - était affectée par une insécurité alimentaire récurrente et l'arrivée de réfugiés du Mali.

26. Les sécheresses de 2011, 2014 et 2017 ont érodé les moyens de subsistance et endommagé les écosystèmes. Les stratégies d'adaptation négatives telles que la vente de bétail à faible prix et la réduction de la consommation alimentaire sont fréquentes en cas de chocs, de même que les tensions entre agriculteurs et éleveurs et la surexploitation des ressources naturelles. Les ménages dirigés par des femmes ont tendance à avoir moins d'options de subsistance. Les hommes réagissent généralement aux chocs en émigrant ou en passant par une transhumance plus précoce et plus longue, laissant les femmes avec une charge de travail accrue et moins d'adultes pour s'occuper des enfants, augmentant ainsi le risque du travail des enfants.
27. Malgré une relative sécurité et stabilité politique depuis 2012, la Mauritanie est affectée par la volatilité régionale. En mars 2018, la violence dans le nord du Mali a provoqué l'afflux de 55 263 réfugiés - 16 225 filles, 15 729 garçons, 13 719 femmes et 9 590 hommes - qui se sont enregistrés au camp de Mberra dans le département de Bassikounou. Dans l'ensemble, la situation au Mali et dans la région voisine reste instable.
28. Le développement d'un système intégré de protection sociale est une priorité du Gouvernement pour 2016-2030 (SCAPP) et plus particulièrement de la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS). Elle est considérée comme une étape clé pour assurer l'inclusivité de la croissance économique du pays et doter la Mauritanie d'un ensemble d'outils, de processus et d'un cadre institutionnel appropriés pour faire face aux défis structurels en matière de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition, de même qu'aux vulnérabilités transitoires liées aux chocs et crises cycliques.
29. La Mauritanie dispose d'une stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG, 2015) qui s'articule autour d'une vision portant sur le développement de l'égalité en droits et en dignité de tous les citoyens et le partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes. Selon le rapport du PNUD de 2016, la Mauritanie a un indice d'inégalité entre les sexes de 0,626, ce qui la place au 147<sup>e</sup> rang sur 159 pays. En Mauritanie, seulement 11,1 % des femmes ont atteint au moins un niveau d'enseignement secondaire, contre 23,5 % des hommes. Pour 100 000 naissances vivantes, 602 femmes meurent de causes liées à la grossesse et le taux de natalité chez les adolescentes est de 78,6 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans. Les taux de mariages précoces et/ou forcés sont élevés : 15,6 % des filles se marient avant l'âge de 15 ans et 35,2 % avant 18 ans. La participation des femmes au marché du travail est de 29,1% contre 65,3 % pour les hommes. Bien que la qualité de l'éducation et le maintien des enfants à l'école demeurent préoccupants, les politiques gouvernementales prévoient l'accès universel à l'enseignement pré primaire et primaire. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 81,1 % (filles : 82,7 % et garçons : 79,5 %), mais les taux de rétention des filles (59,7 %) sont légèrement inférieurs à ceux des garçons (60,5 %). Pourtant, il subsiste un écart important entre les sexes en termes d'alphabétisation, avec un taux d'alphabétisation de 35,4 % pour les femmes contre 57,4 % pour les hommes.
30. La revue "Faim Zéro" avait permis d'identifier quelques faiblesses du Gouvernement sur lesquelles le PAM et ses partenaires ont prévu de concentrer leurs efforts en termes de renforcement de capacités. En effet, il a été noté l'absence d'un mécanisme national structuré pour détecter et répondre efficacement aux chocs pouvant affecter la sécurité alimentaire et la nutrition des

populations. Des insuffisances sont également notées sur l'élaboration de documents de stratégies du Gouvernement notamment sur le programme national des cantines scolaires, mais aussi, l'inexistence d'approches consolidées en matière de ciblage, de choix des modalités appropriées d'appui aux populations vulnérables, l'inclusion de mesures tenant compte de la dimension nutrition dans les dispositifs de sécurité, le passage à l'échelle des mesures locales d'adaptation climatique et le choix des mesures institutionnelles à prendre pour faire évoluer la dimension genre

### 3.2. Sujet de l'évaluation

31. L'évaluation portera sur la contribution du Programme Alimentaire Mondial (PAM) à la mise en place et l'opérationnalisation du système national de Protection Sociale Adaptative (SPSA) en Mauritanie depuis 2018 (Annexe 1).
32. L'évaluation portera sur l'appui apporté, au niveau institutionnel et opérationnel, aux cinq fonctions essentielles du SPSA que sont : (1) l'alerte précoce, (2) le dispositif de préparation et de réponse aux chocs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, (3) le financement de la réponse aux chocs, (4) la priorisation géographique et le ciblage ménage, et (5) les modalités d'assistance (« service delivery »). Elle permettra d'évaluer, sur chacune de ces fonctions, la pertinence des choix effectués en matière (i) de partenariat et d'orientations stratégiques mais également (ii) d'appui opérationnel aux capacités, outils et procédures gouvernementales.
33. L'évaluation couvrira, en plus de l'activité 6 du PSP (qui est une activité essentiellement dédiée au renforcement de capacité), les activités 2, 3, 4 et 5 du PSP 2019-2022 (voir annexe 8 pour plus de détails). Le cadre logique du PSPI (2018) et celui du PSP 2019-2022, disponibles en annexe 7 de ce document, décrivent les résultats attendus à court et moyen terme, les indicateurs de performance ainsi que les activités menées par le PAM dans le cadre de la mise en place du SPSA. A noter que le PSPI (2018) a légèrement évolué pour aboutir au PSP (2019-2022) gardant essentiellement les mêmes activités
34. L'activité 6 du PSP bénéficiera indirectement aux Mauritaniens sujets aux chocs par la mise en place du SPSA.
35. L'activité 6 ayant une portée transversale, on peut estimer à près de 380.000 bénéficiaires directs de l'assistance du PAM qui pourraient être impactés par l'appui au SPSA (voir annexe 8 pour plus de détails). De plus, les agents du Ministère de l'Economie et de l'Industrie, du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, de l'Agence Tadamoune, du Ministère de l'Education et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) au niveau de Nouakchott ainsi que tous leurs démembrés, notamment dans les 6 régions les plus exposées/vulnérables aux chocs (Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh el Gharbi, Tagant et Hodh Ech Chargui) seront également impactés.
36. Les principaux donateurs sont DFID, BMZ, KfW, ECHO, USAid,
37. Les principaux partenaires opérationnels œuvrant dans la mise en place du fonctionnement du SPSA sont la Banque Mondiale, les partenaires des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes dont les Organisations Non Gouvernementales (ONG) OXFAM et ACF.
38. Au niveau des ressources, l'intégralité du portefeuille-pays du PAM est, depuis 2018, orienté vers l'objectif stratégique de mise en place du SPSA soit 39 millions USD financés sur 61 millions USD budgétisés en 2018, et 30 millions USD financés sur 36 millions USD budgétisés en 2019.

## 4. Approche de l'évaluation

### 4.1 Champ

39. L'évaluation se déroulera entre octobre 2019 et juillet 2020 (voir annexe 2 pour le programme de l'évaluation) et portera sur l'ensemble des aspects relatifs à l'appui du PAM au SPSA depuis 2018. Les éléments évalués sont ceux décrits au titre du paragraphe 34 ci-dessus. L'évaluation analysera également comment la dimension « égalité des sexes et autonomisation de la femme » a été prise en compte. L'évaluation couvrira principalement le niveau national, tout en tenant compte de l'expérience en matière d'opérationnalisation des outils et programmes au niveau local.

### 4.2 Critères d'évaluation et Questions

40. **Critères d'évaluation** L'évaluation appliquera les critères d'évaluation internationaux : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, cohérence et appropriation. La dimension genre sera considérée de manière transversale.
41. **Questions d'évaluation** En lien avec ces critères d'évaluation, l'évaluation traitera les questions suivantes, qui seront ensuite revues et développées par l'équipe d'évaluation pendant la phase de démarrage. Chacune d'entre elles devra être analysée à la lumière des cinq fonctions essentielles du SPSA décrites au paragraphe 34. Collectivement, les questions ont pour but de tirer les principales leçons et d'évaluer la performance de l'appui du PAM au SPSA. Leur analyse permettra de renseigner les futures décisions stratégiques et opérationnelles des deux organisations.

Tableau 2 : Critères et questions d'évaluation

Critères	Questions d'évaluation
----------	------------------------

<p><b>Pertinence</b></p>	<p><b>1. Dans quelle mesure l'appui du PAM au SPSA est-il pertinent pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, et approprié pour atteindre les résultats prévus ?</b></p> <p>1.1. Est-ce que l'appui apporté au SPSA est pertinent et cohérent avec les politiques et priorités du gouvernement, des partenaires et des donateurs ?</p> <p>1.2. Dans quelle mesure, les cinq dimensions définies comme prioritaires présentées au paragraphe 25 sont-elles pertinentes ?</p> <p>1.3. Dans quelle mesure, les activités menées sont-elles adéquates et réalistes pour atteindre les résultats prévus ?</p> <p>1.4. Dans quelle mesure, les choix effectués en matière d'ancrage institutionnel et de partenariat stratégique sont-ils justifiés ?</p> <p>1.5. Dans quelle mesure, l'appui au SPSA s'articule-t-il de manière cohérente avec les différentes interventions prévues par le PAM au niveau pays, et avec les objectifs globaux de l'organisation ?</p> <p>1.6. Dans quelle mesure, l'implication et l'engagement de la contrepartie nationale facilite le processus de mise en place du SPSA ?</p> <p>1.7. Dans quelle mesure la dimension « genre et autonomisation de la femme » a-t-elle été prise en compte dans les activités d'appui au SPSA ?</p>
<p><b>Efficacité</b></p>	<p><b>2. Dans quelle mesure les actions menées par le PAM ont-elles contribué à renforcer les capacités institutionnelles, les outils et procédures nécessaires au fonctionnement du SPSA ?</b></p> <p>2.1. Dans quelle mesure, les résultats des interventions entreprises par le PAM sont réalisés/susceptibles d'être atteints ; et quels ont été les principaux facteurs influençant l'atteinte ou la nonatteinte des résultats ?</p> <p>2.2. Dans quelle mesure, les capacités humaines et matérielles des institutions nationales et locales à opérer le SPSA ont-elles été renforcées ?</p> <p>2.3. Dans quelle mesure, les procédures et outils existants en matière de protection sociale adaptative ont-ils été renforcés ?</p>

	<p>2.4. Dans quelle mesure, les activités menées conjointement avec les autres partenaires ont-elles eu un impact sur le développement de synergies et d'intégration entre les acteurs du développement et des acteurs humanitaires ?</p> <p>2.5. Les produits (outputs) prévus du projet ont-ils été réalisés ? Quels produits ont bénéficié aux hommes, femmes, garçons et filles ?</p> <p>2.6. Dans quelle mesure les filles et les femmes ont été impliquées dans le processus de mise en place du SPSA et des activités permettant sa mise en œuvre ?</p>
<b>Efficience</b>	<p><b>3. Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre des interventions du PAM ont-elles influencé l'atteinte de résultats probants ?</b></p> <p>3.1. Est-ce que les activités ont été mises en œuvre, en temps opportun et selon le calendrier prévu ?</p> <p>3.2. Quels sont les facteurs de gestion qui ont amélioré ou réduit l'efficacité de l'intervention ?</p> <p>3.3. Dans quelle mesure, l'allocation des ressources participe-t-elle à l'atteinte des changements ?</p> <p>3.4. Dans quelle mesure, le PAM à travers les mécanismes de coordination a su se positionner au sein de ses partenaires pour assurer une utilisation efficace des fonds à disposition ?</p> <p>3.5. Dans quelle mesure le processus de mise en place du SPSA a-t-il créé des synergies et des complémentarités avec d'autres interventions et d'autres partenaires techniques et financiers dans le cadre du renforcement de la résilience des populations vulnérables ?</p>
<b>Impact</b>	<p><b>4. Dans quelle mesure le PAM contribue-t-il à la satisfaction des besoins essentiels des ménages les plus vulnérables ?</b></p> <p>4.1. L'appui apporté a-t-il permis aux ménages les plus vulnérables de bénéficier d'une assistance plus lisible, cohérente et prévisible ?</p> <p>4.2. Y-a-t-il des indications qui montrent que les interventions menées améliorent/amélioreront la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés les plus vulnérables ?</p> <p>4.3. Dans quelle mesure, les activités de renforcement des mécanismes et outils opérationnels ont-elles eu un impact sur l'autonomisation des femmes et l'amélioration du potentiel genre et nutrition ?</p>
<b>Durabilité et appropriation</b>	<p><b>5. Dans quelle mesure, les acquis liés à l'appui du PAM perdureront sur le long-terme ?</b></p> <p>5.1. Les choix stratégiques, budgétaires et opérationnels effectués sont-ils de nature à assurer une prise en charge effective et durable du SPSA par le gouvernement ?</p>

	<p>5.2. Quel est le niveau d'implication et d'engagement de la contrepartie nationale dans le processus de mise en place du SPSA ?</p> <p>5.3. Dans quelle mesure, les effets ou les changements observés sont susceptibles d'induire d'autres changements espérés ?</p> <p>5.4. Dans quelle mesure, le design et la mise en œuvre des interventions considèrent les questions du genre et d'autonomisation des femmes ?</p> <p>5.5. Les questions de protection ont-elles été considérées à la conception et à la mise en œuvre des activités ?</p>
<b>Cohérence</b>	<p><b>6. Dans quelle mesure, l'appui au SPSA tient compte des considérations, principes et normes humanitaires et participe à la cohérence des différents acteurs ?</b></p> <p>6.1. Dans quelle mesure les facteurs contextuels (stabilité/instabilité politique, mouvements de population, réfugiés etc.) ont-ils été pris en compte dans la conception et la prestation de l'intervention ?</p> <p>6.2. Dans quelle mesure, les interventions du PAM étaient-elles cohérentes avec les politiques et programmes clés des autres partenaires opérant dans le même contexte ?</p> <p>6.3. Dans quelle mesure la conception et l'exécution de l'intervention étaient-elles globalement conformes aux principes humanitaires ?</p> <p>6.4. Dans quelle mesure, l'intervention du PAM est-elle cohérente avec la politique genre du PAM 2015-2020 et les politiques nationales ?</p> <p>6.5. Dans quelle mesure l'implication des filles et des femmes est-elle cohérente pour la mise en place du SPSA opérationnel ?</p>

### 4.3 Disponibilité des données

42. Les sources générales d'information comprennent entre autres :

- a) Les différents plans et stratégies de la Mauritanie
- b) Le Cadre de partenariat pour le développement durable (CPDD)
- c) La Stratégie intégrée des Nations-Unies pour le Sahel (SINUS),
- d) Les plans stratégiques pays
- e) L'évaluation du portefeuille de pays du PAM (2011-2015)
- f) Les rapports de sécurité alimentaire et nutritionnelle
- g) Les rapports des différentes études menées avec les partenaires
- h) Les rapports annuels de projet du PAM et les rapports aux donateurs,
- i) Les notes de réunions, rapports de missions et rapports de suivi du PAM et des partenaires

43. Cette liste n'est pas exhaustive mais donne un aperçu de la documentation pouvant être mise à disposition de l'équipe d'évaluation. Une liste plus détaillée est donnée en annexe 3. Tous les documents utiles seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation par le Bureau pays du PAM en

Mauritanie, par les partenaires gouvernementaux et autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la PSA.

44. D'une façon générale, dans le cadre de cette évaluation décentralisées, les données mises à disposition seront essentiellement des données qualitatives et de ce fait peuvent rendre l'analyse des résultats plus complexe principalement en termes des effets sexo-spécifiques. Par ailleurs, la principale limitation sera l'inadéquation du cadre logique existant du PSP pour suivre et mesurer les contributions à la mise en place du SPAS. Un autre facteur limitant sera lié à la mobilité du staff du ministère au niveau central et au niveau décentralisé mettant en cause la préservation de la mémoire institutionnelle.
45. La partie impact sur les populations vulnérables sera difficile à évaluer du fait du lien de causalité distant et de la présence de d'autres facteurs exogènes. L'équipe d'évaluation devrait reconstituer une théorie du changement et se concentrer sur l'atteinte d'outcomes intermédiaires.
46. En ce qui concerne la qualité des données et des informations, l'équipe d'évaluation devrait :
  - a) Évaluer la disponibilité et la fiabilité des données dans le cadre de la phase de démarrage en s'appuyant sur les informations fournies dans cette section. Cette revue renseignera la collecte des données.
  - b) Vérifier de façon systématique l'exactitude, la constance et la validité des données collectées et des informations, et reconnaître toute limitation/ mise en garde pour tirer des conclusions utilisant les données.

#### **4.4 Méthodologie**

47. La méthodologie d'évaluation sera élaborée après la confirmation des questions d'évaluation et sera résumée dans la matrice d'évaluation qui sert ensuite d'outil pour guider l'évaluation.
48. La méthodologie sera conçue par l'équipe d'évaluation et devrait :
  - Employer les critères d'évaluation pertinents ci-dessus (pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, cohérence et appropriation).
  - Démontrer l'impartialité et l'absence de prises de partie en s'appuyant sur des sources d'informations croisées (groupes de participants, y compris les bénéficiaires, etc.) La sélection de sites de visites de terrain devra aussi démontrer l'impartialité.
  - Utiliser des méthodes mixtes (quantitative, qualitative, participative, etc.) pour assurer le croisement des informations par une variété de moyens. L'équipe d'évaluation utilisera un cadre analytique clair pour guider l'analyse des différents types de documents fournis par le PAM, le gouvernement, les donateurs et les partenaires. La principale forme de collecte de données primaires, impliquera des entretiens structurés et/ou semi-structurés avec les bureaux et sous-bureaux du PAM à Kaedi, Bassikounou et Kiffa et ses partenaires (gouvernement, institutions des Nations Unies, partenaire coopérant, donateurs, dirigeants communautaires...) Pour la collecte de données au niveau des communautés et des bénéficiaires, l'évaluation adoptera principalement une approche qualitative. Des focus groups seront organisés en utilisant des approches et des outils participatifs pour obtenir les opinions et les points de vue du plus grand nombre possible de membres du groupe de discussion afin de mesurer l'impact sur les communautés.

- Appliquer une matrice d'évaluation tournée vers les réponses aux questions d'évaluation importantes, en prenant en compte les défis de disponibilité des données, le budget et les contraintes de calendrier ;
  - S'assurer au cours de l'utilisation des méthodes mixtes que les femmes, filles, hommes et garçons de différents groupes de participants prennent part et que leurs différentes voix soient entendues et utilisées ;
  - Intégrer les problèmes sexo-spécifiques, comme ci-dessus.
49. La méthodologie devrait prendre en compte les problématiques liées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, indiquant quelles méthodes de collecte de données sont employées pour rechercher des informations sur les questions relatives au genre et pour assurer l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés. La méthodologie devrait s'assurer que les données collectées sont ventilées par sexe et par âge ; une explication devrait être fournie si cela n'est pas possible. La triangulation des données devrait permettre d'entendre et de tenir compte des diverses opinions et voix des hommes et des femmes.
50. Il sera trop tard après le travail sur le terrain pour s'assurer que la collecte et l'analyse des données prennent en compte les problématiques liées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; l'équipe d'évaluation doit donc disposer d'un plan clair et détaillé pour recueillir des données auprès des femmes et des hommes en tenant compte des spécificités des différents groupes avant le début du travail sur le terrain.
51. Sachant qu'il s'agit principalement de renforcement institutionnel, la collecte des données se fera principalement dans la capitale donc il existe peu de risques qui pourrait affecter la réalisation de cette évaluation. Les sites d'intervention seront partagés avec l'équipe lors de la phase de démarrage et les contraintes sécuritaires y seront mentionnés.
52. Les résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation doivent refléter l'analyse comparative entre les sexes, et le rapport devrait offrir des leçons, défis et recommandations pour mener une évaluation sexospécifique à l'avenir.
53. Pour assurer l'indépendance et l'impartialité, les processus suivants seront employés : i) Etablissement d'un Comité d'évaluation (CE) présidé par le Représentant du bureau pays PAM en Mauritanie ; ii) Etablissement d'un Groupe de Référence d'Evaluation (GRE), présidé par le Représentant du bureau pays PAM en Mauritanie et composé de personnels internes au PAM et de partenaires externes ; iii) la nomination d'un gestionnaire d'évaluation (chargé de suiviévaluation pour le PAM). Les objectifs, rôles et composition du CE et du GRE sont présentés en annexes 4 et 5.

## **4.5 Assurer la qualité**

54. Le Système d'Assurance Qualité pour les Evaluations Décentralisées (DEQAS) du PAM définit les standards qualité attendus de cette évaluation et détaille des processus avec des étapes intégrées pour l'Assurance Qualité, les modèles pour les produits d'évaluation et les listes de vérification pour leur révision. Le DEQAS est aligné sur le système d'assurance qualité des évaluations du PAM (EQAS) et est basé sur les normes de l'UNEG (Groupe des Nations Unies pour l'évaluation) et les standards de meilleure pratique de la communauté internationale d'évaluation, et a pour but de s'assurer que le processus et les produits de l'évaluation sont conformes aux meilleures pratiques.

55. Le DEQAS sera systématiquement appliqué à cette évaluation. Le gestionnaire de l'évaluation du PAM sera responsable de s'assurer que des progrès de l'évaluation selon le Guide du Processus Etape par Etape DEQAS et de conduire un contrôle qualité rigoureux des produits d'évaluation avant leur finalisation.
56. Le PAM a développé un ensemble de Liste de Vérification d'Assurance Qualité pour ses évaluations décentralisées. Cela inclut des listes de vérification pour les commentaires sur la qualité de chacun des produits de l'évaluation. La liste de vérification sera appliquée à chaque étape, pour assurer la qualité du processus et des résultats de l'évaluation.
57. De plus, pour améliorer la qualité et la crédibilité de cette évaluation, un réviseur externe géré directement par le Bureau d'Évaluation du PAM au Siège fournira une revue des ébauches de rapport de démarrage et d'évaluation (en plus des ébauches des TDR), et apportera :
- Des commentaires systématiques depuis le point de vue de l'évaluation, sur la qualité des ébauches de rapports de démarrage et d'évaluation ;
  - Des recommandations sur la façon d'améliorer la qualité des rapports finaux de démarrage et d'évaluation.
58. Le gestionnaire de l'évaluation réalisera une revue des commentaires et recommandations du service externe qualité (QS) et la partagera avec le chef d'équipe, lequel est sensé l'utiliser pour finaliser le rapport de démarrage/évaluation. Afin d'assurer la transparence et la crédibilité du processus en ligne avec les normes et standards de l'UNEG<sup>98</sup>, des explications logiques doivent être apportées pour toute recommandation qui ne sera pas prise en compte par l'équipe d'évaluation lors de la finalisation du rapport.
59. Ce processus d'assurance qualité n'interfère pas avec les points de vue et l'indépendance de l'équipe d'évaluation, mais assure que le rapport fournit les preuves (données) nécessaires de façon claire et convaincante, et tire ses conclusions sur cette base.
60. Il sera demandé à l'équipe d'évaluation de s'assurer de la qualité des données (validité, constance et exactitude) pendant les phases analytiques et de comptereendu. L'équipe d'évaluation devrait être assurée de l'accessibilité à toute la documentation pertinente au sein des dispositions de la directive sur la divulgation d'informations. Cela est disponible dans la Directive du PAM (#CP2010/001) sur la Divulgation d'Informations.
61. La qualité de toutes les évaluations achevées sera évaluée de manière indépendante à travers un processus géré par OEV. Les résultats seront publiés en même temps que les rapports d'évaluation.

## 5. Phases et Produits à Délivrer

62. L'évaluation aura lieu selon la séquence suivante, présentant les produits à délivrer selon l'échelle de temps ci-dessous :

---

<sup>98</sup> UNEG 2016 Normes et Standards, Norme #7 affirme "que la transparence est un élément essentiel qui établit et crée confiance, favorise l'inclusion des parties prenantes et augmente le rendement de comptes public ».

## Illustration 1: Carte du résumé du processus



**Phase de planification** : menée par le bureau de délégation du PAM

63. **Phase de préparation (octobre 2019 – janvier 2020)** : Le gestionnaire d'évaluation du PAM conduira les travaux de recherche préalables et des consultations pour concevoir l'évaluation, établira les termes de référence et sélectionnera la société chargée de gérer et mener l'évaluation.
64. **Phase de démarrage (janvier - mars 2020)** : cette phase vise à préparer l'équipe d'évaluation en s'assurant qu'elle ait une bonne compréhension des attentes de cette évaluation et qu'elle dispose d'un plan précis pour la conduire. Cette phase inclura une revue documentaire des données secondaires et des premiers échanges avec les principales parties prenantes.

**Produit attendu** : **Rapport de démarrage**. Il indiquera de manière détaillée comment l'équipe prévoit de mener l'évaluation, l'accent étant mis sur les aspects liés à la méthodologie et à la planification. Il présentera une analyse du contexte et de l'opération, la méthode d'évaluation, articulée autour d'une étude approfondie de l'évaluabilité et des parties prenantes, une matrice d'évaluation, un descriptif de la technique d'échantillonnage et des outils de collecte des données. Il présentera en outre la répartition des tâches entre les membres de l'équipe d'évaluation, ainsi qu'un échéancier détaillé que les parties prenantes pourront consulter. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le descriptif du contenu du rapport de démarrage

Le draft de rapport sera soumis au service externe de soutien de qualité indépendant. Une version révisée sera ensuite soumise au Groupe de Référence de l'Évaluation pour formuler des observations avant d'être soumis au Comité d'Évaluation pour approbation. Les commentaires des parties prenantes seront enregistrés dans une matrice par le gestionnaire d'évaluation et transmis à l'équipe d'évaluation pour examen avant finalisation du rapport de démarrage.

65. **Phase d'évaluation – Collecte et analyse des données (avril 2020)** : le travail sur le terrain se déroulera sur trois semaines et comprendra des visites sur les sites et la collecte de données primaires et secondaires auprès des parties prenantes locales. Deux sessions de compte rendu seront organisées une fois les activités sur le terrain terminées. La 1<sup>ère</sup> sera interne et impliquera les bureaux du PAM en Mauritanie ainsi que les collègues concernés dans le bureau régional et au siège seront invités à participer en téléconférence. La 2<sup>e</sup> session verra la participation des parties prenantes extérieures.

**Produit attendu** : **Exposé de restitution**. L'équipe d'évaluation fera une présentation sous forme de diaporama PowerPoint des constatations et des conclusions préliminaires. Il sera élaboré pour appuyer le compte rendu durant les séances de restitution interne et externe en fin de mission.

66. **Phase de Compte-rendu (mai - juillet 2020)** : le cabinet d'évaluation analysera les données collectées lors de la revue documentaire et du travail sur le terrain, conduira des consultations supplémentaires avec les parties prenantes, selon les besoins, et rédigera le projet de rapport

d'évaluation en français. Celui-ci sera soumis aux gestionnaires d'évaluation à des fins d'assurance qualité.

**Produit attendu : Rapport d'évaluation.** Le rapport d'évaluation, sous format Word, et rédigé en français, présentera les constatations, les conclusions et les recommandations issues de l'évaluation. Le rapport sera concis et établi selon le modèle de rapport du PAM pour les évaluations décentralisées.

Les constatations devraient se fonder sur des données factuelles et se rapporter aux questions d'évaluation posées. Les résultats, les recommandations et les conclusions devront refléter une analyse de l'égalité entre les sexes. Le rapport devrait suivre une cohérence logique conduisant les constatations aux conclusions et les conclusions aux recommandations. Les recommandations seront limitées en nombre, applicables et ciblées sur les utilisateurs pertinents. Elles constitueront la base de la réponse de la direction du PAM au contenu de l'évaluation.

Le draft de rapport sera soumis au service externe de soutien de qualité indépendant pour commentaires ; une version révisée sera ensuite soumise au Groupe de Référence de l'Évaluation pour commentaires avant d'être soumis au Comité d'Évaluation pour approbation. Les commentaires des parties prenantes seront enregistrés dans une matrice par le gestionnaire d'évaluation et transmis à l'équipe d'évaluation pour examen avant finalisation du rapport d'évaluation.

67. **Phase de diffusion et suivi (aout 2020)** : Le bureau du PAM préparera une réponse de la direction détaillant les mesures qui seront prises pour faire suite à chaque recommandation accompagnée d'un échéancier. Le bureau régional du PAM coordonnera la réponse de la direction du PAM aux recommandations formulées lors de l'évaluation et suivra la mise en œuvre de ces mesures. Le Bureau de l'évaluation du siège soumettra aussi le rapport d'évaluation à un examen de la qualité à posteriori réalisé par un cabinet extérieur, qui rendra compte en toute indépendance de la qualité, de la crédibilité et de l'utilité de l'évaluation à la lumière des règles et normes en vigueur dans ce domaine.

68. **Notes sur les produits attendus** : L'équipe d'évaluation devra rédiger des rapports de très haute qualité, fondés sur des données factuelles et dépourvus d'erreurs. Le cabinet chargé de l'évaluation sera responsable en dernier ressort de la ponctualité et de la qualité des produits. Si les normes attendues ne sont pas atteintes, il devra, à ses propres frais, procéder aux ajustements nécessaires pour porter les produits d'évaluation au niveau de qualité requis.

69. Tous les documents relatifs à l'évaluation (Termes de référence (TDR), rapport de démarrage, présentation PowerPoint, rapport d'évaluation et matrice des recommandations) devront être écrits en français et suivre les modèles de Système d'assurance qualité des évaluations décentralisées (DEQAS). Les TDR, le rapport d'évaluation et la matrice de réponses aux recommandations seront accessibles au public et pourront être consultés sur le site web du PAM ([wfp.org/evaluation](http://wfp.org/evaluation)). Les autres produits de l'évaluation seront à usage interne.

70. Le calendrier d'évaluation est donné en Annexe 3 pour plus d'informations.

## **6. Organisation de l'évaluation et questions d'éthique**

### **6.1 Conduite de l'évaluation**

71. L'équipe d'évaluation réalisera l'évaluation sous la direction de son chef d'équipe et en communication rapprochée avec le gestionnaire de l'évaluation (Papa Gormack NDIAYE, PAM), chargé de suivi-évaluation. Le gestionnaire de l'évaluation, non impliqué dans la mise en œuvre des activités, aura un rôle de coordinateur et sera l'interlocuteur privilégié de l'équipe d'évaluation. L'équipe sera retenue à la suite de l'accord avec le PAM sur sa composition.
72. L'équipe d'évaluation n'aura pas été impliquée dans la conception ou la mise en œuvre du sujet de l'évaluation ou n'aura pas d'autre conflit d'intérêt. De plus, l'équipe agira de façon impartiale et respectera le code de conduite de la profession d'évaluation.
73. Le calendrier d'évaluation est donné en Annexe 2.

### **6.2 Composition et Compétences de l'équipe**

74. Il est attendu que l'équipe d'évaluation inclut 3 consultants dont un chef d'équipe (consultant international) et 2 consultants régionaux ou nationaux. Dans la mesure du possible, l'évaluation sera conduite par une équipe mixte, de divers horizons géographiques et culturels, ayant les compétences appropriées pour évaluer les dimensions sexo-spécifiques du sujet spécifiées dans les sections sur la portée de l'évaluation, d'approche et de méthodologie des TDR. Au moins un membre de l'équipe devrait avoir une expérience au PAM et/ou avoir une bonne connaissance des programmes du PAM. L'équipe sera multidisciplinaire et comprendra des membres qui, ensemble, formeront un équilibre d'expertise et de connaissances pratiques dans les domaines suivants :
- a. Protection sociale ;
  - b. Sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
  - c. Résilience et réponse aux urgences ;
  - d. Renforcement des capacités institutionnelles et assistance technique
  - e. Expertise des questions sexo-spécifiques et /ou une bonne connaissance des problèmes sexo-spécifiques
75. Tous les membres de l'équipe devraient avoir des compétences analytiques et de communication fortes, une expérience dans la conduite d'entretiens d'évaluation et de groupes de discussions, une bonne connaissance des techniques d'évaluation participatives, une expérience en matière d'évaluation et une familiarité avec le contexte national et de la région ouest africaine. Un des membres devrait assurer la qualité de l'approche, la méthodologie et la réalisation de l'évaluation concernant les considérations de genre.
76. Tous les membres de l'équipe devraient avoir une bonne connaissance écrite et orale de la langue française et au moins un des consultants nationaux devrait avoir des connaissances dans les langues locales (Hassania, Puular, Wolof, Soninké). Un des consultants devrait avoir des connaissances en anglais pour la compréhension de certains documents.

77. Le Chef d'Equipe aura une expertise technique avérée en matière de protection sociale, ainsi qu'une expertise dans la conception de méthodologie et avec les outils de collecte de données, et une expérience prouvée dans la conduite d'évaluations similaires. Elle/Il aura aussi des compétences de leadership, des compétences analytiques et de communication, y compris un bilan ultérieur d'excellentes compétences écrites en français et en compétences de présentation.
78. Ses responsabilités primaires seront : i) définir l'approche de l'évaluation et la méthodologie ; ii) guider et gérer l'équipe ; iii) mener la mission d'évaluation et représenter l'équipe d'évaluation ; iv) ébaucher et réviser, si nécessaire, le rapport de démarrage, la présentation du débriefing de fin du travail sur le terrain et le rapport d'évaluation en conformité avec le DEQAS.
79. Les membres de l'équipe formeront ensemble une combinaison complémentaire d'expertise technique nécessaire, et auront des performances ultérieures de travail écrit sur des affectations similaires.
80. Les membres de l'équipe : i) contribueront à la méthodologie dans la partie de leur zone d'expertise basée sur une révision de documents ; ii) mèneront des travaux sur le terrain ; iii) participeront aux réunions d'équipe et aux réunions avec les participants ; iv) contribueront à l'ébauche et à la révision des produits d'évaluation dans leur(s) zone(s) d'expertise.

### 6.3 Considérations de Sécurité

81. **Une habilitation de sécurité** si nécessaire doit être obtenue du PAM Mauritanie.
82. En tant que « fournisseur indépendant » de services d'évaluation pour le PAM, la société d'évaluation est responsable de s'assurer de la sécurité de toutes les personnes embauchées, y compris les arrangements adéquats en cas d'évacuation médicale ou à cause de la situation. Les consultants embauchés par la société d'évaluation ne sont pas couverts par le système du Département des Nations Unies de Sûreté et de Sécurité (UNDSS) pour le personnel des Nations Unie.
83. Les consultants embauchés de façon indépendante sont couverts par le système du Département des Nations Unies de Sûreté et de Sécurité (UNDSS) pour le personnel des Nations Unies qui couvre le personnel du PAM et les consultants recrutés directement par le PAM. Les consultants indépendants doivent obtenir une habilitation de sécurité de l'UNDSS pour voyager, devant être obtenue auprès du lieu d'affectation désigné, et terminer les cours sur le Système de Base des Nations Unies et de Sécurité sur le Terrain en avance, imprimer leurs certificats, et les emmener avec eux.<sup>99</sup>
84. Cependant, pour éviter tout incident de sécurité, les gestionnaires de l'évaluation doivent s'assurer que :
  - Le Bureau de Pays du PAM enregistre les membres de l'équipe auprès de l'Agent de Sécurité à leur arrivée dans le pays, et organise un briefing de sécurité pour qu'ils aient une idée de la situation sécuritaire sur le terrain.

---

<sup>99</sup> Cours sur le terrain : Basique <https://dss.un.org/bsitf/>; Avancés : <http://dss.un.org/asitf>

- Les membres de l'équipe observent les règles de sécurité des Nations Unies applicables et les réglementations. La zone du Sud Est Hodh El Chargi, située près de la frontière du Mali, est accessible seulement sous escorte.

## 6.4 Ethique

85. Les évaluations du PAM doivent être conformes aux standards et aux normes éthiques des deux agences et du [Groupe des Nations Unies pour l'évaluation \(UNEG\)](#). L'équipe d'évaluation est responsable de protéger et d'assurer le respect des normes d'éthique à chaque étape du processus d'évaluation. Ceci comprend, mais n'est pas limité à, assurer le consentement éclairé, protéger la vie privée, la confidentialité et l'anonymat des participants, assurer le respect de la culture et l'autonomie de ceux-ci, garantir un système de sélection équitable (tenant compte des femmes et des groupes socialement exclus) et enfin assurer que l'évaluation n'aie aucun effet néfaste sur les participants ou leurs communautés.
86. L'équipe d'évaluation est responsable de la gestion de tout risque potentiel lié à l'éthique et devra mettre en place en consultation avec les gestionnaires de l'évaluation des procédures visant à identifier, référer et résoudre toute question d'ordre éthique susceptible de survenir durant la mise en œuvre de l'évaluation.

Dans certains cas, des autorisations éthiques appropriées doivent être obtenues auprès des autorités locales et institutionnelles.

## 7. Rôles et Responsabilités des Parties Prenantes

### 87. Le bureau du PAM en Mauritanie :

#### a- Le représentant du PAM Bureau pays en Mauritanie (Mr Nacer BENALLEG) aura la - responsabilité de :

- Assigner un gestionnaire d'évaluation au niveau de chaque agence (Mr Papa Gormack NDIAYE, M&E officer pour le PAM).
- Composer le comité d'évaluation interne et le groupe de référence d'évaluation (voir ci-dessous).
- Approuver les TDR finaux, et les rapports de démarrage et d'évaluation.
- S'assurer de l'indépendance et de l'impartialité de l'évaluation à toutes les étapes, y compris l'établissement d'un Comité d'évaluation et d'un Groupe de Référence (voir ci-dessous et la [NT sur l'Indépendance et l'Impartialité](#)).
- Participer aux discussions avec l'équipe d'évaluation sur la conception de l'évaluation et le sujet d'évaluation, sa performance et ses résultats, avec le gestionnaire de l'évaluation et l'équipe d'évaluation.
- Organiser et participer à deux débriefings séparés, un interne et un avec les participants externes.
- Superviser la diffusion et les processus de suivi, y compris la préparation de la Réponse de la direction aux recommandations de l'évaluation.

#### b- Gestionnaire de l'évaluation :

- Gère le processus d'évaluation au cours de toutes les phases, y compris l'ébauche de ces TDR.
- S'assure que les processus d'assurance qualité sont opérationnels.
- Consolide et partage les commentaires sur l'ébauche des TDR, et les rapports de démarrage et d'évaluation avec l'équipe d'évaluation.
- S'assure de l'utilisation des processus d'assurance qualité (listes de vérification, aide qualité).
- S'assure que l'équipe ait accès à toute la documentation et à toutes les informations nécessaires pour l'évaluation ; facilite les contacts de l'équipe avec les participants locaux ; organise les réunions, les visites de terrain ; fournit un soutien logistique pendant le travail de terrain ; et organise l'embauche d'un interprète, si nécessaire.
- Organise des briefings sécurité pour l'équipe d'évaluation et fournit tous les matériaux requis.

**c- Un Comité d'évaluation Interne, présidé par le représentant du PAM**, a été formé pour s'assurer de l'indépendance et de l'impartialité de l'évaluation. Il aura entre autres la responsabilité de donner un avis sur le processus d'évaluation, d'approuver la sélection de l'équipe d'évaluation et de commenter sur tous les produits de l'évaluation (TDR, rapport de démarrage, rapport d'évaluation et réponse de la direction). L'annexe 4 précise le rôle de ce CE et donne la liste de ses membres.

88. **Un Groupe de Référence de l'évaluation (GRE)** a été formé avec une représentation du PAM Mauritanie et de son bureau régional, des participants clés de l'évaluation (partenaires gouvernementaux, partenaires techniques et financiers, partenaires opérationnels, agences du SNU...). Ce GRE révisera les produits de l'évaluation afin de fournir une barrière de sécurité supplémentaire contre les prises de partie et les influences. La liste des membres du GRE est donnée en annexe5.

89. **Le Bureau Régional du PAM** prendra la responsabilité de :

- Appuyer dans la phase préparatoire avec l'élaboration du draft des TDR (Isabelle CONFESSON, M&E officer)
- Conseiller le gestionnaire de l'évaluation et fournir un appui technique durant le processus de l'évaluation.
- Participer aux discussions avec l'équipe d'évaluation sur la conception de l'évaluation et sur le sujet d'évaluation le cas échéant.
- Fournir des commentaires sur l'ébauche des TDR, et les rapports de démarrage et d'évaluation.
- Soutenir la réponse de la direction à l'évaluation et suivre la mise en œuvre des recommandations.

Le Conseiller Régional d'Evaluation du PAM (Mr Filippo POMPILI) accomplira la majeure partie des responsabilités listées ci-dessus. Toutefois, d'autres conseiller régionaux techniques (principalement l'unité de protection sociale) sont susceptibles de participer au groupe de référence de l'évaluation et d'apporter des commentaires sur les différents produits si nécessaire.

90. **Les divisions appropriées du Siège du PAM** auront la responsabilité de :

- Parler des stratégies, politiques ou systèmes du PAM dans leur aire de responsabilité et du sujet de l'évaluation.

- Commenter sur les TDR de l'évaluation et l'ébauche de rapport.

91. **Le Bureau de l'Évaluation (OEV) du PAM.** L'OEV par le biais du Conseiller Régional d'Évaluation conseillera le gestionnaire de l'évaluation et fournira un soutien au processus d'évaluation là où c'est nécessaire. Il est responsable de fournir l'accès à des processus de soutien de qualité indépendants pour revoir les ébauches de termes de référence, rapports de démarrage et d'évaluation d'une perspective d'évaluation. Il assure également une fonction de bureau d'assistance sur demande du Bureau Régional.

## 8. Communication et budget

### 8.1 Communication

92. Pour améliorer l'apprentissage tiré de cette évaluation, l'équipe d'évaluation devrait mettre l'emphase sur la transparence et les communications ouvertes avec les participants. Cela sera atteint en s'accordant sur les chaînes et la fréquence des communications avec et entre les participants clés.
93. Le Plan de Communication et d'Apprentissage est décrit en annexe 6 et inclut une stratégie de dissémination, indiquant la façon dont les résultats seront diffusés et comment les parties prenantes ou communautés affectées par les problématiques liées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront invitées à participer.
94. Dans le cadre des standards internationaux pour les évaluations, le PAM exige que toutes les évaluations soient rendues disponibles publiquement. A la suite de l'approbation du rapport d'évaluation final.
95. Le rapport de démarrage et le rapport final d'évaluation devront être rédigés en français.

### 8.2 Budget

96. **Budget :** Dans le but de cette évaluation, le PAM utilisera dans la mesure du possible un Accord de Long Terme (LTA, parfois appelé Contrat de Niveau de Prestation), qui repose sur des taux pré-accordés avec les cabinets d'évaluation.
97. Le montant final sera déterminé en fonction de l'option retenue pour contracter l'évaluation et des taux applicables au moment du contrat. Le cabinet d'évaluation utilisera le [modèle de proposition pour les évaluations décentralisées](#). Le budget de l'évaluation inclus dans l'offre de la société indépendante d'évaluation devra couvrir :
- a. Les honoraires et les per diem des évaluateurs indépendants (selon l'accord de long terme avec le PAM) ;
  - b. Les coûts des voyages internationaux ;
  - c. Les coûts de communication
  - d. Les frais d'interprètes, si nécessaire.
98. . Le bureau du PAM en Mauritanie sera directement en charge de l'appui logistique pour les voyages à l'intérieur du pays et l'organisation des ateliers et débriefings.

Veillez envoyer toute question à Mr Papa Gormack NDIAYE, M&E officer du PAM ([papagormack.ndiaye@wfp.org](mailto:papagormack.ndiaye@wfp.org) , tél +222 42 78 65 77).

## Annexe 2 : Résultats stratégiques et activités des PSP 2018 et 2019-2022 couverts par l'évaluation

**Tableau 3: Résultats stratégiques et activités des PSP 2018 et 2019-2022 couverts par l'évaluation**

Domaines d'intervention	PSP 2018	PSP 2019-2022	Lien avec le SPSA selon le PSP 2019-2022
Appui saisonnier aux ménages en insécurité alimentaire	RS 1 : « la population en insécurité alimentaire et vulnérable des 6 régions ciblées, y compris les enfants en âge d'aller à l'école, a un accès stable à l'alimentation tout au long de l'année » Activité 1 : assistance alimentaire inconditionnelle (en nature et/ou en cash), y compris des rations nutritionnelles préventives pour les enfants de 6-23 mois	RS 2 : « la population en insécurité alimentaire des 6 régions ciblées, y compris les enfants en âge d'aller à l'école, a un accès adéquat à une alimentation nutritive tout au long de l'année » Activité 3 : assistance alimentaire inconditionnelle (en nature et/ou en cash), y compris des rations nutritionnelles préventives pour les enfants de 6-23 mois Activité 8 : Assistance alimentaire et complémentation alimentaire pour les ménages affectées par la pandémie.	Contribution à la fonction protectrice du système national de protection sociale réactive aux chocs
Alimentation scolaire	RS 1 Activité 2 : Distribution de repas scolaires	RS 2 Activité 2 : Distribution de repas scolaires basés sur, et stimulant, la production locale	
Nutrition	RS 3 : « Les enfants et les femmes et filles enceintes et allaitantes des 6 régions ciblées ont un statut nutritionnel amélioré tout au long de l'année » Activité 5 : traitement de la MAM de mai à octobre chez les enfants de 6-59 mois et transferts monétaires aux femmes enceintes et allaitantes pour prévenir la malnutrition	RS 3 : « La population vulnérable à la malnutrition des zones ciblées, y compris les enfants et les femmes et filles enceintes et allaitantes ont un statut nutritionnel amélioré tout au long de l'année » Activité 4 : traitement de la MAM chez les enfants de 6-59 mois et les femmes enceintes et allaitantes, transferts monétaires aux femmes enceintes et allaitantes qui suivent les soins pré et néo natus, et sensibilisation sur la nutrition des femmes, hommes et du personnel de santé.	
Résilience	RS 4 : « Les petites producteurs et communautés en insécurité alimentaire des 6 régions ciblées ont amélioré leurs moyens d'existence et leur résilience pour mieux satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels tout au long de l'année » Activité 6 : Assistance alimentaire pour la création d'actifs familiaux et communautaires	RS 4 : « La population et les communautés en insécurité alimentaire exposées aux chocs climatiques dans les zones ciblées ont des moyens d'existence plus résilients et des systèmes alimentaires plus durables tout au long de l'année » Activité 5 : Appui aux moyens d'existence aux ménages en insécurité alimentaire et à risque, y compris la création et la réhabilitation d'actifs naturels et productifs	Contribution à la fonction productive du système national de filets sociaux
Appui institutionnel et développement des capacités	RS 6 : « Le gouvernement a amélioré ses capacités de gestion des politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, et identifie, cible et assiste la population en insécurité alimentaire et vulnérable à la malnutrition tout au long de l'année » Activité 8 : formations et assistance technique pour la formulation de politiques, la mise en œuvre et la coordination d'activités de protection sociale, la résilience, la préparation et la réponse aux urgences, en intégrant le genre	RS 5 : « Les institutions nationales ont amélioré leurs capacités de gestion des politiques et programmes de sécurité alimentaire, de nutrition et de protection sociale, y compris un système de protection sociale adaptative et réactive aux chocs, en 2030 » Activité 6 : Développement des capacités des institutions nationales pour la conception et la mise en œuvre : i) d'un mécanisme de planification des réponses de sécurité alimentaire et nutrition avec des mécanismes d'alerte précoce et de coordination. ii) d'un filet de protection sociale réactif aux chocs, sensible à la nutrition et promouvant la transformation de genre, et iii) de mécanismes de préparations et d'approvisionnement efficaces.	Contribution à l'institutionnalisation du SPSA

## Annexe 3 : Principaux produits et résultats planifiés et obtenus, PSP 2018 et 2019-2022

**Tableau 4: Produits planifiés et atteints : PSPI 2018**

Produits	Cibles	Atteints	%
<b>RS 1, activité 2 (alimentation scolaire)</b>			
Nombre d'école assistées	382	382	100%
Nombre de cantines communautaires assistées	382	382	100%
Nombre d'enseignants formés ou certifiés	778	778	100%
Nombre d'enfants atteints	78.000	59.200	75,9%
<b>RS 2, Activité 9 (transferts saisonniers)</b>			
Nombre de bénéficiaires atteints	427.000	344.000	80,6%
<b>RS 3, Activité 5 (Nutrition)</b>			
Nombre de rapports de suivi de sécurité alimentaire et nutrition produits avec l'appui du PAM	2	2	100%
Nombre de partenaires formés	1	1	100%
Nombre de femmes formées en nutrition et soins infantiles	3000	3000	100%
<b>RS 4, activité 6 (résilience)</b>			
Nombre de bénéficiaires atteints	36.000	29.000	80,6%
Nombre de sessions de formation des bénéficiaires réalisées	3	3	100%
<b>RS 6, activité 8 (développement des capacités et assistance technique)</b>			
Nombre de mécanismes de coordination appuyés	2	2	100%
Nombre de partenaires appuyés	2	2	100%
Nombre de processus de développement de politiques appuyés	1	1	100%
Nombre de bulletins, d'analyses de gaps, 3Ws et autres produits d'informations compilés et partagés	12	4	33,3%

Source : ACR 2018

**Tableau 5: Résultat atteints (effets) : PSPI 2018**

Indicateur	Ligne de base	Dernière mesure	Cible 2018
<b>Alimentation scolaire</b>			
<i>Indice des stratégies d'adaptation basée sur la consommation alimentaire</i> (Ligne de base : 08/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	6,77	9,50	<5
Femmes	6,55	9,30	<5
Total	6,57	9,37	<5
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	43,65	75,10	>50
Femmes	52,75	82,90	>50
Total	48,90	79,90	>50
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	17,55	14,60	<35
Femmes	17,20	12,90	<35
Total	17,35	13,50	<35
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire pauvre</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	38	10,30	<20
Femmes	30	4,20	<20
Total	33,75	6,60	<20

<i>% de dépenses alimentaires</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	37	71,13	<50
Femmes	37	67,07	<50
Total	37	68,65	<50
<b>Transferts saisonnier</b>			
<i>Indice des stratégies d'adaptation basée sur la consommation alimentaire</i> (Ligne de base : 08/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	6,77	9,50	<5
Femmes	6,55	9,30	<5
Total	6,57	9,37	<5
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	-	75,10	-
Femmes	-	82,90	-
Total	-	79,90	-
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire limitée</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	-	14,60	-
Femmes	-	12,90	-
Total	-	13,50	-
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire pauvre</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	-	10,30	-
Femmes	-	4,20	-
Total	-	6,60	-
<i>% de dépenses alimentaires</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	37	71,13	<50
Femmes	37	67,07	<50
Total	37	68,65	<50
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui n'utilisent pas de stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	15,80	25	>15,80
Femmes	17,70	21	>17,70
Total	17,10	23	>17,10
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies de crise</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	33	17,10	<33
Femmes	33,60	16,80	<30,60
Total	31,20	17	<31,20
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies d'urgence</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	18,10	18	<18,10
Femmes	17,80	20	<17,80
Total	18,30	19	<18,30
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies de stress</i> (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)			
Hommes	32,30	39,80	<32,30
Femmes	33,80	42,10	<33,80
Total	33,40	41	<33,40
<i>Taux d'échec traitement de la MAM</i> (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)			
Hommes	0,50	0,10	<15
Femmes	0,45	0,90	<15
Total	0,49	0,50	<15
<i>Taux de mortalité traitement de la MAM</i> (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)			
Hommes	0	0	<3

Femmes	0	0	<3
Total	0	0	<3
<i>Taux de non-réponse traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	2,01	0,84	<15
Femmes	2,62	0,45	<15
Total	2,30	0,63	<15
<i>Taux de récupération traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	97,11	98,60	>75
Femmes	96,81	97,80	>75
Total	96,91	98,30	>75
<i>Proportion de population éligible qui participe au programme (Ligne de base : 12/2017, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	80,30	90	>50
Femmes	83	85	>50
Total	82	88	>50
<i>% de population ciblée qui participe à un nombre adéquat de distributions (Ligne de base : 12/2017, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	51,23	85	>66
Femmes	49,63	89	>66
Total	50	87	>66
<b>Nutrition</b>			
<i>Taux d'échec traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	0,50	0,10	<15
Femmes	0,45	0,90	<15
Total	0,49	0,50	<15
<i>Taux de mortalité traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	0	0	<3
Femmes	0	0	<3
Total	0	0	<3
<i>Taux de non-réponse traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	2,40	1,20	<15
Femmes	2,74	1,30	<15
Total	2,60	1,20	<15
<i>Taux de récupération traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	97,11	98,60	>75
Femmes	96,81	97,80	>75
Total	96,91	98,30	>75
<b>Résilience</b>			
<i>Indice des stratégies d'adaptation basée sur la consommation alimentaire (Ligne de base : 08/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	6,77	9,50	<5
Femmes	6,55	9,30	<5
Total	6,57	9,37	<5
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	43,65	75,10	>50
Femmes	42,75	82,90	>50
Total	48,90	79,90	>50
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	17,55	14,60	>35
Femmes	17,20	12,90	>35

Total	17,35	13,50	>35
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire pauvre (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	38	10,30	<20
Femmes	30	4,20	<20
Total	33,75	6,60	<20
<i>% de dépenses alimentaires (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	37	71,13	<50
Femmes	37	67,07	<50
Total	37	68,65	<50
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui n'utilisent pas de stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	15,80	25	>15,80
Femmes	17,70	21	>17,70
Total	17,10	23	>17,10
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies de crise (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	33	17,10	<33
Femmes	30,60	16,80	<30,60
Total	31,20	17	<3
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies d'urgence (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	18,10	18	<18,10
Femmes	17,80	20	<17,80
Total	18,30	19	<18,30
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies de stress (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	32,30	39,80	<32,30
Femmes	33,80	42,10	<33,80
Total	33,40	41	<33,40

Source : ACR 2018

**Tableau 6: Produits planifiés et atteints : PSPI 2019**

Produits	Cibles	Atteints	%
<b>RS 1, Activité 2 (transferts saisonniers)</b>			
Nombre bénéficiaires recevant des transferts monétaires (distribution générale)	69.000	97.037	140%
Nombre bénéficiaires recevant des transferts en nature (distribution générale)	46.000	25.035	54%
Nombre bénéficiaires recevant des transferts en nature (prévention de la malnutrition aigüe)	11.500	6.221	54%
Nourriture distribuée (Tonne)	2.429	80	3%
Montants distribués (US\$)	3.146.400	2.756.438	88%
Nourriture fortifiée distribuée (tonne)	193	105	54%
<b>RS 1, activité 3 (Alimentation scolaire)</b>			
Nombre d'école assistées	350	285	81%
% de jours d'école avec repas scolaire	100	120	120%
Nourriture distribuée (tonne)	2.427	1.444	59%
Nombre d'enfants atteints	46.566	47.470	102%
<b>RS 3, Activité 4 (Nutrition)</b>			
Nombre de bénéficiaires distributions en nature (enfants)	35.871	16.429	46%
Nombre de bénéficiaires distributions en nature (femmes enceintes et allaitantes)	2.430	910	37%

Nombre de bénéficiaires distributions en nature (accompagnants)	574	252	44%
Nombre de bénéficiaires transferts monétaires (femmes enceintes et allaitantes)	1.393		
Nombre de bénéficiaires transferts monétaires (accompagnants)	675		
Nourriture distribuée (tonne)	431	129	30%
Montants distribués (US\$)	94.270		
Nourriture fortifiée distribuée (tonne)	325	140	43%
Centres de santé assistés	250	165	66%
<b>RS 4, activité 5 (résilience)</b>			
Nombre de bénéficiaires distributions en nature	22.500	22.625	100%
Nombre de bénéficiaires transferts monétaires	52.500	25.548	49%
Nourriture distribuée (tonne)	777	658	85%
Montants distribués (US\$)	1.697.850	1.155.624	58%
Personnel des partenaires recevant de l'assistance technique	25	20	80%
Nombre de formations réalisées	2	3	150%
Nombre d'étangs piscicoles aménagés	20	20	100%
Hectares de terrain avec système d'irrigation réhabilités	450	479	120%
Hectares de potagers créés	5	5	100%
Volume de composte préparé (m3)	60	60	100%
Hectares de dunes stabilisés	15	16	108%
<b>RS 5, activité 6 (développement des capacités et assistance technique)</b>			
Personnel des partenaires recevant de l'assistance technique	50	65	130%
Nombre de formations réalisées	5	6	120%
Nombre d'institutions bénéficiant de personnel détaché pour l'assistance technique	3	3	100%

Source : ACR 2019

**Tableau 7: Résultat atteints (effets) : PSPI 2019**

Indicateur	Ligne de base	Dernière mesure	Cible 2019
<b>Alimentation scolaire</b>			
<i>Taux d'inscription</i>			
Garçons	0	0	>6
Filles	0	0	>6
Total	0	0	>6
<i>Taux de présence</i>			
Garçons	93	97	>93
Filles	92	97	>92
Total	92	97	>92
<i>Ration filles/garçons</i>	1	1	1
<i>Taux d'abandons</i>			
Garçons	0	2,30	0
Filles	0	2,30	0
Total	0	2,30	0
<i>Taux de rétention</i>			
Garçons	100	97,7	100
Filles	100	97,7	100
Total	100	97,7	100
<b>Transferts saisonnier</b>			
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable, ménages très pauvres</i>			
Hommes	46	81	>46
Femmes	62	74	>62
Total	56	79	>56
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite, ménages très pauvres</i>			
Hommes	37	15	<37

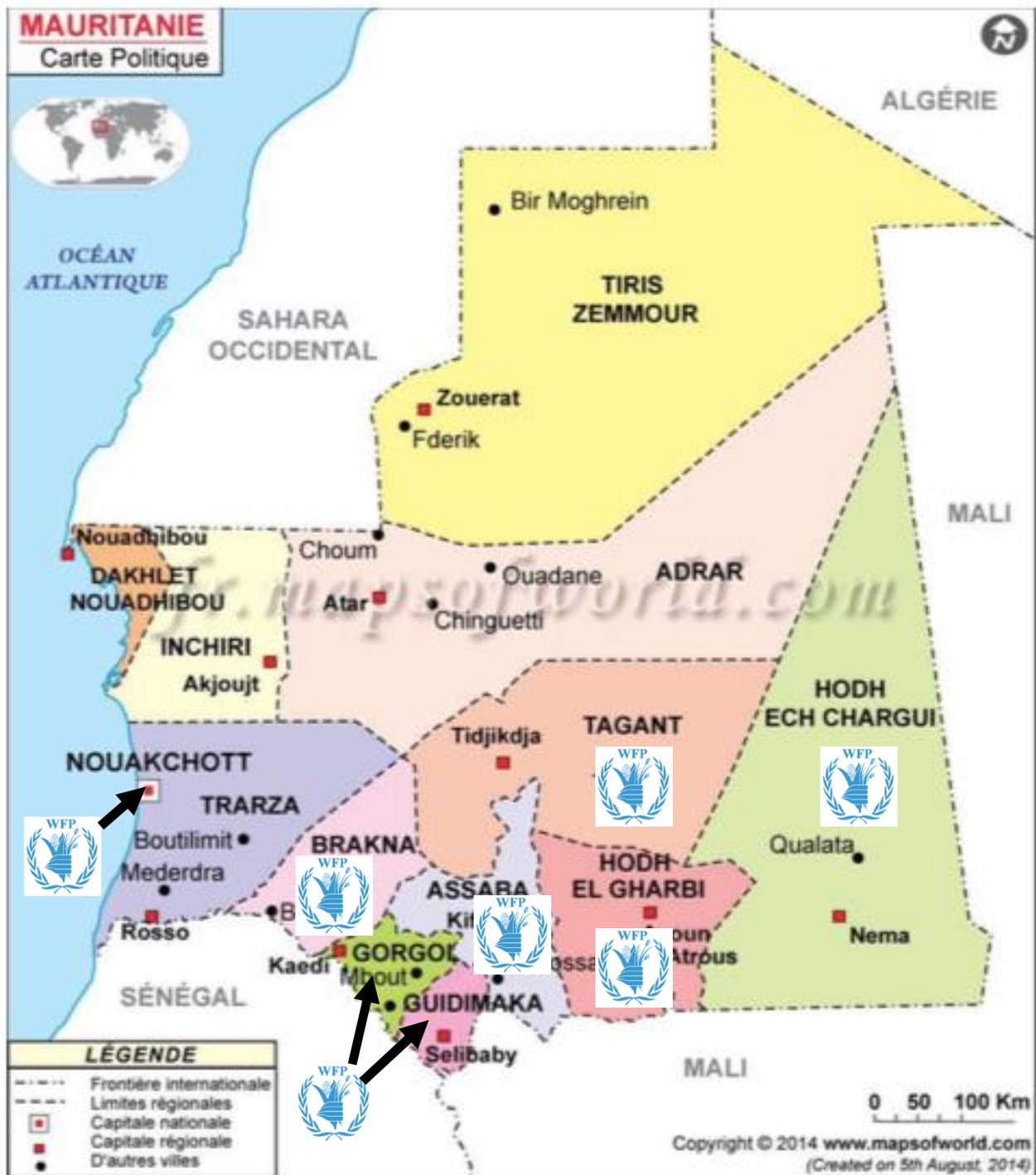
Femmes	28	20	<28
Total	32	17	<32
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire Pauvre, ménages très pauvres</i>			
Hommes	18	15	<18
Femmes	10	20	<10
Total	13	17	<13
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire pauvre (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	-	10,30	-
Femmes	-	4,20	-
Total	-	6,60	-
<i>% de dépenses alimentaires (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	37	71,13	<50
Femmes	37	67,07	<50
Total	37	68,65	<50
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui n'utilisent pas de stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	15,80	25	>15,80
Femmes	17,70	21	>17,70
Total	17,10	23	>17,10
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies de crise (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	33	17,10	<33
Femmes	33,60	16,80	<30,60
Total	31,20	17	<31,20
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies d'urgence (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	18,10	18	<18,10
Femmes	17,80	20	<17,80
Total	18,30	19	<18,30
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies de stress (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	32,30	39,80	<32,30
Femmes	33,80	42,10	<33,80
Total	33,40	41	<33,40
<i>Taux d'échec traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	0,50	0,10	<15
Femmes	0,45	0,90	<15
Total	0,49	0,50	<15
<i>Taux de mortalité traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	0	0	<3
Femmes	0	0	<3
Total	0	0	<3
<i>Taux de non-réponse traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	2,01	0,84	<15
Femmes	2,62	0,45	<15
Total	2,30	0,63	<15
<i>Taux de récupération traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	97,11	98,60	>75
Femmes	96,81	97,80	>75
Total	96,91	98,30	>75
<i>Proportion de population éligible qui participe au programme (Ligne de base : 12/2017, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			

Hommes	80,30	90	>50
Femmes	83	85	>50
Total	82	88	>50
<i>% de population ciblée qui participe à un nombre adéquat de distributions (Ligne de base : 12/2017, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	51,23	85	>66
Femmes	49,63	89	>66
Total	50	87	>66
<b>Nutrition</b>			
<i>Taux d'échec traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	0,50	0,10	<15
Femmes	0,45	0,90	<15
Total	0,49	0,50	<15
<i>Taux de mortalité traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	0	0	<3
Femmes	0	0	<3
Total	0	0	<3
<i>Taux de non-réponse traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	2,40	1,20	<15
Femmes	2,74	1,30	<15
Total	2,60	1,20	<15
<i>Taux de récupération traitement de la MAM (Ligne de base : 10/2018, dernière mesure : enquête PAM 11/2018)</i>			
Hommes	97,11	98,60	>75
Femmes	96,81	97,80	>75
Total	96,91	98,30	>75
<b>Résilience</b>			
<i>Indice des stratégies d'adaptation basée sur la consommation alimentaire (Ligne de base : 08/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	6,77	9,50	<5
Femmes	6,55	9,30	<5
Total	6,57	9,37	<5
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	43,65	75,10	>50
Femmes	42,75	82,90	>50
Total	48,90	79,90	>50
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	17,55	14,60	>35
Femmes	17,20	12,90	>35
Total	17,35	13,50	>35
<i>% de ménages ayant un score de consommation alimentaire pauvre (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	38	10,30	<20
Femmes	30	4,20	<20
Total	33,75	6,60	<20
<i>% de dépenses alimentaires (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	37	71,13	<50
Femmes	37	67,07	<50
Total	37	68,65	<50
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui n'utilisent pas de stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			

Hommes	15,80	25	>15,80
Femmes	17,70	21	>17,70
Total	17,10	23	>17,10
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies de crise (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	33	17,10	<33
Femmes	30,60	16,80	<30,60
Total	31,20	17	<3
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies d'urgence (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	18,10	18	<18,10
Femmes	17,80	20	<17,80
Total	18,30	19	<18,30
<i>Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence / % de ménages qui utilisent des stratégies de stress (Ligne de base : 07/2018, dernière mesure : enquête PAM 10/2018)</i>			
Hommes	32,30	39,80	<32,30
Femmes	33,80	42,10	<33,80
Total	33,40	41	<33,40

Source : ACR 2019

## Annexe 4 : Zones d'action du PAM



## Annexe 5 : Logique d'intervention de l'appui du PAM au SPSA

### Activités/Produits Intervention directe du PAM

#### Assistance alimentaire saisonnière

- Assistance alimentaire monétaire et en nature pendant la période de soudure
- Distribution de produits nutritionnels spécialisés aux enfants de 6-23 mois et aux femmes enceintes et allaitantes

#### Alimentation scolaire

- Distribution de repas scolaires
- Sensibilisation sur l'hygiène, la nutrition, les discriminations basées sur le genre et l'environnement
- Développement des capacités nationales pour l'approvisionnement local

#### Nutrition

- Traitement de la MAM et transferts monétaires aux femmes enceintes et allaitantes
- Sensibilisation sur la nutrition
- Transferts monétaires conditionnels aux femmes et filles enceintes et allaitantes ciblées

#### Assistance alimentaire pour la création d'actifs

- Transferts monétaires et en nature
- Création/réhabilitation d'actifs communautaires
- Développement des capacités des petits producteurs

### Effets engendrés à

#### Court terme :

#### Long terme :

Accès à une alimentation adéquate pour les populations affectées par les chocs et vulnérables à l'insécurité alimentaire en période de soudure

Moyens d'existence protégés pendant les périodes de soudure et renforcés pour mieux faire face aux chocs climatiques

Prévention de la malnutrition et amélioration du statut nutritionnel pour les populations à risque en période de soudure

Amélioration des connaissances et pratiques de nutrition, d'hygiène, sur les discriminations basées sur le genre et sur l'environnement

Augmentation de la contribution financière, humaine et techniques du gouvernement au programme d'alimentation scolaire

Augmentation de la rétention des enfants à l'école, en particulier des filles

Amélioration des chaînes de valeur et de la commercialisation des productions des petits producteurs

Renforcement du leadership du gouvernement, de la réactivité et de la cohérence des interventions de tous les partenaires

#### Appui à la mise en place d'un système d'alerte précoce

- Renforcement des capacités du CSA
- Appui aux systèmes d'alerte précoce communautaires

#### Appui à la préparation et à la planification des réponses aux chocs

- Dispositif national de préparation
- Plans de réponse annuels

#### Financement des réponses

- Promotion de initiative Africa Risk Capacity Replica

#### Ciblage

- Harmonisation au travers du registre social

#### Modalités de réponses

- Transferts monétaires et en nature
- Mécanismes de coordination et de redevabilité vis-à-vis des populations affectées
- Promotion des mesures sensibles à la nutrition
- Promotion des approches communautaires d'adaptation aux changements climatiques
- Appui à l'institutionnalisation des mesures transformatives de genre

## **Annexe 6 : Recommandations de l'évaluation du portefeuille de pays 2011-2015**

Ces recommandations visent à guider le PAM vers une stratégie permettant de redonner une place centrale aux objectifs de renforcement des capacités institutionnelles qu'il s'était donné en 2011 et qui demeurent aujourd'hui pertinents. Elles s'articulent avec certaines opportunités, notamment un regain d'attention du Gouvernement à l'alimentation scolaire, aux filets de sécurité sociaux et à la résilience, et tiennent compte de la réduction des financements humanitaires. L'Annexe 18 présente les liens entre les principales conclusions et les recommandations présentées ci-dessous.

### ***Thématique 1: Positionnement stratégique du PAM en Mauritanie pour la période à venir***

#### **Recommandation 1: le BUREAU PAYS devrait poursuivre la recherche et la mise en œuvre des complémentarités et synergies avec le programme national de filets sociaux, Tekavoul.**

Ceci implique: a) de s'engager pour une utilisation progressive du registre national de la pauvreté pour le ciblage des ses actions de transferts pluriannuels conditionnels en se conformant aux critères de ciblage associés; b) d'associer ces transferts pluriannuels à des objectifs explicites et des actions visant un impact à long terme sur les causes sous-jacentes de la malnutrition, s'appuyant sur des analyses mises à jour en matière de relations de genre et de causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris les pratiques de consommation; c) dans les communes ciblées par *Tekavoul*, de n'envisager des transferts qu'en cas de conjoncture difficile, soit en augmentant la valeur des transferts réalisés soit en ciblant une part plus large de la population; d) de capitaliser sur ces expériences.

*Importance prioritaire, à inscrire dans la durée, à partir de 2016/2017.*

#### **Recommandation 2: Le BUREAU PAYS, avec l'appui du BR, devrait poursuivre les efforts de renforcement des capacités de la Mauritanie dans le suivi de conjoncture et d'alerte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.**

Ceci implique: a) de poursuivre l'appui à l'institutionnalisation du processus Cadre Harmonisé en Mauritanie, et exercer un plaidoyer au niveau régional pour une facilitation de meilleure qualité; b) d'appuyer une meilleure prise en compte des problématiques pastorales et urbaines par le système national; c) d'appuyer la formalisation d'un système national de surveillance nutritionnelle, complétant les enquêtes par des informations nutritionnelles opérationnelles (suivi des admissions, données issues des actions de dépistage...).

*Importance secondaire, à inscrire dans la durée, dès 2016.*

#### **Recommandation 3: Le BUREAU PAYS devrait renforcer ses appuis à l'amélioration de l'environnement institutionnel pour la nutrition et à l'efficacité et l'efficience du dispositif pour la prise en charge et la prévention de la malnutrition.**

Ceci implique: a) le renforcement d'initiatives conjointes (notamment avec l'UNICEF à travers la plateforme REACH) visant à renforcer le dialogue entre les institutions de l'Etat concernées; b) la mise en place des approches opérationnelles renforçant la coordination locale des activités de lutte contre la malnutrition; c) Poursuivre les efforts de développement et de renforcement des capacités des opérateurs nationaux pour la nutrition, favoriser leur collaboration avec d'autres acteurs spécialisés, et encourager la dynamisation d'une société civile nationale porteuse des enjeux associés à la malnutrition; d) la conduite d'un diagnostic conjoint avec les institutions nationales sur l'efficacité

et l'efficacité du dispositif national pour la prise en charge de la MAM et la prévention de la malnutrition.

*Importance prioritaire, à inscrire dans la durée, à partir de 2016/2017.*

**Recommandation 4: Le BUREAU PAYS devrait renforcer l'approche résilience en accordant une plus grande importance à la gouvernance, la qualité et la durabilité des réalisations.** Ceci implique: a) de s'assurer de la mise en œuvre effective de l'approche résilience, reposant notamment sur la PCP et la mise en œuvre sur 3 en en prenant soin d'aborder les aspects de gestion, gouvernance et entretiens des actifs dès la phase de planification; b) d'appuyer les ministères concernés pour élaborer un recueil de normes techniques pour les différents types d'actifs; c) au-delà du renseignement des indicateurs du SRF, d'investir dans la conduite d'études spécifiques de capitalisation sur les impacts et la durabilité des réalisations passées.

*Importance prioritaire, à inscrire dans la durée, à partir de 2016/2017, mesures des impacts pour 2018.*

**Recommandation 5: Le BUREAU PAYS devrait conditionner son appui en matière d'alimentation scolaire par des garanties d'un engagement du Gouvernement au financement d'un programme national. Suite à l'atelier SABER, il convient, sur la base du plan d'action produit, de préciser l'ensemble des besoins d'appui technique, et de délimiter plus précisément et étroitement le rôle du PAM.**

*Importance prioritaire pour 2016.*

### ***Thématique 2: Implications programmatiques***

**Recommandation 6: Le BUREAU PAYS devrait concentrer géographiquement ses activités et renforcer les synergies effectives entre actions.** La couverture géographique devrait être réduite (3 à 4 willayas) pour renforcer la prévisibilité des actions. Cette concentration géographique doit s'accompagner d'une attention plus importante encore sur la mise en œuvre effective de synergies entre les actions du PAM, et sur la coordination sectorielle et intersectorielle locale.

*Importance prioritaire pour 2016.*

### ***Thématique 3: Ressources humaines***

**Recommandation 7: Le PAM (BUREAU PAYS, BR et Division Programme et Politiques) devrait stabiliser et renforcer les ressources humaines du bureau, notamment en matière d'appui aux programmes.** Ceci implique: a) de renforcer l'unité programme, en termes de capacités techniques en matière de nutrition, genre, éducation, et développement rural; b) de veiller à un strict respect des normes de passation; c) d'encourager la continuité au niveau des ressources humaines internationales en décalant les arrivées et départs aux postes clés, notamment dans le cas de petits bureaux sensibles aux effets négatifs de la rotation de l'encadrement.

*Importance prioritaire, à inscrire dans la durée, à partir de 2016/2017.*

## Annexe 7 : Questions d'évaluation

Questions	Critères
<p><b>Question 1 : Dans quelle mesure l'appui du PAM au SPSA est-il pertinent pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, et approprié pour atteindre les résultats prévus ?</b></p> <p>1.1 Les objectifs inscrits dans les activités 2, 3, 4, 5 et 6 du PSP 2019-2022 sont ils pertinents avec les besoins des populations les plus vulnérables ?</p> <p>1.2 Est-ce que l'appui apporté au SPSA est pertinent avec les politiques et priorités du gouvernement, des partenaires et des donateurs ?</p> <p>1.3 Dans quelle mesure les cinq dimensions définies comme prioritaires sont-elles pertinentes au regard des besoins et déficits identifiés dans les mécanismes de prévention et de réponse aux crises ?</p> <p>1.4 Dans quelle mesure les activités menées sont-elles adéquates et réalistes pour atteindre les résultats prévus ?</p> <p>1.5 Dans quelle mesure l'appui du SPSA s'articule-t-il de manière pertinente avec les différentes interventions prévues par le PAM au niveau pays, et avec les objectifs, politiques et standards généraux de l'organisation ?</p> <p>1.6 Dans quelle mesure la dimension « genre et autonomisation de la femme » a-t-elle été prise en compte dans les activités d'appui au SPSA ?</p>	<b>Pertinence</b>
<p><b>Question 2 : Dans quelle mesure les actions menées par le PAM ont-elles contribué à renforcer les capacités institutionnelles, les outils et procédures nécessaire au fonctionnement du SPSA ?</b></p> <p>2.1 Les produits (outputs) prévus pour chacun des 5 piliers du SPSA ont-ils été réalisés ?</p> <p>2.2 Dans quelle mesure les résultats des actions du PAM d'appui aux 5 piliers du SPSA sont réalisés/susceptibles d'être atteints ; et quels ont été les principaux facteurs influençant l'atteinte ou la non atteinte des résultats ?</p> <p>2.3 Dans quelle mesure les activités menées conjointement avec les autres partenaires ont-elles eu un effet sur le développement de synergies et d'intégration entre les acteurs du développement et des acteurs humanitaires ?</p> <p>2.4 Dans quelle mesure les filles et femmes ont été impliquées dans le processus de mise en place du SPSA et des activités permettant sa mise en œuvre ?</p>	<b>Efficacité</b>
<p><b>Question 3 : Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre des interventions du PAM ont-elles influencé l'atteinte de résultats probants ?</b></p> <p>3.1 Est-ce que les activités ont été mises en œuvre, en temps opportun et selon le calendrier prévu ?</p> <p>3.2 Quels sont les facteurs de gestion qui ont amélioré ou réduit l'efficacité de l'intervention ?</p> <p>3.3 Dans quelle mesure l'allocation des ressources participe-t-elle à l'atteinte des changements ?</p> <p>3.4 Dans quelle mesure le PAM a su se positionner au sein des partenaires pour assurer une utilisation efficace des fonds à disposition, au travers des choix effectués en matière d'ancrage institutionnel et des mécanismes de coordination ?</p>	<b>Efficience</b>
<p><b>Question 4 : Quelles sont les perspectives que l'appui du PAM à la mise en place et à l'opérationnalisation du SPSA contribue à une assistance plus lisible, cohérente et prévisible aux ménages et personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ?</b></p>	<b>Impact</b>

<p>4.1 Dans quelle mesure les actions de renforcement des capacités dans les cinq piliers du SPSA ont conduit à des améliorations des mécanismes de prise en charge de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ?</p> <p>4.2 Dans quelle mesure les nouveaux outils du SPSA élaborés par le PAM ou avec la contribution du PAM ont été adoptés et sont mis en œuvre par le PAM et d'autres acteurs ?</p> <p>4.3 Dans quelle mesure les améliorations constatées des mécanismes de prévention et de réponse aux crises sont susceptibles de générer une meilleure couverture des besoins des ménages et personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, y compris les hommes, femmes, filles et garçons ?</p>	
<p><b>Question 5 : Dans quelle mesure les acquis liés à l'appui du PAM perdureront sur le long terme ?</b></p>	<p><b>Durabilité</b></p>
<p>5.1 Les choix stratégiques, budgétaires et opérationnels effectués sont-ils de nature à assurer une prise en charge effective et durable du SPSA par le gouvernement ?</p> <p>5.2 Quelle est le niveau d'appropriation, d'implication et d'engagement de la contrepartie nationale dans le processus de mise en place du SPSA ?</p> <p>5.3 Quels sont les autres facteurs pouvant favoriser ou affecter la durabilité des actions et effets générés par l'appui du PAM au SPSA ?</p>	
<p><b>Question 6 : Dans quelle mesure l'appui au SPSA tient compte des considérations, principes et normes humanitaires et participe à la cohérence entre les interventions des différents acteurs ?</b></p>	
<p>6.1 Dans quelle mesure les facteurs contextuels (stabilité/instabilité politique, mouvements de population, réfugiés etc.) ont-ils été pris en compte dans la conception et la prestation de l'intervention ?</p> <p>6.2 Dans quelle mesure la conception et l'exécution de l'appui du PAM au SPSA étaient-elles globalement conformes aux principes humanitaires ? Les questions de protection ont-elles été considérées à la conception et à la mise en œuvre des activités ?</p>	

## Annexe 8: Matrice d'évaluation

<b>1. Pertinence : Dans quelle mesure l'appui du PAM au SPSA est-il pertinent pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, et approprié pour atteindre les résultats prévus ?</b>						
<b>Nbre</b>	<b>Questions</b>	<b>Mesure/Indicateur</b>	<b>Principales sources d'information</b>	<b>Méthodes de collecte des données</b>	<b>Méthodes d'analyse des données</b>	<b>Qualité de l'information</b>
<b>1.1</b>	Les objectifs inscrits dans les activités 2, 3, 4, 5 et 6 du PSP 2019-2022 sont ils pertinents avec les besoins des populations les plus vulnérables ?	1.1.1 Pertinence des objectifs et des activités du SPSA vis-à vis de : - La situation de sécurité alimentaire et de nutrition dans les zones ciblées par le PAM - L'accès à l'école primaire dans les zones ciblées par le PAM - la situation des moyens d'existence dans les zones ciblées par le PAM - Les inégalités de genre adéquation de la couverture	- Bureau pays du PAM - MASEF - ME - CSA - UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM) - ONG impliquées dans la sécurité alimentaire, la nutrition et l'éducation - Documents d'état des lieux, d'enquêtes et de diagnostics de sécurité alimentaire et moyens d'existence, de nutrition et d'éducation	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves  Validation des résultats préliminaires au cours du débriefing  Comparaison entre les besoins existants et les objectifs et activités inscrites dans les PSP	Rapports d'enquêtes disponibles. Qualité OK
<b>1.2</b>	Est-ce que l'appui apporté au SPSA est pertinent avec les politiques et priorités du gouvernement, des partenaires et des donateurs ?	1.2.1 Niveau de correspondance entre les objectifs et activités du PAM en appui au SPSA, avec le contenu, les priorités géographiques et les approches inscrits dans les politiques, stratégies et programmes nationaux en matière de protection sociale, sécurité alimentaire, nutrition, éducation et résilience. 1.2.2 Perception des parties prenantes au niveau central et local du SPSA sur la pertinence de l'action du PAM par rapport à leurs objectifs propres 1.2.3 Prise en compte des enseignements tirés de précédentes évaluations ?	- Bureau pays du PAM - MEI - MASEF - Agence Taazour - ME - CSA - BM - UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR) - ONG - Donateurs qui appuient le SPSA - Documents de politiques, stratégies et programmes nationaux	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves  Validation des résultats préliminaires au cours du débriefing  Comparaison entre les axes définis dans les politiques, stratégies et programmes nationaux et les objectifs et activités de l'appui du PAM au SPSA	Documents sur les politiques nationales et PSP du PAM disponibles. Peu de détails dans le PSP sur la stratégie du PAM pour appuyer le SPSA. Documents de stratégies pays des autres parties prenantes identifiées non

			- Documents de stratégies et programmes pays			disponibles à ce stade.
<b>1.3</b>	Dans quelle mesure les cinq dimensions définies comme prioritaires sont-elles pertinentes au regard des besoins et déficits identifiés dans les mécanismes de prise en charge de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ?	1.3.1 Principaux besoins et déficits identifiés dans les mécanismes de prise en charge de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. 1.3.2 Correspondance entre les 5 piliers du SPSA et ces besoins et déficits. 1.3.3 Perception des parties prenantes du SPSA sur la pertinence des 5 piliers et la pertinence des actions du PAM dans chacun des piliers. 1.3.4 Correspondance entre les objectifs et activités du PAM pour ces 5 piliers et ces besoins et déficits.	- Bureau pays du PAM - MEI - MASEF - Agence Taazour - ME - CSA - BM - UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR) - ONG - Donateurs qui appuient le SPSA - Diagnostic « Faim zéro » - Documents présentant une analyse des mécanismes de prévention et de réponse aux crises	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves  Validation des résultats préliminaires au cours du débriefing  Comparaison entre les besoins et déficits définis, les piliers du SPSA et les objectifs et activités du PAM dans ces piliers	Pas d'informations à ce stade.
<b>1.4</b>	Dans quelle mesure les activités menées sont-elles adéquates et réalistes pour atteindre les résultats prévus ?	1.4.1 Qualité de la logique d'intervention du PAM en appui au SPSA 1.4.2 Correspondance entre les résultats attendus et les activités mises en œuvre pour les atteindre. 1.4.3 Prise en compte des risques et facteurs pouvant affecter l'atteinte des résultats au moment de la conception de l'intervention du PAM	- Bureau pays du PAM - Personnes ressources parmi les parties prenantes du SPSA - PSP transitoire 2018 et PSP 2019-2022 - Autres documents de conception et de planification de l'intervention du PAM	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves  Validation des résultats préliminaires au cours du débriefing  Analyse de la logique d'intervention élaborée lors de la conception de l'appui du PAM au SPSA	PSP transitoire et PSP 2019-2022 peu détaillés sur la description de la stratégie d'appui au SPSA. A compléter avec d'autres documents de conception si disponibles et entretiens avec le BUREAU PAYS du PAM
<b>1.5</b>	Dans quelle mesure l'appui du SPSA s'articule-t-il de manière pertinente avec les différentes interventions	1.5.1 Cohérence entre les objectifs et activités d'appui au SPSA et les objectifs et autres activités du PSP transitoire 2018 et PSP 2019-2022	- Bureau pays du PAM - Bureau régional du PAM (point focal protection sociale)	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves	PSP transitoire et PSP 2019-2022 peu détaillés sur la description de la stratégie

	prévues par le PAM au niveau pays, et avec les objectifs, politiques et standards généraux de l'organisation ?	<p>1.5.2 Niveau de prise en compte des leçons passées dans la conception de l'appui du PAM au SPSA</p> <p>1.5.3 Cohérence des objectifs et activités de l'appui du PAM au SPSA avec le Plan Stratégique 2017-2021 du PAM</p> <p>1.5.4 Cohérence des objectifs et activités de l'appui du PAM au SPSA avec les politiques sectorielles pertinentes : développement des capacités, protection sociale, alimentation scolaire, inégalité de genre et autonomisation des femmes, nutrition, résilience, etc.</p> <p>1.5.5 Cohérence des objectifs et activités de l'appui du PAM au SPSA avec les stratégies du PAM au niveau régional pour appuyer les systèmes nationaux de protection sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PSP transitoire 2018 et PSP 2019-2022</li> <li>- Autres documents de conception et de planification de l'intervention du PAM</li> <li>- Plan stratégique et politiques sectorielles du PAM</li> <li>- Documents de stratégies régionales du PAM</li> <li>- Documents d'évaluations précédentes du PAM en Mauritanie</li> </ul>		<p>Validation des résultats préliminaires au cours du débriefing</p> <p>Analyse du niveau d'intégration et synergies internes de l'appui au SPSA et les PSP depuis 2018. Comparaison entre les objectifs et activités de l'appui au SPSA et les stratégies et politiques globales et régionales du PAM</p>	d'appui au SPSA. A compléter avec d'autres documents de conception si disponibles et entretiens avec le BUREAU PAYS du PAM
<b>1.6</b>	Dans quelle mesure la dimension « genre et autonomisation de la femme » a-t-elle été prise en compte dans les activités d'appui au SPSA ?	<p>1.6.1 Qualité de l'analyse du genre réalisée par le BUREAU PAYS du PAM au niveau pays</p> <p>1.6.2 Niveau de prise en compte des inégalités de genre dans la conception de l'appui du PAM au SPSA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- Bureau régional du PAM (point focal genre)</li> <li>- Documents d'analyse du genre réalisée par le Bureau pays</li> <li>- Autres documents d'analyse du genre</li> <li>- Stratégie genre du PAM dans le pays</li> </ul>	<p>Entretiens semi-structurés</p> <p>Revue bibliographique</p>	<p>Triangulation des preuves</p> <p>Validation des résultats préliminaires au cours du débriefing</p> <p>Comparaison entre les problématiques de genre identifiées par le PAM et leur prise en compte dans son appui au SPSA</p>	Plan d'action genre du PAM au niveau pays disponible

2. Efficacité : Dans quelle mesure les actions menées par le PAM ont-elles contribué à renforcer les capacités institutionnelles, les outils et procédures nécessaire au fonctionnement du SPSA ?						
Nbre	Questions	Mesure/Indicateur	Principales sources d'information	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse des données	Qualité de l'information
2.1	Les produits (outputs) prévus pour chacun des 5 piliers du SPSA ont-ils été réalisés ?	2.1.1 Nombre et nature des activités d'appui institutionnel et de développement des capacités réalisées pour chaque pilier 2.1.2 Nombre de participants par type d'institution, sexe et par pilier 2.1.3 Justification des écarts	- Bureau pays du PAM - ACR 2018 et 2019	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves  Comparaison entre produits prévus et produits réalisés et analyse des écarts	Pas de cibles quantifiées dans le PSP transitoire et le PSP 2019-2022
2.2	Dans quelle mesure les résultats des actions du PAM d'appui aux 5 piliers du SPSA sont réalisés/susceptibles d'être atteints ; et quels ont été les principaux facteurs influençant l'atteinte ou la non atteinte des résultats ?	2.2.1 Zero hunger capacity scorecard  <b>Résultats obtenus pour la composante 1 de l'activité 6 du PSP 2019-2022 :</b> 2.2.1 Evolution des capacités et des outils pour l'alerte précoce au sein du CSA et des ministères concernés 2.2.2 Existence et qualité des plans de réponses gouvernementaux annuels 2.2.3 Evolution des capacités des institutions impliquées dans l'élaboration des plans de réponse 2.2.4 Evolution des mécanismes de financement des réponses aux crises (financement des risques) 2.2.5 Liens établis entre les systèmes d'alerte précoces communautaires et les mécanismes nationaux de préparation  <b>Résultats obtenus pour la composante 2 du PSP 2019-2022 :</b> 2.2.6 Evolution des programmes nationaux de réponse aux chocs qui affectent la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages 2.2.7 Evolution des capacités des institutions impliquées dans ces programmes	- Bureau pays du PAM - ACR 2018-2019  - Bureau pays du PAM (niveau national et sous-bureaux) - CSA - MEI - MASEF - BM - UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR) - ONG (Oxfam, ACF) - ACR 2018-2019 - Plans de réponses annuels - Donateurs des réponses  - Bureau pays du PAM (niveau national et sous-bureaux) - CSA (niveau national et régional) - MEI - Primature - MASEF - ME - Registre social - BM	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves  Analyse des progrès réalisés par rapport aux objectifs inscrits dans le PSP 2019-2022 et des perspectives d'atteinte des résultats à la fin du PSP 2019-2022	Pas de calendrier et de stratégie précise de mise en œuvre dans le PSP transitoire et le PSP 2019-2022

		<p>2.2.8 Evolution des capacités institutionnelles et du programme national d'alimentation scolaire intégrant une composante d'approvisionnement basé sur la production locale</p> <p>2.2.9 Evolution des capacités institutionnelles des approches consolidées de ciblage et des modalités de transfert aux ménages</p> <p>2.2.10 Evolution des capacités institutionnelles et des mécanismes de coordination des réponses aux chocs</p> <p>2.2.11 Evolution des mécanismes de plainte et de redevabilité</p> <p>2.2.12 Evolution des capacités institutionnelles en matière de genre et des mécanismes de suivi des aspects sensibles au genre dans les filets sociaux</p> <p>2.2.13 Evolution de la mise à l'échelle des approches communautaires d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>2.2.14 Evolution du niveau d'institutionnalisation des mesures de transformation basée sur le genre</p> <p><b>Résultats obtenus pour la composante 3 du PSP 2019-2022 :</b></p> <p>2.2.15 Evolution des capacités et outils du CSA et des ministères de l'éducation et de la santé en matière de gestion des chaînes d'approvisionnement des produits alimentaires et non alimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR)</li> <li>- ONG membres des mécanismes de coordination au niveau national et régional (sécurité alimentaire, nutrition, Alliance cash)</li> <li>- Mécanisme de coordination dans les wilayas</li> <li>- ACR 2018-2019</li> <li>- Plans de réponses annuels</li> <li>- Donateurs des réponses</li>   <li>- Bureau pays du PAM (niveau national et sous-bureaux)</li> <li>- CSA (niveau national et régional)</li> <li>- ME</li> <li>- MS</li> <li>- ACR 2018-2019</li> </ul>			
<b>2.3</b>	Dans quelle mesure les activités menées conjointement avec les autres partenaires ont-elles eu un impact sur le développement de synergies et d'intégration entre les acteurs du	<p>2.3.1 Revue des activités mises en œuvre en partenariat avec d'autres acteurs</p> <p>2.3.2 Synergies développées entre acteurs du développement et humanitaires avec une contribution du PAM et de ces activités</p> <p>2.3.3 Rôle du PAM dans les mécanismes de coordination et fonctionnalité de ces mécanismes (sécurité alimentaire, nutrition, cash alliance,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM (niveau national et sous-bureaux)</li> <li>- Bureau régional du PAM</li> <li>- CSA (niveau national et régional)</li> <li>- MEI</li> <li>- MASEF</li> <li>- ME</li> <li>- Registre social</li> </ul>	Entretiens semi-structurés	Triangulation des preuves	Pas de données secondaires disponibles à ce stade

	développement et des acteurs humanitaires ?	<p>groupe de travail sur la planification des réponses, autres)</p> <p>2.3.4 Rôle de ces mécanismes pour l'harmonisation des outils et approches développées pour les 5 piliers du SPSA.</p> <p>2.3.5 Alignement du PAM avec les mécanismes de partenariats régionaux et résultats de ces partenariats au niveau national (UNISS, SDPF 2018-2022, Sahel Overview of Humanitarian Needs and Requirements)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BM</li> <li>- UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR)</li> <li>- ONG membres des mécanismes de coordination au niveau national et régional</li> <li>- Donateurs</li> </ul>			
<b>2.4</b>	Dans quelle mesure les filles et femmes ont été impliquées dans le processus de mise en place du SPSA et des activités permettant sa mise en œuvre ?	<p>2.4.1 Prise en compte des problématiques de genre dans la conception et la mise en œuvre des activités d'appui aux 5 piliers du SPSA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- CSA (niveau national et régional)</li> <li>- MEI</li> <li>- MASEF</li> <li>- ME</li> <li>- Registre social</li> <li>- BM</li> <li>- UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR)</li> <li>- ONG membres des mécanismes de coordination au niveau national et régional</li> <li>- Plan d'action genre du BUREAU PAYS du PAM</li> <li>- ACR 2018-2019</li> </ul>	<p>Entretiens semi-structurés</p> <p>Revue bibliographique</p>	Triangulation des preuves	

<b>3. Efficience : Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre des interventions du PAM ont-elles influencé l'atteinte de résultats probants ?</b>						
<b>Nbre</b>	<b>Questions</b>	<b>Mesure/Indicateur</b>	<b>Principales sources d'information</b>	<b>Méthodes de collecte des données</b>	<b>Méthodes d'analyse des données</b>	<b>Qualité de l'information</b>
<b>3.1</b>	Est-ce que les activités ont été mises en œuvre, en temps opportun et selon le calendrier prévu ?	3.1.1 Niveau de mise en œuvre des activités prévues par rapport au calendrier du PSP transitoire, du PSP 2019-2022 et du plan d'action annuel du BUREAU PAYS du PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- PSP 2018 et PSP 2019-2022</li> <li>- ACR 2018-2019</li> </ul>	<p>Entretiens semi-structurés</p> <p>Revue bibliographique</p>	Comparaison entre les calendriers d'exécution prévus et réalisés	
<b>3.2</b>	Quels sont les facteurs de gestion qui ont amélioré ou réduit l'efficience de l'intervention ?	<p>3.2.1 Efficience des mécanismes de planification et coordination internes au BUREAU PAYS</p> <p>3.2.2 Adéquation des ressources humaines et matérielles mobilisées</p> <p>3.2.3 Appui reçu du BR et du siège</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- Bureau régional du PAM</li> <li>- ACR 2018 et 2019</li> </ul>	<p>Entretiens semi-structurés</p> <p>Revue bibliographique</p>	Triangulation des preuves	ACR 2018 disponible. ACR 2019-2022 non disponible à ce stade
<b>3.3</b>	Dans quelle mesure l'allocation des ressources participe-t-elle à l'atteinte des changements ?	<p>3.3.1 Adéquation du budget du PSP 2018 et PSP 2019-2022 aux objectifs d'appui au SPSA</p> <p>3.3.2 Niveau de mobilisation et d'utilisation des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- Budget du PSP 2018 et 2019-2022</li> <li>- Rapport de mobilisation des ressources</li> </ul>			ACR 2018 disponible. ACR 2019-2022 et rapport de mobilisation des ressources non disponible à ce stade
<b>3.4</b>	Dans quelle mesure le PAM a-t-il pu positionner au sein des partenaires pour assurer une utilisation efficace des fonds à disposition, au travers des choix effectués en matière d'ancrage institutionnel et des mécanismes de coordination ?	<p>3.4.1 Perception des acteurs clés du SPSA sur le rôle joué par le PAM dans sa mise en place et opérationnalisation</p> <p>3.4.2 Rôle joué par le PAM dans les mécanismes de coordination en matière de protection sociale, sécurité alimentaire et nutrition</p> <p>3.4.3 Pertinence des partenariats établis en termes de niveau d'importance des partenaires du PAM et de contenu des partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- MEI</li> <li>- MASEF</li> <li>- Agence Taazour</li> <li>- ME</li> <li>- CSA</li> <li>- BM</li> <li>- UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR)</li> <li>- ONG membres des mécanismes de coordination</li> <li>- Donateurs qui appuient le SPSA</li> <li>- Conventions de partenariats établies entre le PAM et d'autres acteurs</li> </ul>	<p>Entretiens semi-structurés</p> <p>Revue bibliographique</p>	Triangulation des preuves	Convention de partenariat avec la BM disponible



<b>4. Impact : Quelles sont les perspectives que l'appui du PAM à la mise en place et à l'opérationnalisation du SPSA contribue à une assistance plus lisible, cohérente et prévisible aux ménages et personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ?</b>						
<b>Nbre</b>	<b>Questions</b>	<b>Mesure/Indicateur</b>	<b>Principales sources d'information</b>	<b>Méthodes de collecte des données</b>	<b>Méthodes d'analyse des données</b>	<b>Qualité de l'information</b>
<b>4.1</b>	Dans quelle mesure les actions de renforcement des capacités dans les cinq piliers du SPSA ont conduit à des améliorations des mécanismes de prise en charge de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ?	4.1.1 Évolution des mécanismes existants pour les 5 piliers de du SPSA avec contribution du PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- MEI</li> <li>- MASEF</li> <li>- Agence Taazour</li> <li>- ME</li> <li>- CSA</li> <li>- BM</li> <li>- UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR)</li> <li>- ONG ONG qui interviennent dans la sécurité alimentaire et la nutrition</li> <li>- Donateurs qui appuient le SPSA</li> <li>- ACR 2018 et 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens semi-structurés</li> <li>Revue bibliographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Triangulation des preuves</li> <li>Analyse de la contribution du PAM aux évolutions constatées</li> </ul>	ACR 2018 disponible. ACR 2019-2022 non disponible à ce stade
<b>4.2</b>	Dans quelle mesure les nouveaux outils du SPSA élaborés par le PAM ou avec la contribution du PAM ont été adoptés et sont mis en œuvre par le PAM et d'autres acteurs ?	4.2.1 Niveau d'adoption des nouveaux outils mis en place au niveau des 5 piliers du SPSA avec la contribution du PAM par le PAM et les acteurs clés de la prise en charge de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- MEI</li> <li>- MASEF</li> <li>- Agence Taazour</li> <li>- ME</li> <li>- CSA</li> <li>- BM</li> <li>- UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR)</li> <li>- ONG qui interviennent dans la sécurité alimentaire et la nutrition</li> <li>- ACR 2018 et 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens semi-structurés</li> <li>Revue bibliographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Triangulation des preuves</li> </ul>	ACR 2018 disponible. ACR 2019 non disponible à ce stade
<b>4.3</b>	Dans quelle mesure les améliorations constatées des mécanismes de prise en charge de l'insécurité	<p>4.3.1 Évolution de la prévisibilité et de la précocité des réponses</p> <p>4.3.2 Évolution du niveau de couverture des besoins identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- MEI</li> <li>- MASEF</li> <li>- Agence Taazour</li> <li>- ME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens semi-structurés</li> <li>Revue bibliographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Triangulation des preuves</li> <li>Analyse de la contribution du PAM</li> </ul>	Pas de données secondaires disponibles à ce stade

	<p>alimentaire et de la malnutrition sont susceptibles de générer une meilleure couverture des besoins des ménages et personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, y compris les hommes, femmes, filles et garçons ?</p>	<p>4.3.3 Évolution du niveau d'harmonisation des approches de ciblage et des modalités d'intervention entre les acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire et la nutrition</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CSA</li> <li>- BM</li> <li>- UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR)</li> <li>- ONG qui interviennent dans la sécurité alimentaire et la nutrition</li> <li>- Donateurs qui appuient le SPSA</li> </ul>		<p>aux évolutions constatées</p>	
--	--	--	--	--	----------------------------------	--

5. Durabilité : Dans quelle mesure les acquis liés à l'appui du PAM perdureront sur le long terme ?						
Nbre	Questions	Mesure/Indicateur	Principales sources d'information	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse des données	Qualité de l'information
5.1	Les choix stratégiques, budgétaires et opérationnels effectués sont-ils de nature à assurer une prise en charge effective et durable du SPSA par le gouvernement ?	5.1.1 Existence et adéquation d'une stratégie de retrait du PAM prévue dans les PSP 2018 et 2019-2022 5.1.2 Niveau de mise en œuvre de cette stratégie 5.1.3 Adéquation et niveau d'exécution des ressources dédiées au renforcement des capacités et à l'appui institutionnel 5.1.4 Pertinence et efficacité des partenariats établis par le PAM vis-à-vis des institutions gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- MEI</li> <li>- MASEF</li> <li>- Agence Taazour</li> <li>- ME</li> <li>- CSA</li> <li>- BM</li> <li>- UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR)</li> <li>- ONG qui interviennent dans la sécurité alimentaire et la nutrition</li> <li>- Donateurs qui appuient le SPSA</li> <li>- PSP 2018 et 2019-2022</li> <li>- ACR 2018 et 2019</li> </ul>	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves	ACR 2018 disponible. ACR 2019 non disponible à ce stade
5.2	Quelle est le niveau d'appropriation, d'implication et d'engagement de la contrepartie nationale dans le processus de mise en place du SPSA ?	5.2.1 Qualité des relations et du positionnement du PAM vis-à-vis des institutions gouvernementales clés 5.2.2 Niveau d'appropriation des 5 piliers du SPSA et des objectifs du PAM d'appui au SPSA 5.2.3 Participation des contreparties nationales dans la conception des PSP du PAM, la mise en œuvre, le financement et le suivi des actions d'appui au SPSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- MEI</li> <li>- MASEF</li> <li>- Agence Taazour</li> <li>- ME</li> <li>- CSA</li> <li>- BM</li> </ul>	Entretiens semi-structurés	Triangulation des preuves	
5.3	Quels sont les autres facteurs pouvant favoriser ou affecter la durabilité des actions et effets générés par l'appui du PAM au SPSA ?	5.3.1 Ressources disponibles au niveau des institutions impliquées dans le SPSA pour soutenir les outils et procédures mis en place avec l'appui du PAM 5.3.2 Adéquation des objectifs du SPSA avec les objectifs des donateurs et niveau d'engagement des donateurs pour soutenir le SPSA 5.3.3 Contexte politique et social 5.3.4 Viabilité institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau pays du PAM</li> <li>- MEI</li> <li>- MASEF</li> <li>- Agence Taazour</li> <li>- ME</li> <li>- CSA</li> <li>- BM</li> <li>- UNCT (UNICEF, BIT, FAO, OIM, HCR)</li> </ul>	Entretiens semi-structurés	Triangulation des preuves	

		5.3.5 Viabilité technique	<ul style="list-style-type: none"><li>- ONG qui interviennent dans la sécurité alimentaire et la nutrition</li><li>- Donateurs qui appuient le SPSA</li></ul>			
--	--	---------------------------	---	--	--	--

<b>6. Cohérence : Dans quelle mesure l'appui au SPSA tient compte des considérations, principes et normes humanitaires et participe à la cohérence entre les interventions des différents acteurs ?</b>						
<b>Nbre</b>	<b>Questions</b>	<b>Mesure/Indicateur</b>	<b>Principales sources d'information</b>	<b>Méthodes de collecte des données</b>	<b>Méthodes d'analyse des données</b>	<b>Qualité de l'information</b>
<b>6.1</b>	Dans quelle mesure les facteurs contextuels (stabilité/instabilité politique, mouvements de population, réfugiés etc.) ont-ils été pris en compte dans la conception et la prestation de l'intervention ?	6.1.1 Pertinence des hypothèses et risques identifiés dans la conception du PSP 2018 et 2019-2022 6.1.2 Adéquation du système de suivi de la situation politique et humanitaire et de prise de décision au sein du bureau du PAM pour adapter la mise en œuvre de l'intervention à l'évolution du contexte	- Bureau pays du PAM - PSP 2018 et 2019-2022 - ACR 2018 et 2019	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves  Analyse des événements clés en 2018 et 2019 et de leur impact sur la mise en œuvre des actions du PAM	ACR 2018 disponible. ACR 2019 non disponible à ce stade
<b>6.2</b>	Dans quelle mesure la conception et l'exécution de l'appui du PAM au SPSA étaient-elles globalement conformes aux principes humanitaires ? Les questions de protection ont-elles été considérées à la conception et à la mise en œuvre des activités ?	6.2.1 Niveaux de prise en compte des principes d'humanisme, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance dans la conception des PSP 2018 et 2019-2022 6.2.2 Niveau de respect de ces principes dans la mise en œuvre des actions d'appui au SPSA 6.2.3 Niveau d'intégration de la protection dans la conception du PSP 2018 et 2019-2022 6.2.4 Adéquation des mesures mises en œuvre par le PAM pour garantir la protection des bénéficiaires de ses actions	- Bureau pays du PAM - PSP 2018 et 2019-2022	Entretiens semi-structurés  Revue bibliographique	Triangulation des preuves  Analyse mesures de protection mise en œuvre et de l'existence d'effets négatifs de l'intervention du PAM sur la protection des groupes vulnérables	

## Annexe 9 : Liste des personnes rencontrées

Nom	Organisation	Fonction
Kinday Samba	PAM	Directrice pays
Damien Vaquier	PAM	Chef de programme
Fatimata Sy	PAM	Chargée de programme
Oumou Sow	PAM	Point focal protection sociale
Mamadou Niogo	PAM	Point focal résilience
Kadiata Thiam	PAM	Point focal alimentation scolaire
Serge Arnaud Beremwoudougou	PAM	Point focal transferts saisonniers et monétaires
Mariam Sara Ahmed	PAM	Point focal genre et protection
Oscar Gobbato	PAM	Chef de l'unité VAM
Papa Gormack Ndiaye	PAM	Chef d'unité M&E
Ali Cham	PAM	Chef d'unité finance
Maimouna Dahah	PAM	Unité achats
Mamadou Sall	PAM	Unité logistique
Mohameden Zein	PAM	Assistant technique auprès du CSA
Jean Loic Guieze	PAM	Coordinateur du Groupe de sécurité alimentaire et assistant technique ARC
Cheikh Sidiya Diop	PAM	Chef du sous bureau de Kaedi
Mathias Tonalta	PAM	Chef du sous bureau de Bassikounou
Mamadou Kane	PAM	Chargé de Nutrition
Thea Ydejensen	Bureau régional du PAM	Programme Policy Officer protection sociale
Thomas Dickinson	Bureau régional du PAM	Programme Policy Officer protection sociale
Natasha Frosina	Bureau régional du PAM	Programme Policy Officer CBT
Ramatoulaye Dieye	Bureau régional du PAM	Programme Policy Officer genre
Ollo Sib	Bureau régional du PAM	Programme Policy Officer VAM
Yacouba Ba	Bureau régional du PAM	Consultant au conseiller régional, CBT et ancien point focal CBT Mauritanie
Brahim Beye	CSA	Conseiller chargé de stratégies
Moustafa Ould Cheikh	CSA	Coordinateur national ARC
Medina Dia	CSA	Direction de la nutrition
Moulaye Said	OSA	Directeur de la cellule de planification des réponses
Mohamed Teghre	MAEPSP	Directeur des politiques
Sidatty O. Sidatty	MAEPSP	DG, politiques et stratégies de développement
Roguietou Diallo	MS	Chef de Service nutrition

Dr Ely Mahmoud	MS	Directeur de l'information sanitaire et la surveillance épidémiologique, Reponsable du pilier détection de la réponse COVID
Abdallahi Babe	MDR	Directeur General de la Planification
Ahmed Salem Bedde	Registre Social	Directeur
Cheik Sada	Registre social	Expert en systèmes d'information
Moulaye El Hacem	Délégation Taazour	Coordinateur sécurité alimentaire
Oumar Kane	FAO	Chargé de suivi évaluation / responsable des projets d'urgence
Zeinabou N'gaide	UNICEF	Chargée de programme et stratégies et politiques de protection sociale
Alima Boukary Marcos	UNICEF	Chargée d'éducation
Christian Tendeng	UNICEF	Chef de nutrition
Marc Minerola	BIT	Chargé de programme
M. Ayoubi	HCR	
Djeinaba Diallo	Banque Mondiale	Responsable protection sociale
Hawa Diop	ECHO	
Alassane Diakite	Ambassade des Etats Unis	
Lisa Washington Sow	USAID	
Rita Santos Suarez	AECID	
Zeinabou Coulibaly	Oxfam	Directrice des programmes
Antoine Vollet	Save the Children	
Nouhoum Sidibe	ACF	
Abdoulaye Diop	World Vision	Responsable des urgences et des affaires humanitaires
Saleck Abdelkader Mohamed	PRODEFI	Coordinateur PRODEFI

## Annexe 10: Bibliographie

- ACF (2020), Soudure pastorale en Mauritanie et au Sénégal en 2020. Alerte sur l'état de crise pour les éleveurs et agro-pasteurs aggravé par le COVID-19. [http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/05/ACF\\_soudure-pastorale\\_COVID19\\_Senegal-Mauritanie\\_light.pdf](http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/05/ACF_soudure-pastorale_COVID19_Senegal-Mauritanie_light.pdf)
- Action contre la faim, Oxfam, PAM, Save the Children (2019) Rapport post soudure (end line) 2019 (Zones de financement ECHO) Mauritanie, nov. 2019
- Bowen, T., Del Ninno, C., Andrews, C., Coll-Black, S., Gentilini, U., Johnson, K., Kawasoe, Y., Kryeziu, A., Maher, B., Williams, A. (2020) Adaptive social protection: Building resilience to shocks. Washington DC: World Bank
- Calp Network HEA Sahel and HEA Working Groups (2020) Understanding the Impacts of COVID-19 using the Household Economy Analysis Framework (Save the Children, FEG, USAID) <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/ninja-forms/2/Covid-19-HEA-Mauritania-Final.pdf>
- CILSS/RPCA (2020). Note d'information et de veille (juin 2020). Impact de la crise du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest. <https://www.cilss.int/index.php/page/2/?s=COVID-19>
- CSA (2019) Rapport de Capitalisation du programme de réponse aux chocs Elmaouna 2019 (Direction de l'aide d'urgence du Commissariat à la Sécurité Alimentaire )
- Devereux, S. and Sabates-Wheeler, R. (2004) Transformative social protection. IDS Working Paper 232 Brighton, Sussex: Institute of Development Studies
- Dilip Ratha, Supriyo De, Eung Ju Kim, Sonia Plaza, Ganesh Seshan, and Nadege Desiree Yameogo. 2020. "Migration and Development Brief 33: Phase II: COVID-19 Crisis through a Migration Lens." KNOMAD-World Bank, Washington, DC. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO
- RIM (2020) Plan National de Réponse 2020 Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, Gouvernement et partenaires
- Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Système des Nations Unies (2018) Cadre de partenariat pour le développement 2018-2022
- GSA Mauritanie (2020a) 'Rapport de l'atelier de capitalisation de la Réponse de soudure 2019 Nouakchott – 17 et 18 décembre 2019 (jan 2020)
- GSA Mauritanie (2020b) Récapitulatif des travaux de capitalisation et de préparation de la réponse de soudure 2020 (PPT)
- Joint SDG Fund 'Developing an integrated social protection model in the region of Guidimakha, Mauritania (2020-2024)
- Leturque, H. (2019) Etude en vue de la préparation d'un guide méthodologique pour l'utilisation du Registre Social pour le ciblage des interventions de réponse aux chocs en Mauritanie, Rapport méthodologique. IRAM
- Nations Unies Mauritanie (2020) Bilan commun de pays, Mauritanie : Le développement a l'épreuve de la pandémie de COVID-19
- Note thématique-Protection Sociale (first draft final novembre 2020)
- PAM et Gouvernement (2020) Mémoire d'accord entre le PAM et le Gouvernement, 2020
- O'Brien, C., Holmes, R., Scott, Z., with Barca, V. (2018) Shock-Responsive social protection systems toolkit. Appraising the use of social protection in addressing large-scale shocks London: Oxford Policy Management)

- RBM/ACF (2020), Bulletin mensuel de suivi de l'impact de la COVID19 sur les ménages pastoraux et agropastoraux - Juillet 2020 <https://sigsahel.info/index.php/2020/08/17/bulletin-mensuel-de-suivi-de-limpact-de-la-covid19-sur-les-menages-pastoraux-et-agropastoraux-juillet-2020/>
- Registre Social. (2019) Guide méthodologique pour l'utilisation du Registre Social pour le ciblage des interventions de réponse aux chocs en Mauritanie
- RIM (2020) Plan National de Réponse 2020 Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, Gouvernement et partenaires
- RIM (juillet 2020) Plan National Multisectoriel de Riposte au COVID-19
- RIM (septembre 2020) Comité Interministériel Chargé de la Relance Economique, Comité Technique Programme Prioritaire Elargi du Président
- RIM (septembre 2020) Gestion de crise et Relance Economique Mesures Socio-Economiques & Plan de Relance Constats et Recommandations Livre Blanc
- Sabates-Wheeler, R. and Devereux, S. (2018) Social Protection and the World Food Programme January Institute of Development Studies, 2018 (WFP Occasional paper no 25)
- SWAC/OECD (2020), Food and Nutrition Crisis 2020, Analyses & Responses, Maps & Facts, No. 3, November 2020
- TDR draft réactualisation SNPS 2020.
- Ulrichs, M. (2016) 'Accroître la résilience des populations grâce à la protection sociale' (BRACED, Edition no. 3 : Informations pour la résilience)
- WFP (2004) WFP Policies on Humanitarian Principles
- WFP (2012) WFP's Humanitarian Protection Policy
- WFP (2012) WFP's Commitments to Accountability to Affected Populations
- WFP (2012) Update of WFP's safety nets policy: The role of food assistance in social protection. Rome: Executive Board annual session, 4-8 June 2012. Policy Issues, agenda item 5 WFP/EB.A/2012/5-A
- WFP (2014) 'WFP Safety Nets Guidelines. Modules A, B and C.' Rome: World Food Programme.
- WFP (2015) Politique en matière de problématique hommes-femmes 2015-2020
- WFP (2015) Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (WFP/EB.A/2015/5-C)
- WFP (2016) 'WFP Strategic Plan 2017-2021.' Rome: World Food Programme.
- WFP (2017) 'Two minutes on social protection: Working with national social protection systems to end hunger globally' Rome: World Food Programme
- WFP (2017) Nutrition Policy (WFP/EB.1/2017/4-C)
- WFP (2019) 'Social Protection and Climate Change' (think piece) Rome: World Food Programme
- WFP (2019) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience (WFP/EB.1/2019/7-A)
- WFP (2020) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) (WFP/EB.A/2020/7-B)
- WFP (2020) WFP protection and accountability policy
- WFP BRD (2019a) 'Social protection and safety nets roadmap. World Food Programme, West and Central Africa. Dakar: Regional Bureau (July)

- WFP RBD (2019b) 'Annual Report 2020 Roadmap' Dakar, Regional Bureau, Social Protection Unit (December)
- WFP Mauritania (2017) Concept note : Draft WFP vision for Mauritania 2018-2022
- WFP Mauritania (nd) Les principales composantes de la stratégie du PAM en appui à la mise en place d'un système national de protection social adaptatif (fiche PPT)
- WFP Mauritania (2019) Plan stratégique de pays – Mauritanie (2019-2022)
- WFP Mauritania (2018) 'Mauritania transitional interim country strategic plan (Year 2018)'(See also French)
- WFP Mauritania (2018) 'Mauritania Annual Country Report 2018: Country Strategic Plan 2018-2018.
- WFP Mauritania (2019) 'Mauritania Annual Country Report 2019: Country Strategic Plan 2019-2022'
- WFP Mauritania (2019) Gender Parity Strategy and Action Plan (2019 – 2021)
- PAM et Banque mondiale (2019) Protocole d'accord entre le PAM et la BM en Mauritanie (2019-2022) et matrice de suivi 2019
- WFP (2019) WFP's strategic engagement on adaptive social protection: A case study of WFP and World Bank Partnership in Mauritania (Dec. 2019)
- WFP (2021) Gender Transformation Programme Assessment Mission : Mauritania Country Office (Summary Report)
- Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée Horizon 2030, (Ministère de l'économie et des finances 2016).
- Stratégie nationale de sécurité alimentaire, (CSA),
- Plan stratégique multisectoriel de nutrition (PSMN) 2015-2025, (Ministère de la santé 2015).
- Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire, (Ministère de l'Education, 2016)
- Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (MASEF 2011)
- Stratégie Nationale de Protection Sociale (MAED, 2013)

## Annexe 11. Concepts et définitions de la protection sociale adaptative et de la protection sociale réactive aux chocs

### 1. La protection sociale adaptative (PSA)

#### Concepts de base

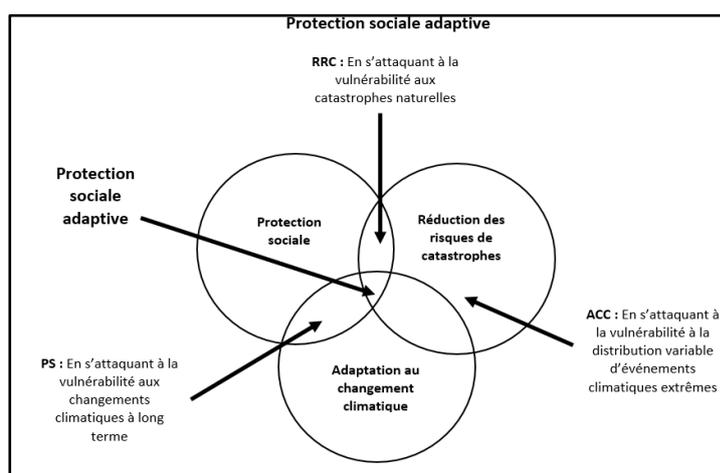
Tout en réduisant les risques sociaux et ceux liés au cycle de vie, les programmes de protection sociale peuvent également être utilisés pour amortir les effets des extrêmes et désastres climatiques, en incorporant des caractéristiques plus « adaptatives » et « réactives aux chocs » dans la conception du programme, ou à travers une meilleure coordination avec les interventions humanitaires (Davies et al., 2009; OPM, 2015, cité dans Ulrich 2016).

Selon la Banque mondiale ;

*« La protection sociale adaptative est une nouvelle approche intégrée qui pourra aider à relever les défis liés à la gestion des changements climatiques et à l'adaptation. Les programmes de protection sociale adaptative sont flexibles; ils peuvent protéger les ménages pauvres contre les chocs climatiques et autres avant leur occurrence (à travers les transferts prévisibles, le renforcement des biens communautaires et les autres programmes qui les aident à y faire face) et sont extensibles en présence de phénomènes extrêmes. Un soin tout particulier doit être apporté à l'assurance que la mise en œuvre des programmes de protection sociale adaptative permet d'éviter tout impact adverse sur l'environnement ou de créer des incitatifs pervers porteurs d'inadaptation. Ainsi, tout programme de protection sociale peut être adaptatif si sa conception et sa mise en œuvre ont pris en considération les risques potentiels d'inadaptation. Les systèmes de protection sociale adaptative comprennent des programmes qui soutiennent les ménages vulnérables et les communautés dans le renforcement de la résilience aux chocs climatiques ou autres et cherchent à réduire les impacts adverses sur l'environnement. » (Banque mondiale, Programme de protection sociale adaptative au Sahel, Note de synthèse)*

Le concept de protection sociale adaptative met en lumière les contributions que des programmes de protection sociale (comme les transferts d'espèces, les programmes d'emploi temporaire ou l'assurance sociale indexée sur les conditions météorologiques) peuvent apporter pour aider les populations à s'adapter au changement climatique et réduire les risques de catastrophes. La littérature sur la PSA illustre comment des relations aussi bien conceptuelles que pratiques entre la protection sociale, l'adaptation au changement climatique (ACC) et la réduction des risques de catastrophes (RRD) peuvent permettre d'optimiser les efforts pour réduire la vulnérabilité des populations aux chocs à court et moyen terme d'une manière plus intégrée (Béné et al., 2012 ; Davies et al., 2013 ; Vincent et Cull, 20120 cité dans Ulrich 2016. (voir graphique 1)

**Graphique 1. La protection sociale adaptative en lien l'ACC et la RRD**



*Source. Davies et al. 2009, traduction de l'auteur*

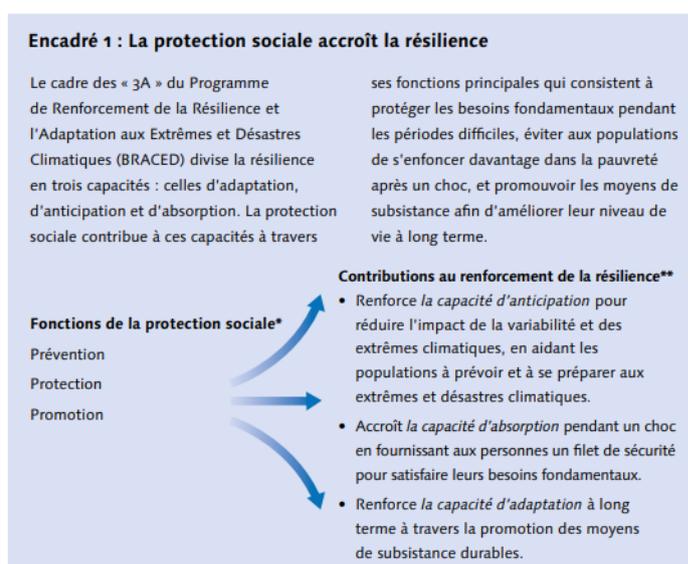
Les instruments de protection sociale peuvent donc être des véhicules pour protéger des risques climatiques les personnes dotées d'une faible capacité d'adaptation, éviter les stratégies d'adaptation préjudiciables et promouvoir la résilience des moyens de subsistance en renforçant la capacité des populations à supporter les chocs (Devereux et Sabates-Wheeler, 2004). Un élément clé de la PSA est qu'elle vise à s'éloigner des approches univoques pour remédier à la vulnérabilité en favorisant la collaboration intersectorielle entre les politiques et les pratiques de protection sociale, de RRC et d'ACC (Ulrich 2016).

Selon Davies et al (2009) le concept de la protection sociale inclut les éléments suivants :

- Un accent sur la transformation des moyens d'existence au même temps que la protection et l'adaptation aux changements des conditions climatiques au lieu d'un simple renforcement des mécanismes de survie (coping mechanisms).
- L'ancrage dans la compréhension des causes structurelles de la pauvreté pour des individus ou des couches de population particulières, ce qui permet un meilleur ciblage de la vulnérabilité aux multiples chocs et tensions.
- Une approche basée sur les droits (rights-based approach), avec l'accent sur les dimensions d'équité et de justice par rapport à la pauvreté chronique et l'adaptation aux changements climatiques en complément aux approches basées purement sur l'efficacité économique.
- La prise en compte des changements climatiques (climate-proofing) à travers une vision à long-terme dans le contexte des prédictions et considérations plus robustes et fiables de la vulnérabilité.

La protection sociale adaptative cherche – entre autre – à renforcer la résilience des ménages et des populations vulnérables aux chocs. Un programme de Renforcement de la résilience et de l'adaptation aux extrêmes et désastres climatiques (BRACED) a souligné la manière dans laquelle la protection sociale – à travers ses trois fonctions de prévention, protection et promotion – agit pour renforcer les capacités d'adaptation, d'anticipation et d'absorption des chocs des ménages, renforçant ainsi leur résilience (Encadre 1).

## Encadré 1. Les contributions de la protection sociale à la résilience



Source. Ulrich (2016) d'après Devereux et Sabates-Wheeler (2004) et Bahadur et al (2015),

### La protection sociale adaptative au Sahel

La Banque mondiale soutient depuis 2014 un programme régional de *Protection sociale adaptative au Sahel* qui s'attaque aux contraintes et aux vulnérabilités déterminantes de la région. Il a pour objectif d'accroître l'accès des populations pauvres et vulnérables du Sahel à des systèmes efficaces de protection sociale adaptative. Le programme entend atteindre cet objectif à travers le financement d'activités qui aideront à développer des systèmes et programmes de protection sociale adaptative susceptibles d'aider les individus, les ménages et les sociétés à renforcer leur résilience, l'équité et les opportunités. Ces activités devraient avoir des impacts à long terme en aidant les individus pauvres et vulnérables de six pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) à anticiper, à amortir, à absorber et à se relever suite à un choc climatique ou à un stress (Banque mondiale, Programme de protection sociale adaptative au Sahel).<sup>100</sup> Les systèmes de protection sociale adaptative envisagés pour le Sahel incluront différentes combinaisons de politiques et programmes destinés à aider les ménages pauvres et vulnérables à réduire les impacts des changements climatiques et autres chocs, notamment en augmentant la résilience des ménages et des communautés et en favorisant l'accès à des opportunités génératrices de revenus. (Banque mondiale, Programme de protection sociale adaptative au Sahel : Note de synthèse)<sup>101</sup>

Parmi des leçons acquises lors de la mise en œuvre du programme de protection sociale adaptative au Sahel, les suivantes sont identifiées en tant que règles clés ou 'guide' pour la programmation (Cornelius, A. 2018, traduction de l'auteur) :

- *Promouvoir la coordination institutionnelle entre les agences de protection sociale et les acteurs dans les domaines de l'ACC et RDD* : Ceci présente un défi face aux tendances d'agir en silos.
- *Assurer la mise à l'échelle des programmes face aux événements extrêmes* : Ceci englobe les concepts et mécanismes liés à la protection sociale réactive aux chocs (voir section ci-dessous) et dépend –

<sup>100</sup> <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/770531524555807930/Programme-de-protection-sociale-adaptative-au-Sahel>.

<sup>101</sup> <https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/Feature%20Story/social-protection/Sahel%20ASP%20Summary%20Note%20Public%20FR.pdf>

entre autre – de la mise en place d’un système efficace d’alerte précoce, d’un plan de contingence et d’un registre social qui identifie les populations pauvres et vulnérables.

- *Cibler les ménages les plus vulnérables aux aléas naturels et aux risques liés aux changements climatiques* : Pour être opérationnel, les programmes PSA doivent pouvoir identifier les populations en situation de pauvreté chronique ainsi que celles qui sont exposées aux risques de la pauvreté transitoire à cause des chocs climatiques/désastres naturelles.
- *Elaborer les programmes qui peuvent accroître les capacités adaptatives des ménages et des communautés* : Accroître la résilience des ménages pauvres et renforcer leur capacités adaptatives doivent être une composante fondamentale de toute intervention PSA.
- *Assurer des réponses rapides et en temps opportun* : Ceci peut se faire – entre autre – en utilisant des systèmes existants.

## 2. La protection sociale réactive aux chocs (PSRC)

### Concepts de base

La conception de la protection sociale adaptative est très proche à celle de la ‘protection sociale réactive aux chocs’ (shock-responsive social protection), mais avec quelques nuances.

Il y a un intérêt croissant pour envisager la protection sociale comme instrument de réponse à des crises, qui protège la consommation des ménages tout en favorisant la demande et en préservant la croissance au niveau macroéconomique. La protection sociale réactive aux crises ou aux chocs est perçue comme pouvant remplir différents objectifs, en se concentrant sur le court, le moyen et le long terme, afin de répondre aux besoins nés d’une crise et de développer les capacités futures en cas de crise. En règle générale, l’objectif immédiat de la protection sociale dans un contexte de crise consiste à compenser la perte de revenus ou la hausse des prix en vue de préserver l’accès aux produits et services dans un contexte de chômage croissant, de hausse de l’inflation ou de pénurie de services de base. À son tour, cela peut aider à régulariser la consommation, tout en contribuant à la protection de la demande économique (McCord, 2013, cité dans CALP, Protection Sociale).<sup>102</sup> L’efficacité de tout programme de protection sociale en réponse à une crise dépend de sa rapidité d’exécution, de son adaptabilité et des moyens financiers qui lui sont accordés (Bastagli, 2014, cité dans CALP, Protection Sociale).<sup>103</sup>

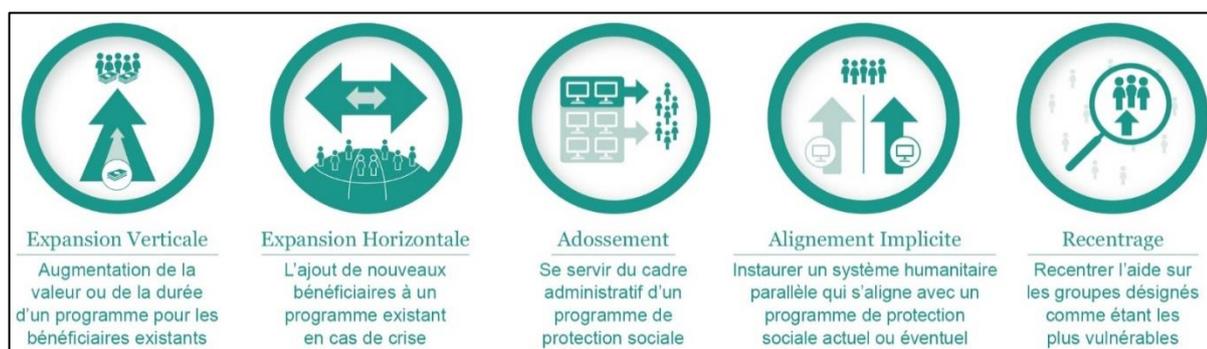
Un programme de recherche sur la protection sociale réactive aux chocs (shock-responsive social protection – SRSP) a élaboré une typologie des réactions possibles par des systèmes de protection face aux crises (OPM 2016, 2019 ; O’Brien et al. 2017, 2018 ; Barca 2017, Graphique 2):

- *L’expansion verticale* : Augmenter la valeur ou la durée des prestations pour les bénéficiaires actuels.
- *L’expansion horizontale* : Ajouter de nouveaux bénéficiaires à un programme existant.
- *L’adossement* : Utiliser le cadre administratif des programmes de protection sociale pour fournir une assistance, mais gérer le programme de réaction à la crise de manière indépendante.
- *L’alignement implicite* : Lancer un système humanitaire parallèle qui s’aligne au mieux avec un programme de protection sociale existant ou futur.
- *Le recentrage* : En cas de coupes budgétaires, ajuster le programme de protection sociale afin de recentrer l’aide sur les groupes les plus vulnérables à la crise. Cela peut être considéré comme une « stratégie d’austérité ».

<sup>102</sup> <http://www.cashlearning.org/section-thematique/protection-sociale>

<sup>103</sup> <http://www.cashlearning.org/section-thematique/protection-sociale>

**Graphique 2. La protection sociale réactive aux chocs : typologie de réactions**



Source. OPM, 2016

Surtout dans la région sahélienne, de nombreux pays se caractérisent par une insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle, dont les principales causes sont l'explosion démographique, le dérèglement climatique, les conflits sociaux et une moindre disponibilité des ressources naturelles. Frappés par une succession de catastrophes qui augmentent tant en termes d'intensité que de fréquence, les ménages pauvres ne sont plus en mesure de protéger leurs maigres capitaux et d'investir dans leur avenir. L'aide sociale (telle qu'elle est régulée par les États au sein de la région), qui se limite aux périodes de crise aiguë pour être éventuellement renforcée par des interventions humanitaires (soutenues par des bailleurs de fonds et des acteurs internationaux), n'est pas capable de faire face à ce type d'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle. La vision à long terme, par rapport à la situation actuelle, est visualisée dans la graphique suivante (CALP, Protection Sociale) <sup>104</sup>

<sup>104</sup> <http://www.cashlearning.org/section-thematique/protection-sociale>

Graphique 3. Passage à un système de protection sociale réactive aux chocs



Source. CALP, Protection sociale

## Distinctions entre la PSA et la PSRC

Dans l'ensemble, les objectifs de ces deux 'types' de protection sociale sont plus ou moins les mêmes (à savoir aider les ménages les plus pauvres et vulnérables à faire face aux chocs), et ils ont plusieurs éléments en communs. Mais il y a également quelques différences d'accent, comme celles identifiées dans le graphique ci-dessous (O'Brien et del Ninno 2017) (*Graphique 4*):

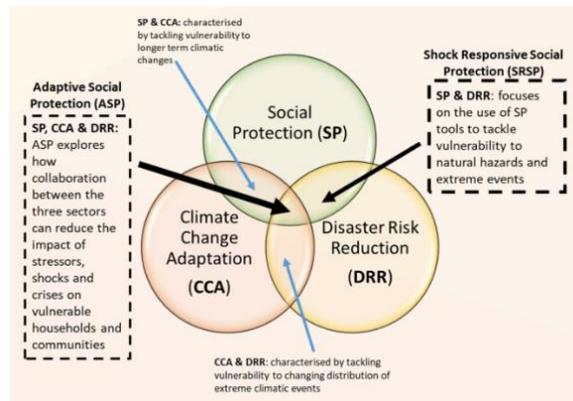
**Graphique 4. Protection social adaptative et réactive aux chocs : une comparaison**

Adaptative		Reactive aux crises
Tous les chocs – plus d'accent sur le chocs due au changement climatique (long termes)	Chocs	N'importe quel choc
Accent plutôt sur le renforcement de la gestion des informations pour la gestion des crises	Renforcement des capacités de qui	Accent plutôt sur le fonctionnement des programmes et des systèmes
Surtout la gestion de l'information de risques des catastrophes (y compris le changement climatique) et réponses	Secteurs impliquées	Surtout la gestion de risques des catastrophes et les agences humanitaires
Adaptative		Reactive aux crises
Accent plutôt sur le renforcement des capacités de ménages de réagir aux crises	Avant une crise	Accent plutôt sur le renforcement des processus et des systèmes pour la réduction de risques
Importance des mesures complémentaires (formation, biens productifs etc.)	Initiatives	Importance des systèmes flexibles ou des systèmes bien alignés avec les activités des acteurs humanitaires
Pour l'instant, concept élaboré plutôt pour le Sahel	Focus géographique	Concept utilisé partout (Sahel, Philippines, Kenya, Fidji ...)

Source. O'Brien et del Ninno, 2017

En reprenant le même schéma utilisé pour conceptualiser la place de la protection sociale adaptative vis-à-vis l'ACC et la RDD, le *Graphique 5* montre quelques différences en ce qui concerne l'engagement thématique ou sectoriel. Tandis que la PSA cherche une approche plutôt intégrée avec l'ACC et la RDD afin de trouver des solutions à long terme aux causes fondamentales de la vulnérabilité et d'aider les populations à se préparer aux impacts des changements climatiques, la protection sociale réactive aux chocs se situe plutôt dans le domaine de la RDD, travaillant en collaboration étroite avec les acteurs impliqués dans les réponses humanitaires, en se focalisant sur la mobilisation et l'expansion des outils, concepts, techniques, mécanismes et approches programmatique de la protection sociale (Cornelius, Bene et Howland 2018).

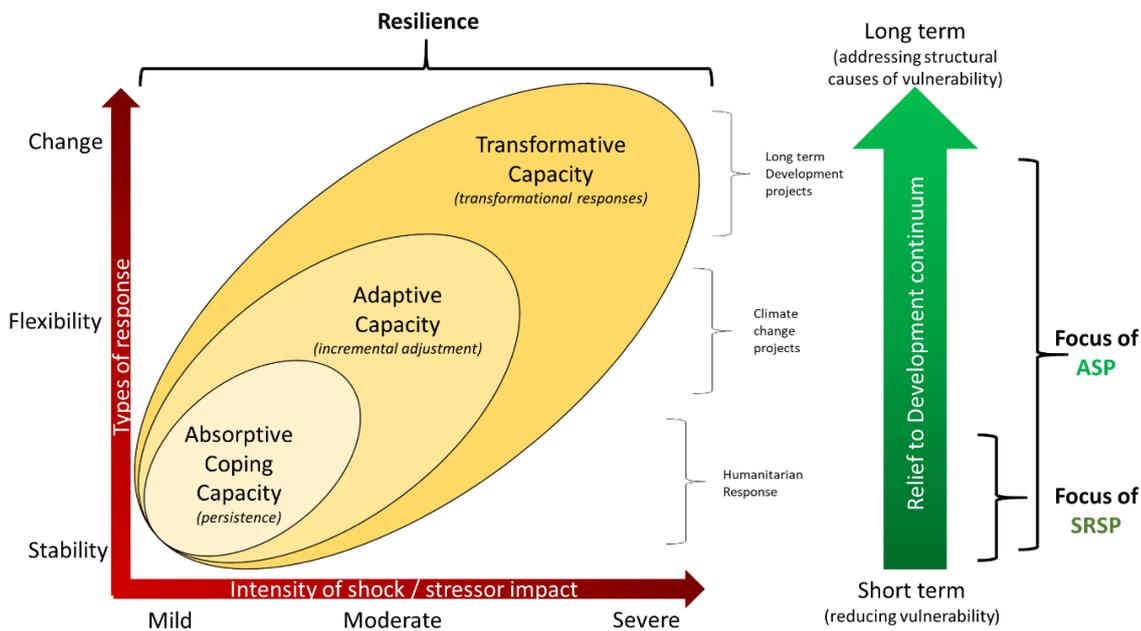
**Graphique 5. Points d'intersection et de divergence entre la PSA et la PSRC**



**Source. Cornelius, Bene et Howland, 2018**

Il y a également des différences par rapport à leur contribution au renforcement de la résilience et à leur situation selon le continuum entre aide d'urgence et aide au développement (*Graphique 6*). En général, la PSA a une vision à long-terme focalisée sur la résilience et s'adresse aux causes structurelles de la vulnérabilité, tout en essayant d'intervenir dans les situations de crises et de fournir une assistance d'urgence. La PSRC, par contre, met l'accent sur les systèmes d'alerte précoce, les plans de contingence, les finances, le ciblage et la réponse rapide en temps de chocs, essayant de soulager la charge du système d'aide humanitaire en ancrant les réponses d'urgences dans les systèmes nationaux.

**Graphique 6. La PSA et PSRC par rapport à la résilience et l'aide au développement**



**Source. Cornelius, Bene et Howland, 2018**

A partir de cette analyse, les programmes de PSRC pourraient être considérés comme une sorte de sous-ensemble de la PSA, qui vise la mobilisation rapide des filets sociaux en temps de choc ou crise. Les programmes PSA, quant à eux, visent le renforcement de la résilience à plus long-terme (Cornelius, Bene et Howland).

Mais ces concepts, et les programmes qui en découlent, sont en pleine évolution et – en plus - s’adaptent aux circonstances et aux contextes spécifiques selon les pays. Plusieurs organismes offrent différents guides d’orientation ou outils pour la programmation (par exemple UNICEF 2019 sur le renforcement des systèmes de protection sociale réactifs aux chocs ; Commission Européenne 2019 sur la protection sociale à travers le nexus humanitaire/développement ; ECHO 2018 sur la protection sociale en contexte humanitaire ; et FAO 2019 sur la gestion des risques climatiques à travers la protection sociale pour la réduction de la pauvreté et le renforcement des moyens d’existence agricoles résilients.

## Références

### 1. Documents conceptuels, protection sociale adaptative/réactive aux crises

- Banque mondiale, Programme de protection sociale adaptative au Sahel, Note de synthèse <https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/Feature%20Story/social-protection/Sahel%20ASP%20Summary%20Note%20Public%20FR.pdf>
- Banque mondiale, Programme de protection sociale adaptative au Sahel mondiale....<http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/770531524555807930/Programme-de-protection-sociale-adaptative-au-Sahel>
- Barca, V. (2017) ‘Définir le concept d’une protection sociale réactive aux crises’ International Policy centre for Inclusive Growth. [https://ipcig.org/pub/fra/OP344FR\\_Definir\\_le\\_concept\\_d\\_une\\_protection\\_sociale\\_reactive\\_aux\\_chocs.pdf](https://ipcig.org/pub/fra/OP344FR_Definir_le_concept_d_une_protection_sociale_reactive_aux_chocs.pdf)
- Bodewig, C. (2019) ‘Climate change in the Sahel: How can cash transfers help protection the poor?’ Brookings, 4 Dec 2019 [web source with electronic links to other sources]. <https://www.brookings.edu/blog/future-development/2019/12/04/climate-change-in-the-sahel-how-can-cash-transfers-help-protect-the-poor/>
- CALP (sd) Protection social (bonne introduction et infographique, avec liens aux autres documents pertinents <http://www.cashlearning.org/section-thematique/protection-sociale>
- Cornelius, A. (2018) ‘Five key principles for adaptive social protection programming’ Social protection. Org. <https://www.socialprotection.org/discover/blog/five-key-principles-adaptive-social-protection-programming>
- Cornelius, A., Bene, C., and Howland, F. (2018) ‘Is my social protection programme ‘ shock-responsive or adaptive?’ <https://www.itad.com/is-my-social-protection-programme-shock-responsive-or-adaptive/>
- Davies, M. Oswald, K. and Tom Mitchell, T. ‘Climate Change Adaptation, Disaster Risk Reduction and Social Protection’, in Promoting pro-poor growth: Social protection, OECD, 201-217. <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.511.8317&rep=rep1&type=pdf>
- Devereux, S. and Sabates-Wheeler, R. (2004) Transformative social protection. IDS Working Paper 232. Institute of Development Studies (IDS). Brighton, Sussex <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/4071/Wp232.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- EC (European Commission) (2019) ‘Social protection across the humanitarian-development nexus: a game changer in supporting people through crises. Tools and methods series reference document no. 26’ <https://europa.eu/capacity4dev/file/88875/download?token=fb6ETX6j>
- ECHO (2018) ‘ Protection sociale’ [https://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/thematic/social\\_protection\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/thematic/social_protection_fr.pdf)
- ECHO (2018) Protection sociale en contexte humanitaire : Fiche info ECHO’ [https://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/thematic/social\\_protection\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/thematic/social_protection_fr.pdf)
- FAO (2017) Social protection and resilience: supporting livelihoods in protracted crises and in fragile and humanitarian contexts: FAO position paper (IDS)’. <http://www.fao.org/3/a-i7606e.pdf>

- FAO (2019) 'Managing climate risks through social protection. Reducing poverty and building resilient agricultural livelihoods' Rome: FAO. <http://www.fao.org/3/ca6681en/CA6681EN.pdf>
- IDS (2012) 'Adaptive social protection: Making concepts a reality. Guidance notes for practitioners. UKaid [http://www.ids.ac.uk/files/dmfile/ASPGuidanceNotes\\_FINAL.pdf](http://www.ids.ac.uk/files/dmfile/ASPGuidanceNotes_FINAL.pdf)
- O'Brien, C. (OPM) and del Ninno, C. (World Bank) (2017) 'La protection sociale adaptative et la protection sociale réactive aux crises : Concepts. (Présentation PPT, 24 mai 2017)
- O'Brien, C., Cherrier, C., Watson, C. et Congrave, J. (2017), « Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises : Étude de cas — Les approches régionales pour combattre l'insécurité alimentaire dans le Sahel et la contribution de la protection sociale », Oxford Policy Management, Oxford, UK. <https://www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/opm-case-study-2017-srsp-sahel-french.pdf?noredirect=1>
- O'Brien, C., Scott, Z., Smith, G., Barca V., Kardan, A., Holmes, R., Watson, C. and Congrave, J. (2018), 'Shock-Responsive Social Protection Systems research: Synthesis report', Oxford Policy Management, Oxford, UK. <https://www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/srsp-synthesis-report.pdf?noredirect=1>
- OPM (2016) 'Systèmes de protection sociale réactive aux crises : revue de la littérature (février 2016 (<https://www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/revue-de-la-litterature.pdf?noredirect=1>
- OPM (2016) Infographique: Adaptation des systèmes de protection sociale en cas de crise' <https://www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/infographic-social-protection-humanitarian-crisis-french.pdf?noredirect=1>
- OPM (2019) 'Note de projet : Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises, version 5' (one pager in French) <http://www.cashlearning.org/downloads/opm-1-pager---dfid-shock-response-research---issue-5fr.pdf>
- OPM/WFP (2017) ' Etude sur la protection sociale réactive aux crises en Amérique du Sud et dans les Caraïbes : Etude de cas sur Haiti' [https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000039982/download/?\\_ga=2.116161606.1956793654.1515099201-2047035085.1502890753](https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000039982/download/?_ga=2.116161606.1956793654.1515099201-2047035085.1502890753)
- Ulrichs, M. (2016) 'Accroître la résilience des populations grâce à la protection sociale' (BRACED, Edition no. 3 : Informations pour la résilience) <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10962.pdf>
- UNICEF (2019) 'Programme guidance: Strengthening shock responsive social protection systems. <https://www.unicef.org/media/63846/file>
- UNICEF (2019) 'Résumé analytique: Cadre pour le programme mondial de protection sociale de l'UNICEF' <https://europa.eu/capacity4dev/file/88875/download?token=fb6ETX6j>
- UNICEF (2019) 'UNICEF's global social protection framework' New York: UNICEF. <https://www.unicef.org/media/61011/file/Global-social-protection-programme-framework-2019.pdf>

## Annexe 12 : Propositions pour renforcer l’articulation et la pertinence de l’appui du PAM au SPSA vis-à-vis des cadres conceptuels et programmatiques internationaux de la protection sociale adaptative et réactive aux chocs

**Tableau 8: Conceptualisation de la protection sociale et les interventions du PAM en Mauritanie selon les quatre dimensions de prévention, protection, promotion et transformation**

Dimension	Activités PAM directes	Activités PAM Appui au système	Suggestions pour renforcer l’approche système
<b>Protection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transferts saisonniers plus compléments nutritionnels (Cash+)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-leadership groupe de Sécurité Alimentaire (ciblage ; harmonisation des modalités; coordination des acteurs ; renforcement des capacités)</li> <li>• Appui technique CSA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à affiner, généraliser, et communiquer sur les processus de ciblage/identification (registre sociale ; filtrage ; exercices supplémentaires communautaires ; retours d’informations ; etc.)</li> <li>• Augmenter la visibilité de l’approche ‘Cash +’ en tant que modèle national (à travers, par exemple, des évaluations de son efficacité ; documentation des leçons acquis au niveau international)</li> <li>• Définir les liens plus clairs entre Tekavoul (visant la vulnérabilité chronique) et la réaction aux chocs (visant ; à vulnérabilité ponctuelle) - eg extension verticale (top up) et/ou horizontale (ciblage complémentaire)</li> <li>• Synergies entre les activités promotionnelles de Tekavoul ; les pratiques familiales essentielles UNICEF</li> <li>• Appui plus directe à El Maouna ?</li> </ul>
<b>Prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerte précoce : AM/FSMS ; sites sentinelles</li> <li>• Nutrition : Appui aux CRENAM (MAM) et renforcement des capacités / connaissances nutritionnelles communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerte précoce : VAM FSMS/appui à l’OSA ; sites sentinelles</li> <li>• Complémentarité entre les activités MAS et MAM</li> <li>• ARC réplia/assurance pastorale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à soutenir les systèmes d’alerte précoce</li> <li>• Plaidoyer pour la nutrition en tant que thématique critique de la protection sociale</li> <li>• Renforcer les activités/l’étendue et la gouvernance des CRENAM ainsi que la capacité d’approvisionnement PAM</li> <li>• Chercher les synergies plus étroites autour des activités nutritionnelles entre le PAM, L’Unité Nutrition/CSA ; Min Santé ; MASEF</li> <li>• Situer l’ARC au sein des stratégies plus large de financement des chocs (BM) et plaidoyer pour un financement progressivement plus large de l’ARC par le gouvernement</li> </ul>

<b>Promotion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résilience/3A</li> <li>• Cantines scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convergence d'activités/implication des départements techniques sous-nationaux</li> <li>• Appui à l'élaboration de politique nationale cantines scolaire et plaidoyer pour ligne budgétaire gouvernemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin de lien plus visible/fort entre activités de résilience et des autres éléments (sous l'optique de la protection sociale)</li> <li>• Plaidoyer pour système nationale HIMO ?</li> <li>• Plaidoyer, sur la base des évidence, pour l'expansion des cantines scolaires en tant que programme national/filet social avec une ligne budgétaire gouvernemental plus importante ; démonstration des synergies positives de la production locale pour alimenter les cantines scolaires ; ouverture/utilisation des cantines scolaires en temps de chocs (même en dehors de la période scolaire)</li> </ul>
<b>Transformation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de l'approche genre</li> <li>• Protection sociale sensible à la nutrition</li> <li>• Mécanismes de redevabilité (PDM ; plaintes ; lignes vertes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de protection social intégrée/fonds SDG (Pilotage d'une approche intégrée pour mise à l'échelle – en phase initiale de planification)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insertion de l'approche genre dans la nouvelle stratégie nationale de protection sociale et renforcement des capacités et des partenariats autour de cette approche</li> <li>• Généralisation et mise en commune des mécanismes de redevabilité</li> <li>• Mise en œuvre du projet intégré SDG et soutien a un système d'action/recherche pour en tirer des leçons</li> </ul>

Cadre conceptuel selon Devereux, S. and Sabates-Wheeler, R. (2004) Transformative social protection. IDS Working Paper 232 Brighton, Sussex: IDS

**Tableau 9: Cadre conceptuel et programmatique pour la protection sociale adaptative et apports du PAM en Mauritanie**

	<b>Capacité d'anticiper/se préparer aux chocs (Prévention)</b>	<b>Capacité de faire face aux chocs (Protection)</b>	<b>Capacité de s'adapter aux chocs (Promotion)</b>
<b>Ménages plus résilients</b>	Epargne ; accès aux services de protection sociale ; accès à l'information/alertes précoces	Lissage/régulation de la consommation et prévention des stratégies de survie néfastes	Investissement a long terme pour réduire vulnérabilité/risque et exposition aux chocs ; ajustements/renforcement des moyens d'existence
<b>Rôle des filets sociaux</b>	Accès accrue des ménages vulnérables aux filets de sécurité ; transferts réguliers pour renforcer les capacités avant les chocs ; information accrue sur la risque des chocs	Continuité des transferts pendant et après le choc ; expansions verticales et horizontales (programmes de protection sociale réactifs aux chocs)	Programmes de cash, cash +, et inclusions productive ; création des actifs communautaires qui s'adresse aux vulnérabilités majeurs des communautés à travers les activités à haute intensité

			de main d'œuvre (HIMO) ; renforcement de la capital humaine
<b>Activités PAM Mauritanie</b>	Soutien au système d'alerte précoce et préparation des plans de réponse soudure y compris harmonisation des approches); investissement dans l'assurance (ARC réplia)	Utilisation du registre social plus enquêtes complémentaires pour ciblage des bénéficiers des transferts saisonniers ; octroi de transferts saisonniers selon l'approche cash + apports nutritionnels enfants et femmes enceintes/allaitantes	Approche intégrée de résilience : 3A couplé de transferts saisonniers ; cantines scolaires ; promotion nutritionnelles (communauté/GAPSA/ CRENAM) ; convergence géographique
<b>Commentaires d'évaluation</b>	Raffinement et renforcement des outils d'alerte précoce; harmonisation des approches et modalités ; proposition de dispositif institutionnel de préparation et réponse aux chocs mais qui reste à l'attente	Harmonisation des approches de ciblage, mais besoin de cohérence/ coordination accrue avec Tekavoul et El Maouna ; fournissement de la composante '+' des transferts saisonniers pas toujours	Pas encore ancré/visibilisé dans l'approche système ; ni dans le travail du groupe sécurité alimentaire ; ni dans la conceptualisation de la protection sociale ; faiblesse de gouvernances/partenariats et inputs aux CRENAM

Cadre conceptuel selon Bowen et al., (2020) Adaptive social protection: Building resilience to shocks. Washington DC: World Bank; and Ulrichs, M. (2016)

'Accroître la résilience des populations grâce à la protection sociale' (BRACED, Edition no. 3 : Informations pour la résilience)

**Tableau 10: Typologie d'options pour l'adaptation des systèmes de protection sociale en réponses aux chocs et positionnement du PAM et partenaires en Mauritanie**

	Type	Exemples en Mauritanie	Commentaires
	<b>Modifications légères</b> au programme ou aux parties du programme existant pour permettre plus de flexibilité/mieux répondre aux chocs <i>et/ou de renforcer la résilience en face des chocs</i>	Pas d'exemple à ce moment en termes de réponses aux chocs (peut-être dans le cadre de la réponse Covid ?) mais en jouant un peu sur la typologie ( <i>texte en bleu</i> ) on pourrait considérer ici toutes les actions complémentaires aux transferts saisonniers de renforcement des moyens d'existence et/ou de capacités des ménages/individus de se préparer, faire face et s'adapter aux chocs (protection sociale adaptative)	Sous cet angle, toutes les activités du PAM en termes de résilience (3A ; cantines scolaires ; promotion nutritionnelle ; approche 'Cash +') trouvent leur place dans le système plus large de protection sociale adaptative ET réactif aux chocs.
	<b>Expansion verticale</b> : augmenter la valeur ou la durée d'un programme pour les bénéficiaires existants.	Approche pilote en vue par certains ONG en 2021 pour ajuster le montant de transfert saisonnier octroyés aux bénéficiaires du Tekavoul en forme de 'top-up' d'allocation régulier pendant la période de soudure	Important de bien identifier les bénéficiaires Tekavoul en tant que sous-groupe de bénéficiaires de différents programmes de transferts saisonniers. Cela nécessite un raffinement et partage des bases de données sur les bénéficiaires de chaque partenaire.
	<b>Expansion horizontale</b> : ajouter de nouveaux bénéficiaires à un programme existant en cas de crise.	Effectué à travers les enquêtes complémentaires opérées par la plupart des acteurs de sécurité alimentaire pour étendre la couverture de transferts saisonniers au-delà des ménages identifiés dans le registre social.	Il paraît que cette méthodologie n'est pas pour le moment adoptée par El Maouna. Une étude comparative pourrait être utile pour comparer les résultats des deux approches en termes d'efficacité/ et d'équité.
	<b>Adossement</b> : se servir du cadre administratif d'un programme existant, tout en déployant la réponse aux crises de façon indépendante	Utilisation du registre sociale comme point de départ pour le ciblage des transferts saisonniers (avec filtrage) par les acteurs de sécurité alimentaire.  Utilisation par ElMaouna de la plateforme de paiement Tekavoul	A explorer le développement/ harmonisation/ mise en commune éventuelle des plateformes de paiement pour tous les acteurs

	<p><b>Alignement implicite</b> : instaurer un système humanitaire parallèle qui s'aligne avec un programme de protection social actuel ou éventuel</p>	<p>Manifesté dans le gros du travail d'harmonisation fait par le groupe de sécurité alimentaire (identification géographique ; ciblage ménages ; montants, durée</p>	<p>Relations plus étroites souhaitables entre gestionnaires de Tekavoul, El Maouna et autres membres du groupe de sécurité alimentaire</p>
---	--	--	--

*Typologie d'après O'Brien et al. (2018) Shock-Responsive social protection systems toolkit. Appraising the use of social protection in addressing large-scale shocks. London: Oxford Policy Management*

## Annexe 13 : Évolution de la place accordée à la protection sociale dans les PSP 2018 et 2019-2022

Tableau 11: Évolution de la place accordée à la protection sociale dans les PSP 2018 et 2019-2022

	I-TSP 2018	CSP 2019-2020
<b>Effets directs stratégiques</b>	Strategic Outcome 6: Government has enhanced capacities to manage food security and nutrition policies and programmes and identify, target and assist food-insecure and nutritionally-vulnerable populations all year-round	Effet direct stratégique 5: Les institutions nationales disposent de capacités accrues pour gérer, d'ici à 2030, des politiques et des programmes en matière de sécurité alimentaire, de nutrition <b>et de protection sociale, y compris un système de protection sociale adaptative (réactif face aux chocs)</b>
<b>Leçons acquises et Opportunités</b>	<p>'WFP together with its strategic partners and the government will accelerate the capacity strengthening of the national adaptive social protection system, <b>which encompasses recurrent seasonal transfers, school feeding programme, and early warning, emergency preparedness and response mechanism.</b> This approach goes beyond traditional institutional frameworks, concretely operationalizing the humanitarian-development "nexus" promoting food security and livelihoods as factors of peace, stability and prevention of migrations. Such a systematic and strategic approach will pave the way for an effective handover to the government in the future, and would attract more funding. In case of funding shortfall, WFP will focus its operations in limited geographic areas to maximize its focus and convergence of its inputs and synergy with other actors.'</p> <p>To contribute to this, interventions under this strategic outcome intend to support the capacities of government institutions to set up and manage an overarching adaptive, gender-</p>	<p>Les enseignements tirés de l'expérience soulignent l'importance des aspects suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer la conception et la qualité de l'assistance du PAM fondée sur des activités préventives, protectrices ou productives afin de la faire concorder avec le travail que conduisent le Gouvernement et les partenaires pour mettre en place un système de filets de sécurité cohérent réactif face aux chocs; ce point nécessite une coordination avec les programmes Tekavoul et El Maouna et avec le registre social;</li> <li>• passer des interventions à court terme à des solutions systémiques, souples et à long terme afin de transférer la conduite des programmes et la responsabilité financière au Gouvernement</li> </ul> <p>L'engagement du Gouvernement en faveur du système de protection sociale adaptative offre au PAM la possibilité de se positionner en tant que partenaire de choix à même de contribuer à la mise en place de solutions à long terme pilotées par le pays, réactives face aux chocs, prenant en compte la dimension nutritionnelle et contribuant à transformer les relations entre les sexes.</p> <p>Les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 5 appuieront les capacités nécessaires à la mise en place d'un système de protection sociale adaptative qui renforcera la résilience et améliorera l'adaptation au changement climatique à l'échelle nationale.</p>

	responsive social protection system, steered towards resilience building at national and local levels'	
<b>Domaines Prioritaires et orientations</b>	'This strategic outcome will build national resilience on account of its focus on reinforcing the capacities of government counterparts and local institutions, partners and communities on different thematic areas, such as food security, nutrition, social protection, and emergency preparedness and response, across which gender is integrated.'	<p>Le PAM élaborera les activités du système de protection sociale adaptative qui prennent en compte la dimension nutritionnelle et contribuent à transformer les relations entre les sexes. Il faudra pour cela mieux comprendre les facteurs contextuels de la malnutrition et de l'iniquité de traitement des deux sexes, mettre en place des mesures de sauvegarde pour éviter les effets négatifs sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons, et utiliser des filets de sécurité comme plateformes pour améliorer la nutrition et promouvoir l'équité de traitement des deux sexes. Toutes les activités du PSP seront conformes aux normes du PAM en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées grâce à une action de sensibilisation efficace, à une planification participative communautaire et à l'établissement de procédures fiables pour les plaintes et le retour d'information. La protection et la sensibilité aux conflits seront également prises en compte de manière transversale dans le PSP</p> <p>Les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 5 contribueront à la réalisation de l'ODD 17, et comprendront toutes les initiatives de renforcement des capacités visant à institutionnaliser le système de protection sociale adaptative, en vue de faciliter le transfert progressif des responsabilités au Gouvernement. Ce système fournira un cadre commun permettant de renforcer la réactivité et la cohérence des interventions de tous les partenaires tout en encourageant le Gouvernement à prendre en main les opérations. Les outils et les processus de protection sociale adaptative élaborés au titre de l'effet direct stratégique 5 seront appuyés tout au long des activités menées dans le cadre des effets directs stratégiques 1 à 4</p> <p>Les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 5 appuieront les capacités nécessaires à la mise en place d'un système de protection sociale adaptative qui renforcera la résilience et améliorera l'adaptation au changement climatique à l'échelle nationale.</p>
<b>Résultats escomptés</b>	'Food-insecure people in targeted areas (Tier 3) benefit from strengthened capacities of government institutions (output category C) on design, coordination and implementation of food	Les personnes en situation d'insécurité alimentaire bénéficient de capacités et d'un système de protection sociale adaptative renforcés, placés sous la direction du Gouvernement, afin de recevoir en temps voulu une assistance adéquate, équitable, cohérente et prévisible de la part de celui-ci, du PAM et des partenaires.

	security and nutrition priorities in order to better progress towards zero hunger (SR 5)'	
<b>Activités clés</b>	<p>Activity 8: Provide training and technical support to government institutions in policy formulation and activity coordination and implementation related to: social protection, resilience, and emergency preparedness and response, across which gender is integrated. This will include:</p> <p>i) Strengthening the national safety net programme, particularly the targeting of beneficiaries and cash delivery systems, and developing a shock responsive, nutrition sensitive and gender-transformative social protection programme;</p> <p>ii) Further reinforcing early warning and food security and nutrition monitoring systems;</p> <p>iii) Enhancing emergency preparedness efforts, including emergency response plans and other activities related to African Risk Capacity (ARC) and ARC-replica tools and emergency stock management;</p> <p>iv) Linking strategic local value chains (local fish, milk, meat and agricultural products) and private sector with WFP and other national safety net programmes and;</p> <p>v) Supporting the government in developing a national school feeding programme.</p>	<p>Activité 6: Fournir aux institutions nationales un appui au renforcement des capacités afin de les aider à concevoir et à mettre en œuvre: un programme permanent de planification des interventions pour la sécurité alimentaire et la nutrition doté de mécanismes intégrés d'alerte rapide et de coordination; un système national de filets de sécurité réactif aux chocs, prenant en compte la dimension nutritionnelle et contribuant à transformer les relations entre les sexes; et des opérations efficaces de préparation et d'approvisionnement</p> <p>Le PAM aidera à répondre aux demandes des institutions souhaitant renforcer leurs capacités, leurs outils et leurs processus. L'activité 6 nécessitera de solides partenariats et une action coordonnée des fournisseurs de capacités et des partenaires dans le domaine de la protection social adaptative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcement des capacités du CSA</b> – en coordination avec les ministères et les institutions concernés participant à la préparation et aux interventions en cas de situation d'urgence – en vue d'utiliser un mécanisme efficace de planification des alertes rapides, des secours et des interventions en cas de chocs touchant la sécurité alimentaire et la nutrition. Cette composante contribuera à combler une lacune majeure relevée dans l'examen stratégique Faim zéro – l'absence d'un mécanisme structuré pour détecter les événements susceptibles de perturber la sécurité alimentaire et la nutrition, et y faire face. Le mécanisme jettera les bases du système national de protection sociale adaptative. Il débouchera sur des plans d'intervention annuels dirigés par le Gouvernement et destinés à faire face aux chocs compromettant la sécurité alimentaire et la nutrition. La composante comprend un appui technique et organisationnel; elle comporte une assistance technique du PAM dans le domaine du financement des risques, par l'intermédiaire de l'initiative "Replica" de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, et en matière de coordination des systèmes communautaires d'alerte rapide avec le dispositif national de préparation.</li> <li>• ii) renforcer les capacités des institutions participant aux interventions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin de mettre en place un système de filets de sécurité réactif aux chocs, prenant en compte la dimension nutritionnelle et</li> </ul>

		<p>contribuant à transformer les relations entre les sexes. Elle portera avant tout sur l'exécution du système de protection sociale adaptative – soutien de la mise en place et de la gestion de programmes réactifs face aux chocs à l'échelle nationale. La composante permettra d'apporter un appui technique et fonctionnel, destiné aux individus et aux organisations, comprenant différents volets: conception et mise en place d'un programme national de repas scolaires comportant une composante axée sur l'utilisation de produits locaux; adoption d'approches globales pour le ciblage, les modalités de transfert et l'exécution en ce qui concerne l'assistance en nature et de type monétaire; amélioration des dispositifs de coordination et des mécanismes de réclamation et de remontée d'informations; intégration de mesures prenant en compte la dimension nutritionnelle dans les filets de sécurité; transposition à plus grande échelle d'approches communautaires d'adaptation au changement climatique; et recherche de mesures à institutionnaliser contribuant à transformer les relations entre les sexes. Le PAM fera la preuve de la faisabilité de ces changements opérationnels en les prenant systématiquement en compte dans les activités 1 à 5.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ii) renforcer les capacités du CSA, du Ministère de l'éducation et du Ministère de la santé</b> afin de leur permettre de gérer leurs chaînes d'approvisionnement alimentaire et non alimentaire à tout moment, y compris lors des situations d'urgence. Elle comprendra un appui technique et fonctionnel, destiné aux individus et aux organisations, sur les aspects suivants: normes et procédures d'achat; promotion des achats locaux d'aliments nutritifs; manutention, conditionnement, entreposage, gestion du transport et distribution; qualité et sécurité sanitaire des aliments; numérisation des systèmes de suivi de stocks; évaluations des marchés de détail pour les transferts de type monétaire; gestion des réserves nationales; préparation aux situations d'urgence – accélération des achats de produits alimentaires, de biens et de services; évaluation et gestion de l'appui logistique; et pré positionnement de vivres et suivi des expéditions.</li> </ul> <p>Le PAM pourra renforcer son appui destiné aux chaînes d'approvisionnement en aliments pour animaux ou en articles non alimentaires, telles que la filière nationale de médicaments, dans le cadre de l'initiative Supply Optimization through Logistics, Visibility and Evolution<sup>20</sup>. Le PAM continuera de fournir des services liés à la chaîne d'approvisionnement aux autres organismes des Nations Uni</p>
--	--	---

<p><b>Changements stratégiques</b></p>	<p>The T-ICSP is seen as a renewed opportunity to ensure greater synergies between WFP projects and government activities. Building on the long-term partnership with the government and WFP's comparative advantages, WFP will enhance capacity strengthening support to the Government by integrating its interventions with the national social protection system, focusing resources on strengthening the resilience of the most vulnerable persons and communities through programmatic convergence, and developing the national school feeding programme.</p> <p>Six priority actions have been identified by the country portfolio evaluation and during the elaboration of the T-ICSP: i) focus the geographical and household targeting of food assistance interventions in the most vulnerable regions and communes to avoid a scattered approach and geographical dispersion; ii) systematically seek synergies, stronger integration and multisector complementarity between WFP interventions and with partners; iii) favour multi-year efforts in the same communities, to maximize impact and sustainability; iv) enhance operational transfer modalities and cross-cutting priorities such as gender equality and protection; v) integrate climate change issues into national and local planning and technical standards for assets building; and vi) <b>enhance strategic and operational coordination and refocus capacity development efforts within the social</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PAM dirigera les activités de renforcement des capacités institutionnelles nécessaires au système de protection sociale adaptative, en se concentrant sur l'amélioration de la résilience au niveau national et communautaire. Toutes les activités du PSP contribueront à l'atteinte de cet objectif afin de transférer progressivement la responsabilité du système au Gouvernement.</li> <li>• Le soutien en faveur du système de protection sociale adaptative comprendra l'instauration d'un mécanisme efficace de préparation et d'intervention doté de filets de protection fondés sur des activités protectrices et productives. La protection sociale adaptative sera essentielle pour atténuer les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles, et le PAM s'emploiera à faire en sorte qu'elle soit équitable, prenne en compte la dimension nutritionnelle et contribue à transformer les relations entre les sexes. Cette approche renforcera la capacité du PAM à sauver des vies et à protéger les moyens d'existence en institutionnalisant les mécanismes de transposition à plus grande échelle des programmes dans les situations d'urgence. Dans le cadre de cet effort, une attention particulière sera accordée à l'élaboration d'outils de protection sociale adaptative qui pourront être utilisés pour évaluer et répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques des populations pastorales et autres populations mobiles.</li> </ul>
--	---	--

	<b>protection and resilience agenda to achieve zero hunger objectives.</b>	
--	--	--

**Tableau 12. principales composantes de la stratégie du PAM en appui à la mise en place d'un système national de protection sociale adaptatif**

<p>Bloc 1: Interventions servant une fonction de <b>filet de sécurité protectif</b> ou <b>productif</b></p>	<p><b>Filets sociaux</b> réactifs aux chocs et sensibles à la nutrition (cantines scolaires et réponse saisonnière) <b>ACT 2, 3 and 4</b></p>	<p><b>Interventions intégrées</b> en appui à la résilience communautaire et à l'adaptation au changement climatique <b>ACT 2, 3, 4 et 5</b></p>	<p>Approche complémentaire d'appui à <b>l'autonomisation des réfugiés</b> et de résilience des populations hôtes dans la <u>Moughataa</u> de BKN <b>ACT 1</b></p>
<p>Bloc 2: <b>Appui institutionnel</b></p>	<p>Appui aux différentes composantes d'un <b>Dispositif national de préparation et de réponse aux chocs en matière se SA et de nutrition</b> : alerte précoce (VAM), cadre institutionnel, financement de la réponse (<u>inc. ARC</u>), priorisation et ciblage (<u>inc. Registre Social</u>), amélioration des modalités d'intervention. <b>ACT6</b></p>		
<p>+ <b>Service aérien humanitaire UNHAS.</b> <b>ACT7</b></p>			

## **Annexe 14 : Rapport de l'étude de capitalisation Covid-19**

### **Capitalisation sur la gestion des impacts du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie**

Pour le compte du Programme Alimentaire mondial en Mauritanie

*Evaluation décentralisée sur la contribution du PAM au Système de Protection Sociale  
Adaptative en Mauritanie depuis 2018*

---

## **Note de synthèse**

Février 2021

---

**Gaëlle Perrin et Marie Thoreux - IRAM**

## Sommaire

<b>1.</b>	<b><u>Contexte : la crise COVID-19 en Mauritanie</u></b> .....	<b>131</b>
<b>2.</b>	<b><u>Objectifs de l'étude et méthodologie de travail</u></b> .....	<b>135</b>
<b>3.</b>	<b><u>Résultats de la capitalisation</u></b> .....	<b>136</b>
	<u>3.1 Organisation du diagnostic et réactivité des systèmes d'information</u> .....	136
	<u>3.2 Financement de la réponse</u> .....	137
	<u>3.3 Efficacité de la réponse</u> .....	137
	<u>3.4 Adaptation des modalités techniques et opérationnelles du SPSA face au COVID</u> .....	139
	<u>3.5 Aspects organisationnels et efficience de la réponse</u> .....	140
	<u>3.6 Partenariats et coordination de la réponse</u> .....	140
	<u>3.7 Principaux enseignements</u> .....	141
<b>4.</b>	<b><u>Bibliographie</u></b> .....	<b>143</b>
<b>5.</b>	<b><u>Annexes</u></b> .....	<b>144</b>
	<u>Annexe 1 : Allocation prévue des dépenses de l'Axe 2 « offre sociale et soutien de la demande » du programme prioritaire élargi du président (RIM, 2020)</u> .....	144
	<u>Annexe 2 : Guide d'entretien général et blocs spécifiques</u> .....	146
	<u>Annexe 3 : Liste des entretiens réalisés</u> .....	152

# 1. Contexte : la crise COVID-19 en Mauritanie

## (i) Chronologie de la crise en Mauritanie

La Mauritanie enregistre son premier cas du virus SARS-CoV-2 le 13 mars 2020. Une première vague de contamination est relativement peu importante en termes de nombre de cas, avec 8710 cas et 177 décès déclarés entre le 13 mars et le 1er décembre 2020. Fin 2020, le nombre de cas augmente à nouveau, avec, au 26 janvier, 16 460 cas cumulés et 3418 décès depuis le début de l'épidémie.

Au-delà des impacts sanitaires, limités lors de la première vague, la Mauritanie est exposée aux effets économiques négatifs de la pandémie. Le ralentissement économique de l'Europe et de la Chine (principaux partenaires commerciaux du pays) entraîne une baisse de la demande pour les exportations mauritaniennes (minerais de fer et poisson notamment). Sur le plan intérieur, le confinement de la population, l'interdiction des déplacements inter-régions, les fermetures des frontières, la fermeture des hôtels, des restaurants et des magasins de détail ont provoqué un fort ralentissement de l'activité économique, notamment dans le secteur des services qui représente près de la moitié du Produit Intérieur Brut (PIB) et des travailleurs employés dans le pays (WB, 2020). En septembre 2020, le Comité interministériel chargé de la relance économique estime à 25% les pertes nettes en matière de recettes fiscales au moment où les dépenses ont augmenté de 12% pour financer les mesures sanitaires liées à la pandémie et soutenir les ménages pauvres. Selon les perspectives de la Banque Mondiale, la pandémie aura un impact majeur sur la croissance du PIB mauritanien qui pourrait passer de 5,9% en 2019 à un taux variant de -2% à -6,8% en 2020 suivant l'évolution de la pandémie. Le rapport de septembre 2020 du Comité interministériel table lui sur une diminution de -3,2% soit un écart de plus de 9 points par rapport aux prévisions initiales.

### Dates clés :

- **02/03/2020** - le président Ghazouani annonce la création d'un fonds d'urgence avec une contribution initiale de 67 millions de dollars US ouvert aux contributions privées pour (i) acquérir des médicaments et des équipements médicaux ; (ii) soutenir 30 000 familles pauvres pendant trois mois (14 millions de dollars US) ; et (iii) soutenir les consommateurs et les entreprises. L'aide comprend la suppression des droits de douane et des taxes sur les importations essentielles (blé, huile, lait en poudre, légumes et fruits), le paiement des factures de services publics pour les familles pauvres et celles qui vivent dans des régions éloignées, les taxes municipales pour les petites entreprises opérant dans le secteur informel, et les taxes et redevances pour les travailleurs du secteur de la pêche artisanale pour le reste de l'année.
- **13/03/2020** - fermeture des frontières terrestres pour le déplacement des personnes avec le Mali et le Sénégal, mesure de quarantaine, couvre-feu et fermeture des cafés et restaurants.
- **25/03/2020** - interdiction de circuler inter-régions, interdiction des rassemblements, fermeture des établissements scolaires publics et privés.
- **08/05/2020** - adoption d'un Plan national multisectoriel de riposte au Covid-19 (PNMS) par le Ministère de l'Economie et de l'Industrie. Le plan s'articule autour de trois piliers : (i) réponses sanitaires et sécuritaires à la pandémie ; (ii) mesures d'atténuation de l'impact socio-économique de la pandémie et (iii) pilotage, coordination et suivi du plan de veille économique. Le coût global du PNMS s'élève à environ 13 milliards MRU (354 millions USD) dont 86% du budget est affecté au pilier 2 (PNMS, 2020). Le plan de relance économique post-COVID-19 est budgété à 11.1 milliards MRU, soit 300 millions USD.
- **Juillet 2020** - Autorisation à circuler de nouveau entre wilayas, levée du couvre-feu, reprise des vols intérieurs. La frontière entre la Mauritanie et le Sénégal est ouverte à titre exceptionnel afin de permettre l'écoulement d'ovins mauritaniens au Sénégal.
- **31/07/2020** - Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale approuve un don de l'Association internationale de développement (IDA) d'un montant de 70 millions de dollars pour aider la Mauritanie à renforcer la réponse à la pandémie.
- **05/08/2020** - signature d'une convention de financement entre l'Etat mauritanien et l'Agence française de développement (AFD) d'un montant de 5 millions d'euros pour soutenir les actions mises en œuvre par la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion

(TAAZOUR), notamment des transferts monétaires d'urgence à plus de 200 000 ménages affectés par la pandémie.

- **Septembre 2020** - réouverture des vols internationaux sous condition de test COVID négatif. Publication du Programme Prioritaire Elargi du Président par le Comité Interministériel Chargé de la Relance Economique suite à la crise du COVID-19.
- **Décembre 2020** – recrudescence des cas de contamination. Nouvelle fermeture des écoles et des établissements scolaires à partir du 04 décembre. Rétablissement d'un couvre-feu le 23/12/2020, déploiement d'un hôpital de campagne réservé aux personnes atteintes du COVID à Nouakchott.
- **Janvier 2021** : Réouverture des écoles le 11 janvier, reprise de la prière du vendredi le 06 janvier. Les rassemblements non-essentiels sont toujours interdits.

## (ii) Typologie des effets de l'épidémie sur les ménages mauritaniens

**Les conséquences de la crise du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence sont potentiellement importantes, même si peu d'études spécifiques ont été conduites à ce sujet en Mauritanie.** En Mauritanie, la pandémie s'est déclenchée alors que la période de soudure s'annonçait déjà difficile en raison du mauvais hivernage 2019, avec une projection par le cadre harmonisé de novembre 2019 de 609 180 personnes en situation d'urgence ou de crise alimentaire (phases 3 et 4) pour la période de soudure. Les conséquences sont difficiles à évaluer : la crise est en cours, les perspectives de reprise économique sont peu prévisibles, et peu d'études ont été menées jusqu'à présent en Mauritanie. Les projections du Réseau de prévention des crises alimentaires (RCPA) qui prévoyait, en avril 2020, que 51 millions de personnes pouvaient basculer en situation de crise alimentaire en Afrique de l'Ouest ne se sont heureusement pas concrétisées, mais la pandémie a eu un effet important sur les systèmes alimentaires en perturbant les chaînes d'approvisionnement, en provoquant la perte de revenus et d'emplois, et en rendant les services sociaux et de santé plus difficile d'accès (SWAC/OCDE, 2020).

**Risques en termes de disponibilité alimentaire et d'accès.** Les mesures de lutte contre la pandémie ont eu pour conséquence de limiter la circulation des denrées et des personnes et ont pu provoquer l'arrêt de certaines chaînes d'approvisionnement alimentaires et la fermeture (ou la perturbation) de certains marchés agroalimentaires. En Mauritanie, 50% de la consommation alimentaire est importée. Si la disponibilité des denrées ne semble pas avoir été affectée (CILSS/RPCA, juin 2020), les prix des principales denrées alimentaires ont connu une tendance à la hausse, avec des hausses de plus de 50% comparativement à la moyenne quinquennale dans les wilayas de Hodh El Gharbi, Nouakchott, et Nouadhibou. Cet impact a été important lors de la période de soudure 2020. Cependant, l'hivernage 2020 s'annonce exceptionnellement bon, pourrait réduire d'autant le nombre de ménages en insécurité alimentaire pour la soudure 2021, et donc potentiellement l'impact d'une reprise de l'épidémie et d'un éventuel rétablissement de mesures strictes dans la lutte contre le COVID, qui ne semble pas être la stratégie du gouvernement au début 2021.

**Fermeture des écoles et arrêt des cantines scolaires.** Outre les impacts de la fermeture des établissements scolaires sur les déficits d'apprentissage des enfants et le risque de déscolarisation des enfants appartenant aux ménages les plus vulnérables à la crise, la fermeture des cantines scolaires a pu avoir des répercussions négatives en termes de sécurité alimentaire des enfants et de leur ménage.

**Un impact plus important en zone urbaine, qui ne semble pas se répercuter sur la sécurité alimentaire.** L'hypothèse d'un impact plus important sur la sécurité alimentaire des ménages urbains ne se traduit pas pour le moment dans les enquêtes menées auprès des ménages (notamment la dernière enquête de suivi de la Sécurité Alimentaire (enquête FSMS)), mais les populations urbaines ont été touchées plus sévèrement par l'épidémie, et dépendent en plus grande partie de sources de revenus ayant été fortement impactées par les mesures mise en œuvre, notamment dans le commerce ou la restauration.

**Un impact différencié selon le genre ?** Les hypothèses avancées font état d'un impact plus important en milieu urbain sur les femmes, plus souvent actives dans des activités informelles fortement touchées par les restrictions (couvre-feu, limitations de déplacement), et de risques de violence accrus lors de leurs déplacements. Pour le moment, il n'existe pas d'étude spécifique démontrant ces impacts.

**Des conséquences néfastes des fermetures des frontières sur la transhumance et les conditions de vie des ménages pastoraux.** La fermeture de la frontière mauritanienne avec le Mali et le Sénégal a eu pour impact l'arrêt de la transhumance des troupeaux et la concentration des animaux dans certaines localités. La mauvaise saison des pluies de 2019 au Sénégal et en Mauritanie, associée aux nombreux feux de brousse observés entre février et mars 2020 (région du Guidimakha en Mauritanie) et aux mouvements importants des transhumants depuis les zones déficitaires en pâturage vers les zones de Guidimakha et du Gorgol ont exercé une très forte pression sur les ressources pastorales disponibles. La fermeture des marchés hebdomadaires en Mauritanie a rendu difficile la vente de bétail et l'approvisionnement en aliment bétail. Des ventes parallèles se sont mises en place mais le prix du bétail dans les régions pastorales a fortement diminué et a compromis les revenus des ménages générés habituellement lors des fêtes de Korite et de Tabaski (jusqu'à 30 à 50% des revenus annuels pour certains ménages) (ACF, 2020). Dans les villes, le phénomène inverse est observé avec une augmentation des prix de vente du bétail due aux restrictions de mobilité. Enfin, le prix de l'aliment bétail a subi une forte augmentation en Mauritanie (+40% dans certaines régions pendant la période de dysfonctionnement des marchés).

**Un risque de difficultés d'accès aux transferts d'argent privés.** Autre conséquence de l'interdiction de se déplacer dans le pays, il est possible d'émettre l'hypothèse<sup>105</sup> que les ménages en zones rurales ont pu connaître des difficultés à percevoir les transferts d'argent habituellement envoyés par leur famille. Le déclin du secteur des services et les niveaux élevés de migration interne vers la capitale Nouakchott ont également pu jouer en défaveur de ces aides habituellement perçues par les ménages ruraux. Par ailleurs, la Banque Mondiale estime que les transferts d'argent de l'étranger ont chuté en Afrique Subsaharienne de 8,8% en 2020 (KNOMAD – Banque Mondiale, 2020). Si l'information détaillée sur ces transferts pour la Mauritanie n'est pas disponible, on peut émettre l'hypothèse d'une diminution des transferts d'argent due à la crise économique.

### **(iii) Plan national multisectoriel de riposte (PNMR) : quelles mesures d'atténuation de l'impact économique et social de la pandémie sur la sécurité alimentaire des ménages ?**

Le gouvernement, pour limiter les impacts de la pandémie sur la sécurité alimentaire des ménages mauritaniens, a adopté dans le plan de riposte une stratégie visant à (PNMR, 2020) :

- (iv) Assister les ménages vulnérables** (206 000 ménages) **avec des transferts monétaires et avec l'extension de certains programmes sociaux et de lutte contre la pauvreté** à de nouveaux bénéficiaires et localités. Transferts monétaires (100 000 ménages) et supplémentation nutritionnelle pour les enfants et femmes enceintes et allaitantes des localités prioritaires dans le Plan national de réponse (PNR, soudure 2020).
- (v) Mettre en place une structure de compensation et de régulation des marchés des produits de première nécessité.** Au niveau macroéconomique, prise en charge des exonérations des frais d'importation des produits de première nécessité (blé, sucre, légumes, huile, lait en poudre) pendant 6 mois
- (vi) Approvisionner les boutiques Emel** avec une double dotation pour satisfaire la demande additionnelle des ménages basculés dans la pauvreté suite à la pandémie de la COVID-19. Distribution gratuite d'aliment (DGA) et de kits alimentaires. Assistance alimentaire en nature aux réfugiés du camp de Mbera.
- (vii) Renforcement des mesures de prévention et traitement de la malnutrition** pendant la crise (campagne de dépistage, sensibilisation et prise en charge).
- (viii) Appui aux moyens d'existence** avec : prise en charge des factures d'eau au profit des ménages en milieu rural ; création d'activités génératrices des revenus (AGR) comme revenu de compensation pour les ménages pauvres en milieu urbain et rural ; **appuis aux éleveurs** (distribution d'aliments de bétail subventionnés au profit de 200.000 éleveurs, extension des appuis vétérinaires habituels, mise en place de parcelles de fourrage et d'équipement de mini laiteries...) ; **appui aux agriculteurs**

---

<sup>105</sup> C'est en effet un impact noté dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 2020). Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces réductions des transferts privés ont également touchés les ménages mauritaniens pendant la crise.

**et agropasteurs** (renforcement d'infrastructures, accès aux intrants/équipement, conseil agricoles...).

En septembre 2020, le gouvernement amplifie les objectifs de ces engagements du début d'année en proposant un programme prioritaire élargi du président (RIM, 2020). Plusieurs axes de relance sont privilégiés sur les 30 prochains mois dont deux principaux concernent la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire : Axe 2 - Amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande (34% du financement) ; Axe 3 - Valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire (22%). Au sein de l'axe 2, un quart de l'enveloppe prévue sera mobilisée en faveur des ménages pauvres (seconde phase du programme de transfert monétaire aux 206 000 ménages, promotion de l'habitat social...), le reste est mobilisé pour améliorer l'offre de services de santé, soutenir l'école et l'emploi des jeunes. L'annexe 1 reprend en détail les postes de dépense prévus au sein de l'axe 2).

### **(ix) Une réponse gouvernementale rapide grâce à l'utilisation des bases de données du registre social et de la mobilisation de son équipe technique pour le ciblage.**

Dès avril 2020, le gouvernement, au travers l'agence Taazour, a distribué un transfert monétaire exceptionnel de 2250 MRU à chaque ménage enregistré dans les bases de données du registre social (soit 206 293 ménages). Alors que ce premier transfert a été financé sur fond étatique, un second paiement est en cours, financé à 82% par l'AFD et la Banque mondiale (BM). Le registre social (RS) ne couvrant pas les villes de Nouakchott et Nouadhibou, un travail de ciblage spécifique a été effectué en avril 2020 dans ces deux villes pour couvrir l'ensemble du territoire : 40 000 ménages à Nouakchott et 8000 ménages à Nouadhibou ont été listés au niveau des communes (travail conjoint du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) et de ses services sociaux, du Ministère de la santé et de l'intérieur, d'organismes de la société civile). Les critères de sélection des ménages étaient orientés sur des indicateurs de vulnérabilité sanitaire (ménages ayant des personnes handicapées ou dialysées sélectionnés en priorité) et non pas sur des indicateurs d'insécurité alimentaire. L'ensemble de ces ménages ont fait l'objet d'enquête de vérification par les équipes du RS.

Au final, après l'application des filtres par l'équipe du RS, 20 000 ménages à Nouakchott et 5000 ménages à Nouadhibou ont bénéficié de kits alimentaires d'une valeur de 2250 MRU. Ces kits, préparés par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), ont été distribués à domicile par l'armée mauritanienne pour respecter les mesures de couvre-feu en vigueur. Si l'ensemble des données des ménages ont été enregistrées dans une application développée par Taazour, cette liste de ménages n'a pas été reversée dans la base de données du RS en raison des caractéristiques exceptionnelles du ciblage réalisé<sup>106</sup>. La distribution exceptionnelle de cash a été effectuée par un opérateur recruté spécifiquement pour réaliser le paiement chez les ménages bénéficiaires ou à moins de 5 km de leur domicile. Les outils nationaux de gestion des chocs, dont le programme El Maouna, n'ont pas été utilisés. Les distributions de kits alimentaires dans les villes de Nouakchott et Nouadhibou ont été mises en œuvre selon des modalités ad-hoc, spécifiquement pour la gestion de la crise.

Il est indéniable que l'institution et les équipes du RS, compétentes et réactives, ont permis de répondre à l'exigence politique d'intervention rapide du gouvernement auprès des populations vulnérables du pays : en moins de 2 semaines après l'allocution présidentielle de fin mars, les kits alimentaires ont été distribués à Nouakchott et Nouadhibou. L'effort des équipes du RS est à saluer. Un travail d'évaluation serait sans doute à mener pour vérifier la qualité des données collectées et évaluer l'importance des erreurs d'inclusion et d'exclusion vis-à-vis des besoins de ces populations de santé fragile et particulièrement vulnérables aux

---

<sup>106</sup> Le RS, dans le cadre de son programme d'extension du registre, travaille ce début d'année 2021 à l'enregistrement des ménages de Nouakchott et de Nouadhibou selon des procédures adaptées au milieu urbain (dénombrement et enquête rapide de l'ensemble des ménages des deux villes).

effets du COVID. L'allocation du transfert monétaire à l'ensemble des ménages inscrits dans le RS, sans application de filtre, laisse penser que certains ménages non légitimes ont reçu une aide sociale destinée aux plus pauvres<sup>107</sup>. Alors que des tensions communautaires ont pu apparaître en cas notamment de cumul d'aides sociales par certains ménages, la question de redevabilité envers les populations n'a pas été prise en compte puisqu'aucun système de réclamation n'a été mis en place dans le cadre de ces appuis exceptionnels. La question de la protection des données collectées par l'armée à Nouakchott et Nouadhibou se pose également<sup>108</sup>.

## 2. Objectifs de l'étude et méthodologie de travail

La capitalisation vise à :

- Tirer les enseignements issus de la gestion par le PAM et ses partenaires des impacts alimentaires et nutritionnels liés à la crise COVID en Mauritanie ;
- Contribuer à l'évaluation de l'appui du PAM en matière de protection sociale adaptative en Mauritanie, en analysant dans quelle mesure la réponse à la crise COVID s'est appuyée sur le processus en cours de construction du système de protection sociale adaptative.

Ce travail de capitalisation fait partie d'un exercice plus large d'évaluation de la contribution du PAM au système de protection sociale adaptatif (SPSA) mené en parallèle par l'IRAM. Les stratégies et modalités techniques adoptées par les acteurs pour adapter les interventions en protection sociale au contexte du COVID-19 ont servi à illustrer et donner un exemple de la manière dont le SPSA peut réagir et évoluer face à un choc.

L'équipe de la capitalisation a adopté une approche essentiellement qualitative pour la collecte d'information avec la réalisation de 21 entretiens semis-structurés à distance (individuels ou en commun avec l'équipe d'évaluation). L'information collectée a été croisée avec les données quantitatives et données secondaires disponibles dans la bibliographie et mis à disposition par le PAM et autres parties prenantes. La qualité et la fiabilité des données collectées a été assurée au travers de la triangulation des sources et des méthodes de collecte, et de la systématisation des preuves collectées dans une matrice des preuves. L'équipe de la capitalisation finalisera l'étude en prenant en compte les commentaires formulés lors du contrôle qualité externe et du Bureau pays (BUREAU PAYS)/bureau régional (BR) du PAM.

Afin de construire une compréhension commune de la stratégie de construction du SPSA en Mauritanie, les équipes de la capitalisation et de l'évaluation ont cherché à articuler leur travail à plusieurs niveaux : i) par la co-construction des outils de collecte d'information comme le guide d'entretien (Annexe 2) et un appui méthodologique des membres de l'équipe d'évaluation, ii) par la réalisation d'entretiens en commun avec les membres de l'équipe d'évaluation, iii) par des échanges hebdomadaires entre les deux équipes pour croiser les informations et points de vue, et identifier les entretiens à mener ou informations complémentaires à collecter.

**Tableau 1 : Bilan des entretiens menés à distance lors de la collecte de données**

Structures	Nombre d'entretiens spécifiques COVID	Nombre d'entretiens communs avec l'équipe d'évaluation	Total
PAM BUREAU PAYS	5	3	8
PAM BR	2	1	2
Structures étatiques	4	1	5
Agences Nations Unies	0	2	2
Partenaires techniques et financiers	2	1	3
Organisations non gouvernementales	1	0	1
<b>TOTAL</b>			<b>21</b>

<sup>107</sup> Aucun ménage n'est sorti du registre depuis son lancement, la mise à jour de l'outil étant prévue pour l'année 2021. Les erreurs d'inclusion n'ont donc pas été corrigées.

<sup>108</sup> Que vont devenir les données personnelles collectées après les appuis exceptionnels liés à la gestion du COVID ? Seront-elles conservées et pour combien de temps ? Quels sont les droits des sujets vis-à-vis de ces données ?

### 3. Résultats de la capitalisation

#### (x) 3.1 Organisation du diagnostic et réactivité des systèmes d'information

**Un ciblage des zones d'intervention rapide par le groupe de sécurité alimentaire sur la base du cadre harmonisé et des enquêtes FSMS, puis des ménages grâce au registre social sans adaptation des critères par rapport aux spécificités de la crise COVID.** Les zones ciblées par le PAM et le groupe sécurité alimentaire pour leur réponse à l'épidémie de COVID-19 l'ont été sur la base des travaux du cadre harmonisé (qui n'avait pas fait l'objet d'une actualisation en mars 2020 tel que prévu, dû à la non-disponibilité de l'expert du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS)<sup>109</sup>, et ont pu s'appuyer sur les enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS) ayant eu lieu respectivement en février 2020 puis en septembre 2020, c'est à dire juste avant la mise en place de mesures de restriction des déplacements et de regroupements, et juste après leur levée. Aucun critère spécifique à la situation COVID n'a été pris en compte pour cette action. En effet, le groupe a opté pour une expansion horizontale de l'assistance de soudure, c'est-à-dire l'inclusion de localités identifiées comme prioritaires et vulnérables pendant la période de soudure, mais qui n'allaient pas recevoir d'assistance, faute de financement. Les critères retenus pour l'identification des ménages bénéficiaires ont été les mêmes que ceux déjà retenus pour identifier les ménages bénéficiaires de l'assistance de soudure telle que prévu avant le début de la crise COVID. Le ciblage a été rapide car ces données et la priorisation des zones étaient déjà établies dans le cadre des travaux annuels du groupe sur la réponse à la période de soudure. Les ménages ont ensuite été ciblés grâce au registre social, sur la base des critères élaborés pour la réponse à la soudure. La présence du registre social, avec ses listes déjà établies, a permis un gain de temps et d'efficacité très important par rapport à une situation dans laquelle les ménages auraient dû faire l'objet d'un processus de ciblage complet.

**Un déploiement pilote du dispositif mVAM qui pourrait être mobilisé dans des situations similaires, sous condition d'une qualité satisfaisante des données.** Le bureau pays a également bénéficié d'un programme pilote pour déployer le dispositif mVAM, d'enquête des ménages à distance, avec le soutien du siège et du bureau régional. Deux vagues d'enquêtes ont été réalisées, mais la qualité des résultats n'a pas permis, pour le moment, leur utilisation pour la prise de décisions opérationnelles. Le travail se poursuit avec le prestataire en charge des enquêtes pour améliorer la qualité des données. S'il aboutit, ce dispositif permettrait de compléter les dispositifs existants et d'être mobilisé dans le cas de futures restrictions d'accès aux populations.

**Deux études menées ou soutenues par le PAM sur les impacts du COVID.** Au niveau du PAM, une enquête à distance a été réalisée auprès de 621 bénéficiaires (hommes et femmes) de l'assistance de soudure en octobre 2020, afin de produire un rapport sur l'impact du COVID sur les relations de genre et sur les femmes. Une première présentation des résultats ne semble pas indiquer de différences majeures des impacts de l'épidémie selon le genre des répondants, mais l'analyse des données n'est pas encore finalisée. Le PAM a également mis à disposition son prestataire de suivi évaluation à distance pour une étude de la FAO sur l'impact du COVID sur la sécurité alimentaire à travers l'évaluation de chaînes d'approvisionnement alimentaire (pêche, agro-pasteurs), mais celle-ci n'a pas encore été publiée. Il ne semble pas que d'autres études aient été menées en Mauritanie, pour le moment, sur l'impact du COVID sur la sécurité alimentaire des ménages. Lors de l'enquête FSMS de septembre 2020, une seule question (Oui/Non) a été ajoutée pour savoir si le COVID avait eu un impact sur les revenus des ménages.

Le BR de Dakar a utilisé les données collectées par les sites sentinelles pour suivre l'évolution des impacts des mesures de réponse à l'épidémie sur les marchés. Des ressources méthodologiques ont été également produites pour accompagner le ciblage des ménages bénéficiaires de mesures d'appui dans le contexte de

---

<sup>109</sup> Source :PAM, révision budgétaire 1 du CSPE.

l'épidémie. Ces ressources n'ont pas été mobilisées par le bureau pays car le ciblage des ménages avait été effectué selon la méthodologie existante pour la réponse à la période de soudure.

### (xi) 3.2 Financement de la réponse

Les équipes du PAM ont préparé une révision budgétaire pour financer les modifications retenues dans les activités, avec une augmentation budgétaire de 31 942 906 dollars dont 27,6% pour le renforcement de la réponse soudure liée au COVID et 40,3 % pour la création de deux nouvelles activités (activité 8 et 9). L'activité 8, " Fournir une aide alimentaire et une alimentation complémentaire aux ménages touchés par la pandémie ", avait été prévue pour apporter un appui au gouvernement à sa demande, et n'a pour le moment pas été mobilisée. L'activité 9 a permis un appui logistique du PAM au gouvernement et autres acteurs humanitaires, notamment par la location d'entrepôts pour stocker denrées et matériel médical nécessaires pour faire face au COVID. En parallèle, un plaidoyer a été mené auprès du gouvernement, notamment grâce à l'implication du PAM dans le groupe d'appui aux ménages (GAMSA) pour intégrer le plan de réponse national de soudure au plan de riposte COVID, ce qui a fourni une base pour solliciter des financements additionnels.

Les fonds ont pu être mobilisés de différentes sources : une ligne de financement spécifique à la crise COVID au niveau du siège, un financement du bureau régional pour la location d'entrepôts et le stockage de produits, ainsi que pour le recrutement d'une personne en charge d'appuyer l'équipe programme lors de la réponse COVID (emergency surge officer, pour 5 mois dont 2 financés par le bureau pays), la réorientation de fonds par une révision budgétaire, et dans le cadre du projet pilote PAM-UNICEF-ILO. Le PAM a également reçu des fonds de la BMZ, qui a pour la première fois financé la réponse à la soudure, dans le cadre d'un appel à projet régional auquel le PAM et l'UNICEF ont répondu de façon conjointe.

Du côté de la réponse gouvernementale en soutien aux ménages, une première distribution de cash et de vivres aux ménages enregistrés dans le registre social a entièrement été prise en charge par l'Etat, alors que la deuxième distribution (prévue début 2021) a été financée à par la BM, l'AFD (41% respectivement), et par l'Etat (18%).

### (xii) 3.3 Efficacité de la réponse

**Extension en termes de couverture géographique de la réponse soudure du PAM (extension horizontale<sup>110</sup>).** Suite à l'intégration du plan de réponse soudure dans le plan de riposte national et à la demande de fonds additionnels (section 3.2), le PAM a fait le choix d'orienter ces nouvelles ressources vers un élargissement de la réponse de soudure en augmentant de 78% le nombre de ménages en insécurité alimentaire appuyés par des transferts monétaires ou vivres : ainsi, au lieu de toucher 177 197 ménages (hors financement COVID) le PAM (tout opérateur confondu) a atteint 314 022 ménages bénéficiaires sur 23 Moughataas priorisées. Cette extension du nombre de bénéficiaires répond tout d'abord à un besoin de soutien particulièrement important des ménages mauritaniens pour la soudure 2020. En raison de sécheresses successives, le Cadre Harmonisé avait ainsi estimé à 609 180 le nombre de personnes en phase 3 et 4 (urgence et crise), soit 15% de la population, projections les plus élevées jamais produites par le Cadre Harmonisé pour la Mauritanie<sup>111</sup>. Avec ce financement additionnel, un peu plus de 50% des besoins des populations classées en phase 3 ou plus par le CH est couvert (contre un peu moins de 30% hors financement COVID)<sup>112</sup>.

---

<sup>110</sup> Extension horizontale : ajout de nouveaux bénéficiaires à un programme existant en cas de crise.

<sup>111</sup> Mauritania Country Office, Country Strategic Plan 2019-2022, revision 1.

Voir également le plan national de réponse 2020 du GSA.

<sup>112</sup> Chiffres issus de la matrice de suivi de la réponse soudure de Novembre 2020.

**Une réponse rapide, coordonnée, mais non spécifique par rapport au COVID, en raison d'un faible diagnostic des impacts du COVID et des mesures de lutte contre sa propagation.** Le choix de cibler les ménages vulnérables en insécurité alimentaire lors de la période de soudure comme bénéficiaires de l'aide au COVID répond à un besoin, puisque les ménages supplémentaires inclus avaient été identifiés comme en insécurité alimentaire avant le début de l'épidémie, et donc indépendamment du COVID. Il a été efficace car reposant sur le bon fonctionnement du groupe sécurité alimentaire préexistant. Les outils harmonisés et procédures standardisées du GSA ont particulièrement bien fonctionné lors de cette mise à l'échelle rapide : les activités ont pu être coordonnées entre les acteurs tant sur le plan géographique (pas de problème de chevauchement de plusieurs acteurs sur une même commune) que méthodologique (adaptation des procédures de travail similaire quel que soit l'opérateur). Ces outils semblent donc essentiels au fonctionnement d'un système national de protection sociale adaptatif. Cependant, ce choix s'est fait aussi dans un contexte de manque de données sur les impacts potentiels du COVID (section 3.1). Cette stratégie a probablement eu pour conséquence de ne pas inclure d'autres ménages qui auraient pu être plus durement touchés par les restrictions de déplacement, de rassemblement et le couvre-feu mis en place suite au COVID : en particulier les ménages fortement dépendants des marchés (avec un faible niveau d'autoconsommation et une plus grande vulnérabilité aux changements de prix); les ménages dépendants de sources de revenus du milieu urbain ou d'envois de fonds de leur famille ; les ménages pastoraux dont la mobilité a été fortement limitée...

L'extension des financements a été utilisée également pour répondre à la demande de prestation de services à d'autres agences des Nations Unies et au gouvernement. La PAM a apporté un soutien logistique à la réponse COVID-19 du gouvernement en finançant le transport et le stockage de médicaments et d'équipement médical nécessaire. Afin de répondre aux besoins immédiats des ménages réfugiés du camp de Mbera, le PAM a décidé de suspendre les procédures de ciblage et d'organiser des distributions alimentaires exceptionnelles en faveur de ces ménages.

**Le COVID comme opportunité de lancer ou relancer des collaborations.** La crise du COVID a été l'occasion pour certains acteurs de développer de nouvelles collaborations ponctuelles : le projet RIMRAP par exemple a complété l'intervention soudure du PAM sur une commune avec des fonds réorientés pour la riposte COVID. La crise du COVID a été l'occasion également de relancer des collaborations, telles que celles de l'UNICEF avec le programme de transfert monétaire national Tekavoul. Lors du prochain paiement de 1500 MRU dans le cadre de l'allocation trimestrielle Tekavoul, l'UNICEF a prévu un appui complémentaire en faveur de 27 000 ménages bénéficiaires (extension verticale du programme Tekavoul). Les ménages qui seront bénéficiaires de cet appui complémentaire ont été sélectionnés suivant plusieurs critères d'intérêt pour l'UNICEF : ménage appartenant aux départements les plus vulnérables à la malnutrition ou bien nouvellement ciblés par le programme Tekavoul, ménages ayant des enfants de moins de 2 ans, ayant des femmes enceintes et allaitantes ou dont le chef de ménage est une femme seule. Le ciblage a été réalisé soit par les équipes de relais communautaires avec lesquels l'UNICEF travaillait préalablement, soit par les équipes du Registre Social. Dans le cadre du financement conjoint reçu par le PAM et l'UNICEF de la BMZ, l'UNICEF a collaboré également avec le MASEF au niveau de Nouakchott pour la mise en place d'un appui (cash et activités autour de la protection des enfants) auprès de 10 000 ménages extrêmement pauvres et composés d'au moins une personne handicapée. Des difficultés en matière d'identification de ces ménages ont été soulignées : seuls 7000 ménages ont pu être enregistrés (dont les ménages composés d'une personne dialysée). Cette liste de ménages sera reversée dans le RS. Cette intervention, en collaboration avec l'agence Taazour, vise à renforcer les capacités du MASEF tant techniques (formation des assistantes sociales aux besoins spécifiques de personnes ayant un handicap) qu'institutionnelles (participation du MASEF à la politique nationale de filets sociaux).

### (xiii) 3.4 Adaptation des modalités techniques et opérationnelles du SPSA face au COVID

**Des règles de ciblage et de paiement qui ont dû s'adapter au contexte de la pandémie.** Pour limiter les interactions entre les gens et les déplacements entre régions, le PAM a adapté ses modalités de ciblage et de distribution pour sa réponse soudure. Au niveau du ciblage géographique, les commissions départementales (CODEP) qui choisissent les communes les plus affectées par l'insécurité alimentaire n'ont pu avoir lieu<sup>113</sup> et ont été remplacés par une priorisation effectuée par le GSA à Nouakchott. Les résultats de cette priorisation ont été validés par le CSA puis partagés au niveau des autorités administratives locales. Lors du ciblage complémentaire utilisé par le PAM pour identifier des ménages en insécurité alimentaires<sup>114</sup>, les assemblées générales habituellement organisées pour redynamiser / confirmer la légitimité du comité des sages et valider les listes des ménages identifiés par ce dernier, n'ont pas pu se tenir<sup>115</sup>. Les listes ont été proposées par le comité des sages et seuls 2% des ménages de cette liste ont fait l'objet d'une enquête de vérification par téléphone (au lieu d'une enquête porte à porte ciblant l'ensemble des ménages présélectionnés, démarche adoptée en 2019). Il est possible que ces changements aient eu des impacts négatifs sur la qualité des listes (avec probablement des erreurs d'inclusion plus fréquentes), et sur la compréhension des populations (impact en termes de redevabilité du PAM), difficilement évitables.

Dans un contexte de forte incertitude quant aux déplacements et rassemblements possibles, par précaution, le PAM a adapté ses enquêtes post-distribution qui se sont déroulées par téléphone (au lieu des enquêtes en présentiel habituelles) avec un questionnaire raccourci et sur un échantillon de population réduit. Ces changements opératoires ont permis de récolter des informations de suivi, même si la connaissance et l'évaluation d'impact de l'intervention 2020 du PAM ne sera pas aussi fine que dans un contexte sans COVID.

Alors qu'habituellement 4 paiements sont alloués aux ménages ciblés, seules deux distributions ont été organisées. En ce qui concerne les paiements, les terminaux n'ont pas été utilisés pour éviter d'éventuelles contaminations, des listes sous format papier ayant été préférées. En matière d'hygiène et de protection des personnes, des kits ont été mis à disposition de l'ensemble des bénéficiaires, opérateurs partenaires et équipes du PAM. Des formations ont été dispensées aux équipes du PAM et aux équipes partenaires concernant les mesures de distanciation sociale. Des ajustements sur les outils de communication et guides de sensibilisation ont été formulés. Certaines pratiques ont été modifiées : par exemple, les dépistages de la malnutrition, habituellement réalisés par les opérateurs partenaires ou relais communautaires, ont été réalisés par les parents pour éviter de trop nombreux contacts.

**Le programme de cantine scolaire du PAM : une modalité d'intervention qui n'a pas pu s'adapter face à l'imprévisibilité des mesures gouvernementales et l'incertitude du contexte.** Face à la fermeture des établissements scolaires mauritaniens (deux périodes de fermeture fin mars et début décembre 2020), le PAM a proposé au gouvernement d'adapter la modalité d'intervention en proposant des rations alimentaires à emporter aux enfants déscolarisés à partir des vivres déjà présentes dans les écoles. L'impossibilité de prévoir la durée de la fermeture des établissements et le souhait de rouvrir les écoles avec une cantine fonctionnelle ont dissuadé le PAM de mettre en application cette option.

---

<sup>113</sup> Selon le rapport de ciblage d'ACF (2020), certains CODEP ont pu avoir lieu en respectant un nombre maximum de 8 personnes dans les réunions.

<sup>114</sup> Le PAM utilise en premier lieu les listes de ménages inscrits dans le registre. Après application des filtres (décidés collectivement par le groupe sécurité alimentaire), le PAM retire certains ménages qui ne correspondent pas à ses critères et met en place un ciblage complémentaire pour identifier de nouveaux ménages et atteindre le quota de ménages souhaité.

<sup>115</sup> Le travail de redynamisation des comités des sages s'est réalisé pour ACF en réunion de 8 personnes maximum.

### (xiv) 3.5 Aspects organisationnels et efficence de la réponse

L'adaptation des modalités de distribution, pour minimiser les déplacements et les réunions a permis une économie de coût et de temps : le couplage des distributions a eu pour effet de réduire les frais dus à l'opérateur financier, et les enquêtes de vérification ont eu lieu à distance. Il est actuellement très difficile d'estimer la réduction de ces coûts par rapport à une année sans COVID. Certaines dépenses ont par contre augmenté, notamment en raison de l'achat de produits d'hygiène. Ces kits hygiène, très chers au début de la pandémie, représentent un coût plus marginal aujourd'hui. Selon le BUREAU PAYS, le montant des frais de produits d'hygiène et de protection s'est élevé à 245 000 USD pour les besoins opérationnels du PAM (hors protection du staff).

Les restrictions de déplacement ont rendu obligatoire le travail à distance des principaux acteurs engagés dans la réponse COVID. Des autorisations de déplacement ont été obtenues auprès du Ministère de l'Intérieur et, même si le processus de dérogation a été qualifié de chronophage par plusieurs personnes, il a permis aux acteurs de se déplacer et de travailler dans les régions ciblées.

Une personne a été recrutée sur 5 mois (contrat débuté en juillet 2020) pour faciliter la réalisation d'activités additionnelles du BUREAU PAYS dans le contexte du COVID : appui technique de l'équipe programme, soutien logistique et organisationnel, facilitation des procédures d'achat, mise à jour des procédures opérationnelles (SOP) et des outils de suivi évaluation des activités de terrain, etc. Ce recrutement a été permis en partie par un financement spécifique du bureau régional (poste financé 3 mois sur fond du BR et 2 mois sur fond du BUREAU PAYS). Le BR, faisant le constat que son appui à distance pendant les premiers mois de la crise n'avait pas été satisfaisant et aidant pour les équipes, a privilégié cette option de recrutement. Cet appui a été jugé utile par le BUREAU PAYS du PAM.

### (xv) 3.6 Partenariats et coordination de la réponse

**Au début de la crise, le gouvernement a rapidement agi pour appuyer les ménages, mais les autres parties prenantes ont regretté un manque de coordination et de communication.** A l'apparition des premiers cas, le gouvernement a mis en place des mesures fortes pour limiter le risque de contagion, mais le pilotage de la coordination avec ses partenaires a été limité, ce qui a fait perdre du temps sur la réponse globale à l'épidémie et aux conséquences des mesures prises pour l'endiguer. De même, les partenaires comme le PAM ont été informés tardivement des actions prévues par la délégation Taazour. Leurs actions étaient alors déjà planifiées, en collaboration avec le CSA, qui était jusqu'à lors l'interlocuteur privilégié et équipé pour les situations de crise. Des demandes de mise en cohérence (en ajustant par exemple le montant des transferts aux ménages ciblés par Taazour et par la réponse soudure) n'ont pas abouti. L'Observatoire de la Sécurité Alimentaire n'est actuellement pas en mesure d'assurer un rôle d'alerte et de coordination tel que formulé dans les systèmes d'alerte précoce structurés et formalisés existant dans d'autres pays de la région (Niger, Mali, Tchad, Burkina Faso), ce qui peut expliquer ces difficultés initiales de coordination.

La gestion de la crise COVID a cependant permis à Taazour, une agence récente, d'améliorer son fonctionnement et de développer des liens opérationnels et stratégiques avec les autres acteurs étatiques et non-étatiques. Elle a également permis d'amorcer un dialogue sur la coordination d'autres actions, notamment au sein du groupe de sécurité alimentaire (via entre autres leur participation à l'atelier annuel de capitalisation en décembre 2020), pour la coordination de son deuxième passage de transferts monétaires avec les autres initiatives prévues, ou encore autour de son pilote de volet de protection sociale « réactive aux chocs » qui sera déployé en 2021. Les responsables du registre social rapportent également un apprentissage important : les mécanismes de collaboration entre agences de l'Etat, avec notamment Taazour, les services de l'état civil et l'armée pour l'organisation des distributions dans les zones urbaines, ont pu être mobilisés à nouveau pour apporter une réponse à un choc climatique, lors d'inondations dans l'Assaba.

**Un mécanisme ad-hoc de coordination de la riposte par l'ensemble des partenaires internationaux a été déployé par le bureau de la coordination des Nations Unies, avec plusieurs limites.** Deux piliers ont été créés pour apporter une réponse sur les volets sanitaire et socio-économique. Au sein du volet socio-économique, piloté par la Banque Mondiale et la FAO, le PAM a co-piloté, avec la FAO, le sous-groupe "Appui aux ménages". Le travail de ces groupes a été, dans un premier temps, de proposer des mesures pouvant être mises en place par et avec les différents ministères, à la suite d'une consultation de ceux-ci, puis, à la demande de la Banque Mondiale, d'accompagner la priorisation des activités sur la base d'un budget mobilisable, et en cohérence avec le plan national de riposte publié par le gouvernement. Plusieurs critiques ont été émises par rapport à ce mécanisme. Tout d'abord, il s'agit d'un mécanisme ad-hoc, qui a été créé pour répondre à la crise, sans être voué à durer ou à se structurer, et sans articulation prévue avec les autres groupes de travail préexistants, comme le cluster logistique ou le groupe Sécurité Alimentaire. Ensuite, ce groupe a été créé en l'absence de mécanisme de coordination mené par le gouvernement, et, en conséquence, l'articulation avec la stratégie élaborée par le gouvernement a été tardive. Par ailleurs, la démarche proposée pour la priorisation des actions, basée sur un budget maximum, plutôt que sur un objectif de recherche de financement basée sur des besoins, a été source de désaccords dans le groupe "Appui aux ménages". Celui-ci a cessé de se réunir, alors que le GSA s'est fortement et efficacement mobilisé, pour la coopération opérationnelle dans le choix de l'expansion horizontale de la réponse à la soudure et dans sa mise en œuvre.

### **(xvi) 3.7 Principaux enseignements**

**Le Registre social : un outil efficace pour la réponse aux chocs.** L'utilisation du registre social a grandement facilité la réponse de Taazour et des différents partenaires, notamment les membres du GSA et le PAM, en permettant une identification des ménages pauvres à appuyer prioritairement extrêmement rapide après les annonces gouvernementales, avec une bonne collaboration entre différentes institutions, et notamment avec les services de l'état civil. Dans un contexte de choc sanitaire où les interactions et rassemblements doivent être limités, les procédures de ciblage complémentaire (celles menées habituellement par le PAM et ses opérateurs ainsi que par Taazour dans les cas de Nouakchott et Nouadhibou) montrent plusieurs limites en termes de qualité des données (forte pression sur les enquêteurs qui doivent réaliser le travail d'enquête dans un temps record, pas de validation des listes par la communauté, vérification très partielle des listes et à distance, données de suivi de la situation des ménage par téléphone non satisfaisante) mais également en termes de redevabilité (un système de correction des listes plus faible, le risque d'incompréhension des populations et de tensions communautaires augmentent) et de protection des données collectées rapidement.

Ainsi, le registre social permet de limiter les difficultés liées à la réalisation en urgence de procédures de ciblage. L'extension de la couverture du RS à Nouakchott et Nouadhibou, prévue en 2021, viendra renforcer cette logique. Si le dispositif du RS est intéressant en contexte de crise, il doit cependant relever plusieurs défis. Le principal concerne le capital confiance nécessaire pour les acteurs qui utilisent des bases de données du registre sur lesquelles ils n'auraient plus la main ou moins de possibilité pour corriger les listes. Les questions de données obsolètes et des erreurs d'inclusion se posent. Un second défi concerne le risque de superposition des aides sociales exceptionnelles du gouvernement et celles des partenaires pour la soudure : le cumul des aides sociales sur les mêmes ménages crée de grandes frustrations au niveau local. Un troisième défi concerne l'adéquation des données présentes dans le registre vis-à-vis des besoins des acteurs qui doivent répondre à des chocs particuliers. Les critères présents dans le RS pour caractériser la pauvreté des ménages peuvent ne pas suffire pour faire ressortir les ménages touchés le plus fortement par une crise. Par exemple, il est sans doute difficile de faire ressortir dans le RS actuel les ménages vivant en milieu urbain (en dehors de Nouakchott et Nouadhibou) de petites activités informelles car ces critères sont peu développés dans le questionnaire du RS.

**Une coordination difficile des acteurs : la dimension politique de la crise du COVID.** Au-delà de cette coordination au sein du groupe sécurité alimentaire, les collaborations avec les agences gouvernementales ont été limitées. L'agence Taazour, nouvellement créée, a mené sa première réponse d'appui aux ménages sans réelle concertation avec les partenaires et les tentatives de coordination du bureau du coordinateur résident des Nations Unies autour de piliers sanitaire et socioéconomique n'ont pas permis la coordination des activités. Ce dispositif ad-hoc créé spécifiquement pour répondre à la crise COVID n'a pas tenu compte des mécanismes et clusters déjà en place pour la gestion des chocs. La dimension politique de cette crise, très médiatisée en Mauritanie comme dans le reste du monde, ainsi que le devoir du gouvernement d'intervenir rapidement explique sans doute en partie ces manquements en matière de coordination. La seconde phase de cette crise du COVID (en cours) semble être gérée différemment par le gouvernement : les restrictions en termes de déplacement ou vis-à-vis de l'organisation des marchés alimentaires sont pour le moment moins lourdes qu'au début de l'année 2020. Taazour qui prépare la distribution d'un second versement aux ménages inscrits dans le registre social, participe aux ateliers de capitalisation et montre un engagement plus fort en matière de coordination de ses activités vis-à-vis des partenaires.

Le bon fonctionnement du groupe de sécurité alimentaire et la mise à l'échelle des activités de réponse à la soudure, de manière concertée et harmonisée, par différents acteurs, démontre l'utilité de groupes de coordination permanents, rassemblés autour d'actions concrètes avec des outils et procédures standardisées et prêtes à l'emploi en cas de crise. Un mécanisme de coordination de la réponse aux crises, prenant en compte d'autres dimensions au-delà de la sécurité alimentaire, n'est pas encore opérant dans le système de protection sociale adaptative aux chocs en Mauritanie. Un tel mécanisme pourrait être développé afin que la réponse à ce type de chocs ne soit pas limitée aux acteurs de la sécurité alimentaire, mais puisse prendre en compte d'autres aspects de l'appui aux ménages. Par ailleurs, l'articulation des réponses des partenaires avec celles du gouvernement, telle que l'extension verticale du programme Tekavoul proposé par l'UNICEF pour la distribution à venir, est une expérience à suivre. Une fois cette action réalisée, il sera utile de capitaliser sur son déroulement (impacts de l'intervention, retours des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires vis-à-vis de ce cumul d'aides sociales, automatisation de procédures facilitant l'articulation...) afin de pouvoir reproduire ce type de collaboration en cas de choc.

**Des outils et démarches d'évaluation qui ont été peu adaptés au contexte de la crise du COVID.**

Le PAM a su dans un contexte difficile adapter ses modalités d'intervention qui a permis de préserver un minimum de suivi des ménages. Ces efforts sont à saluer. Les dispositifs d'évaluation et de production de connaissance pour affiner le diagnostic et calibrer les interventions du PAM ont par contre été faiblement adaptés aux spécificités de la crise du COVID. La nécessité de répondre rapidement a sans doute primé sur celle d'adapter plus finement les interventions. Pour appuyer les BUREAU PAYS à gérer la crise sanitaire, le bureau régional a mis à disposition un ensemble de documents pour aider à calibrer les interventions et adapter leurs outils : bulletins de suivi des prix sur les marchés, données M-VAM ou encore des guidelines thématiques (programme, ciblage, genre...). Cet appui méthodologique du BR a été peu utilisé par le BUREAU PAYS en Mauritanie. Les données relevées à distance dans le cadre du M-VAM n'étaient pas d'une qualité suffisante pour être utilisées, les guidelines n'ont pas été utilisées par les équipes du BUREAU PAYS. Le choix du BR s'est orienté vers l'appui logistique au travers d'un recrutement d'une personne au niveau local, ce qui a absorbé en partie la surcharge de travail du BUREAU PAYS au début de la crise.

## 4. Bibliographie

ACF (2020), Soudure pastorale en Mauritanie et au Sénégal en 2020. Alerte sur l'état de crise pour les éleveurs et agro-pasteurs aggravé par le COVID-19. [http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/05/ACF\\_soudure-pastorale\\_COVID19\\_Senegal-Mauritanie\\_light.pdf](http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/05/ACF_soudure-pastorale_COVID19_Senegal-Mauritanie_light.pdf)

[CEDEAO \(2020\), Pandémie De La Covid-19 : Impact des mesures de restriction en Afrique de l'Ouest. Collaboration entre la Commission de la CEDEAO, le Programme Alimentaire Mondial et la Commission Economique des Nations pour l'Afrique à travers son Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest.](#)

Dilip Ratha, Supriyo De, Eung Ju Kim, Sonia Plaza, Ganesh Seshan, and Nadege Desiree Yameogo. 2020. "Migration and Development Brief 33: Phase II: COVID-19 Crisis through a Migration Lens." KNOMAD-World Bank, Washington, DC. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO

RBM/ACF (2020), Bulletin mensuel de suivi de l'impact de la COVID19 sur les ménages pastoraux et agropastoraux - Juillet 2020 <https://sigsahel.info/index.php/2020/08/17/bulletin-mensuel-de-suivi-de-limpact-de-la-covid19-sur-les-menages-pastoraux-et-agropastoraux-juillet-2020/>

CILSS/RPCA (2020). Note d'information et de veille (juin 2020). Impact de la crise du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest. <https://www.cilss.int/index.php/page/2/?s=COVID-19>

Calp Network HEA Sahel and HEA Working Groups (2020) Understanding the Impacts of COVID-19 using the Household Economy Analysis Framework (Save the Children, FEG, USAID) <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/ninja-forms/2/Covid-19-HEA-Mauritania-Final.pdf>

RIM (juillet 2020) Plan National Multisectoriel de Riposte au COVID-19

RIM (septembre 2020) Gestion de crise et Relance Economique Mesures Socio-Economiques & Plan de Relance Constats et Recommandations Livre Blanc

RIM (septembre 2020) Comité Interministériel Chargé de la Relance Economique, Comité Technique Programme Prioritaire Elargi du Président

SWAC/OECD (2020), Food and Nutrition Crisis 2020, Analyses & Responses, Maps & Facts, No. 3, November 2020.

## 5. Annexes

(xvii) Annexe 1 : Allocation prévue des dépenses de l'Axe 2 « offre sociale et soutien de la demande » du programme prioritaire élargi du président (RIM, 2020)

Axe/Sous-axe/Activité	Financement (Millions MRU)	% (du plan ou de l'axe)
<b>2. OFFRE SOCIALE ET SOUTIEN A LA DEMANDE</b>	<b>8 193</b>	<b>33,9 %</b>
<b>2.1 Renforcement des conditions de vie des franges défavorisées</b>	<b>1 971</b>	<b>24,1 %</b>
2.1.1 Développer la microfinance en milieu rural (PP1)	100	5,1%
2.1.2 Promotion d'AGR en milieu rural (PP1)	52,4	2,7%
2.1.3 Promotion de l'entreprenariat féminin (PP1)	55	2,8%
2.1.4 Insertion économique des personnes handicapées (PP1)	57	2,9%
2.1.5 Généraliser le Cash Transfer à 100.000 ménages et porter ensuite le montant de 1.500 à 3.600 mru (PP1)	331	16,8%
2.1.6 Appui à la sécurité alimentaire par la distribution gratuite de vivres (PP1)	67,3	3,4%
2.1.7 Intensifier la lutte contre la malnutrition des femmes et des enfants (PP1)	37,5	1,9%
2.1.8 Augmentation du montant de la bourse de 500 MRO au profit de 8.000 étudiants (PP1)	48,0	2,4%
2.1.9 Doubler l'offre de de la SNDP sur les marchés (PP1)	51,5	2,6%
2.1.10 Baisser les tarifs sociaux de l'électricité et relever leur plafond (PP1)	51,0	2,6%
2.1.11 Recondiction du programme de microfinance en milieu rural pour 2021-2022	200,0	10,1 %
2.1.12 Deuxième phase du programme cash transfert au profit de 206.000 ménages pauvres	460	23,3 %
2.1.13 Mise en place d'un fonds de promotion de l'habitat social	100	5,1%
2.1.14 Amélioration des moyens de production à travers l'offre de 3000 tricycles multiusagers à Nouakchott et dans les villes de l'intérieur	360	18,3 %
<b>2.2 Amélioration de l'offre de services de santé</b>	<b>1 747</b>	<b>21,3 %</b>
2.2.1 Gratuité des soins pour les indigents (PP1)	493,9	28,3%
2.2.2 Réduction du forfait obstétrical (PP1)	25,0	1,4%
2.2.3 Prise en charge des accidentés de la voie publique (PP1)	43,8	2,5%
2.2.4 Transport et évacuation sanitaires (PP1)	49,5	2,8%
2.2.5 Régulation et normalisation des secteurs public et privé de la santé	10	0,6%
2.2.6 Construction de 40 centres et postes de santé dans le pays	825	47,2 %
2.2.7 Mise à niveau des structures hospitalières (réhabilitation, équipements y compris ambulances et formation des personnels)	100	5,7%
2.2.8 Mise en place d'un SAMU en Mauritanie	100	5,7%
2.2.9 Mise en place d'une assurance maladie universelle	100	5,7%
<b>2.3 Soutien à la mise en place d'une école républicaine</b>	<b>4 075</b>	<b>49,7 %</b>
2.3.1 Construction de 853 salles de classes dont 79 écoles complètes (PP1)	790	19,4%
2.3.2 ES : Construction de 42 établissements nouveaux et de 62 sdc (PP1)	280	6,9%
2.3.3 FTP : Construction de l'IFTP Riyadh, extension du CSET et réhabilitation des EFTP d'Aïoun, Kiffa, Sélibaby, Rosso et Atar (PP1)	300	7,4%
2.3.4 Construction de 2 fois 500 salles de classe (ou 2 fois 32 établissements) entre le fondamental et le secondaire	627	15,4%
2.3.5 Réhabilitation, entretien et maintenance des écoles	600	14,7%

2.3.6 Production locale de 66 mille tables bancs pour accompagner le développement de l'offre scolaire	180	4,4%
2.3.7 Mise en place d'un programme de cantines scolaires	100	2,45%
2.3.7bis Programme de distribution d'uniformes scolaires	100	2,45%
2.3.8 Améliorer l'hygiène et l'assainissement de l'école	10	0,2%
2.3.9 Construction de latrines pour élèves (8 postes : 4 filles et 4 garçons)	120	2,9%
2.3.10 Construction de latrines pour enseignants (4 postes)	100	2,5%
2.3.11 Clôtures des écoles et établissements secondaire	300	7,4%
2.3.12 Approvisionnement des écoles en eau	17,5	0,4%
2.3.13 Valorisation de la fonction enseignante (construction d'habitations en milieu rural et périphérique)	300	7,4%
2.3.14 Formation initiale et continue	100	2,5%
2.3.15 Ouverture de 50 maternelles et recrutement et formation de 150 monitrices pour les animer	150	3,7%
<b>2.4 Perspectives pour la jeunesse</b>	<b>400</b>	<b>4,9%</b>
2.4.1 Elargissement et accélération du projet MECHEROUI_MOUSTAQBELI pour prendre en charge 500 nouveaux porteurs de projet	250	62,5%
2.4.2 Appui à l'opérationnalisation du programme MIHNETI : garantie des prêts aux jeunes apprentis qui se lancent dans la vie active	150	37,5%

## (xviii) Annexe 2 : Guide d'entretien général et blocs spécifiques

### (xix) Guide d'entretien général

#### **Section 1. Chronologie de la crise et impacts de la pandémie sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.**

Afin de compléter les éléments détaillés dans cette note méthodologique, les acteurs seront invités à détailler, pour leur institution, les principales étapes de gestion de la crise sanitaire et leurs principaux besoins pour répondre aux impacts de la crise.

- 1.1 Quel est votre poste actuel ? Quel a été votre rôle spécifique dans la gestion de la crise du COVID19 ?
- 1.2 Quelles sont, pour vous, les principaux impacts de la crise ? Sur la SAN des ménages ? Catégorie de personnes les plus touchées ? Relance femmes, enfants, malades/handicapés, certains secteurs d'activité ?
- 1.3 Quelles ont été les principales étapes de gestion de la crise au sein de votre institution ? Evolution des contraintes de mobilité (internationale et interne) et des mesures sanitaires au cours du temps.

#### **Section 2. Organisation du diagnostic et réactivité des systèmes d'information.**

- 1.1 Quels documents / bases de données avez-vous utilisés pour orienter et calibrer vos interventions ?
- 1.2 Le système d'information et d'analyse que vous avez actuellement est-il pertinent pour répondre à une crise sanitaire ? Répond-il à vos besoins / a-t-il pu être mobilisé efficacement ?
- 1.3 Votre institution a-t-elle produit de la connaissance sur les impacts de la crise qui ont aidé à la gestion de la crise ? Comment vous êtes-vous organisés pour produire des analyses et documenter les impacts de la crise COVID sur la SAN ? Quel a été le rôle de votre institution et des autres acteurs dans cette production de connaissance ?
- 1.4 Avez-vous eu des appuis méthodologiques de votre siège / BR / autres partenaires nationaux / régionaux ? Quel a été le niveau de collaboration entre acteurs du secteur de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, de l'action humanitaire, de l'agriculture vis à vis de la production et les mises en commun des analyses ?
- 1.5 Quelles évolutions faudrait-il apporter pour que votre SI soit plus performant ?

#### **Section 3. Financement de la réponse.**

- 2.1 Globalement, quel a été le niveau de financement de la réponse nationale et internationale ? Quel sont les secteurs et les sous-secteurs les mieux et les moins bien dotés ? Quelles sont les raisons des écarts ?
- 2.2 Quel est le niveau de financement du programme de réponse de votre structure ?
- 2.3 Quel source / circuit financier (réorientation budgétaire, nouveau budget, ressources urgence...) ? Comment se compare-t-il à celui des autres auteurs impliqués dans la réponse aux impacts alimentaires et nutritionnels ?
- 2.4 Quels sont les facteurs expliquant le niveau de mobilisation des ressources ?
- 2.5 Sur quelles activités les financements ont été orientés prioritairement ?

#### **Section 4. Efficacité de la réponse.**

- 3.1 Quelles réponses votre institution a-t-elle mis en œuvre pour gérer cette crise ?

Selon les informations disponibles :

- 3.2 Quelles sont les caractéristiques (âge, genre, indicateurs de vulnérabilité) des populations effectivement soutenues ?
- 3.3 Pertinence des activités vis à vis des besoins des populations et prévalence de la maladie ?

- 3.4 Quels sont les effets de la réponse de l'ensemble des acteurs sur la SAN, sur les mouvements de population ou tout autre objectif associé à la prévention de la diffusion de l'épidémie ?
- 3.5 Quelle contribution de votre structure à ces résultats ?
- 3.6 Est-ce que les mesures que vous avez prises étaient en adéquation vis-à-vis de priorités du gouvernement pendant la crise ? en adéquation avec les recommandations du reste de la région AO ?

## Section 5. Adaptation des modalités techniques et opérationnelles du SPSA face au COVID

- 4.1 Quels instruments / outils ont été mobilisés pour répondre aux impacts alimentaires et nutritionnels de la crise COVID ? Y-a-t-il eu des transferts exceptionnels / introduction de nouveaux paiements ?
- 4.2 Les instruments habituellement mobilisés ont-ils été adaptés aux spécificités de la crise ? Quelles modalités a été adaptées ?

### Relance (OPM, 2015)



Source : OPM (2015).

#### *Stratégie d'expansion verticale*

- **Valeur des montants** : pour les programmes pré existants à la crise et les bénéficiaires de ces programmes, les montants des transferts ont-ils été ajustés ?
- La **durée du programme** a-t-elle été modifiée ? La **fréquence / période** des versements ?
- Adaptation des **mesures d'accompagnement** des programmes pour répondre à l'urgence du COVID-19 ?

#### *Stratégie de l'expansion horizontale : action sur le taux de couverture des besoins*

- Y-a-t-il eu une **extension géographique** des programmes existants ?
- Avez-vous ajouté de **nouveaux bénéficiaires** ?
- Y-a-t-il eu une **campagne d'enregistrement extraordinaire** ?
- Vis-à-vis de vos **méthodes de ciblage**, avez-vous modifié les règles d'admissibilité (définition de nouvelles catégories de population / cibles) ? Avez-vous assoupli certaines exigences pour faciliter une plus grande participation des populations ciblées ?
- Extension des mesures d'accompagnement à de nouveaux publics cibles ?

#### *Stratégie de l'adossement / alignement implicite*

- Vous êtes-vous appuyés sur la base de données du **registre social mauritanien** pour cibler les populations cibles ? Y-a-t-il eu des **mesures spécifiques mises en place par le gouvernement** sur lesquelles vous avez pu vous appuyer ? Est-ce que vous vous êtes servis du **cadre administratif/de gestion d'un des programmes de PS de l'Etat / d'un programme d'urgence** pour fournir une assistance spécifique pendant la crise ?

#### *Stratégie du recentrage*

- Avez-vous ajusté votre programme pour recentrer l'aide sur les besoins fondamentaux des populations touchées ?

- 4.3 Ces changements de modalités d'intervention / nouvelles modalités ont-ils eu des effets en matière d'incompréhension des populations / tensions communautaires ?
- 4.4 Quelles leçons apprises en matière de redevabilité vis-à-vis des communautés ?
- 4.5 Quelles leçons apprises en matière de suivi évaluation ?
- 4.6 Quelles leçons apprises en matière d'accès aux données et procédures de requête ?
- 4.7 Quel a été le rôle de votre structure et des autres acteurs dans l'adaptation des stratégies de réponse aux spécificités de la crise COVID ? Quels appuis techniques / méthodologiques du niveau régional ?

## **Section 6. Aspects organisationnels et efficacité de la réponse.**

- 5.1 Les mises en œuvre techniques et logistiques ont-elles été impactées par ces contraintes, de quelle façon ?
- 5.2 Les coûts de mise en œuvre ont-ils été impactés, de quelle façon ?
- 5.3 Evolution des méthodes de travail : Comment les acteurs se sont organisés pour mettre en œuvre la réponse dans un contexte de mobilité réduite et de travail à distance ?
- 5.4 Votre structure s'est-elle différenciée d'autres acteurs dans les problèmes rencontrés et les réponses apportées ? Quelles sont les raisons qui expliquent ces différences si elles existent ?
- 5.5 Quels appuis méthodologiques et humains du BR au BUREAU PAYS ?

## **Section 7. Partenariats et coordination de la réponse.**

- 6.1 Quels partenariats ont été déployés dans le cadre de la réponse ? Quel niveau de participation des instances gouvernementales dans la définition des mesures ?
- 6.2 Comment les relations avec des acteurs ne faisant pas partie des partenaires stratégiques de votre structure ont-elles été pensées et mises en œuvre ? Quelles sont les implications de ces nouveaux partenariats pour la suite des travaux sur le système de protection sociale adaptative ?
- 6.3 Quels mécanismes de coordination de la réponse ont été mobilisés ?
- 6.4 Coordination stratégique : les stratégies d'intervention ont-elles été harmonisées entre acteurs ? comment la coordination entre secteurs (notamment avec la santé) a-t-elle été assurée ? Comment l'articulation entre stratégies de prévention de l'expansion de l'épidémie et atténuation de ses impacts (y compris nutritionnels et alimentaires) a-t-elle été organisée ? Les stratégies ASP développées en prévision de crises climatiques ont-elles été pertinentes ?
- 6.5 Coordination opérationnelle : les actions d'atténuation des impacts sur l'alimentation et la nutrition ont-elles été bien coordonnées (existence ou non de gaps ou de recouvrements dans le ciblage des actions menés par les différents acteurs), tant au niveau central qu'au niveau décentralisé ?
- 6.6 Coordination des acteurs sur les réponses financées ?
- 6.7 Coordination des acteurs sur l'échange d'information ?
- 6.8 Quel a été le rôle de votre structure et des autres acteurs dans la coordination de la réponse ? Si acteur non PAM, quel relation entretenez-vous avec le PAM ?

## **Section 8. Principaux enseignements.**

- 7.1 Quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?
- 7.2 Quels ont été les éléments de facilitation de la réponse ?
- 7.3 Quels besoins d'évolution des systèmes en place en Mauritanie ? Quels sont les facteurs de réussite à partager avec l'extérieur ?

7.4 Alors que la crise n'est pas terminée, quels enseignements immédiats pour les prochaines étapes de la réponse ou pour le défi du relèvement post crise ?

**(xx) Blocs spécifiques de questions suivant les acteurs**

L'ensemble des sections seront posées à un certain nombre d'acteurs en charge de programmes de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles : le chef de programme ainsi que les points focaux protection sociale, transferts saisonniers et transferts monétaires du BUREAU PAYS du PAM ; le CSA ; le MASEF, Délégation Taazur/agence Tadamoun ; la Banque mondiale et ECHO, les agences UN et les ONG. Dans les blocs ci-dessous, nous indiquons les thématiques prioritaires à développer avec certains acteurs.

**Directeur pays (entretien commun) / BUREAU PAYS PAM – équipe entière**

Chronologie et étapes dans la gestion de la crise au niveau du BUREAU PAYS

Section 3. Financement de la réponse.

Section 7. Partenariats et coordination de la réponse.

Section 8. Principaux enseignements

**Point focal genre / BUREAU PAYS PAM – Sous équipe (GP et CW)**

1. Les femmes ont-elles été particulièrement touchées pendant la crise du COVID-19 ? De quelles manières ?

2. Avez-vous adapté / prêté une attention particulière aux femmes lors des réponses mises en œuvre pendant l'épidémie ? De quelles manières ? Certaines modalités d'intervention ont-elles été modifiées à cet effet ? Est-ce que les réponses ont été efficaces vis-à-vis des problématiques spécifiques des femmes / filles ?

3. Avez-vous bénéficié de normes particulières provenant du BR, du siège ou d'autres acteurs concernant cette dimension ? Si oui, lesquelles ? Y-a-t-il eu des partenariats mis en place ? Avez-vous des documents à nous partager ?

**Unité VAM / BUREAU PAYS PAM – entretien individuel (GP)**

Section 1. Chronologie de la crise et impacts de la pandémie

Section 2. Organisation du diagnostic et réactivité des systèmes d'information.

Section 4. Efficacité de la réponse.

Section 5. Adaptation des modalités techniques et opérationnelles du SPSA face au COVID, sur le ciblage notamment

Section 7. Partenariats et coordination de la réponse.

Section 8. Principaux enseignements.

**Unité Suivi évaluation / BUREAU PAYS PAM – Sous équipe (GP et PL)**

1. Les indicateurs de S&E utilisés habituellement dans les réponses SAN couvrent-ils les dimensions nécessaires au suivi des ménages lors d'une crise sanitaire ? Voyez-vous des améliorations à fournir dans le S&E de certains programmes pour tenir compte de ce cas de figure ?

**Unité Finance / BUREAU PAYS PAM – entretien individuel (GP)**

Section 1. Chronologie de la crise et impacts de la pandémie

Section 3. Financement de la réponse

Section 7. Partenariats et coordination de la réponse

Section 8. Principaux enseignements

### **BR PAM / siège du PAM (entretiens individuels – MT)**

Section 1. Chronologie de la crise et impacts de la pandémie

Section 2. Organisation du diagnostic et réactivité des systèmes d'information. Avez-vous appuyé méthodologiquement l'organisation du diagnostic ?

Section 3. Financement de la réponse

Section 4. Efficacité de la réponse. Les mesures prises ont-elles été en adéquation avec les orientations données par le BR/siège en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire des ménages pendant l'épidémie ?

Section 6. Aspects organisationnels et efficacité de la réponse. Quels appuis méthodologiques et humains du BR au BUREAU PAYS ?

Section 7. Partenariats et coordination de la réponse.

Section 8. Principaux enseignements.

### **MEI – Sous équipe (GP et PL)**

Section 1. Chronologie de la crise et impacts de la pandémie

Section 3. Financement de la réponse

Section 7. Partenariats et coordination de la réponse

Section 8. Principaux enseignements

### **MS – Entretien individuel (GP)**

Section 1. Chronologie de la crise et impacts de la pandémie

Section 2. Organisation du diagnostic et réactivité des systèmes d'information. Quel a été le niveau de collaboration entre acteurs du secteur de la santé, et les autres secteurs de la nutrition et de la sécurité alimentaire, de l'action humanitaire, de l'agriculture vis à vis de la production et les mises en commun des analyses ?

Section 3. Financement de la réponse.

Section 7. Partenariats et coordination de la réponse.

Section 8. Principaux enseignements.

### **MDR – Sous équipe (GP et CW)**

Section 1. Chronologie de la crise et impacts de la pandémie

Section 2. Organisation du diagnostic et réactivité des systèmes d'information. Quel a été le niveau de collaboration entre acteurs du secteur de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, de l'action humanitaire, de l'agriculture vis à vis de la production et les mises en commun des analyses ?

Section 3. Financement de la réponse.

Section 7. Partenariats et coordination de la réponse.

Section 8. Principaux enseignements.

**Registre social – Entretien individuel (GP)**

1. Avez-vous reçu des requêtes particulières des acteurs utilisant le registre pendant la période du COVID-19 et en lien avec les effets de l'épidémie sur la SAN des ménages enregistrés dans le RS ? Si oui lesquelles, pourquoi ?
2. Avez-vous pu répondre à ces requêtes ? Que faudrait-il mettre en place pour pouvoir y répondre ?

**DFID Sous équipe (MT et PL)**

- Section 1. Chronologie de la crise et impacts de la pandémie
- Section 3. Financement de la réponse.
- Section 7. Partenariats et coordination de la réponse.
- Section 8. Principaux enseignements.

Si besoin les acteurs suivants pourront être enquêtés : les points focaux nutrition, résilience et alimentation scolaire du BUREAU PAYS du PAM, les unités logistique et achat du PAM, l'OSA, le ME et le MEDR, BIT, HCR, FIDA, BMZ, KFW, USAID, AECID, ARC, BAD, RIMRAP, PRODEFI, World Vision.

(xxi) Annexe 3 : Liste des entretiens réalisés

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Institution</b>
Damien Vaquier	Directeur des programmes	PAM Mauritanie
Papa Gormack	Chargé de suivi évaluation	PAM Mauritanie
Jean-Loïc Gueze	Coordinateur du groupe de sécurité alimentaire	PAM Mauritanie
Oscar Gobbato	Unité VAM	PAM Mauritanie
Fatimata Sy	Chargée de programme	PAM Mauritanie
Oumou Sow	Point focal protection sociale	PAM Mauritanie
Marieme Sarra Ahmed	Point focal genre et protection	PAM Mauritanie
William Olander	Unité VAM	PAM bureau régional
Ollo Sib	Unité sécurité alimentaire	PAM bureau régional
Yacoub Ba	Ancien point focal CBT Mauritanie	PAM bureau régional
Diallo Djeinaba	Responsable protection sociale	Banque Mondiale
Samantha Sarria	Assistante technique auprès du registre social	Banque Mondiale
Moulaye Said	Directeur de la cellule de planification des réponses	CSA
Oumar Kane	Chargé de suivi évaluation / responsable des projets d'urgence	FAO
Ely Mahmoud	Reponsable du pilier détection de la réponse COVID	Ministère de la Santé
Mr Sidaty	Direction générale des politiques et stratégies de développement	Ministère de l'économie et de l'industrie
Koulibaly Zeinabou	Directrice des programmes	Oxfam
Ahmed Salem Bedde	Directeur	Registre social
Cheik Sada	Expert en systèmes d'information	Registre social
Moulaye El Hacem	Coordinateur sécurité alimentaire	Taazur
Zeinabou N'gaidé	Chargée de programme des stratégies et politiques et protection sociale	UNICEF

## Liste des Acronymes

ACF	Action Contre la Faim
ARC	Africa Risk Capacity
BIT	Bureau International du Travail
CPPD	Cadre de Partenariat pour le Développement Durable
CRENAM	Centre de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire pour Modérés
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
FAO	Agence des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
GSA	Groupe de Sécurité Alimentaire
GTP	Gender Transformation Programme
HCR	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
HEA	Approche de l'Économie des Ménages
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MDR	Ministère du Développement Rural
ME	Ministère de l'Éducation
MEDD	Ministère de l'Environnement de du Développement Durable
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Industrie
MEPSP	Ministère de l'Économie et de la Promotion des Secteurs Productifs
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OSA	Observatoire de Sécurité Alimentaire
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PSMN	Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition
PSP	Plan Stratégique Pays
PSPI	Plan Stratégique Pays Intérimaire
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNPS	Stratégie Nationale Protection Sociale
SPSA	Système de Protection Sociale Adaptative
UNCT	Équipe Pays des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

[Nom du bureau qui a commandé l'évaluation]  
[Site web]



**Programme Alimentaire Mondial**